



DOCUMENT DE REFERENCE 2011/2012

EXERCICE ANNUEL CLOS AU 31 MARS 2012



AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

Le présent document de référence a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 septembre 2012, conformément à l'article 212-13 de son Règlement général. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des Marchés Financiers. Ce document de référence a été établi par l'émetteur et engage la responsabilité de ses signataires.

En application de l'article 28 du Règlement Européen CE N°809/2004 et de l'article 212-11 du Règlement Général de l'AMF, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent document de référence :

- Les comptes consolidés, sociaux et les informations financières pro forma du Groupe CYBERGUN ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés, sociaux et les informations financières pro forma pour l'exercice clos le 31 mars 2011 ; les comptes semestriels consolidés du Groupe CYBERGUN ainsi que les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes semestriels consolidés sur la période du 1^{er} avril au 30 septembre 2011, tels que présentés dans le document de référence enregistré par l'AMF le 24 février 2012 sous le numéro R.12-005.
- Les comptes consolidés et sociaux du Groupe CYBERGUN et les rapports des commissaires aux comptes sur les comptes consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2010, tels que présentés dans le document de référence enregistré par l'AMF le 13 septembre 2010 sous le numéro R.10-069.

Des exemplaires du présent document de référence sont disponibles sans frais :

- au siège social de CYBERGUN : ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant – 91070 Bondoufle ;
- sur le site internet de CYBERGUN : www.cybergun.com ;
- ainsi que sur le site de l'AMF : www.amf-france.org.

CYBERGUN

Société Anonyme au capital de 1 550 642,48 euros
Siège social: ZI Les Bordes, 9/11 rue Henri Dunant – 91070 BONDOUFLE – FRANCE
337 643 795 RCS EVRY



SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
1. PERSONNES RESPONSABLES	8
1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	8
1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE	8
1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE	10
2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	11
2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	11
2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES	11
2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS	11
2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES	12
2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES	12
3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES	13
3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEES	13
3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES	19
3.3. INFORMATIONS BOURSIERES SELECTIONNEES	20
4. FACTEURS DE RISQUE	24
4.1. RISQUES OPERATIONNELS	24
4.1.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES	24
4.1.2. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE	24
4.1.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS	25
4.1.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS	26
4.1.5. RISQUES LIES AUX CONCESSIONS DE LICENCES (« LICENSING ») ET AUX MARQUES	27
4.1.6. RISQUES LIES AUX STOCKS ET A LEUR GESTION	27
4.2. RISQUES DE LIQUIDITE	28
4.3. RISQUES DE MARCHE	31
4.3.1. RISQUES DE CHANGE	31
4.3.2. RISQUES DE CONVERSION	33
4.3.3. RISQUES DE CREDIT / DE CONTRE-PARTIE	33
4.3.4. RISQUES DE TAUX	33
4.3.5. RISQUES SUR ACTIONS	35
4.3.6. RISQUES HORS BILAN	35
4.4. RISQUES JURIDIQUES	35
4.4.1. LITIGES EN COURS ET FAITS EXCEPTIONNELS	35
4.5. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE	36
4.6. RISQUES INDUSTRIELS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX	38



5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR	39
5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE	39
5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR.....	39
5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR.....	39
5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR.....	39
5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR	40
5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR	40
5.2. INVESTISSEMENTS	43
5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES JUSQU'A LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE	43
5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS	43
5.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES	43
6. APERCU DES ACTIVITES	44
6.1. PRINCIPALES ACTIVITES	44
6.1.1. LE METIER DE CYBERGUN	44
6.1.2. LES MARCHES DE CYBERGUN	45
6.1.3. L'OFFRE DE CYBERGUN	46
6.1.4. LE MODELE ECONOMIQUE DE CYBERGUN.....	50
6.1.5. LES LICENCES DE MARQUE	54
6.2. LE MARCHE DU JOUET ET DES JEUX VIDEO	55
6.2.1. LES DONNEES DU MARCHE	55
6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE.....	59
6.4. DEGRE DE DEPENDANCE	59
6.4.1. A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX	59
6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE	59
7. ORGANIGRAMME	61
7.1. PERIMETRE DU GROUPE	61
7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE.....	61
7.1.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS.....	62
8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS	64
8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	64
8.1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES.....	64
8.1.2. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES.....	64
8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	64
9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT	65
9.1. SITUATION FINANCIERE.....	65



9.1.1.	CHIFFRE D'AFFAIRES.....	68
9.1.2.	RESULTAT OPERATIONNEL.....	69
9.1.3.	RESULTAT NET	69
9.2.	RESULTAT D'EXPLOITATION	69
9.2.1.	FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION.....	69
9.2.2.	CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS	69
9.2.3.	FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR	70
10.	TRESORERIE ET CAPITAUX	71
10.1.	INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDES	71
10.2.	INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES	73
10.3.	CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS	74
10.3.1.	EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES.....	74
10.3.2.	EMPRUNT OBLIGATAIRE.....	75
10.4.	RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX.....	76
10.5.	SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS	76
11.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES.....	77
11.1.	RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT	77
11.2.	BREVETS.....	77
11.3.	MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES.....	77
12.	INFORMATIONS SUR LES TENDANCES.....	78
12.1.	PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 MARS 2012 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE	78
12.2.	ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE CYBERGUN	78
13.	PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE.....	83
14.	ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE.....	84
14.1.	LE CONSEIL D'ADMINISTRATION	84
14.1.1.	COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	84
14.1.2.	CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINSITRATION	87
14.1.3.	COMITE DE DIRECTION.....	87
14.2.	CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE	88
15.	REMUNERATIONS ET AVANTAGES	89
15.1.	REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX	89



15.1.1.	REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	89
15.1.2.	REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	90
15.1.3.	OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	91
15.1.4.	ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX.....	93
15.1.5.	REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL.....	94
15.2.	SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES.....	94
16.	FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION	95
16.1.	MANDATS DES ADMINISTRATEURS	95
16.2.	CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE	95
16.3.	COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION	95
16.4.	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF.....	95
16.5.	CONTROLE INTERNE	97
16.5.1.	RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE	97
16.5.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT PORTANT SUR LE CONTROLE INTERNE	113
17.	SALARIES.....	115
17.1.	NOMBRE DE SALARIES	115
17.2.	PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS	115
17.2.1.	ACTIONNARIAT SALARIE.....	115
17.2.2.	PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES.....	115
17.2.3.	ACTIONS GRATUITES.....	118
18.	PRINCIPAUX ACTIONNAIRES	122
18.1.	REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE.....	122
18.2.	DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES.....	124
18.3.	DETENTION OU CONTROLE DE CYBERGUN	124
18.4.	ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE.....	125
19.	OPERATIONS AVEC DES APPARENTES.....	126
19.1.	RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES	126
19.1.1.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012	126
19.1.2.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011	128
19.1.3.	RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010	128



19.2.	CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE	128
20.	INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR	130
20.1.	ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2012 (EXERCICE 2011/2012)	130
20.2.	ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2011 (EXERCICE 2011/2012)	179
20.3.	ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES AU 31 MARS 2011 (EXERCICE 2010/2011)	179
20.4.	ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES AU 31 MARS 2010 (EXERCICE 2009/2010)	179
20.5.	COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2012 (EXERCICE 2011/2012)	180
20.6.	INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA NON AUDITEES AU 31 MARS 2011 (EXERCICE 2010/2011)	208
20.7.	VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES	208
20.7.1.	RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES	208
20.7.2.	RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA	211
20.7.3.	INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX	211
20.7.4.	AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES	211
20.8.	DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES	211
20.9.	INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES	212
20.9.1.	ACTIVITE AU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE EN COURS (EXERCICE 2011/2013 – CLOTURE AU 31/03/2013)	212
20.10.	POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES	212
20.11.	PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE	212
20.12.	CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE 212	
21.	INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES	213
21.1.	CAPITAL SOCIAL	213
21.1.1.	MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT	213
21.1.2.	ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL	216
21.1.3.	AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS	216
21.1.4.	VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION	216
21.1.5.	CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL	217
21.1.6.	CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION	217
21.1.7.	EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL	218



21.2.	ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS	220
21.2.1.	OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS).....	220
21.2.2.	DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 9 – 13 DES STATUTS)	220
21.2.3.	DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLE 8 ET 16 DES STATUTS)	223
21.2.4.	CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 16 – 19 DES STATUTS).....	224
21.2.5.	DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE	225
21.2.6.	DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE	225
21.2.7.	CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL.....	225
22.	CONTRATS IMPORTANTS.....	226
23.	INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS	227
24.	DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC	228
25.	INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS.....	230



1. PERSONNES RESPONSABLES

1.1. RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général de CYBERGUN, est la personne responsable du présent document de référence.

Olivier GUALDONI
CYBERGUN
ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant
91070 BONDOUFLE
Téléphone: 01 69 11 71 00
Fax : 01 69 11 71 01

1.2. ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE REFERENCE

« J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent document de référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée. »

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent document de référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du document de référence.

Les informations financières historiques présentées dans le présent document de référence ont fait l'objet de rapports des contrôleurs légaux, rapports relatifs aux comptes annuels consolidés et sociaux au 31 mars 2012, au 31 mars 2011, au 31 mars 2010, aux comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2011 et aux informations financières pro forma au 31 mars 2011. Ces rapports figurent aux paragraphes 20.7.1 et 20.7.2 du présent document.

Les rapports établis au titre des trois exercices annuels ne contiennent pas de réserve.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les comptes annuels consolidés au 31 mars 2012 ne contient pas d'observation.

Le rapport des contrôleurs légaux sur les informations financières pro forma au 31 mars 2011 contient l'observation suivante :

« Sans remettre en cause la conclusion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le paragraphe 20.6.2 « Base de préparation des informations pro forma » qui précise que :

- Les comptes historiques utilisés pour préparer les informations pro forma ont été établis selon le référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne pour CYBERGUN et selon les principes comptables français pour I2G, sans que les méthodes comptables retenues par chaque société aient été harmonisées ;*
- Les comptes annuels au 31 mars 2010 et au 30 mars 2011 d'I2G ont uniquement fait l'objet d'un examen limité par le cabinet RSM CCI Conseils, cette société n'ayant pas de commissaires aux comptes ;*
- L'affectation du prix d'acquisition est susceptible de faire l'objet de modifications ultérieures en fonction de la détermination définitive des justes valeurs qui seront établies après la date de*



réalisation effective de l'apport et de finalisation de l'allocation du prix d'acquisition à mener dans un délais de 12 mois à compter de la réalisation effective de l'opération. Ainsi, l'affectation du prix d'acquisition ne présage en rien de la valeur comptable des actifs et passifs et passifs éventuels acquis et de l'écart d'acquisition qui résultera de ces évaluations. ».

Fait à Bondoufle, le 13 septembre 2012.

Monsieur Olivier GUALDONI

Directeur Général



1.3. RESPONSABLE DE L'INFORMATION FINANCIERE

Monsieur Ghislain D'ARGENLIEU, Directeur Financier du Groupe CYBERGUN, est la personne responsable de l'information financière.

Ghislain D'ARGENLIEU
CYBERGUN
ZI Les Bordes – 9/11 rue Henri Dunant
91070 BONDOUFLE
Téléphone: 01 69 11 71 00
Fax : 01 69 11 71 01



2. CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1. DENOMINATION DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

2.1.1. COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

DELOITTE & ASSOCIES

Représenté par Monsieur Vincent BLESTEL
185, avenue Charles-De-Gaulle
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2007 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013. Le mandat vient en remplacement de celui confié précédemment à KPMG AUDIT.

DELOITTE & ASSOCIES est membre de la Compagnie des Commissaires Aux Comptes de VERSAILLES.

ACOREX AUDIT

Représenté par Monsieur Jean-Claude BONNEAU
24, place d'Avesnières
53000 LAVAL

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 2011 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017. Le mandat vient en remplacement de celui confié précédemment à la Société FIDELIO.

ACOREX AUDIT est membre de la Compagnie des Commissaires Aux Comptes d'ANGERS.

2.1.2. COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLEANTS

B.E.A.S

7-9, Villa Houssay
92200 NEUILLY SUR SEINE

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 25 septembre 2007 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2013.

SA EXCO ATLANTIQUE

Représenté par Monsieur Pierre JOUY
46 bis, rue des Hauts Pavés
Boîte Postale 21001
44010 NANTES Cedex

Nommé par l'Assemblée Générale Ordinaire du 8 septembre 2011 pour une durée de six exercices. Le mandat arrivera à échéance à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2017.



2.1.3. HONORAIRES DES CONTROLEURS LEGAUX DES COMPTES

En K€	DELOITTE & ASSOCIES						ACOREX AUDIT					
	31/03/2012		31/03/2011		31/03/2010		31/03/2012		31/03/2011		31/03/2010	
	Montant		Montant		Montant		Montant		Montant		Montant	
Missions	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%	HT	%
AUDIT												
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :												
<i>Emetteur (société mère)</i>	208	68%	110	100%	86	100%	96	88%	64	100%	41	100%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du commissaire aux comptes :												
<i>Emetteur</i>	100	32%	0	0%	0	0%	13,5	12%	0	0%	0	0%
<i>Filiales intégrées globalement</i>	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL AUDIT (I)	308	100%	110	100%	86	100%	109,5	100%	64	100%	41	100%
AUTRES PRESTATIONS RENDUES PAR LES RESEAUX AUX FILIALES INTEGREES GLOBALEMENT												
Juridique, fiscal et social	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
Autres	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL AUTRES PRESTATIONS (II)	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%	0	0%
TOTAL GENERAL (I+II)	308	100%	110	100%	86	100%	109,5	100%	64	100%	41	100%

2.2. CONTROLEURS LEGAUX AYANT DEMISSIONNE, AYANT ETE ECARTES OU N'AYANT PAS ETE RENOUVELES

Durant la période couverte par les informations financières historiques, il n'y a pas eu de démission ou de révocation de contrôleurs légaux. Les mandats de commissariat aux comptes confiés à KPMG AUDIT, en qualité de commissaire aux comptes titulaire, et à Monsieur Max PEUVRIER, en qualité de commissaire aux comptes suppléant, n'ont pas été renouvelés à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2007 (25/09/2007).



3. INFORMATIONS FINANCIERES SELECTIONNEES

3.1. INFORMATIONS FINANCIERES RESUMEEES

- Informations financières pro forma présentant exclusivement la variation de périmètre liée à l'intégration d'I2G

Informations financières résumées (en K€)	31/03/2012 publié	31/03/2011 proforma	31/03/2011 publié	31/03/2010 proforma
Chiffre d'affaires	84 703	77 797	73 698	56 790
Marge brute	29 161	30 951	28 217	25 331
Résultat opérationnel	-17 769	8 853	7 377	7 542
Coût de l'endettement financier net	-2 548	-1 560	-1 408	-992
Charges d'impôt	-1 502	-1 769	-1 769	-2 240
Résultat net de la période	-22 522	5 522	4 005	4 310
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	3 986	n.c.	8 422	n.c.
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 836	n.c.	-15 194	n.c.
Impôts sur les résultats payés	-2 679	n.c.	-1 790	n.c.
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	4 143	n.c.	-8 562	n.c.
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-18 653	n.c.	-5 643	n.c.
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	9 082	n.c.	10 211	n.c.
Variation de trésorerie	-5 429	n.c.	-3 994	n.c.
Emprunts et dettes financières non courants	31 197	26 141	22 141	n.c.
Emprunts et dettes financières courants	24 256	15 294	15 293	n.c.
Trésorerie & équivalent de trésorerie	8 010	8 369	8 846	n.c.
Endettement Financier Net*	47 443	33 065	28 588	n.c.

*L'endettement financier net est constitué des emprunts et dettes financières à long terme et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les emprunts et dettes financières sont constitués des emprunts obligataires, des emprunts auprès des établissements de crédit et des intérêts courus non échus afférents. Les compléments de prix sont comptabilisés dans les autres dettes et sont par conséquent exclus du calcul de l'endettement financier net.



Compte de résultat (en K€)	31/03/2012 publié	31/03/2011 proforma	31/03/2010 proforma
Chiffre d'affaires	84 703	77 797	56 790
<i>Croissance du chiffre d'affaires</i>	8,9%	37,0%	n.a.
Marge brute	29 161	30 951	25 331
<i>Marge brute en pourcentage</i>	34,4%	39,8%	44,6%
Résultat opérationnel	-17 769	8 853	7 542
<i>Marge opérationnelle</i>	-21,0%	11,4%	13,3%
Résultat net	-22 522	5 522	4 310
<i>Marge nette</i>	-26,6%	7,1%	7,6%



Actif en K€	31/03/2012 publié	31/03/2011 proforma
ACTIFS NON-COURANTS		
Goodwill	10 236	24 777
Autres immobilisations incorporelles	12 501	7 580
Immobilisations corporelles	3 165	2 277
Participations entreprises associées	3 577	1 151
Autres actifs non courants	1 318	456
Actifs d'impôts différés non courants	921	974
Total actifs non courants	31 719	37 214
ACTIFS COURANTS		
Stocks et en-cours	28 975	29 461
Créances clients	12 937	13 736
Actifs d'impôts courants	1 190	587
Autres actifs courants	1 982	1 986
Autres actifs financiers courants	0	0
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 010	8 369
Total actifs courants	53 094	54 139
Total actif	84 813	91 353



Bilan - passif (en K€)	31/03/2012 publié	31/03/2011 proforma
Total capitaux propres	14 008	32 515
Emprunts et dettes financières à long terme	31 197	26 141
Autres passifs non courants	127	186
Total passifs non courants	31 324	26 327
Fournisseurs	10 328	9 005
Emprunts à court terme (<i>dont concours bancaires courants et intérêts courus</i>)	18 565	13 465
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5 691	1 829
Autres passifs courants	4 898	8 212
Total passifs courants	39 482	32 511
Total passif	84 813	91 353



■ Informations financières résumées – données consolidées

Tableau de flux de trésorerie (en K€)	31/03/2012 publié	31/03/2011 publié	31/03/2010 publié
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	3 986	8 422	6 432
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 836	-15 194	-2 157
Impôts sur les résultats payés	-2 679	-1 790	-1 356
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	4 143	-8 562	2 919
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-18 653	-5 643	-912
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	9 082	10 211	-3 332
Variation de trésorerie	-5 429	-3 994	-1 325
Trésorerie d'ouverture	-4 345	-1 272	-11
Trésorerie de clôture* (trésorerie nette des concours bancaires)	-10 239	-4 345	-1 272
Incidence des variations des cours devises	-465	921	64
Variation de trésorerie	-5 429	-3 994	-1 325

* Le rapprochement entre la trésorerie inscrite au bilan et la trésorerie de clôture du tableau ci-dessus est le suivant :
Trésorerie de clôture (tableau de flux de trésorerie) = trésorerie (bilan/actif) + titres de placement (bilan/actif) - concours bancaires courants (bilan/passif).

■ Activité de l'exercice 2011/2012 (1^{er} avril 2011 – 31 mars 2012)

Au terme de l'exercice 2011/2012, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires de 84,7 M€, en hausse de 15% par rapport au chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2010/2011 (clos au 31/03/2011). A périmètre et taux de change constants (hors croissance externe et variations des cours du dollar), la croissance annuelle est de +13% pour l'exercice 2011. Le chiffre d'affaires de l'exercice 2011/2012 est en hausse de 8,9% par rapport au chiffre d'affaires proforma de l'exercice 2010/2011 (clos au 31/03/2011).

En avril 2011, CYBERGUN a conclu l'acquisition de certains actifs de la société anglaise SMK SPORTSMARKETING, dont un portefeuille clients pour 1,575 MGBP (soit 1,8 M€). Fort d'une expérience de près de 40 ans dans l'importation de produits haut de gamme, SPORTSMARKETING est le plus gros importateur et producteur « custom » de pistolets à air comprimé, d'AirSoft Guns et d'accessoires au Royaume-Uni avec un réseau de plus de 1.000 points de vente à travers le territoire.

Grâce à cette acquisition, CYBERGUN a réalisé une opération stratégique d'intégration verticale de la distribution de ses produits, comme il l'a déjà fait avec succès aux Etats-Unis ou dans les pays scandinaves. En 2010, SPORTSMARKETING a réalisé un chiffre d'affaires de l'ordre de 4 millions de GBP (4,5 M€), uniquement sur le territoire Anglais, dont 10% via des produits du catalogue CYBERGUN, et une marge opérationnelle supérieure à 10%. Le plan de développement permet d'envisager un doublement des ventes en 4 ans, grâce notamment à la distribution sous la marque Swiss Arms (propriété de CYBERGUN) des produits de Sportsmarketing (les gammes de « break-barrel Custom Made in UK») dans l'intégralité du réseau de distribution de CYBERGUN.

L'opération s'est réalisée moyennant un règlement en numéraire qui a fait l'objet d'un financement moyen terme avec les partenaires bancaires de CYBERGUN.

Le 1^{er} avril 2011, CYBERGUN a réalisé l'acquisition de la société I2G, spécialisée dans la valorisation de droits intellectuels dans l'univers du jeu vidéo.



I2G, qui a développé un modèle économique comparable à celui de CYBERGUN, exploite un portefeuille de licences exclusives mondiales dans l'univers du jeu vidéo. La société acquiert les droits de propriété intellectuelle, structure le financement, puis sélectionne les partenaires à qui elle confie le développement et la distribution des jeux.

Compte tenu des difficultés du marché du jeu vidéo et des performances économiques d'I2G (baisse de 50% du chiffre d'affaires), le management a décidé de procéder à une analyse économique du portefeuille de jeux. Le résultat de cette analyse a conduit à une dépréciation totale du goodwill pour 16,8 M€ après prise en compte de l'effet de change. Sur les investissements de la période, le groupe a constaté à la clôture une dépréciation des actifs incorporels (jeux vidéo) à hauteur de 3 M€.

Au cours l'exercice 2011/2012, via une prise de participation à concurrence de 40% dans le capital de la société ONLINE WARMONGERS GROUP (OW), CYBERGUN a conclu l'acquisition de 40% des droits du jeu vidéo Free to Play « WAR INC BATTLEZONE ». «WAR INC BATTLEZONE » est un jeu de tir à la troisième personne pour PC basé sur le nouveau modèle Free to Play permettant la distribution numérique et une source de revenu au fil du jeu, grâce aux options payantes qui permettent de personnaliser le jeu et d'acheter des articles supplémentaires (armes, munitions, points d'expérience,...). Cet investissement est une opportunité non seulement pour l'activité Jeux vidéo de Cybergun, mais également pour la vente de produits au détail. Ainsi les premiers Softair sous marque War Inc commencent à être diffusés en particulier dans les grandes chaînes de distribution aux USA. Le jeu est en version beta au 31 mars 2012.

CYBERGUN a finalisé l'acquisition de la société B4S au cours du second semestre. B4S intervient dans la conception de cibles électroniques dédiées au tir de loisirs et développe un concept exclusif d'espace de loisirs « Softair Battle Zone ® ».

CYBERGUN, a cédé à son partenaire et actionnaire Frédéric Chesnais le jeu vidéo BLACKWATER. La cession a été réalisée pour un montant de 3,2 MUSD (2,4 M€) payée pour moitié en actions CYBERGUN détenues par Frédéric Chesnais (200.000 titres qui renforcent l'auto-détention du Groupe).

CYBERGUN avait annoncé au 30 septembre 2011 l'acquisition imminente de 50% du capital de l'usine SHANGHAI GONGZI MACHINERY MANUFACTURING CO. LTD, filiale de SHANGHAI AIR GUN (SAG). Cette acquisition a été abandonnée au cours du mois de mars 2012, les coûts d'audit, d'avocat et due diligence sont passés en charges opérationnelles pour 0,4 MUSD.

Les ventes de la filiale Jouet, pistolets à eau et paint-ball ont subi un revers au cours de l'exercice 2011. Les pertes se sont élevées à 2,4 MUSD. Dans ce contexte la Société Tech-Group est en cours de réorganisation. Mr Alexandre Pratlong a été nommé Directeur et CEO de Tech Group en juin 2012. Un plan de retour à l'équilibre est mis en place et devrait commencer à porter ses fruits pour une partie à partir de l'été 2012. A partir d'octobre 2012 les 2 bureaux de Hong Kong vont être réunis afin de générer une forte baisse des coûts fixes.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2011/2012 s'établit à 2,5 M€, contre 7,4 M€ (données consolidées) au 31 mars 2011. Ainsi, la marge opérationnelle courante est passée de 10,1% à 2,9%. Le résultat opérationnel de l'exercice 2011/2012 s'établit à -17,8 M€ après prise en compte de la dépréciation du goodwill I2G pour 16,8 M€, contre 7,4 M€ (données consolidées) et 8,9 M€ (données proforma) au 31 mars 2011.

Au 31 mars 2012, le résultat net consolidé de CYBERGUN s'élève à -22,5 M€ (vs. 4,0 M€ en données consolidées et 5,5 M€ en données proforma au 31/03/11), soit une marge nette de -26,6% (vs. 5,4% en données consolidées et 7,1% en données proforma).



Au cours de l'exercice, CYBERGUN a dégagé un flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement de 4 M€ contre 8,4 M€ (données consolidées) lors de l'exercice précédent.

Il est à noter que malgré la baisse sensible du montant du flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement (-53%), les flux de trésorerie nets provenant des activités opérationnelles sont en augmentation (4,1 M€ au 31/03/2012 contre -8,6 M€ au 31/03/2011). Ceci s'explique principalement par la variation du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (BFRE) qui est passée de -15,2 M€ au 31/03/2011 à 2,8 M€ au 31/03/2012. Cette évolution est liée à la diminution de la valeur nette des stocks et encours du Groupe et à la diminution de la valeur du compte clients en nombre de jours de chiffre d'affaires.

Au 31 mars 2012, l'endettement financier net est de 47,4 M€, soit 339% des fonds propres consolidés (14 M€).

3.2. INFORMATIONS FINANCIERES DES PERIODES INTERMEDIAIRES

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice 2012 (période allant du 1er avril au 30 juin 2012) est de 17,1 M€, contre 19,2 M€ durant la même période de l'exercice 2011. Les variations de taux de change ont eu un impact favorable de 6%. En MUSD, le chiffre d'affaires est de 21,7 MUSD, contre 27,8 MUSD l'année précédente.

L'activité Répliques d'armes factices s'élève à 16,9 M€, soit 98,8% de l'activité totale, et 21,4 MUSD, contre 19,0 M€ et 27,5 MUSD l'année précédente. Outre un effet de base très élevé (croissance de +38% au T1 2011), ce niveau d'activité s'explique par un contexte macroéconomique défavorable et la volonté stratégique du Groupe de privilégier le désendettement.

Par zone géographique, les Etats-Unis génèrent 55% des ventes du Groupe alors que l'Europe contribue pour 40% des facturations.



3.3. INFORMATIONS BOURSIERES SELECTIONNEES

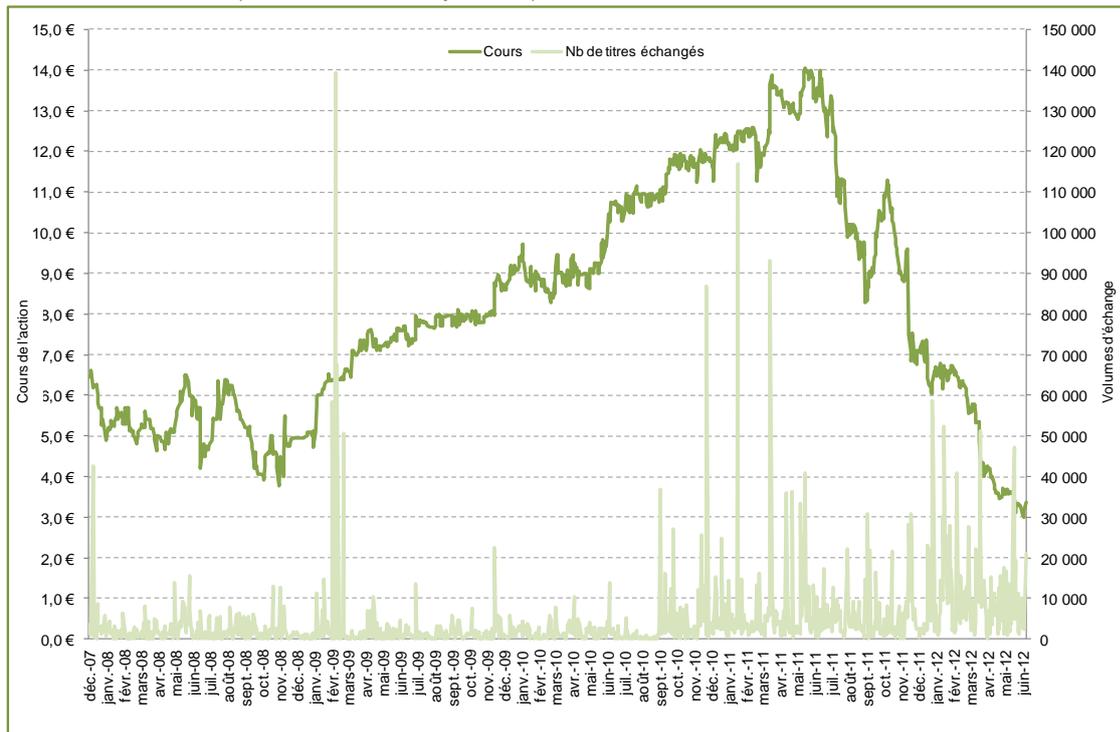
CYBERGUN a réalisé son introduction en bourse en décembre 1999, via son inscription au Marché Libre de Paris, avant d'effectuer son transfert au Second Marché en 2002.

Les actions CYBERGUN sont cotées sur NYSE EURONEXT PARIS (compartiment C) sous le code ISIN FR0004031839 et le code Mnémonique CYB.

■ Evolution du cours de l'action CYBERGUN

Evolution du cours de l'action et des volumes échangés

Source : NYSE Euronext (décembre 2007 à fin juin 2012)





■ **Autres informations boursières (présentation par exercice - données en fin de mois)**

Mois	Ouverture (€)	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Clôture (€)	Capitalisation (M€)
avril-08	5,20	5,66	4,55	4,87	15,02
mai-08	4,87	5,70	4,65	5,70	17,58
juin-08	5,70	6,68	5,11	5,88	18,13
juillet-08	5,01	5,69	4,00	4,89	15,08
août-08	5,34	6,45	5,40	6,25	19,27
septembre-08	6,25	6,25	5,00	5,00	15,42
octobre-08	5,01	5,23	3,90	4,55	14,03
novembre-08	4,55	5,18	3,70	4,39	13,54
décembre-08	4,39	5,48	3,60	4,95	15,26
janvier-09	4,95	5,95	4,72	6,00	18,50
février-09	6,00	6,55	5,98	6,37	19,64
mars-09	6,37	6,65	6,37	6,44	19,86
avril-09	6,49	7,58	6,49	7,58	23,37
mai-09	7,50	7,61	7,10	7,28	22,45
juin-09	7,28	7,65	7,20	7,60	23,43
juillet-09	7,86	7,86	7,80	7,80	24,05
août-09	7,97	8,02	7,97	7,97	24,58
septembre-09	7,95	7,95	7,80	7,80	24,05
octobre-09	8,20	8,20	8,00	8,00	24,67
novembre-09	8,00	8,09	8,00	8,07	25,59
décembre-09	8,77	8,79	8,77	8,79	27,88
janvier-10	9,37	9,37	9,30	9,30	29,49
février-10	8,90	8,89	8,89	8,89	28,19
mars-10	9,32	9,49	8,90	9,05	28,70
avril-10	9,29	9,40	9,22	9,22	29,24
mai-10	9,14	9,14	9,10	9,10	28,86
juin-10	10,31	10,74	10,25	10,29	32,63
juillet-10	10,98	10,98	10,95	10,95	33,56
août-10	10,99	10,99	10,99	10,99	34,89
septembre-10	10,96	10,96	10,82	10,83	34,35
octobre-10	11,68	11,70	11,61	11,61	37,14
novembre-10	11,73	11,73	11,45	11,60	36,79
décembre-10	11,77	12,00	11,77	12,00	38,06
janvier-11	12,19	12,19	12,05	12,10	39,45
février-11	12,61	12,62	12,41	12,45	40,09
mars-11	12,10	12,30	11,85	12,11	39,00



Mois	Ouverture (€)	Plus haut (€)	Plus bas (€)	Clôture (€)	Capitalisation (M€)
avril-11	13,47	13,47	13,35	13,35	57,01
mai-11	12,87	12,94	12,78	12,94	55,26
juin-11	13,30	13,55	13,20	13,55	57,86
juillet-11	12,50	12,60	12,46	12,60	58,83
août-11	10,00	10,13	9,96	10,00	46,69
septembre-11	9,01	9,29	8,69	9,05	42,26
octobre-11	10,70	10,98	10,70	10,98	51,65
novembre-11	8,60	8,85	8,51	8,84	41,59
décembre-11	7,06	7,20	7,05	7,20	33,87
janvier-12	6,58	6,60	6,45	6,59	31,00
février-12	6,56	6,60	6,45	6,58	30,95
mars-12	5,50	5,90	5,50	5,78	27,33
avril-12	4,23	4,23	4,10	4,19	19,81
mai-12	3,63	3,69	3,61	3,67	17,35
juin-12	3,03	3,26	2,98	3,17	14,99

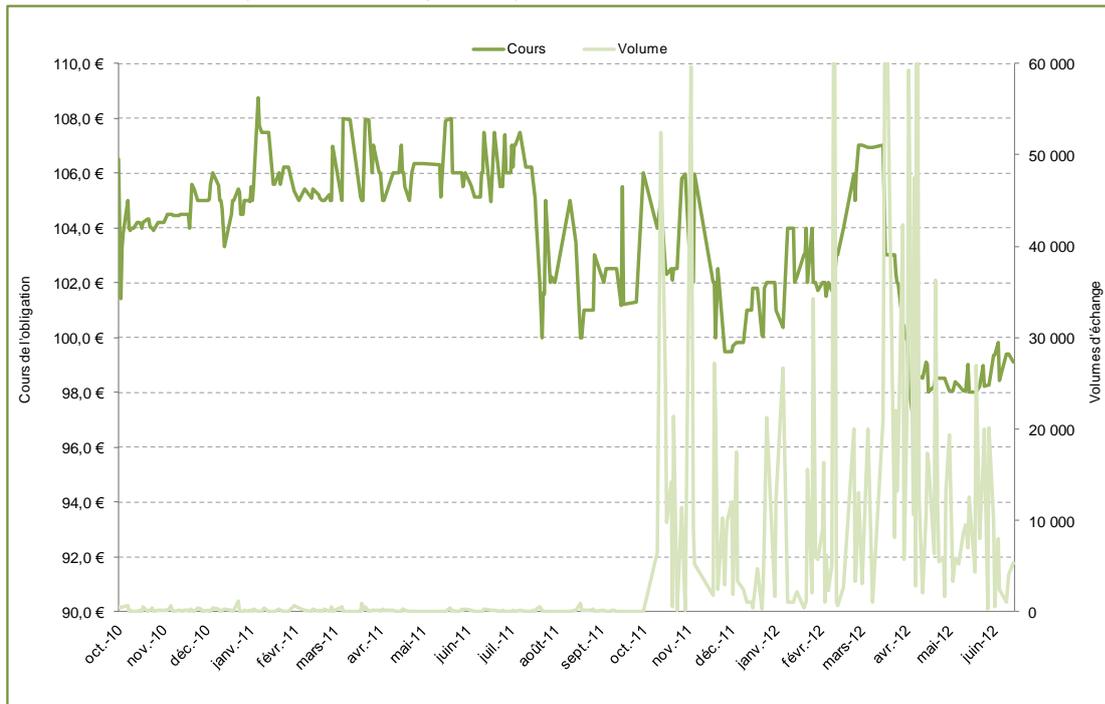


Le 22 septembre 2010, CYBERGUN a émis un emprunt obligataire pour un montant de 9 000 000 € (8 % octobre 2010 / octobre 2016 - Paiement trimestriel des intérêts). Les obligations CYBERGUN sont cotées sur NYSE EURONEXT PARIS sous le code ISIN FR0010945725 et le code Mnémonique CYBO.

■ **Evolution du cours de l'obligation CYBERGUN**

Evolution du cours de l'obligation et des volumes échangés

Source : NYSE Euronext (octobre 2010 à fin juin 2012)





4. FACTEURS DE RISQUE

La Société a procédé à une revue des risques qui pourraient avoir un effet défavorable significatif sur son activité, sa situation financière ou ses résultats (ou sur sa capacité à réaliser ses objectifs) et considère qu'il n'y a pas d'autres risques significatifs hormis ceux présentés ci-dessous.

La Société ne peut exclure, toutefois, que d'autres risques puissent se matérialiser à l'avenir et avoir un effet défavorable significatif sur la Société, son activité, sa situation financière, ses résultats ou son développement.

4.1. RISQUES OPERATIONNELS

4.1.1. RISQUES LIES AUX DEPARTS DE PERSONNES CLES

Les succès de la Société reposent en grande partie sur la qualité et l'implication des dirigeants, en particulier de son Président, Monsieur Jérôme MARSAC, de son Directeur General, Monsieur Olivier GUALDONI, de ses collaborateurs et de l'équipe qui a été constituée. La Société est dépendante des capacités de management et du savoir faire technique de ceux-ci.

Quand bien même la Société viendrait à perdre les services de l'un ou plusieurs collaborateur(s)-clé(s), elle estime qu'une grande partie des tâches effectuées par ses dirigeants et par les collaborateurs-clés pourrait être aujourd'hui prise en charge par d'autres collaborateurs-clés. En ce qui concerne I2G, le management qui reposait essentiellement sur Monsieur Frédéric CHESNAIS a été renforcé avec l'arrivée de Monsieur Jean-Marcel NICOLAI.

Toutefois, étant donné que le succès de la Société est notamment lié à la coopération passée et présente de ses dirigeants et de leurs collaborateurs, elle ne peut pas garantir que le départ ou l'indisponibilité de l'un d'entre eux n'entraînerait pour elle aucun impact négatif significatif. En particulier, le départ ou l'indisponibilité prolongée d'un ou plusieurs collaborateurs-clés pourrait avoir un effet négatif non négligeable sur la stratégie, les résultats et la situation financière de la Société ainsi que sur la mise en œuvre de nouveaux projets nécessaires à son développement et à sa pérennité.

4.1.2. RISQUES LIES A LA POLITIQUE DE CROISSANCE EXTERNE

A la date du présent document de référence, la Société n'envisage aucune opération de croissance externe.

Cependant, la Société n'exclut pas, si des opportunités adéquates se présentent, à procéder à des acquisitions de structures existantes sur une base sélective afin de poursuivre le développement de ses activités.

La Société ne peut garantir que les acquisitions auxquelles elle procèdera se révéleront être créatrices de valeur pour le Groupe. Cette stratégie d'acquisition pourrait exiger une attention importante de la part de l'équipe dirigeante ainsi que de l'infrastructure opérationnelle et financière de la Société et requérir des capitaux importants de celle-ci.

L'acquisition d'autres sociétés pourrait potentiellement être payée par l'émission de titres donnant accès au capital de la Société. Or, toute émission d'actions de la Société aurait pour effet de diluer la participation des actionnaires existants. Ces acquisitions pourraient également avoir pour effet d'affecter défavorablement le résultat net de la Société et en conséquence le bénéfice par action, d'accroître le niveau de l'endettement et la charge d'intérêts de la Société ou de l'exposer à des risques comptables et fiscaux. Des problèmes d'intégration des sociétés ou des actifs acquis pourraient, le cas échéant, gêner l'activité de la Société.



Toutefois, afin de limiter les effets de dilution de ses actionnaires historiques, la Société possède des actions propres susceptibles d'être remises en paiement ou en échange dans le cadre d'opérations externes.

Enfin, il n'est pas à exclure que ces acquisitions fassent apparaître des passifs, entraînent des coûts non prévus et perturbent l'organisation de la Société.

4.1.3. RISQUES LIES AUX FOURNISSEURS ET SOUS-TRAITANTS

Il n'existe pas de risque significatif lié aux fournisseurs susceptible d'avoir une influence sur la réalisation technique ou financière de CYBERGUN.

La fabrication des produits de CYBERGUN est entièrement sous-traitée auprès de fournisseurs localisés dans les pays asiatiques. La production est réalisée sur une quinzaine de sites dispersés entre la Chine, Taiwan, les Philippines, la Corée et Hong-Kong. Ce sont plus d'une dizaine de sous-traitants industriels qui travaillent à la fabrication des produits. Ceux-ci sont soumis à une sélection stricte motivée par des impératifs de qualité, de procédés de fabrication, de prix et de délais.

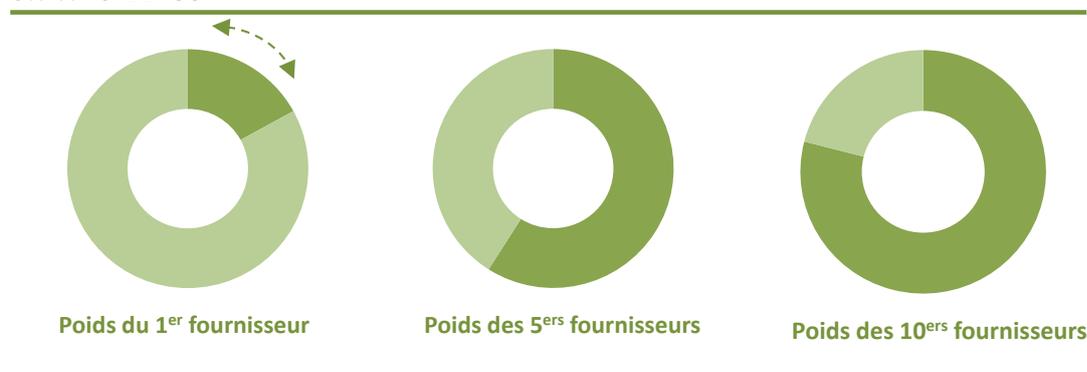
CYBERGUN assure et contrôle entièrement l'élaboration des produits fabriqués par ses fournisseurs. En effet, la Société fournit à ses sous-traitants les moules de fabrication dont elle a l'exclusivité de par ses licences.

En ce qui concerne I2G, la société se charge uniquement de sélectionner les meilleurs studios à qui elle sous-traite, en fonction de la thématique du jeu, le développement des jeux. La société cherche à réduire son risque lié aux fournisseurs en travaillant avec plusieurs studios de production.

Au 31 mars 2012, le poids des premiers fournisseurs de CYBERGUN se présentent de la manière suivante :

Poids des principaux fournisseurs (en % du total des approvisionnements)

Source : CYBERGUN



La défaillance de l'un des fournisseurs est un risque maîtrisé par la Société dans la mesure où elle est propriétaire des moules de fabrication et que la production, d'un même modèle, est répartie entre plusieurs sous-traitants. En effet, CYBERGUN s'attache à avoir des fabricants différents pour chaque produit stratégique de son catalogue en répartissant la production entre plusieurs sous-traitants. Ce modèle de production permet à CYBERGUN de diversifier le risque fournisseurs et ainsi de réduire sa consistance.

CYBERGUN avait annoncé au 30 septembre 2011 l'acquisition imminente de 50% du capital de l'usine SHANGHAI GONGZI MACHINERY MANUFACTURING CO. Ltd, filiale de SHANGHAI AIR GUN (SAG). Cette acquisition a été abandonnée au cours du mois de mars 2012, les coûts d'audit, d'avocat et due diligence sont passés en charges opérationnelles pour 0,4 MUSD.



4.1.4. RISQUES LIES AUX CLIENTS ET AUTRES DEBITEURS

La gestion du risque clients repose sur le principe de mutualisation du risque et la mise en place de contrats d'assurance crédit.

A ce jour, aucun client de CYBERGUN ne représente plus de 10% du compte clients. Pour les clients localisés en Europe, des contrats d'assurance SFAC et COFACE optimisent la gestion du risque attaché au poste clients.

D'autre part CYBERGUN a signé avec COFACREDIT un contrat de FACTORING DECONSOLIDANT qui permet au Groupe de céder des créances et de les faire financer immédiatement sans possibilité de restitution de la part de COFACREDIT. Au 31 mars 2012, le montant des créances clients cédées non échues s'élève à 725 K€. Au 31 mars 2011, le montant des créances clients cédées non échues s'élevait à 530 K€. Ce contrat d'affacturage, mis en place uniquement pour l'export, est utilisé au maximum des possibilités de financement. A ce jour, les montants acceptés par l'affactureur sont liés aux accords des sociétés d'assurance.

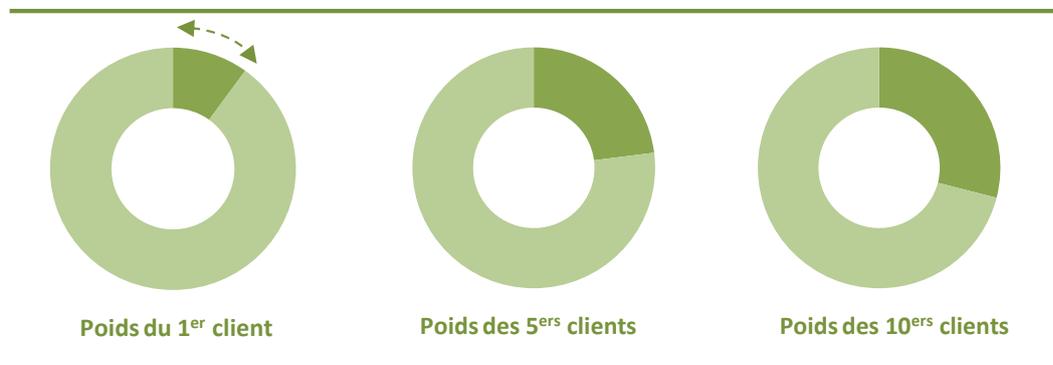
Pour ce qui concerne l'activité d'I2G, elle distribue indirectement ses jeux vidéo par le biais de distributeurs tiers. I2G se charge uniquement de sélectionner les partenaires à qui elle confie la distribution des jeux. La société a adopté une stratégie de multiplication des distributeurs afin de réduire sa dépendance à leur égard.

La société n'a pas d'engagement contractuel de reprise des stocks vendus aux distributeurs lorsque ceux-ci ne parviennent pas à vendre à des clients finaux.

Au 31 mars 2012, le poids des principaux clients en pourcentage du chiffre d'affaires se présentent de la manière suivante :

Poids des principaux clients (en % du chiffre d'affaires consolidé – périmètre historique)

Source : CYBERGUN





4.1.5. RISQUES LIES AUX CONCESSIONS DE LICENCES (« LICENSING ») ET AUX MARQUES

CYBERGUN a conclu un certain nombre de contrats de licences exclusives avec des fabricants d'armes lui conférant le droit de reproduire et de commercialiser des fac-similés d'armes ; ces contrats de licences, d'une durée variable, sont renouvelés et renégociés périodiquement. A ces contrats sont associés le paiement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et, dans certains cas, le paiement de sommes fixes définies contractuellement.

Pour la plupart des contrats de licences, les sommes dues sont calculées trimestriellement et payées le 30 du mois qui suit la fin du trimestre. Les sommes payées par CYBERGUN sont comptabilisées en charges ou en immobilisations incorporelles.

Le risque attaché aux licences concédées à CYBERGUN réside dans l'éventualité d'un non renouvellement des contrats de licences.

En effet, le Groupe s'appuie sur des droits de propriété intellectuelle qui sont le support de son savoir-faire technologique et de son identité commerciale. Il est donc important pour le Groupe d'assurer une protection efficace de ces droits dans les pays dans lesquels il intervient.

Toutefois, CYBERGUN ne peut garantir que les dispositions mises en place en vue de protéger ses droits de propriété intellectuelle empêcheront le détournement ou l'utilisation illicite de son savoir-faire par des tiers, ou que ses concurrents n'essayeront pas de récupérer des contrats de « licensing » pour leur propre compte.

CYBERGUN, réalise environ 60 % de son chiffre d'affaires avec des produits sous licences concédées par des marques. S'agissant de l'activité des produits sous licences, la société s'appuie sur un portefeuille de marques diversifié.

I2G exploite un portefeuille de licences exclusives mondiales dans l'univers du jeu vidéo. I2G achète des droits de propriété intellectuelle à vie ou pour des durées déterminées d'un minimum de 3 ans. Le risque réside principalement dans le non renouvellement des contrats à durées déterminées.

4.1.6. RISQUES LIES AUX STOCKS ET A LEUR GESTION

Le Groupe CYBERGUN est tributaire des délais de fabrication et de transport des produits qu'il commercialise. Ces délais de fabrications associés à l'éloignement des sites de production obligent la Société à conserver un stock important dans ses entrepôts européens et américains. C'est un élément de force pour CYBERGUN.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques d'écoulement identifiés.

Le stock de marchandises de CYBERGUN est essentiellement constitué de répliques de pistolets et de produits associés. Au 31 mars 2012, la valeur nette du stock de marchandises du Groupe s'élève à 29 M€. Ce stock est principalement localisé aux Etats-Unis, pour un montant net de 14,9 M€. Au 31 mars 2011, la valeur nette du stock de marchandises du Groupe s'élevait à 29,4 M€. Ce stock était principalement localisé aux Etats-Unis, pour un montant net de 19,4 M€.



En K€	31/03/2012 publié	31/03/2011 publié	31/03/2010 publié
Chiffre d'affaires consolidé de l'activité répliques d'armes factices (hors jeux vidéo)*	81 357	73 698	50 711
Stock et en-cours du Groupe (valeur nette)	28 975	29 436	16 303
Stock en % du chiffre d'affaires consolidé	35,6%	39,9%	32,1%

* Chiffre d'affaires consolidés relatif à la distribution de jouets et répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs.

CYBERGUN a mis en œuvre au cours de l'exercice 2011/2012 (clôture au 31 mars 2012) un programme de renforcement de son bilan, notamment par une optimisation de son stock d'actifs permettant de réduire son endettement. Les premiers effets du programme de réduction des stocks mis en œuvre depuis septembre 2011 ont permis de ramener le montant des stocks et en-cours à 29 M€ au 31/03/2012 contre 29,4 M€ l'année précédente. L'objectif du Groupe est de réduire encore le niveau des stocks au cours de l'exercice 2012/2013 (clôture au 31 mars 2013). Au 31 mars 2012, le stock représente 35,6% du chiffre d'affaires consolidé de l'activité répliques d'armes factices (stock peu dépréciable). Au 31 mars 2011, le stock représentait 39,9% du chiffre d'affaires annuel consolidé (chiffre d'affaires entièrement réalisé via l'activité historique de répliques d'armes factices).

4.2. RISQUES DE LIQUIDITE

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir.

■ Analyse de la dette financière au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, l'endettement financier brut du Groupe s'établissait comme suit :

En K€ au 31 mars 2012	Total	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans	Souscrits en euros	Souscrits en dollars	Souscrits en Livres
Emprunts obligataires (1)(2)	17 629		17 629		17 629		
Emprunts auprès des banques	19 259	5 691	12 603	965	5 889	10 132	3 238
Concours bancaires courants	18 250	18 250			2 215	15 910	125
Autres dettes financières		0					
Intérêts courus non échus	316	316			316		
Total	55 453	24 256	30 232	965	26 049	26 042	3 363

(1) L'emprunt obligataire « PREPS » d'un montant nominal de 9 M euro arrive à échéance en juillet 2013 pour 6 M€ et le solde pour 3 M€ en février 2014.

(2) L'emprunt obligataire émis sur le marché en septembre 2010 pour un montant nominal de 9 M euro, arrivera à échéance en septembre 2016.

Au 31 mars 2012, la société n'a pas d'emprunt avec clause de remboursement anticipé, sauf aux Etats-Unis pour un emprunt moyen terme de 1,3 MUSD pour lequel les ratios sont respectés.



Les emprunts auprès des banques et autres établissements financiers (Oseo) s'amortissent en général sur des durées moyennes de cinq ans.

Les concours bancaires courants correspondent à des autorisations de lignes de découverts classiques révocables à 60 jours dans la zone Euro pour 68% soit 12,4 M€ auprès de 9 établissements financiers, et à des lignes confirmées de 12 mois hors zone Euro pour 32% soit 5,9 M€ auprès de 3 établissements financiers.

Au 31 mars 2012, la trésorerie disponible de CYBERGUN s'élève à 8 M€ (dont 7,8 M€ de disponibilités) et l'endettement financier brut à 55,5 M€. Ce dernier est constitué à hauteur de 32% d'emprunts obligataires (17,6 M€).

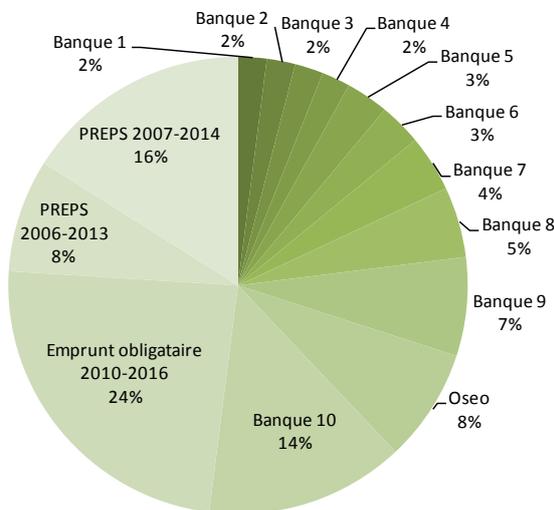
Le groupe dispose au 31 mars 2012 de 4,2 M€ de lignes de crédit court terme (découvert bancaire) autorisées et non utilisées.

Par ailleurs, CYBERGUN a souscrit un contrat de cession de créances d'une enveloppe globale d'un montant maximum d'1 M€ dont un montant de 0,7 M€ était utilisé au 31 mars 2012.

La maturité de la dette moyen et long terme de CYBERGUN au 31 mars 2012 est présentée au paragraphe 2.2 de l'annexe des comptes consolidés.

■ Diversité des en-cours de financement à moyen et long terme

L'endettement à moyen et long terme auprès des établissements de crédit et d'autres types de prêteurs est réparti comme illustré ci-après :

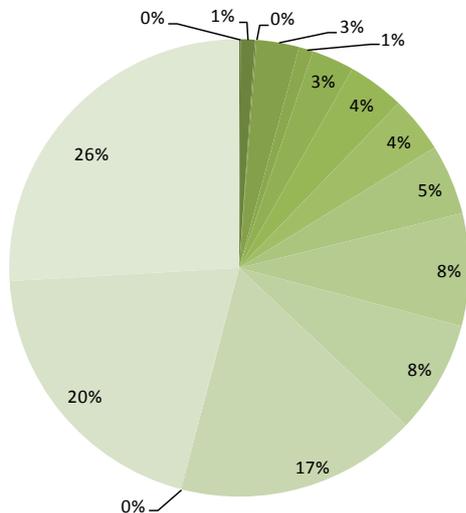


Les financements moyens terme (en général 5 ans) obtenus par le Groupe CYBERGUN entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012 sont présentés dans le paragraphe 2.2 de l'annexe des comptes consolidés.



■ Diversité des en-cours de financement court terme

L'endettement à court terme d'établissements de crédit est réparti comme illustré ci-après :



Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2012, la société a obtenu en octobre 2011 une nouvelle ligne de crédit confirmée à 12 mois avec la banque NORDEA au Danemark pour 1 M€. Elle contribue au financement des besoins en fonds de roulement de la filiale danoise.

Depuis le début du nouvel exercice, les principales évolutions sont :

- Mai 2012, obtention d'une nouvelle ligne de crédit pour ses filiales étrangères auprès de la banque BB&T pour 17,5 MUSD aux Etats-Unis. Cette ligne est disponible en fonction de paramètres variables que sont les valeurs de stocks et des postes clients. La capacité de tirage actuelle est de 10,0 MUSD. La ligne BB&T est venue remplacer la ligne BBVA de 7,5 MUSD : celle-ci est confirmée sur 24 mois et porte intérêts à Libor +2,5% ;
- Aout 2012, deux banques françaises ont dénoncé leurs lignes de concours bancaires courant pour un montant total de 4,2 millions euro. La société est en discussion pour renouveler ces lignes et recherche par ailleurs d'autres solutions de financement.

■ Appréciation des besoins de financement

Pour les 12 prochains mois, le Groupe considère qu'il dispose des ressources financières nécessaires à son activité et au remboursement des dettes financières arrivant à échéance, sur la base des hypothèses suivantes :

- Réalisation de son budget d'exploitation et de son plan de réduction des stocks ;
- Pour les jeux vidéo, un investissement limité à la finalisation des programmes en cours ;
- Maintien des lignes de concours bancaires dont le groupe dispose actuellement.

Ainsi, le Groupe travaille sur des projets en capital comme sur des projets obligataires, en parallèle de ses négociations avec ses banques sur le maintien des concours bancaires.

En cas de non réalisation de l'ensemble de ces hypothèses, le Groupe serait exposé à un risque de liquidité.



4.3. RISQUES DE MARCHÉ

4.3.1. RISQUES DE CHANGE

■ Situation au 31 mars 2012

Le Groupe est exposé au risque de change sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Au 31 mars 2012, le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure ou égale à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Au 31 mars 2012, CYBERGUN est détenteur de contrats de vente à terme de dollars US. Compte tenu de l'évolution de la monnaie, la valorisation de ces instruments se traduit par un actif courant de 146 K€ et par un gain financier du même montant enregistrée au compte de résultat. Il s'agit de différentes options d'achat de devises (USD) pour un montant de 1,8 MUSD s'échelonnant sur des échéances de septembre 2012 à mars 2013.

■ Position nette de la Société en dollars au 31 mars 2012 (base consolidée)

En K USD (taux de conversion €/€ au 31/03/12 : 1,3356)	31/03/2012
Actifs	33 812
Dont stocks et en-cours	21 135
Dont clients	8 532
Dont actif d'impôts	299
Dont autres actifs courants	134
Dont trésorerie	3 713
Passifs	35 862
Dont fournisseurs	8 821
Dont emprunts à court terme	3 800
Dont trésorerie à court terme	21 249
Dont passif d'impôts	229
Dont autres passifs courants	1 763
Position nette avant gestion	-2 051
Position hors bilan* (contrats de change à terme)	4 110
Position nette après gestion	2 059

* Valorisation des instruments de couverture



■ Analyse de la sensibilité au risque de change

En K (taux de conversion €/ \$ moyen sur l'exercice 1,3778)	31/03/2012
Chiffre d'affaires	84 703
Euros	29 030
Dollars	55 673
Total	84 703
Achats et charges	
Euros	14 847
Dollars	65 751
Total	80 598
Solde (position de change)	
Euros	14 183
Dollars	-10 078
Couverture	
Achat à terme de USD	10 190
Vente à terme	-6 080
Position nette en dollar USD	-13 885
Variation +/- 1 %	-139
Variation du dollar USD sur l'exercice	-5,99%
Impact sur les résultats en euros	1 331
Position nette avec hors bilan USD	-9 775
Variation +/- 1 %	-98

■ Situation au 31 mars 2011

Le Groupe est exposé au risque de change sur les ventes, les achats et les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Au titre de l'exercice 2010/2011, clos le 31 mars 2011, le Groupe a effectué environ 98% de ses approvisionnements en USD et a réalisé environ 73% de ses ventes dans cette même devise. Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Au 31 mars 2011, CYBERGUN est détenteur de contrats de vente à terme de dollars US et canadiens. Compte tenu de l'évolution des 2 monnaies, la valorisation de ces instruments se traduit par un actif courant de 126 K€ et par un gain financier du même montant enregistré au compte de résultat. Il s'agit de différentes options d'achat de devises (USD et CAD) pour un montant de -4,0 MUSD et -0,2 MCAD s'échelonnant sur des échéances de décembre 2011 à février 2012.

■ Position nette de la Société en dollars au 31 mars 2011 (base consolidée)

En K USD (taux de conversion €/ \$ au 31/03/11 : 1,4207)	31/03/2011
Actifs	41 254
Dont stocks et en-cours	23 436
Dont clients	10 184
Dont actif d'impôts	587
Dont autres actifs courants	184
Dont trésorerie	6 863
Passifs	21 258
Dont fournisseurs	8 479
Dont emprunts à court terme	4 235
Dont trésorerie à court terme	4 572
Dont passif d'impôts	629
Dont autres passifs courants	3 343
Position nette avant gestion	19 996
Position hors bilan* (contrats de change à terme)	-4 045
Position nette après gestion	15 951

* Valorisation des instruments de couverture



■ Analyse de la sensibilité au risque de change

En K (taux de conversion €/ \$ moyen sur l'exercice : 1,3224)	31/03/2011
Chiffre d'affaires	73 698
Euros	25 297
Dollars	48 401
Total	73 698
Achats et charges	
Euros	17 269
Dollars	51 807
Total	69 076
Solde (position de change)	
Euros	8 028
Dollars	-3 406
Couverture	
Achat à terme de USD	3 000
Vente à terme	-7 045
Position nette en dollar USD	-3 406
Variation + / - 1 %	-34
Variation du dollar USD sur l'exercice	5,4%
Impact sur les résultats en euros	216
Position nette avec hors bilan	-7 451
Variation + / - 1 %	-75

4.3.2. RISQUES DE CONVERSION

Les états financiers consolidés de CYBERGUN sont présentés en euro. Les actifs, passifs enregistrés dans des devises autres que l'euro doivent donc être convertis en euro, au taux de change applicable au jour de la clôture de l'exercice, pour être intégrés dans les états financiers.

Dans ce cas, la valeur en euro des actifs, passifs, initialement libellés dans une tierce devise diminuera et inversement en cas de dépréciation.

4.3.3. RISQUES DE CREDIT / DE CONTRE-PARTIE

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

4.3.4. RISQUES DE TAUX

Le risque de taux correspond au risque que les fluctuations des taux d'intérêt affectent le résultat du Groupe et exposent le détenteur de titres financiers au risque de moins-value en capital.

L'exposition du Groupe à une telle évolution défavorable est très limitée au regard du niveau de l'endettement à court terme et à taux variable.

Néanmoins, CYBERGUN assure une gestion rigoureuse du risque de taux afin de contrôler son exposition aux risques de marché dans des limites acceptables. Plus particulièrement, le Groupe gère le risque de taux en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux.



L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 mars 2012, date du dernier arrêté comptable, est le suivant :

En K€ 31/03/2012	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (b) - (a)		Instruments de couverture (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	8 010	0	1 146	22 979	-6 864	22 979	0	-35	-6 864	22 944
De 1 à 5 ans	0	0	22 651	7 712	22 651	7 712	0	0	22 651	7 712
Plus de 5 ans	0	0	965	0	965	0	0	0	965	0
Total	8 010	0	24 762	30 690	16 752	30 690	0	-35	16 752	30 655

* : les actifs financiers comprennent la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

En K€	31/03/2012	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	307	0
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	-307	0

L'échéancier des actifs et passifs financiers du Groupe au 31 mars 2011 était le suivant :

En K€ 31/03/2011	Actifs financiers* (a)		Passifs financiers** (b)		Exposition nette avant couverture (c) = (b) - (a)		Instruments de couverture (d)		Exposition nette après couverture (e) = (c) + (d)	
	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable	Taux fixe	Taux variable
Moins d'un an	8 846	0	0	13 191	-8 846	13 191	0	-43	-8 846	13 148
De 1 à 5 ans	0	0	11 620	3 623	11 620	3 623	0	0	11 620	3 623
Plus de 5 ans	0	0	9 000	0	9 000	0	0	0	9 000	0
Total	8 846	0	20 620	16 814	11 774	16 814	0	-43	11 774	16 771

* : les actifs financiers comprennent les immobilisations financières, la trésorerie et les équivalents de trésoreries, tels qu'ils figurent à l'actif du bilan consolidé

** : les passifs financiers comprennent les emprunts et dettes financières tels qu'ils figurent au passif du bilan consolidé

En K€	31/03/2011	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôts
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	167,71	0
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	-167,71	0



4.3.5. RISQUES SUR ACTIONS

Au 31 mars 2012, CYBERGUN détient 249 694 actions propres.

En K€ Au 31/03/2012	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	209	0
Hors bilan	0	1 723
Position nette globale	209	1 723

Au 31 mars 2011, CYBERGUN détenait 40 867 actions propres.

En K€ Au 31/03/2011	Portefeuille d'actions tierces ou OPCVM actions	Portefeuille d'actions propres
Position à l'actif	475	0
Hors bilan	0	348
Position nette globale	475	348

4.3.6. RISQUES HORS BILAN

Le tableau ci-dessous présente les engagements hors bilan du Groupe au 31 mars 2012, 31 mars 2011 et au 31 mars 2010 :

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Engagements donnés			
Cautions de contre-garantie sur marchés	0	0	0
Nantissement, hypothèques et sûretés réelles	21 610	5 745	0
Encours du factoring déconsolidé	725	530	0
Avals, cautions et garanties données	0	0	0
Autres engagements donnés	0	0	0
Engagements reçus			
Garantie Oséo	1 447	1 257	896

La présentation des engagements hors bilan qui est faite, n'omet pas l'existence d'un engagement hors bilan significatif, selon les normes comptables en vigueur.

4.4. RISQUES JURIDIQUES

4.4.1. LITIGES EN COURS ET FAITS EXCEPTIONNELS

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.



4.5. ASSURANCES ET COUVERTURES DU RISQUE

Le Groupe a souscrit des assurances présentant des garanties qu'elle estime compatibles avec les risques couverts.

Le Groupe a mis en œuvre une politique de couverture des principaux risques liés à son activité, susceptibles d'être assurés, et continuera à appliquer la même politique dans le cadre du développement futur de son activité.

A la connaissance de la Société, il n'y a pas de risques significatifs non assurés.

Ces polices et leur adéquation aux besoins de l'entreprise sont revues régulièrement et au minimum une fois par an.

■ Responsabilité civile (RC)

✓ RC « Exploitation »

La Responsabilité Civile « Exploitation » couvre les dommages corporels, matériels et immatériels dont:

- Dommages corporels résultant d'accidents de travail ou de maladies professionnelles ;
- Dommages matériels et immatériels consécutifs ;
- Dommages aux biens mobiliers confiés (dommages matériels et immatériels consécutifs) ;
- Dommages immatériels résultant de dommages non garantis ;
- Dommages immatériels ne résultant d'aucun dommage (fausse manœuvre) ;
- Atteinte accidentelle à l'environnement *hors installations classées soumises à autorisation* (dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs).

✓ RC « Après livraison »

La Responsabilité Civile « Après Livraison » couvre les dommages corporels, matériels et immatériels dont :

- Dommages immatériels résultant de dommages aux produits livrés et aux travaux exécutés ;
- Dommages immatériels ne résultant d'aucun dommage (vice caché, malfaçon) ;
- Frais de retrait engagés par l'assuré.

✓ Défense

- Défense devant les juridictions civiles, commerciales ou administratives ;
- Défense des intérêts civils devant les juridictions répressives.

✓ Assistance juridique / Recours

Assistance juridique dont : honoraires d'avocat ou de conseil :

- Référé, assistance à une mesure d'instruction ou devant une commission administrative, un tribunal d'instance ou de police ;
- Tribunal de grande instance ;
- Cour d'appel ;
- Cour de cassation ou Conseil d'Etat ;
- Transaction amiable.



✓ RC « Dirigeants »

- Information juridique de dirigeant ;
- Protection fiscale du dirigeant ;
- Responsabilité civile du dirigeant ;
- Aide psychologique du dirigeant ;
- Réhabilitation image de l'entreprise ;
- Assistance rapatriement du dirigeant.

■ **Multirisque professionnel/industrielle**

- Incendie, risques annexes (tempête, grêle, neige sur toiture, dégât des eaux, gel, chute d'appareils aériens, choc de véhicules terrestres, actes de vandalisme et de sabotage, attentats, actes de terrorisme, émeutes et mouvements populaires, dommages d'ordre électrique) et catastrophes naturelles ;
- Frais et pertes consécutifs aux dommages matériels garantis ;
- Recours ;
- Vol ;
- Bris de glaces ;
- Bris de machines des matériels informatiques et de bureautique.

■ **Perte d'exploitation**

- Incendie, foudre, explosion, fumées ;
- Tempête, grêle, neige sur la toiture ;
- Dégâts des eaux, gel ;
- Chute d'appareils aériens. Franchissement du mur du son ;
- Choc de véhicules terrestres ;
- Actes de vandalisme et de sabotage, attentats, actes de terrorisme, émeutes, mouvements populaires ;
- Catastrophes naturelles (loi du 13 Juillet 1982).

■ **Transport de marchandises**

- Transport de marchandises et faits de guerre par voie terrestre, maritime et aérienne ;
- Couverture du risque terrorisme pour débarquement sur le sol USA ;
- CYBERGUN est très attentif au nombre de containers embarqués sur un même navire afin d'être systématiquement couvert ;
- Couvertures des risques clients nationaux et à l'export.

■ **Polices SFAC et COFACE**

La Société a souscrit des contrats d'assurance auprès de la SFAC et de la COFACE afin de bénéficier d'une couverture contre le risque de non-paiement des créances détenues sur ses clients. Ces contrats permettent à la Société de mener une gestion du risque client par un contrôle mensuel des soldes et par un suivi des garanties.



4.6. RISQUES INDUSTRIELS ET RISQUES ENVIRONNEMENTAUX

Du fait de la nature de l'activité de CYBERGUN, il n'existe pas de risques industriels et liés à l'environnement susceptibles d'avoir une incidence sur la situation financière, l'activité, les résultats de la Société.

Par ailleurs, le développement durable mobilise tous les postes, tous les pays et tous les collaborateurs de CYBERGUN. Dans les faits cela se concrétise par la réduction de la taille des cartons, la réutilisation des cartons de livraison dans les différentes filiales, le broyage et le recyclage des papiers de bureaux, l'utilisation croissante d'Internet qui limite l'impression de papiers, l'investissement dans un nouveau système de chauffage avec utilisation d'électricité verte, renouvellement du parc véhicule par des voitures hybrides et invention et développement de la bille biodégradable en remplacement de la bille plastique.



5. INFORMATIONS CONCERNANT L'EMETTEUR

5.1. HISTOIRE ET EVOLUTION DE LA SOCIETE

5.1.1. NOM COMMERCIAL ET RAISON SOCIALE DE L'EMETTEUR

■ **Dénomination sociale (article 3 des statuts)**

La Société a pour dénomination sociale: « **CYBERGUN** ».

Les actes et documents émanant de la Société et destinés aux tiers doivent indiquer la dénomination sociale précédée ou suivie immédiatement des mots « Société Anonyme » ou des initiales « S. A », de l'énonciation du montant du capital social, ainsi que du lieu et du numéro d'immatriculation de la Société au Registre de Commerce et des Sociétés.

■ **Objet social (article 2)**

La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement :

- **prestations de services, négoce et transformation de tous produits et matières, notamment pour les loisirs et le modélisme**

et plus généralement, toutes les opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

5.1.2. LIEU ET NUMERO D'ENREGISTREMENT DE L'EMETTEUR

■ **Immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés (RCS)**

La Société a été immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés d'Evry sous le numéro d'identification 337 643 795.

5.1.3. DATE DE CONSTITUTION ET DUREE DE VIE DE L'EMETTEUR

■ **Date de création de la Société**

La Société a été créée le 14 avril 1986 (anciennement « LES TROIS PYLONES »).

■ **Durée de vie de la Société (article 5)**

La durée de la Société est de quatre vingt dix neuf années à compter du jour de son immatriculation au Registre du Commerce et des Sociétés, sauf dissolution anticipée ou prorogation dans les conditions prévues par la loi.



5.1.4. SIEGE SOCIAL ET FORME JURIDIQUE DE L'EMETTEUR

■ Adresse du siège social (article 4)

Le siège social de CYBERGUN se situe dans la Zone d'Activité Les Bordes, aux 9/11 rue Henri Dunant, à Bondoufle (91070), FRANCE.

Téléphone : 01 69 11 71 00

Fax : 01 69 11 71 01

■ Forme juridique (article 1)

Initialement constituée sous la forme d'une société à Responsabilité Limitée, la Société a adopté, à compter du 1^{er} août 1995 la forme d'une Société Anonyme.

5.1.5. EVENEMENTS IMPORTANTS DANS LE DEVELOPPEMENT DES ACTIVITES DE L'EMETTEUR

■ Historique

En 1983 Jérôme MARSAC (Président de CYBERGUN), passionné de modèles réduits, crée avec Vincent BOUVET leur première entreprise : CIMB - COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE MARSAC BOUVET – société d'importation et de distribution de maquettes et de modèles radio - commandés auprès de revendeurs spécialisés. Avec une progression fulgurante de l'activité (un volume d'affaires de 47 MF en **1990** pour un effectif de 30 personnes), et l'élargissement de la gamme, la société CIMB devient rapidement « leader » sur le marché des modèles réduits dynamiques en France. Elle intéresse alors le Groupe JOUEF, fabricant national de trains miniatures, auquel elle est revendue en **1991**.

Dans le même temps, la société "LES TROIS PYLONES" est créée en **1986** pour le commerce de modèles « ready to fly » (par opposition au kit). Elle développe progressivement son activité et devient, en **1993**, une société d'importation et de distribution de produits inédits : les AIR SOFT GUN®, répliques de pistolets factices projetant des billes en plastique de 6mm. De faible puissance et donc inoffensives, ces copies conformes, aux capacités de reproduction multiples, sont réservées à un public majeur.

La Société, devenue alors une Société Anonyme, signe en **1997** son premier contrat de licence exclusive européenne (aujourd'hui élargie au monde) avec SMITH & WESSON ®. Ce contrat lui permet l'importation et la distribution de modèles de marques dont les droits intellectuels sont garantis. Les autres grands noms de la défense (COLT®, SIG SAUER, TAURUS®, IMI (UZI®), DESERT EAGLE™, FAMAS, TANFOGLIO®, MAUSER, THOMPSON®, AUTO-ORDNANCE, KALASHNIKOV, etc.), conscients des enjeux que cela représente, n'hésitent pas à suivre le mouvement. La société " LES TROIS PYLONES " devient alors en quelques années leader mondial sur le marché de la réplique exacte de pistolets sous licences. La plupart des marques détenues par LES TROIS PYLONES connaissant une notoriété sans égale, assurent à la Société une réussite exemplaire.

Entre **1996** et **1999**, le chiffre d'affaires progresse de 400%. LES TROIS PYLONES simplifie son nom pour devenir «3 P». Et, le 9 décembre 1999, l'entreprise entre sur le Marché Libre de la Bourse de Paris. Au début de l'année **2000**, 3P signe un contrat de licence exclusive mondiale avec COLT® portant sur la marque et l'intégralité de ses modèles (dont les pistolets vidéo). BERETTA®, TAURUS® et DESERT EAGLE™ ne tardent pas à suivre, offrant à 3P de nouveaux débouchés. En **septembre 2001**, 3P S.A. devient CYBERGUN S.A. 2001 est aussi l'année des premières prises de commandes aux USA, territoire encore non exploité par CYBERGUN.

En **2002**, le marché américain prend son essor, et représentera à la fin de l'exercice (clos au 31 mars 2003) 24,1% du chiffre d'affaires total de CYBERGUN (33,3% de l'export). En Europe, les ventes se maintiennent, avec la conquête de nouveaux marchés, notamment en Europe de l'Est, et la signature de nouvelles licences avec les intervenants du marché japonais. 2002 sera aussi l'année des grands investissements



(R&D: achats de moules, créations de packaging, innovations techniques). Le 5 juillet 2002, CYBERGUN réussit son transfert au Second Marché d'EURONEXT.

2003 s'affiche comme l'année de la croissance (+66%), essentiellement tirée par les USA. Ce succès a justifié la création de la filiale CYBERGUN USA LLC, en novembre 2003 à Fort Lauderdale, FLORIDE, et l'embauche de personnel qualifié pour épauler le distributeur SOFTAIR USA, dont John STEELE, auparavant vice-président du licensing chez SMITH & WESSON. 2003 est aussi l'année des dépôts de 2 brevets révolutionnaires : BAX et CYCLONE.

Pendant l'exercice **2004**, CYBERGUN – via sa filiale américaine - crée 3 boutiques SOFTAIR DEPOT aux Etats-Unis et rachète son grossiste répartiteur SOFTAIR USA, qui devient donc filiale à 100% du Groupe. Au cours de l'exercice, CYBERGUN négocie un important contrat avec une grande chaîne de magasins, portant ainsi le nombre de points de vente de 1 300 à 2 600 aux USA. Fin septembre 2004, CYBERGUN acquiert la licence BERETTA, 19ème marque dans son portefeuille.

En **2005** CYBERGUN se concentre sur l'amélioration de la rentabilité en se désengageant de l'activité boutique en France et aux USA, et en augmentant son réseau de distribution aux USA (plus de 5 000 points de vente au 31 mars 2006). En septembre 2005, la "District Court" du MINNESOTA donne raison à CYBERGUN dans le procès qui l'opposait à un sous-traitant ayant contrefait des modèles DESERT EAGLE. Mi-mars **2006** le Groupe signe un nouveau contrat avec l'Américain COLT, qui rallonge la durée et étend l'objet du contrat de licence exclusif initial signé 6 ans plus tôt. Fin mars, CYBERGUN signe avec SCHMEISSER International une 21ème licence, qui permettra au Groupe de reproduire et distribuer le célèbre fusil-mitrailleur MP-40 dans le monde entier.

Parallèlement CYBERGUN augmente son exposition dans les linéaires américains, et continue d'investir en R&D, notamment en créant la bille 100% BIO.

Sur l'exercice **2006** (avril 2006-mars 2007), le chiffre d'affaires s'élève à 36,3 M€, en hausse de 26,3% à taux de change constant. Les USA représentent désormais 79% du CA du Groupe, qui acquiert en janvier 2007 la société américaine PALCO, et compte désormais plus de 7 000 points de vente outre-Atlantique. En février 2007, CYBERGUN renouvelle avec Michaïl Timoféïevitch KALASHNIKOV une licence exclusive mondiale plus large et de longue durée. En mars, le tribunal de Taipei, à TAIWAN, valide le jugement de la « District Court » of MINNESOTA condamnant le contrefacteur taiwanais à verser des indemnités à SOFTAIR USA, filiale à 100% de CYBERGUN, pour avoir commercialisé des modèles contrefaits de DESERT EAGLE. En Europe, la croissance reprend, grâce à une redynamisation des équipes commerciales en France et à la signature de nouveaux contrats avec des agents européens. L'exercice 2006 marque également le succès du repositionnement de la production en Chine, la concrétisation industrielle de ses brevets, et la poursuite de ses dépôts de marques à l'international.

En **2007** (avril 2007-mars 2008), CYBERGUN réalise un chiffre d'affaires de 34,9 M€. Le ralentissement de la croissance se fait sentir aux USA, qui ne représentent plus que 65% des ventes du Groupe, mais CYBERGUN sait rebondir en recentrant son activité sur le vieux continent. Le Groupe se concentre aussi pendant l'exercice sur la réduction des coûts aux USA, suite à la délocalisation de sa filiale SOFTAIR USA de San Francisco à Dallas et à l'intégration de la société PALCO MARKETING, dont les synergies offrent désormais des résultats tangibles. Parallèlement CYBERGUN poursuit sa croissance externe par l'acquisition le 1er avril **2008** de la société TECH GROUP. Le département juridique toujours très actif, dénombre en fin d'exercice un nombre impressionnant de victoires contre les contrefacteurs, et ajoute 2 licences à son portefeuille (KAHR et GSG) plus des élargissements de durée et de domaines sur des licences existantes.

Pour l'exercice **2008** (avril 2008-mars 2009), le Groupe CYBERGUN réalise un chiffre d'affaires de 42,7 M€, soit une croissance de +23,4% en données publiées, et +7,8% à taux de change et périmètre constants (hors TECH GROUP). Malgré la crise mondiale, CYBERGUN a su maintenir une croissance soutenue et régulière tout au long de l'exercice. La filiale SOFTAIR USA accueille en juin 2008 Mark SKROCKI au poste de Directeur Marketing pour les ETATS-UNIS. Mark officiait depuis 1999 chez le leader américain des articles de paintball : JT SPORTS. Enfin, la croissance externe continue avec l'acquisition, annoncée le **16 mars 2009**, de la société danoise X-GUNS, spécialisée dans la distribution d'armes factices et d'accessoires. Cette acquisition permet d'élargir l'offre, notamment dans le domaine des accessoires, et de développer la distribution de toute la gamme CYBERGUN dans les pays scandinaves.



Au titre de l'exercice **2009** (avril 2009 – mars 2010), CYBERGUN enregistre un record d'activité avec un chiffre d'affaires de 50,7 M€, soit une croissance de +19% en données publiées et de +15% à périmètre et taux de change constants. Cet exercice est principalement marqué par l'entrée dans le périmètre de consolidation de X-GUNS et la signature d'un partenariat stratégique de long terme avec la société américaine JT SPORTS. L'acquisition de X-GUNS permet à CYBERGUN d'élargir son offre de produits, notamment dans le domaine des accessoires, tout en se développant sur l'ensemble du marché scandinave. Grâce au partenariat mis en place avec le leader américain des articles de paintball, CYBERGUN est devenu le distributeur exclusif de produits JT SPORTS en Europe. L'exercice 2009 est également caractérisé par l'amélioration des marges et la poursuite du désendettement du Groupe. Ainsi, CYBERGUN a enregistré une marge opérationnelle courante à 2 chiffres (10,8% contre 7,2% un an plus tôt) et une marge nette de 6,0% (vs. 2,6%). L'endettement financier net a été ramené à 84% des fonds propres consolidés (vs. 98%).

Pour l'exercice **2010** (avril 2010 – mars 2011), le Groupe CYBERGUN réalise un chiffre d'affaires de 73,7 M€, soit une croissance de +45% en données publiées, et +31% à taux de change et périmètre constants. Cet exercice est marqué par les acquisitions des sociétés INOKATSU (Taiwan) et SPARTAN IMPORTS (Etats-Unis). L'acquisition d'INOKATSU, leader dans la fabrication des produits d'Airsoft très haut de gamme, permet à CYBERGUN de renforcer sa présence en Asie. Avec l'acquisition de SPARTAN IMPORTS, distributeur spécialisé dans l'Airsoft haut de gamme en Californie, CYBERGUN élargit son maillage commercial sur la côte Ouest des Etats-Unis. L'exercice 2010 est également marqué par l'acquisition de l'activité du brevet BIOVAL et de la marque SWISS ARMS. L'acquisition de BIOVAL, marque et procédé de fabrication de billes biodégradables, permet à CYBERGUN de renforcer son offre de « billes bio ». Grâce à l'acquisition de SWISS ARMS, CYBERGUN réalisera désormais la majorité de ses ventes au travers de marques fortes détenues en propre et augmente donc son étanchéité au risque de dépendance vis-à-vis de ses partenaires. Au cours du mois de juillet 2010, CYBERGUN a ouvert une filiale en Italie afin de développer ses activités commerciales en Europe du sud. L'exercice 2010 est également caractérisé par l'émission d'un emprunt obligataire. Pour diversifier ses sources de financement dans le cadre de sa stratégie de développement à l'international et de conquête de parts de marché, CYBERGUN a émis un emprunt obligataire de 9 M€.

Sur l'exercice 2011 (avril 2011 – mars 2012) le Groupe CYBERGUN réalise un chiffre d'affaires de 84,7 M€, soit une croissance de +15% en données publiées. L'exercice est marqué par l'acquisition de la société INTERACTIVE GAME GROUP - I2G (Etats-Unis) et de certains actifs de la société SMK SPORTSMARKETING (Angleterre). Grâce à l'acquisition des actifs de SMK SPORTSMARKETING, importateur et producteur « custom » de pistolets à air comprimé, CYBERGUN réalise une opération stratégique d'intégration verticale de la distribution de ses produits, comme il l'a déjà fait avec succès aux Etats-Unis ou dans les pays scandinaves.

Avec l'acquisition d'I2G, acteur spécialisé dans la valorisation de droits intellectuels dans l'univers du jeu vidéo, CYBERGUN renforce sa position incontournable d'acteur mondial du tir de loisir avec une gamme de produits sans équivalent allant du monde réel au monde numérique. Les avantages attendus de cette opération sont : l'enrichissement de l'offre (l'acquisition d'I2G s'inscrit dans la stratégie de CYBERGUN de pénétrer le marché au très fort potentiel des jeux vidéo afin de proposer une gamme de produits complémentaires dans les domaines du divertissement et du tir de loisir), une similarité de métiers et des complémentarités commerciales (les métiers d'I2G et de CYBERGUN reposent tous deux sur la valorisation de marques fortes, sur un modèle où la production est sous-traitée à des partenaires de qualité et sur l'optimisation des financements pour la maîtrise du retour sur investissement de chacun des projets), des synergies à valoriser et un modèle économique vertueux renforcé (les synergies attendues de cette opération pour CYBERGUN sont commerciales, technologiques et financières).

L'assemblée générale du 1^{er} avril 2011 a approuvé le projet d'acquisition de la société I2G. Le montant de l'acquisition s'est élevé à 16,8 M€ pour 100% du capital. Le paiement a été réalisé par échange de titres pour 12,8 M€ ayant donné lieu à la création de 1.050.000 actions nouvelles (à l'issue de l'apport le nombre d'actions composant le capital de CYBERGUN était de 4.270.406 actions ordinaires) et par paiement d'une soulte à hauteur de 4 M€.

Compte tenu des difficultés du marché du jeu vidéo et des performances économiques d'I2G (baisse de 50% du chiffre d'affaires), le management a décidé de procéder à une analyse économique du portefeuille de jeux. Le résultat de cette analyse a conduit à une dépréciation totale du goodwill pour



16,8 M€ après prise en compte de l'effet de change. Sur les investissements de la période, le groupe a constaté à la clôture une dépréciation des actifs incorporels (jeux vidéo) à hauteur de 3 M€.

En août 2011, CYBERGUN a annoncé l'acquisition de 40% de la société OW (ONLINE WARMONGERS) dont l'unique actif est le jeu vidéo WAR INC BATTLEZONE. Cet investissement stratégique est une très belle opportunité non seulement pour l'activité Jeux vidéo de CYBERGUN, mais également pour la vente de produits au détail. Le jeu WAR INC BATTLEZONE mettra en vedette les répliques d'armes du catalogue CYBERGUN, incitant les joueurs à jouer et à acheter les produits. CYBERGUN a finalisé l'acquisition de la société B4S au cours du second semestre. B4S intervient dans la conception de cibles électroniques dédiées au tir de loisirs et développe un concept exclusif d'espace de loisirs « Softair Battle Zone ®.

Par ailleurs, CYBERGUN, a cédé à son partenaire et actionnaire Frédéric Chesnais le jeu vidéo Blackwater. La cession a été réalisée pour un montant de 3,2 MUSD (2,4 M€) payée pour moitié en actions CYBERGUN détenues par Frédéric Chesnais (200.000 titres qui renforcent l'auto-détention du Groupe).

Au début de l'exercice 2012 (avril 2011 – mars 2012), CYBERGUN a conclu la mise en place d'une ligne de financement à 24 mois avec une des principales banques américaines basée au Texas. La ligne, d'un montant maximum de 17,5 MUSD, remboursable in fine sur 24 mois, porte intérêt au taux de Libor + 2,5%. Cette ligne est destinée à se substituer à une ligne court- terme existante et à financer l'activité des filiales américaines du groupe et est renouvelable à l'échéance.

5.2. INVESTISSEMENTS

5.2.1. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS REALISES AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES JUSQU'A LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

De manière générale, les investissements correspondent à des licences en ce qui concerne les immobilisations incorporelles et à des moules servant à la fabrication des produits en ce qui concerne les immobilisations corporelles.

En K€	31/03/2012 12 mois	31/03/2011 12 mois	31/03/2010 12 mois
Acquisitions d'immobilisations	-16 144	-4 479	-1 184
Cessions d'immobilisations	1 992	299	504
Incidence des variations de périmètre	-4 501	-1 463	-231
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-18 653	-5 643	-912

5.2.2. PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS EN COURS

CYBERGUN avait annoncé au 30 septembre 2011 l'acquisition imminente de 50% du capital de l'usine SHANGHAI GONGZI MACHINERY MANUFACTURING Co. Ltd, filiale de SHANGHAI AIR GUN (SAG). Cette acquisition a été abandonnée au cours du mois de mars 2012, les coûts d'audit, d'avocat et due diligence sont passés en charges opérationnelles pour 0,4 MUSD.

5.2.3. INVESTISSEMENTS A VENIR ET ENGAGEMENTS FERMES

CYBERGUN n'envisage aucune opération de croissance externe et un arrêt des investissements significatifs dans le développement de nouveaux jeux vidéo.



6. APERCU DES ACTIVITES

6.1. PRINCIPALES ACTIVITES

6.1.1. LE METIER DE CYBERGUN

- **Le tir de loisir**

CYBERGUN est une société de droit français dont le métier est la conception, la fabrication (exclusivement fabless) et la distribution de pistolets de loisir et d'accessoires associés.

Leader mondial du tir de loisir, CYBERGUN propose une large gamme de produits de loisir qui s'étend des pistolets « Softair », répliques inoffensives d'armes projetant des billes en plastique, aux pistolets « Paintball » et « Wipe Out » dont les munitions sont constituées de peinture ou de craie.

En plastique ou en métal, les Softair ou « Airsoft Gun », sont des armes à feu factices qui projettent des billes en plastique de 6 mm de diamètre avec une puissance inférieure à 1 joule. Les pistolets Softair de CYBERGUN sont inoffensifs.

Grace à un portefeuille de plus de 20 licences de grandes marques, détenues pour la plupart en exclusivité à l'échelle mondiale, CYBERGUN propose à ses clients les répliques parfaites des armes à feu les plus prestigieuses : DESERT EAGLE, COLT, SIG SAUER, FAMAS, KALASHNIKOV, etc.

L'exactitude et la qualité de ces copies conformes, reproduites à l'échelle 1/1, attirent un large public constitué de joueurs, de collectionneurs, d'adeptes du grand écran et de professionnels de la sécurité. Une large communauté essentiellement constituée de « jeunes adultes » majeurs.

En 2008, CYBERGUN a élargi sa gamme de produits en intégrant TECH GROUP HONG KONG. Acquis au mois d'avril, cette société anglaise est spécialisée dans la conception et la fabrication de pistolets paintball pour enfants. Elle propose également une gamme de pistolets Wipe Out. L'offre de cette société est très complémentaire à celle de CYBERGUN puisqu'elle s'adresse aux enfants de 5 à 12 ans.

L'offre de produits paintball s'adresse aussi à un public majeur au travers d'une gamme d'articles réservée aux sportifs du tir de loisir. La puissance de tir et la précision de ces paintball en font des produits interdits aux mineurs.

Enfin, le catalogue de CYBERGUN comporte un grand nombre de consommables (billes, cartouches de peinture, etc.) et d'accessoires associés aux produits proposées (mallettes, cibles, viseurs, etc.). L'offre d'accessoires du Groupe a été récemment renforcée grâce à l'acquisition de la société danoise X-GUNS (début d'exercice 2009/2010).

CYBERGUN est un acteur original qui dispose de la qualification « Entreprise Innovante » d'OSEO/ANVAR accordée en 2005, renouvelée en décembre 2008 et en décembre 2011 pour une durée de 3 ans.



■ Le divertissement sécurisé

Les produits AIR SOFT GUN®, ou SOFTAIR® (marques déposées par CYBERGUN), sont des répliques d'armes à feu qui procurent de véritables sensations grâce à une précision de tir optimale, tout en garantissant une parfaite innocuité.

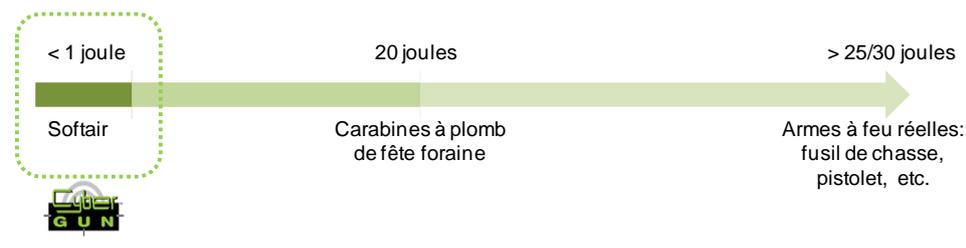
Ces produits sont inoffensifs pour peu que l'on respecte quelques règles élémentaires : ne pas viser une personne ou un animal, ne pas utiliser ou exhiber ces répliques dans les lieux ou transports publics, etc.

La vente de ces modèles est réglementée par le décret n°99-240 du 24 mars 1999 relatif aux conditions de commercialisation de certains objets ayant l'apparence d'une arme à feu. Celui-ci stipule que la vente est réservée à un public majeur et que l'énergie doit être comprise entre 0,08 joules et 2 joules. Selon la réglementation, les produits sont apparentés à des jouets au-dessous de 0,08 joules et à des armes au-dessus de 2 joules. Les produits se trouvant dans cette fourchette de puissance comme les Softair sont assimilés à des armes factices.

Pour information, l'énergie développée par les carabines à plomb de fête foraine est d'environ 10 joules et celle d'un vrai fusil de chasse dépasse les 25 joules.

Positionnement des Softair en fonction de l'énergie dégagée (en joule)

Source : CYBERGUN, ATOUT CAPITAL



■ Les jeux vidéo

Avec l'acquisition d'INTERACTIVE GAME GROUP (I2G) en avril 2011, acteur spécialisé dans la valorisation de droits intellectuels dans l'univers du jeu vidéo, CYBERGUN diversifie son offre en proposant des jeux vidéo. A travers cette acquisition, le groupe cherche à exploiter des synergies, que ce soit dans la promotion croisée des produits, l'exploitation des licences dans les jeux vidéo ou les ventes de packs répliques d'armes et jeux vidéo.

6.1.2. LES MARCHES DE CYBERGUN

Leader mondial du tir de loisir, CYBERGUN est un acteur global du tir de loisir qui adresse quatre principaux marchés :

■ Le sport en plein air (« Outdoor »)

Les AIR SOFT GUN® offrent à la fois la performance et la sécurité nécessaires à la pratique du tir en plein air. En effet, ils procurent de véritables sensations grâce à une précision de tir optimale tout en préservant un haut degré de sécurité. Les pistolets Softair de CYBERGUN attirent aussi bien les amateurs de tir de loisir que les professionnels de la sécurité.

Les produits TECH GROUP (Paintball et Wipe Out) s'adressent également aux amateurs du tir de loisir « Outdoor ». Ils visent un public constitué d'enfants (5 à 12 ans) mais aussi un public majeur pour une partie de la gamme paintball.



■ **Le tir sur cible**

En proposant des répliques fidèles des armes originales, douées d'une précision de tir impressionnante pour leur faible énergie, CYBERGUN a séduit une clientèle de professionnels de la sécurité.

■ **Les collectionneurs**

Les Softair de CYBERGUN font également des adeptes chez les collectionneurs passionnés d'armes à feu. Cette clientèle apprécie tout particulièrement l'exactitude et l'authenticité des répliques de CYBERGUN ainsi que leur coût tout à fait raisonnable.

■ **Les adeptes des jeux vidéo / du grand écran**

Les produits de CYBERGUN adressent aussi les acteurs de la grande consommation et plus particulièrement les adeptes des jeux vidéo et du grand écran. En acquérant la réplique d'une arme à feu, le consommateur s'identifie à ses héros de jeux vidéo, de films ou même de bandes dessinées.

CYBERGUN bénéficie largement de l'ensemble de ces médias qui génèrent un véritable marketing indirect, gratuit mais très efficace. Pratiquement, les sorties des grands blockbusters engendrent régulièrement des effets favorables sur les ventes des répliques de pistolets CYBERGUN. Les grosses productions hollywoodiennes, dans lesquelles les armes sont légion, font la promotion des grandes marques d'armes à feu (Matrix, James Bond, Indiana Jones, Rambo, etc.). Il est à noter que l'acquisition de I2G réalisée au début de l'exercice en cours (2011/2012), a permis à CYBERGUN de renforcer sa position incontournable d'acteur mondial du tir de loisir avec une gamme de produits sans équivalent allant du monde réel au monde des jeux vidéo.

6.1.3. L'OFFRE DE CYBERGUN

CYBERGUN dispose d'une offre de produits de divertissement intemporels et incomparables à plusieurs niveaux.

A ce jour, le catalogue compte plus de 800 références de produits dont la gamme de prix varie de 9,99 dollars (15 euros) à 4 000 dollars (environ 3 000 euros), avec un prix moyen autour de 75 dollars (55 euros). Les acquisitions de SPARTAN IMPORTS, INOKATSU et SWISS ARMS, réalisées au cours de l'exercice (2010/2011), ont permis une montée en gamme de l'offre de CYBERGUN.

Celle-ci se décompose en cinq grandes catégories de produits :

- Les pistolets à billes pour le tir sportif ;
- Les pistolets destinés aux collectionneurs ;
- Les accessoires et consommables ;
- Les « pistolets - jouets » ;
- Les jeux vidéo.

■ **Les AIR SOFT GUN® : pistolets factices pour le tir sportif**

Les AIR SOFT GUN® sont des répliques d'armes en plastique ou en métal qui projettent des billes en plastique de forme sphérique de 6 mm de diamètre. Le fonctionnement de ces produits repose sur trois principaux mécanismes : pompe à ressort, expansion de gaz ou moteur électrique. De faible puissance (< 1 joule), ces répliques d'armes à feu sont inoffensives.

Ces pistolets Softair sont destinés à un public majeur constitué d'amateurs de tir sur cibles ou en plein air. Répliques de grands modèles d'armes tels que COLT ou MAUSER, les AIR SOFT GUN procurent



de véritables sensations de tir. Grâce à une précision de tir optimale, ces pistolets factices attirent aussi bien les amateurs que les professionnels.

Ci-dessous, une illustration de la qualité des AIR SOFT GUN avec les répliques du pistolet P228 de la marque SIG SAUER (modèle de gauche), du DELTA ELITE (au centre) et du DOUBLE EAGLE de COLT.

Modèles de pistolets AIR SOFT GUN

Source : CYBERGUN



La projection s'effectue soit au coup par coup, en ramenant manuellement la culasse de l'arme factice et en comprimant ainsi une pompe, soit de manière semi-automatique ou automatique, par l'action d'un gaz de propulsion (Co2) ou d'électricité.

Dans tous les cas, la puissance est faible (supérieure à 0,08 joule mais inférieure à 1 joule) afin d'écartier tout danger dans le cadre de l'utilisation normale mais raisonnable de ces produits, tout en offrant la puissance nécessaire au divertissement.

■ Les objets de collection : répliques fidèles des grandes armes de guerre

La gamme Softair comporte également des produits destinés au monde des collectionneurs. En effet, CYBERGUN propose des modèles très sophistiqués dont l'exactitude est remarquable. Ce savoir faire a permis au Groupe de capter une clientèle constituée de collectionneurs de répliques d'armes de guerre, attirés par l'authenticité et l'exhaustivité de l'offre de CYBERGUN.

En effet, grâce à son portefeuille de licences de marques, CYBERGUN dispose d'un catalogue comptant environ 800 références. Le consommateur dispose ainsi d'un large choix au niveau des marques et des modèles.

Une offre très fournie qui attire également les maisons de production cinématographiques désireuses d'équiper les acteurs des armes factices paraissant les plus vraies possible.

Ci-dessous une représentation de l'authenticité des répliques commercialisées par CYBERGUN avec la copie conforme d'un fusil à pompe M500 CRUISER de la marque MOSSBERG (modèle de gauche), le fameux fusil AK 47 de la marque KALASHNIKOV (au centre) et la réplique du G2 de FAMAS (à droite)

Modèles de pistolets AIR SOFT GUN

Source : CYBERGUN



Malgré la ressemblance saisissante entre ces objets de collection et des armes réelles, il est utile de rappeler que ces produits projettent des billes en plastique avec une puissance sécurisante et que par conséquent ils sont inoffensifs.



■ Les consommables et accessoires

L'offre de CYBERGUN comporte un grand nombre d'accessoires associés aux gammes de pistolets factices que le Groupe commercialise.

Au travers de son catalogue, CYBERGUN propose des munitions (billes, grenades de billes, peinture, craie, etc.), des accessoires (visées optiques, bi-pieds, cibles, silencieux, malles, etc.) et mêmes des équipements pour les joueurs (vestes de camouflage, sacs à dos, ceinturons, etc.).

Quelques produits du catalogue d'accessoires

Source : CYBERGUN



■ Les jouets

Le cœur de cible de cette gamme est l'enfant de 5 à 12 ans. Il s'agit de pistolets en plastique tirant soit des munitions de peinture pour les produits Paintball, soit des munitions à base de craie pour la catégorie Wipe Out.

Ces produits sont conçus et fabriqués par TECH GROUP, société anglaise intégrée par CYBERGUN en avril 2008. TECH GROUP a développé, depuis 1999, une gamme de jouets utilisant notamment un procédé à base de craie au lieu des traditionnelles billes de peinture, une innovation particulièrement appréciée des consommateurs (Wipe Out).

Modèles de pistolets Paintball et Wipe Out

Source : CYBERGUN



Une partie de la gamme Paintball adresse un public majeur. Ces pistolets et fusils bénéficient d'une puissance et d'une précision supérieure à celles des produits pour enfants.

Le catalogue a également été enrichi par le lancement récent de la gamme de pistolets et de fusils automatiques à eau. Certaines de ces répliques d'armes à feu sont capables de tirer de l'eau à une cadence de 200 coups/minute.

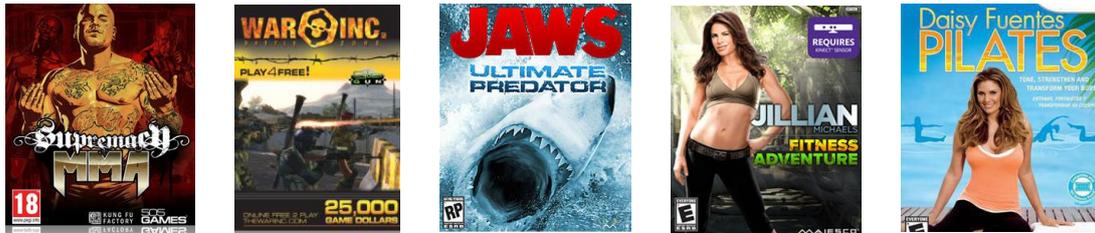


■ Les jeux vidéo

Les jeux vidéo proposés par CYBERGUN offrent aux joueurs la possibilité d'utiliser des armes de licences officielles. CYBERGUN est en effet, grâce à ses licences exclusives mondiales, le seul acteur de l'univers du divertissement à pouvoir proposer des répliques d'armes factices fidèles à la réalité.

Exemples de jeux vidéo

Source : CYBERGUN



Les principaux jeux vidéo du portefeuille d'I2G sont les suivants :

- SUPREMACY MMA et FIGHTING GIRLS : jeux de combat MMA « mixed martial arts » sur Xbox 360 et Playstation 3 ;
- WAR INC BATTLEZONE : jeu multi-joueurs de simulation de combat en ligne jouable gratuitement sur PC (en août 2011, CYBERGUN a annoncé l'acquisition de 40% de la société ONLINE WARMONGERS dont l'unique actif est le jeu vidéo WAR INC BATTLEZONE) ;
- JAWS ULTIMATE PREDATOR, adaptation des films Les Dents de la Mer sur Wii et les 3D ;
- JILLIAN MICHAELS : jeu de fitness, premiers du genre à associer une préparatrice physique célèbre, Jillian Michaels, à l'accessoire Wii Balance Board (Jillian Michaels Fitness Ultimatum 2009 pour Nintendo Wii s'est vendu à 800 000 exemplaires) ;
- DAISY FUENTES PILATES 2010 : premier titre Wii de méthode Pilates, une série d'exercices physiques combinables avec les accessoires Wii Remote et Wii Balance Board ;
- SUZE ORMAN'S MONEY GAME : jeu ludique et éducatif de simulations financières disponible sur PC ;
- CYBER DEFENSE : jeu de tir « Free to Play » lancé sur l'App Store d'Apple pour iPhone et iPad.
- TOY STORY MANIA, "party-game" dédié aux personnages emblématiques du film TOY STORY, disponible sur Wii. Toy Story Mania propose de jouer à plus de cinquante mini-jeux de rapidité.

En mars 2012, CYBERGUN, a cédé à son partenaire et actionnaire Frédéric Chesnais le jeu vidéo BLACKWATER. La cession a été réalisée pour un montant de 3,2 MUSD (2,4 M€) payée pour moitié en actions CYBERGUN détenues par Frédéric Chesnais (200.000 titres qui renforcent l'auto-détention du Groupe).

La durée d'amortissement du jeu vidéo ne peut pas dépasser la durée des contrats de licences.



En juillet 2011, CYBERGUN a annoncé la signature de plusieurs accords stratégiques avec des studios de développement de premier plan dans l'univers du jeu vidéo pour le lancement de jeux mobiles et de jeux sociaux « Free to play » avec micro-paiement. Les premiers jeux mobiles sont disponibles depuis fin 2011 et les jeux sociaux seront disponibles à partir de l'automne 2012.

Par ailleurs, en août 2011, CYBERGUN a annoncé l'acquisition de 40% de la société OW (ONLINE WARMONGERS) dont l'unique actif est le jeu vidéo WAR INC BATTLEZONE. WAR INC BATTLEZONE est un jeu de tir à la troisième personne pour PC basé sur le nouveau modèle « Free to Play » permettant la distribution numérique et une source de revenu au fil du jeu, grâce aux options payantes qui permettent de personnaliser le jeu et d'acheter des articles supplémentaires.

6.1.4. LE MODELE ECONOMIQUE DE CYBERGUN

CYBERGUN dispose d'un modèle économique pertinent basé sur la maîtrise des étapes clés de la chaîne de valeur de son métier.

■ Les grandes étapes de la fabrication

Comme évoqué, l'intégralité de la fabrication des produits est sous-traitée en Asie (Chine, Taiwan, Philippines, Japon). Ce choix permet à CYBERGUN de contrôler la fabrication sans en subir les contraintes. En effet, la production est toutefois placée sous le contrôle de CYBERGUN qui assure une veille régulière du processus de fabrication des produits. A ce titre, la Société entretient des relations privilégiées avec ses partenaires industriels.

En amont de la fabrication, CYBERGUN intervient dès la conception des produits, au niveau des outillages et des packagings. Le Groupe réalise la conception et effectue les travaux de Recherche et Développement qui déterminent la base de travail des sous-traitants. C'est CYBERGUN qui fournit à ses fournisseurs les moules de fabrication dont elle détient l'exclusivité de par ses licences.

La qualité des produits est vérifiée sur les sites de fabrication, par la filiale CYBERGUN HONG KONG (et non plus par un sous-traitant externe). Le contrôle de qualité est effectué au niveau des chaînes de production ainsi qu'à l'embarquement des marchandises.

Une fois les produits montés, emballés puis vérifiés, ils sont directement expédiés aux Etats-Unis et en Europe. La Société dispose d'entrepôts en France, à Bondoufle (2 800 m²), et de plateformes de logistique en Belgique (Anvers) et aux Etats Unis (Minneapolis et San Francisco). A Dallas, la logistique est externalisée afin d'apporter plus de flexibilité. Le Groupe est capable d'assurer des livraisons en J+1.

Le processus industriel

Source : CYBERGUN



■ La distribution

CYBERGUN a fait le choix stratégique de travailler avec des partenaires fiables et indépendants, répartis à travers toute l'Europe et les Etats-Unis. Le Groupe alimente les professionnels de la grande distribution et de la distribution spécialisée (spécialistes « outdoor » et magasins de jouets) qui adressent directement le consommateur final. En Asie, CYBERGUN a opté pour la concession de sous licence. A ce jour, le Groupe dispose de plus de 10 000 points de vente dans le monde. Il n'existe pas de risque de retour de marchandises, en revanche dans le cas de la distribution du Groupe auprès de chaînes de distribution localisées aux Etats-Unis, un taux de produit défectueux



vient automatiquement en déduction du chiffre d'affaires. Ce taux est calculé par produit, référence et chaînes de distribution.

Sur le marché nord américain, la commercialisation des produits s'opère à travers environ 7 000 points de vente constitués essentiellement de « Chain Stores » (Grandes Surfaces Spécialisées).

CYBERGUN est présent en Amérique du Nord depuis plus de 10 ans par l'intermédiaire de SOFTAIR USA, devenue filiale à 100% en avril 2004. SOFTAIR USA livre essentiellement les grossistes nationaux précités tandis que l'acquisition de PALCO a permis d'approvisionner un réseau de plus de 1 600 détaillants. Depuis 2004, CYBERGUN exploite également le canal des « GSA » (Grandes Surfaces Alimentaires). Enfin, la distribution s'effectue également au travers des magasins de jouets pour la gamme de produits destinés aux enfants.

En Europe, CYBERGUN travaille avec des distributeurs ou grossistes souvent exclusifs et parfois liés par un contrat d'achat sur l'année. Le Groupe est présent dans plus de 20 pays en Europe. Les produits sont distribués à travers environ 3 000 points de vente répartis dans toute l'Europe.

Depuis janvier 2010, CYBERGUN est le distributeur exclusif des produits JT SPORTS pour le marché européen. Cet accord stratégique porte sur des chargeurs, des billes, des masques et d'autres accessoires sous les marques BRASS EAGLE, JT et VIEWLOADER.

En France, CYBERGUN compte 2 grossistes et 750 points de ventes. Ces derniers sont principalement approvisionnés depuis le siège de Bondoufle (30 km au sud de Paris), qui bénéficie de 2 800 M² d'entrepôts et 800 M² de bureaux.

Le processus commercial

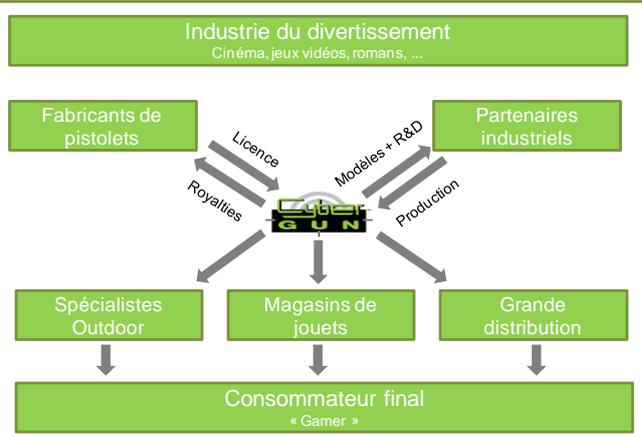
Source : CYBERGUN



■ L'écosystème de CYBERGUN

Schéma simplifié de l'écosystème de CYBERGUN

Source : CYBERGUN





Suite à l'acquisition d'I2G en avril 2011, l'écosystème de CYBERGUN tend à évoluer. Grâce à l'intégration d'I2G, CYBERGUN propose désormais des jeux vidéo en complément de son offre historique.

La société I2G est un producteur de jeux vidéo et d'autres logiciels de loisir interactifs, qu'il distribue directement ou indirectement par le biais de distributeurs tiers, physiquement ou en ligne, sur la base d'un catalogue de droits de propriété intellectuelle négocié pour son compte.

Les produits des activités ordinaires de I2G proviennent, pour l'essentiel, des ventes et licences de produits créés en interne ou de produits créés par des tiers extérieurs et faisant l'objet de contrats d'édition, de distribution des produits d'autres éditeurs et de production de logiciels pour le compte de tiers. La clientèle d'I2G est composée d'éditeurs et de distributeurs généralistes.

Principes d'organisation des projets / Sources de financement

Chaque projet de jeu est organisé de façon indépendante et fait l'objet d'une analyse de rentabilité au cas par cas. Il en est de même du mode de financement.

Pour chaque projet, la société dispose de 3 options essentielles en termes de financement :

- Financer le projet sur ses ressources propres ;
- Partager le risque de financement en s'associant avec des partenaires, les parties partageant généralement les profits et les risques en fonction de leurs contributions financières au projet ;
- Sécuriser des avances de distribution (payables avant la sortie du jeu selon un échéancier négociée au cas par cas) ou des minimum garantis de distribution (payables après la sortie du jeu).

I2G externalise au maximum les efforts de marketing et les coûts de fabrication des jeux, en concluant des accords avec les éditeurs-distributeurs.

En pratique, ces sources de financement ne sont pas mutuellement exclusives. Elles peuvent se succéder au cours de la vie du projet :

- I2G finance généralement les premières étapes de développement des jeux (concepts, prototypes, etc.) sur ses fonds propres, de manière à disposer de premiers éléments pour convaincre les autres partenaires ; cette première étape peut représenter de 10% à 20% du budget ;
- I2G conclue ensuite un accord avec des éditeurs-distributeurs lorsque le jeu est à un niveau de développement suffisamment avancé.

Chaque projet est analysé au cas par cas.

Exemple illustratif

Pour un budget de 1 000 K€ :

- I2G financera généralement 100 à 200 K€ sur ses fonds propres ;
- L'accord conclu avec un éditeur lui permettra de récupérer, à la signature, une avance de 100 à 150 K€, ainsi qu'une garantie de distribution de l'ordre de 400 à 500 K€, soit un total de 500 à 650 K€ sur un budget de 1 000 K€ ;
- L'éditeur se chargera de la fabrication des boîtes de jeux, du marketing et de la distribution ;
- En fonction des ventes, l'éditeur reversera des « Royalties » à I2G, selon un montant variable et négocié au cas par cas.



Principes comptables liés à l'activité d'I2G

Frais de développement des jeux :

Suite à l'acquisition d'I2G des coûts de développement ont été immobilisés sur la période. Conformément à la norme IAS 38, le groupe comptabilise en immobilisation incorporelle le coût de développement des jeux vidéo lorsqu'il est démontré :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente ;
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre ;
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle ;
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité ;
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle ;
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Le groupe comptabilise une immobilisation incorporelle au titre des coûts de développement des jeux vidéo dès lors que la faisabilité technique du jeu est atteinte correspondant à la fin du stade de la pré-production. La faisabilité technique est appréciée titre par titre. Les coûts capitalisés correspondent aux « milestones » payés aux développeurs externes. Les coûts relatifs à des développements dont le critère de faisabilité technique n'est pas atteint sont comptabilisés en charges dans le poste « frais de recherche et développement ».

Le Groupe s'assure régulièrement de la valeur recouvrable des montants capitalisés et effectue un test de dépréciation dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Dans le cas des jeux en cours de développement, un test de dépréciation est réalisé dès l'apparition d'indicateurs de perte de valeur. Une dépréciation est, le cas échéant, constatée dans le poste « frais de recherche et développement » du compte de résultat.

Reconnaissance des revenus liés aux jeux vidéo :

Le chiffre d'affaires d'I2G est composé de deux natures de revenus dont les critères de reconnaissance au compte de résultat sont les suivants :

- Redevances d'exploitation versées par le distributeur des jeux sous licence I2G : le chiffre d'affaires est reconnu chaque trimestre sur la base du relevé établi par les distributeurs au titre des ventes intervenues au cours du dit trimestre. Les relevés sont établis conformément aux dispositions des contrats de distribution applicables (royalty fixe ou variable, minimum garanti, etc.) ;
- Prestation de développement de jeux : Le revenu correspondant aux prestations de développement et d'édition effectuées pour le compte de tiers est considéré comme acquis et comptabilisé en chiffre d'affaires au fur et à mesure que le service est rendu.



I2G a développé un modèle économique comparable à celui de CYBERGUN. La société exploite un portefeuille de licences exclusives mondiales dans l'univers du jeu vidéo. I2G se positionne comme un prestataire de services dans les jeux vidéo. La société acquiert les droits de propriété intellectuelle, structure le financement, puis sélectionne les partenaires à qui elle confie le développement et la distribution des jeux. La société minimise sa prise de risque en ne participant pas aux phases de production et de distribution des jeux vidéo. Elle perçoit ensuite une quote-part du produit de la vente des jeux proportionnelle à son engagement financier. Ce positionnement original lui permet de maîtriser ses engagements financiers et de maximiser son retour sur investissement.

6.1.5. LES LICENCES DE MARQUE

L'exploitation de licences de marques est au cœur de la stratégie de CYBERGUN. Entre 1997, année de la première signature de licence (avec SMITH & WESSON), et aujourd'hui, la Société a multiplié les accords avec les grands fabricants d'armes.

■ Un portefeuille de licences unique au monde

CYBERGUN est la seule société au monde à détenir et à exploiter des licences de la majorité des grands fabricants d'armes. Cet avantage concurrentiel est aujourd'hui une barrière à l'entrée sur ce marché car la Société a acquis une expérience dans ce domaine et un fort pouvoir de négociation avec les grands fabricants.

La Société a conclu un certain nombre de contrats de licences exclusives avec des grands fabricants d'armes lui conférant le droit de reproduire et de commercialiser des fac-similés d'armes ; ces contrats de licences ont des durées variables et sont renouvelés et renégociés périodiquement.

A ces contrats sont associés le paiement par CYBERGUN de redevances calculées sur les ventes et de sommes fixes définies contractuellement dans certains cas (cf. § 4.1.5).

A ce jour, CYBERGUN dispose d'un portefeuille d'une vingtaine de licences exclusives mondiales.

Les principales licences de marques de CYBERGUN

Source : CYBERGUN



Chaque licence donne à CYBERGUN le droit de concevoir, d'exploiter et de développer des produits portant la marque concernée. La Société réalise à partir d'exemplaires originaux les moules pour reproduire et fabriquer la réplique exacte en série par le biais de la sous-traitance.

Le modèle contractuel de ces licences est classique, le licencié s'engage à reverser une somme minimum correspondant dans la plupart des cas à un pourcentage d'un objectif réalisé sur l'année. En moyenne, la durée de vie d'un contrat de licence est de 10 ans.

CYBERGUN affiche clairement sa volonté de poursuivre sa politique de licences en obtenant le renouvellement des contrats arrivant à échéance et en procédant à l'acquisition de nouvelles licences.

■ Une politique volontariste de lutte contre la contrefaçon



L'industrie du jouet est souvent la cible des sociétés pirates peu soucieuses de la sécurité des consommateurs et notamment de celle des enfants. Pour des jouets comme les pistolets à billes, la contrefaçon représente un risque important pour la sécurité (puissance non réglementaire, enrayement, etc.).

CYBERGUN a procédé à l'enregistrement de ses marques à l'Institut National de la Propriété Industrielle. Ainsi, tout acte d'utilisation de ces marques sans autorisation préalable de la société est considéré comme un acte de contrefaçon. La répression des actes de contrefaçon pour importation, exportation ou production, est prévue par la loi n° 94102 du 5 février 1994 modifiée par la loi n° 2004-204 du 9 mars 2004, qui a considérablement élevé le niveau des sanctions pénales prévues à l'article L 716-9 du Code de la Propriété Intellectuelle. Désormais, la contrefaçon de tout droit de propriété intellectuelle et donc de marque est puni d'un emprisonnement de 4 ans et d'une amende de 400 000 €.

CYBERGUN est aujourd'hui particulièrement bien équipé pour lutter contre les contrefacteurs. Les licences sont gérées par le département juridique de CYBERGUN dont l'expertise est un élément essentiel du bon fonctionnement de l'exploitation des différents contrats. Ce département est chargé de la gestion complète des licences mais aussi des procédures de lutte contre les pirates.

De nombreuses saisies ont été effectuées par les douanes, qui travaillent toujours en collaboration avec CYBERGUN dans le cadre d'un agrément renouvelé chaque année depuis plus de 10 ans.

Par exemple en France, dans l'affaire "Dong" à Marseille: la 5ème chambre de la Cour d'appel d'Aix-en-Provence a confirmé le 15 avril 2009 le jugement du 1er février 2008 : 6 mois de prison ferme pour Monsieur Dong, plus une amende douanière de 87 217€ et 83 000€ de dommages-intérêts pour CYBERGUN.

Par ailleurs, la Société a également étendue sa surveillance aux sites internet susceptibles de commercialiser des contrefaçons.

6.2. LE MARCHÉ DU JOUET ET DES JEUX VIDEO

6.2.1. LES DONNEES DU MARCHÉ

■ Le marché mondial du jouet

Les jouets et les jeux ont toujours constitué des éléments essentiels pour l'épanouissement et le développement des enfants. Jouer c'est apprendre sans rendre de compte, c'est développer sa psychomotricité, c'est gérer ses émotions... c'est apprendre sur la vie.

Pour ces raisons, le marché du jouet dispose d'une forte capacité de résistance aux turbulences économiques. Plus particulièrement, le marché du jouet a bien traversé la crise économique, se permettant même de poursuivre son développement.

Selon une étude du cabinet spécialisé NPD publiée en mai 2012, il s'est vendu en 2010 pour 83,3 Mds\$ de jouets à travers le monde. La tendance du marché mondial du jouet est positive puisqu'il enregistre une croissance de 4,6 % par rapport à l'année 2009 (79,6 Mds\$).

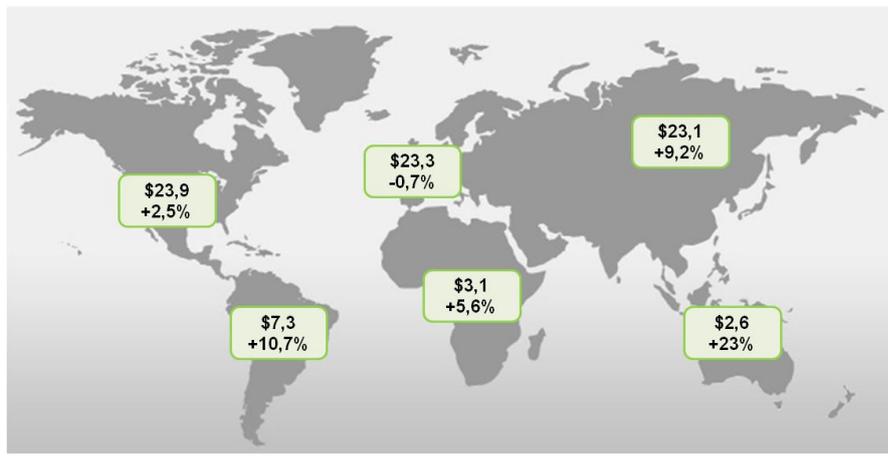
En 2010, les deux marchés du jouet les plus importants dans le monde sont l'Amérique du Nord (23,9 Mds\$) et l'Europe (23,3 Mds\$).

Selon le cabinet NPD, le marché américain a progressé de 2,5% au cours de l'année 2010 alors que le marché européen a enregistré un léger repli de 0,7%. L'Asie constitue le troisième marché avec une taille de 23,1 Mds\$ et une croissance annuelle de 9,2%.

Le marché le plus dynamique en 2010 est celui de l'Océanie. Estimé à 2,6 Mds\$, ce marché reste petit mais progresse rapidement (+23% par rapport à 2009).

Taille du marché mondial du jouet par région (en milliards de dollars)

Source: NPD Group / ICTI (International Council of Toy Industries)



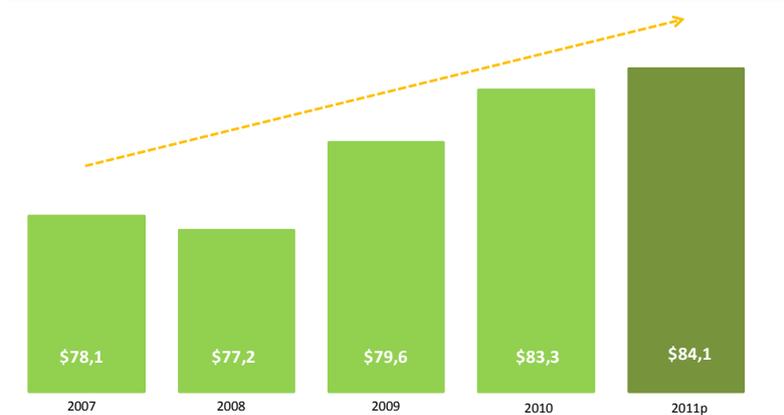
Au niveau des pays, les Etats-Unis représentent le premier marché avec une taille estimée à 21,181 Mds\$ en 2010.

En Europe, le Royaume-Uni est le premier marché (4,927 Mds\$) suivi de près par la France (4,584 Mds\$).

En 2011, NPD Group estime que le marché mondial du jouet devrait croître de 1%. Ainsi, celui-ci devrait représenter un volume global de près de 84,1 Mds\$.

Evolution du marché mondial du jouet (en Mds\$)

Source: NPD Group / ICTI (International Council of Toy Industries)



■ Le marché français des jeux et jouets

En dépit d'un environnement macroéconomique délicat, les ventes de jeux et jouets en France ont poursuivi leur progression en 2011, dans le sillage d'une nouvelle hausse des achats des ménages (+2% en valeur). La bonne santé du marché est alimentée depuis plusieurs années par le dynamisme de la démographie française, qui semble jusqu'à aujourd'hui imperméable aux aléas de la conjoncture économique. Conjuguée à l'augmentation des dépenses moyennes par enfant, une tendance lourde



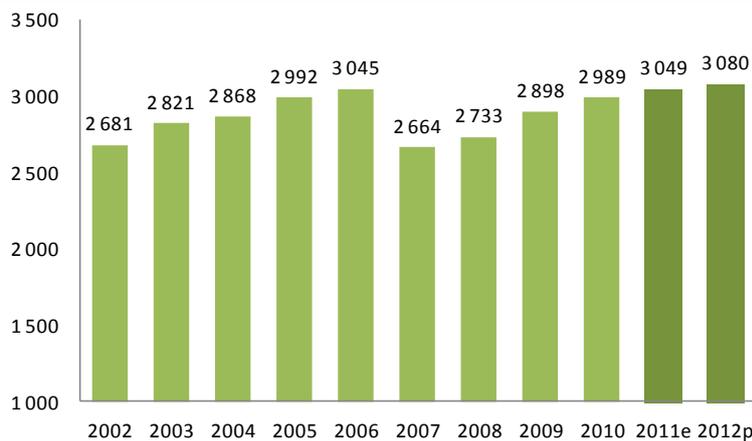
dans le secteur, la progression de la population infantile dans l'Hexagone constitue le premier vecteur de croissance pour l'industrie du jeu et jouet.

Les ventes sont également tirées par le développement des produits sous licences, dont la demande est soutenue par la consommation médiatique croissante des jeunes et la multiplication des supports culturels (BD, cinéma, mais aussi de plus en plus jeux vidéo). Nettement supérieurs en termes de prix aux articles standards, les produits sous licence présentent également l'avantage de réduire les besoins d'investissements publicitaires pour leurs fabricants, les campagnes de communication étant assurées en amont par les licenciers. Leur développement offre enfin la possibilité aux détenteurs de licences d'accroître les barrières à l'entrée dans le secteur. Dans ce contexte, de nombreux opérateurs ont fait du renforcement de portefeuille de licences l'une de leurs priorités stratégiques.

Si le marché du jeu et du jouet se porte bien, ceci ne signifie pas pour autant que les industriels français du secteur bénéficient d'une conjoncture favorable. Les opérateurs font effectivement face à une rude concurrence étrangère, qui a poussé certaines entreprises à délocaliser une partie de leur production dans les zones à faibles coûts salariaux. Les importations ont d'ailleurs, une nouvelle fois, progressé plus rapidement que le marché en 2011 (+6% en valeur sur les 9 premiers mois de 2011).

Consommation des ménages de jeux et jouets (Unité : million d'euros)

Source: XERFI



Le marché des jeux et jouets traditionnels continuera de progresser à l'horizon 2012, dans le sillage d'une demande dynamique. La bonne tenue des naissances, qui semble pour l'heure résister à la morosité de l'environnement économique, constitue le premier soutien de poids du secteur. L'accroissement du nombre de divorces, l'augmentation de l'âge moyen des parents (donc de leur pouvoir d'achat) et l'accès de plus en plus précoce des enfants aux médias constituent également des moteurs importants pour les achats de jeux et jouets. Enfin, le rattrapage qui s'effectue en Europe vis-à-vis des États-Unis en termes de vente de produits sous licences dope également le marché, eu égard aux prix élevés de ses produits et à leur renouvellement perpétuel, avec notamment, de plus en plus, des personnages issus de l'univers des jeux vidéo.

La consommation des ménages de jeux et jouets se rapprochera de 3,1 milliards d'euros en 2012. Depuis 2002, elle aura augmenté de 14,9%.



■ Le marché mondial des jeux vidéo

Dans son étude de juin 2010, le cabinet IDATE prévoit que l'industrie du jeu vidéo (équipements et logiciels), après une croissance symbolique entre 2008 et 2009 (+0,1%) devrait enregistrer une baisse tout aussi symbolique entre 2010 et 2011 (-0,1%).

Même si le bilan 2009 des segments traditionnels du jeu vidéo est mitigé, de nombreux signes montrent que l'industrie continue de se développer au travers d'Internet et qu'elle se régénère grâce aux innovations technologiques et à leur intégration sur les nouveaux terminaux d'électronique grand public.

Cette stagnation est principalement imputable aux segments des équipements qui entrent dans une phase de transition vers une nouvelle génération de machines. L'arrivée à maturité de la console de salon Nintendo Wii, l'actualité moins fournie par les éditeurs en termes de jeux et enfin les baisses de prix enregistrés sur les consoles Nintendo Wii et PlayStation 3 de Sony ont confirmé cette évolution du marché sur l'année 2010.

A partir de 2012, la croissance du chiffre d'affaires global du secteur devrait à nouveau enregistrer une croissance significative grâce aux répercussions liées à l'arrivée sur le marché des nouveaux produits PlayStation Move de Sony et Xbox 360 Kinect de Microsoft, 2 concepts permettant d'accroître significativement la jouabilité sur les consoles PlayStation 3 et Xbox 360, et enfin, la sortie de la console portable 3DS de Nintendo.

Dans l'univers des jeux vidéo, il existe plusieurs supports (et plates-formes) de lecture : consoles de salon (Wii, PS3, Xbox 360, etc.), consoles portables (DS, PSP, etc.) et ordinateurs (PC). Un même titre de jeu peut être conçu pour être lu sur différentes plates-formes. En 2010, l'IDATE estime que le marché mondial des plates-formes de jeux vidéo (hardware) représentera 12,5 Mds€. Ce marché devrait enregistrer une baisse de -19,1% en 2011 avec un volume d'activité valorisé à 10,1 Mds€.

Marché mondial hardware par segment (en M€)

Source: IDATE

Plates-formes	Taille du marché en 2010	Taille du marché en 2011
Consoles de salon	9 034,0	6 502,0
Consoles portables	3 411,9	3 572,6
Total	12 445,9	10 074,6

Lorsqu'on ne considère que le chiffre d'affaires issu de la vente de logiciels, le marché du jeu continue de progresser à un rythme soutenu grâce au jeu en ligne et au jeu sur téléphone mobile.

Ainsi En 2010, celui-ci devrait représenter un volume global de près de 38 Mds€ et devrait enregistrer une hausse de 6,1% entre 2010 et 2011.

Marché mondial des jeux vidéo par segment (en M€)

Source: IDATE

Jeux vidéo	Taille du marché en 2010	Taille du marché en 2011
Jeux vidéo sur téléphone mobile	5 930,1	7 449,1
Jeux vidéo offline sur ordinateur	2 766,7	2 643,7
Jeux vidéo online sur ordinateur	7 329,0	8 801,4
Jeux vidéo sur consoles de salon	16 506,7	15 386,3
Jeux vidéo sur consoles portables	5 431,9	5 994,4
Total	37 964,5	40 274,9



Evolution du marché mondial des jeux vidéo (en Mds€)

Source: IDATE



Le marché des jeux vidéo continue de progresser à un rythme soutenu grâce au jeu en ligne et au jeu sur téléphone mobile. IDATE estime que le marché mondial des jeux vidéo restera dynamique en tablant sur une croissance moyenne annuelle de 8,4%. Globalement, il devrait passer de 38 Mds€ en 2010 à 52 Mds€ en 2014.

6.3. EVENEMENTS EXCEPTIONNELS AYANT INFLUENCE L'ACTIVITE

Néant.

6.4. DEGRE DE DEPENDANCE

6.4.1. A L'EGARD DES BREVETS, LICENCES ET AUTRES COMPETENCES TECHNOLOGIQUES, DE CONTRATS INDUSTRIELS OU COMMERCIAUX

Comme évoqué, le business modèle de CYBERGUN repose en grande partie sur l'exploitation de licences de grandes marques d'armes à feu (COLT, SIG SAUER, FAMAS, etc.). Par conséquent, la Société a une certaine dépendance vis-à-vis de ces licences jugées essentielles pour son activité.

La politique de CYBERGUN en matière de gestion des risques liés aux licences est traitée dans le paragraphe 4.1.5 du présent document de référence.

Dans le cadre de son activité, CYBERGUN commercialise des produits qui sont fabriqués par des sous-traitants localisés en Asie. A ce titre, une partie de l'activité de la Société est dépendante de la continuité d'exploitation de ces tiers.

Cette dépendance industrielle est toutefois amoindrie grâce à la politique de diversification du Groupe qui consiste à toujours produire un même produit chez deux fournisseurs localisés dans des pays différents. Il n'y a donc pas d'exclusivité avec les fournisseurs qui s'avèrent être plutôt des acteurs vis-à-vis de CYBERGUN. Le paragraphe 4.1.3 du présent document traite des risques rattachés aux fournisseurs et aux sous-traitants.

6.5. POSITIONNEMENT ET CONCURRENCE

Compte tenu de la niche que représente la réplique d'armes à feu dans le marché des jeux et jouets, il n'existe, à notre connaissance, aucune étude détaillant les parts de marché des principaux intervenants. Néanmoins, au vue de la qualité du portefeuille de licences de CYBERGUN et sa forte capacité d'innovation, le Groupe apparaît clairement comme un acteur incontournable sur son marché.

La concurrence de CYBERGUN est constituée de concurrents possédant des portefeuilles de licences beaucoup moins fournis et donc incomparables. Il s'agit d'acteurs disposant de licences non détenues par CYBERGUN, de moindre renommée.



Les principaux concurrents directs du Groupe sont des sociétés qui proposent des produits Softair (sous licences ou hors licences).

Les pirates qui fabriquent et commercialisent illégalement des répliques d'armes représentent également une forme de concurrence au niveau de CYBERGUN. Depuis de nombreuses années, le Groupe est particulièrement réactif en matière de lutte contre la contrefaçon. La société combat activement cette forme de concurrence illégale en exploitant les licences de marques et en engageant des poursuites judiciaires contre les contrefacteurs identifiés.

Dans le domaine des jeux vidéo, CYBERGUN fait face à une concurrence qui ne bénéficie pas de l'atout que constitue la possibilité d'exploiter son portefeuille de marques. C'est notamment le cas pour les Jeux vidéo First Person eXperience (FPX) de guerre qui réalisent de gros volumes de vente et pour lesquels CYBERGUN est le seul acteur qui exploite les marques d'armes proposés aux joueurs.



7. ORGANIGRAMME

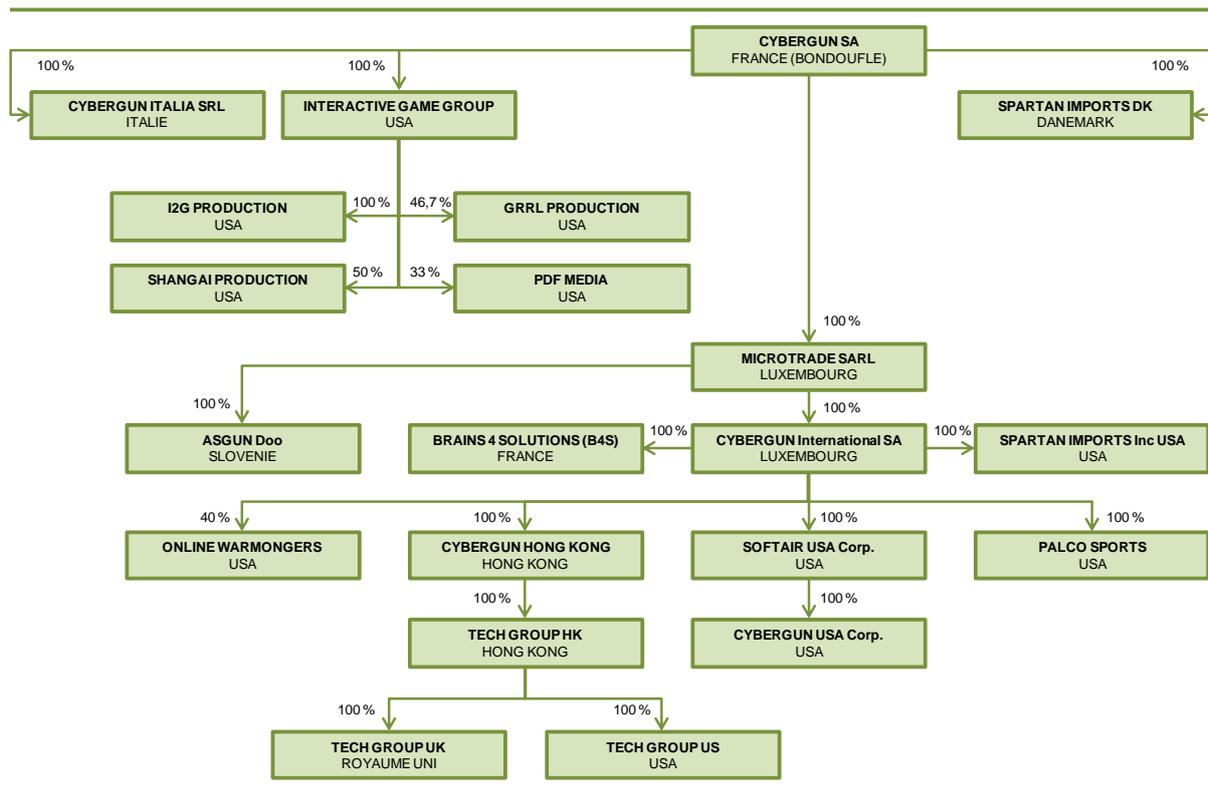
7.1. PERIMETRE DU GROUPE

7.1.1. ORGANIGRAMME JURIDIQUE

Au 31 mars 2012, l'organigramme juridique du Groupe CYBERGUN est le suivant :

Organigramme juridique du Groupe au 31/03/2012

Source : CYBERGUN



La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHaus en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation.



7.1.2. FILIALES ET PARTICIPATIONS

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars.

■ Périmètre de consolidation du Groupe au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, le périmètre de consolidation du Groupe est le suivant :

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
CYBERGUN SA	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle FRANCE	33764379500046		Société mère
Sarl BRAINS 4 SOLUTIONS (B4S)	8 rue de l'Arc 77240 Vert Saint Denis	51100631400013	100%	IG
MICROTRADE SARL	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100%	IG
CYBERGUN USA, Corp.	PO BOX 35033, Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100%	IG
SOFTAIR USA Inc.	Vineyard Center II 1452 Hugues Road Suite 107 GRAPEVINE TX 76051 /USA	N/A	100%	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100%	IG
ASGUN Doo	DolenjskaCesta 133 LJUBLJANA	N/A	100%	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100%	IG
CYBERGUN HONG KONG	1401, 14 th Floor World Commerce Center, HarbourCity 7-11 Canton Road TsimShaTsui, Kowloon HONG KONG	N/A	100%	IG
TECH GROUP US	3221 South Cherokee Lane Suite 1820 Woddstock GA 30188 USA	N/A	100%	IG
TECH GROUP UK	Unit D2 Sowton Industrial Estate Exeter Devon EX2 7 LA ENGLAND	N/A	100%	IG
TECH GROUP HK	11 B 9/F block B Hung Hom Commercial Center 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon HONG KONG	N/A	100%	IG
SPARTAN IMPORTS DK (ex X-GUNS)	Sylbaekvej, 33 8230 Aabyhoej DENMARK	N/A	100%	IG



SPARTAN IMPORTS Inc. USA	213 Lawrence Avenue South San Francisco CA 94080 USA	N/A	100%	IG
CYBERGUN Italia srl	Milano Piazza Cavour 3 CAP 20121 ITALIE	N/A	100%	IG
INTERACTIVE GAME GROUP, LLC (I2G)	The Corporation Truste 1209 Orange Street Wilmington DE 19801 USA	N/A	100%	IG
I2G PRODUCTION, LLC	The Corporation Truste 1209 Orange Street Wilmington DE 19801 USA	N/A	100%	IG
SHANGAI PRODUCTION GROUP LLC	1950 Sawtelle Blvd, Los Angeles, 90025 CA	N/A	50%	ME
GRRL PRODUCTION LLC	1950 Sawtelle Blvd, Los Angeles, 90025 CA	N/A	46,70%	ME
PDF MEDIA LLC	12950 Culver Blvd Los Angeles 90066 CA	N/A	33%	ME
ONLINE WARMONGERS GROUP, INC	1800 Thayer Avenue, Suite A Los Angeles, CA 90025, USA	N/A	40%	ME

*IG : Intégration Globale
ME : Mise en Equivalence*

I2G et ses filiales I2G PRODUCTION LLC, SHANGAI PRODUCTION GROUP LLC, GRRL PRODUCTION LLC et PDF MEDIA LLC ont été acquises en avril 2011. Leur entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1er avril 2011. Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2012, les filiales INTERACTIVE TRAINING GROUP LLC et PANTIERRA LLC ont fait l'objet d'une cession le 1er mars 2012.

La société ONLINE WARMONGERS GROUP, INC est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN au 1er août 2011; cette acquisition a porté sur 40 % de son capital.



8. PROPRIETES IMMOBILIERES, USINES ET EQUIPEMENTS

8.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

8.1.1. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les principales immobilisations corporelles détenues par le Groupe CYBERGUN sont les moules de production servant à la fabrication des produits.

8.1.2. PROPRIETES IMMOBILIERES LOUEES

La Société CYBERGUN n'est propriétaire d'aucun bien immobilier. L'ensemble des locaux occupés par la Société et ses filiales est loué.

8.2. FACTEURS ENVIRONNEMENTAUX POUVANT INFLUENCER L'UTILISATION DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

A la connaissance de CYBERGUN, aucun facteur de nature environnementale n'a eu ou n'est susceptible d'influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte, les opérations du Groupe.



9. EXAMEN DE LA SITUATION FINANCIERE ET DU RESULTAT

Les informations relatives à l'endettement financier de la société sont présentées aux chapitres 4.2 et 4.3 du document de référence.

9.1. SITUATION FINANCIERE

Les données présentées sont des données issues des comptes consolidés, établis en norme IFRS, pour les exercices clos au 31 mars 2012, 2011 et 2010.

■ Bilan consolidé

Actif en K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
ACTIFS NON-COURANTS			
Goodwill	10 236	9 562	9 129
Autres immobilisations incorporelles	12 501	6 680	2 236
Immobilisations corporelles	3 165	2 270	1 397
Participations entreprises associées	3 577	28	28
Autres actifs non courants	1 318	456	253
Actifs d'impôts différés non courants	921	974	838
Total actifs non courants	31 719	19 970	13 881
ACTIFS COURANTS			
Stocks et en-cours	28 975	29 436	16 303
Créances Clients	12 937	13 321	9 344
Actifs d'impôts courants	1 190	587	712
Autres actifs courants	1 982	1 839	1 338
Autres actifs financiers courants	0	0	286
Trésorerie et équivalent de trésorerie	8 010	8 846	4 916
Actifs non courants destinés à être cédés			
Total actifs courants	53 094	54 030	32 899
Total actif	84 813	74 000	46 780



Passif en K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
CAPITAUX PROPRES			
Capital émis	1 551	1 056	1 040
Autres réserves	34 979	15 341	12 456
Résultat de l'exercice	-22 522	4 005	3 026
Intérêts minoritaires			
Total capitaux propres	14 008	20 402	16 522
PASSIFS NON COURANTS			
Emprunts et dettes financières à long terme	31 197	22 141	11 410
Passifs d'impôts différés	51	28	41
Provisions à long terme	76	52	40
Total passifs non courants	31 324	22 222	11 491
PASSIFS COURANTS			
Fournisseurs	10 328	8 417	7 448
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)	18 565	13 464	6 194
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	5 691	1 829	1 232
Passifs d'impôt courant	274	844	629
Provisions à court terme	137	136	331
Autres passifs courants	4 487	6 687	2 933
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés			
Total passifs courants	39 482	31 377	18 767
Total des capitaux propres et des passifs	84 813	74 000	46 780

Au 31 mars 2012, la valeur du total bilan s'élève à 84,8 M€, contre 74,0 M€ un an plus tôt.

Au cours de l'exercice 2011, Cybergun a augmenté ses actifs incorporels dans les jeux vidéo pour une valeur nette de 3,5 M€, et dans ses métiers historiques de 2,3 M€ avec notamment l'acquisition du fonds de commerce SMK qui représente plus de 1000 clients en Angleterre.

Par ailleurs, au 31 mars 2012, le Goodwill, généré dans le cadre de l'acquisition de I2G pour un montant de 15,5 M€, a fait l'objet d'une perte de valeur de la totalité. En effet, le marché du jeu vidéo s'est fortement dégradé depuis fin 2011, avec une évolution en profondeur des modes de distribution.

Le stock de répliques d'armes factices de Cybergun a ainsi légèrement baissé en publié, à 29,0 M€ au 31 mars 2012 à comparer à 29,4 M€ au 31 mars 2011.

Le montant des capitaux propres s'établit à 14 M€, contre 20,4 M€ au 31 mars 2011.

L'endettement financier net du Groupe ressort à 47,4 M€ sur la base d'un montant des dettes financières de 55,4 M€ et une trésorerie et des équivalents de trésorerie de 8 M€. L'endettement financier net est constitué des emprunts et dettes financières à long terme et court terme diminués de la trésorerie et équivalents de trésorerie. Les emprunts et dettes financières sont constitués des emprunts obligataires, des emprunts auprès des établissements de crédit et des intérêts courus non échus afférents. Les taux applicables aux emprunts et dettes financières, après prise en compte des



instruments de couverture, sont essentiellement des taux variables (cf. § 4.3.4. « Risques de taux »). Les compléments de prix sont comptabilisés dans les autres dettes et sont par conséquent exclus du calcul de l'endettement financier net.

Le « gearing » est ainsi de 339% au 31 mars 2012.

■ Compte de résultat consolidé

Compte de résultat en K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Chiffre d'affaires	84 703	73 698	50 711
Achats consommés	-55 543	-45 481	-29 710
Marge brute	29 161	28 217	21 001
Autres produits de l'activité	1 232	1 115	680
Charges de personnel	-9 002	-7 598	-5 453
Charges externes	-15 629	-13 057	-9 156
Impôts taxes et versements assimilés	-425	-370	-376
Dotations aux amortissements et provisions	-3 341	-656	-837
Gains et pertes de change	469	-213	-373
Résultat opérationnel courant	2 465	7 438	5 486
<i>Marge opérationnelle courante en % du CA</i>	2,9%	10,1%	10,8%
Autres produits et charges opérationnels	-20 235	-62	-203
Résultat opérationnel	-17 769	7 377	5 283
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	38	231	303
Charge d'intérêts des emprunts obligataires	-1 553	-1 157	-763 ⁽¹⁾
Coût brut des autres emprunts	-1 033	-482	-379
Coût de l'endettement financier net	-2 548	-1 408	-840
Autres produits et charges financiers	-13	-195	405
Charges d'impôt	-1 502	-1 769	-1 822
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	-690		
Résultat net avant résultat des activités abandonnées	-22 522	4 005	3 026
Résultat net d'impôt provenant des activités abandonnées ou en cours de cession			
Résultat net de la période	-22 522	4 005	3 026
<i>Marge nette en % du CA</i>	-26,6%	5,4%	6,0%

⁽¹⁾ Le tableau au 31 mars 2010 a été retraité pour refléter une analyse détaillée comparable au 31 mars 2011

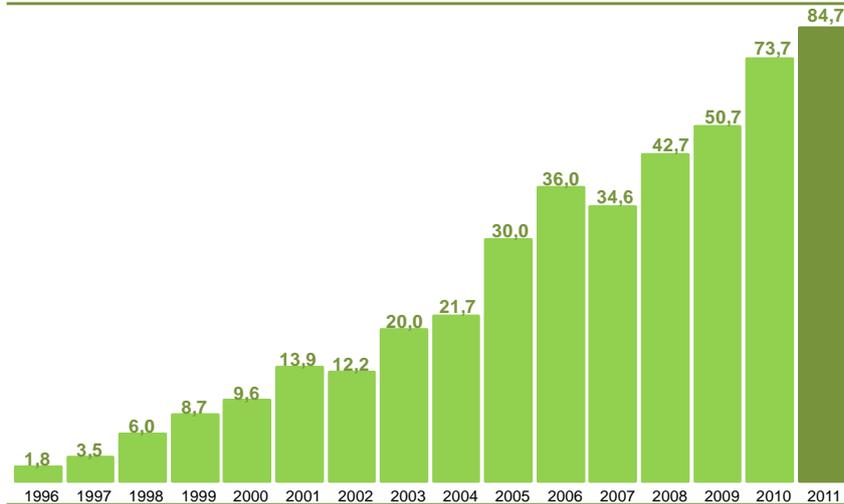


9.1.1. CHIFFRE D'AFFAIRES

CYBERGUN connaît une croissance soutenue et durable. Le chiffre d'affaires du Groupe a été multiplié par près de 47 entre 1996 et 2011 (exercice clos au 31 mars 2012).

Evolution du chiffre d'affaires de CYBERGUN (en M€)

Source : CYBERGUN



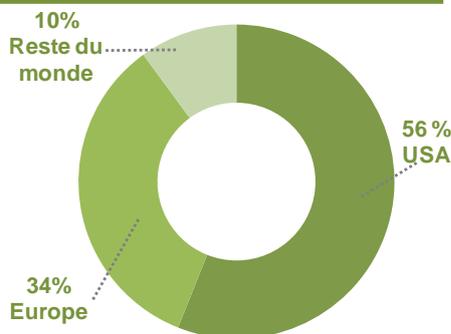
Au terme de l'exercice 2011/2012, CYBERGUN a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 84,7 M€ (+15% par rapport à l'exercice précédent). A périmètre et taux de change constants (hors croissance externe et variations des cours du dollar), la croissance annuelle est de +13% pour l'exercice 2011.

Les jeux vidéo contribuent de façon marginale dans le chiffre d'affaires consolidé. Le Groupe a notamment dû faire face au décalage de la sortie de deux jeux vidéo et aux contreperformances du jeu BLACKWATER. Comme annoncé en mars, CYBERGUN a décidé de céder les droits de ce jeu afin de limiter l'impact financier.

Le chiffre d'affaires de la branche Jeux vidéo ne représente que 4 MUSD à comparer à 6 MUSD en proforma mars 2011. En ne tenant pas compte de l'apport de la dernière acquisition (I2G-MICROPROSE) ni des variations de change, la variation organique du Groupe est stable sur le 2eme semestre.

Répartition du chiffre d'affaires consolidé par pays (en % du CA de l'exercice 2011/2012)

Source : CYBERGUN



Au cours de cet exercice, CYBERGUN a réalisé 56% de son chiffre d'affaires aux Etats-Unis, contre 54% au titre de l'exercice précédent, 34% en Europe (vs. 36%) et 10% dans le reste du monde (vs. 10%).

Le Groupe renforce sa position aux Etats-Unis, limitant ainsi le risque de change face à des achats essentiellement libellés en USD. La demande est clairement portée par les filiales nord-américaines qui viennent compenser un marché atone en zone Euro.

Depuis l'origine, la vocation de CYBERGUN a été de développer le marché à l'export. La forte présence du Groupe sur le marché nord américain s'explique par des enjeux stratégiques. En effet, les Etats-Unis représentent le marché précurseur dans le domaine des jouets sportifs de plein air.



9.1.2. RESULTAT OPERATIONNEL

Le résultat opérationnel de l'exercice 2011/2012 s'établit à -17,8 M€, contre 7,4 M€ au 31 mars 2011.

Le résultat opérationnel courant de l'exercice 2011/2012 s'établit à 2,5 M€, contre 7,4 M€ au 31 mars 2011. Ainsi, la marge opérationnelle courante est passée de 10,1% à 2,9%. La contribution de la division Jeux vidéo reste très modeste (12% du résultat opérationnel), soit 0,3 M€.

La société a dû faire face en 2011 à une forte inflation sur ses achats qui ont fait l'objet d'un transfert partiel à ses clients. Au 31 mars 2012, la société a enregistré une charge d'amortissement et de provisions pour un total de 3,3 M€, dont 2,0 M€ pour l'activité historique et 1,3 M€ pour l'activité numérique.

Les "Autres produits et Charges opérationnels" présentent au 31 mars 2012 une charge nette de 20,2 M€, à comparer à une charge nette de 0,1 M€ à fin mars 2011. Les tests de valeur réalisés sur l'UGT I2G ont conduit le Groupe à constater une perte de valeur de 16 M€ sur le goodwill et 3 M€ sur les jeux vidéo. La cession du contrat de producteur exécutif du jeu Black Water et ITG présente une perte de 1 M€ en Autres Charges opérationnelles.

9.1.3. RESULTAT NET

Après prise en compte du coût de l'endettement financier net (2,5 M€), des autres charges (20,2 M€), de l'impôt (1,5 M€) et de la quote part des sociétés mises en équivalence (0,7 M€), le résultat net annuel part du Groupe, s'établit en perte à 22,5 M€, à comparer à un bénéfice de 4,0 M€ à fin mars 2011, soit une marge nette de -26,6% (vs. 5,4%).

9.2. RESULTAT D'EXPLOITATION

9.2.1. FACTEURS INFLUENCANT SENSIBLEMENT LE REVENU D'EXPLOITATION

En dehors de facteurs exogènes, le développement soutenu des activités de CYBERGUN dépend du dynamisme des marchés adressés (Etats-Unis, Europe et reste du monde). En ce qui concerne I2G, la société dépend du dynamisme du marché mondial des jeux vidéo. Une atonie de ces marchés pourrait avoir un impact sur la marge d'exploitation.

9.2.2. CHANGEMENTS IMPORTANTS DANS LES ETATS FINANCIERS

Aucun changement important n'est intervenu sur le périmètre du Groupe impactant sensiblement les états financiers de celui-ci.

I2G et ses filiales I2G PRODUCTION LLC, SHANGAI PRODUCTION GROUP LLC, GRRL PRODUCTION LLC et PDF MEDIA LLC ont été acquises en avril 2011. Leur entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1er avril 2011. Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2012, les filiales INTERACTIVE TRAINING GROUP LLC et PANTIERRA LLC ont fait l'objet d'une cession le 1er mars 2012.

La société ONLINE WARMONGERS GROUP, INC est entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN au 1er août 2011; cette acquisition a porté sur 40 % de son capital.



9.2.3. FACTEURS EXTERNES IMPORTANTS INFLUANT SENSIBLEMENT LES OPERATIONS DE L'EMETTEUR

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de facteur de nature gouvernementale, économique, budgétaire, monétaire ou politique ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement, de manière directe ou indirecte les opérations du Groupe.



10. TRESORERIE ET CAPITAUX

Les informations relatives à l'endettement financier de la société sont présentées aux chapitres 4.2 et 4.3 du document de référence.

10.1. INFORMATIONS SUR LES CAPITAUX PROPRES CONSOLIDÉS

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat de la période	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/09	1 011	12 205	210	25	1 117	14 568
Résultat au 31/03/2010					3 026	3 026
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger			-136			-136
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie			-60			-60
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			19	-247		-228
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			<i>-177</i>	<i>-247</i>	<i>3 026</i>	<i>2 602</i>
Affectation du résultat en réserves			1 117		-1 117	0
Distribution de dividendes			-888			-888
Augmentation de capital	29	574				603
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-364			-364
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers			0			0
Capitaux propres au 31/03/10	1 040	12 779	-102	-222	3 026	16 521
Résultat au 31/03/2011					4 005	4 005
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger			251			251
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie			45			45
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			441	-1 115		-674
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			<i>737</i>	<i>-1 115</i>	<i>4 005</i>	<i>3 627</i>
Affectation du résultat en réserves			3 026		-3 026	0
Distribution de dividendes			-1 567			-1 567
Augmentation de capital	16	254				270
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			1 541			1 541
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers			10			10
Capitaux propres au 31/03/2011	1 056	13 033	3 645	-1 337	4 005	20 402



Capitaux propres au 31/03/2011	1 056	13 033	3 645	-1 337	4 005	20 402
Résultat au 31/03/2012					-22 522	-22 522
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger			-237			-237
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie			-14			-14
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			1 770	0		1 770
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			<i>1 519</i>	<i>0</i>	<i>-22 522</i>	<i>-21 003</i>
Affectation du résultat en réserves			4 005		-4 005	0
Distribution de dividendes			-2 454			-2 454
Augmentation de capital	494	17 941				18 435
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-1 375			-1 375
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers			2			2
Capitaux propres au 31/03/2012	1 550	30 973	5 343	-1 337	-22 522	14 008

Au 31 mars 2012, le montant des capitaux propres consolidés s'établit à 14 M€, contre 20,4 M€ au 31 mars 2011.



10.2. INFORMATIONS SUR LES FLUX DE TRESORERIE CONSOLIDES

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Résultat net consolidé	-22 522	4 005	3 026
Résultat dans les sociétés mises en équivalence	690		
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	-308	563	-123
Plus et moins values de cession	862	11	153
+ Charges d'impôt	1 502	1 769	1 822
+ Coût de l'endettement	2 548	1 408	1 121
+ Amortissements et provisions	21 215	666	433
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	3 986	8 422	6 432
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 836	-15 194	-2 157
Impôts sur les résultats payés	-2 679	-1 790	-1 356
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	4 143	-8 562	2 919
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	-16 144	-4 479	-1 184
Cessions d'immobilisations	1 992	299	504
Incidence des variations de périmètre	-4 501	-1 463	-231
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-18 653	-5 643	-912
Activité de financement			
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	-2 140	-1 567	-889
Augmentation de capital reçue	2 475	270	603
Autre variation des fonds propres	-1 551	1 903	-371
Variation de l'endettement	12 889	11 280	-1 551
Intérêts payés	-2 591	-1 675	-1 124
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	9 082	10 211	-3 332
Variation de trésorerie	-5 429	-3 994	-1 325
Trésorerie d'ouverture	-4 345	-1 272	-11
Trésorerie de clôture*	-10 239	-4 345	-1 272
Incidence des variations des cours devises	-465	921	64
Variation de trésorerie	-5 429	-3 994	-1 325

*Le rapprochement entre la trésorerie inscrite au bilan et la trésorerie de clôture du tableau ci-dessus est le suivant :
Trésorerie de clôture (tableau de flux de trésorerie) = trésorerie (bilan/actif) + titres de placement (bilan/actif) - concours bancaires courants (bilan/passif).



Le flux net de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement (EBITDA) s'élève à 4 M€ contre 8,4 M€ au 31/03/2011. Sur la base d'une variation positive du Besoin en Fonds de Roulement d'Exploitation (BFRE) de 2,8 M€ et d'une charge d'impôt sur les résultats de 2,7 M€, le flux net de trésorerie lié aux activités opérationnelles s'établit à 4,1 M€ contre -8,6 M€ un an plus tôt.

Il est précisé que l'évolution de la variation du BFRE entre le 31/03/2011 (-15,2 M€) et le 31/03/2012 (+2,8 M€) est principalement liée à la diminution de la valeur nette des stocks et encours du Groupe (-1,6%) et à la diminution de la valeur du compte clients en nombre de jours de chiffre d'affaires.

Le flux net de trésorerie provenant des activités d'investissements est de -18,7 M€. Le Groupe a procédé à des acquisitions d'immobilisations pour un montant de 16,1 M€ et a cédé des immobilisations d'une valeur de 2 M€. Le flux net intègre également une incidence des variations de périmètre du Groupe estimée à -4,5 M€.

Le flux net de trésorerie provenant des activités de financements s'élève à 9,1 M€. Il comprend les variations de fonds propres (-1,6 M€) et de l'endettement (12,9 M€), les intérêts payés (-2,6 M€) ainsi que les dividendes versés (-2,1 M€).

La variation de la trésorerie ressort à -5,4 M€.

10.3. CONDITIONS D'EMPRUNT ET STRUCTURE DES FINANCEMENTS

10.3.1. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIERES

Au 31 mars 2012, date du dernier arrêté comptable, la situation d'endettement est la suivante :

En K€ au 31 mars 2012	Montant exercice	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans	Emprunts souscrits en euros	Emprunts souscrits en dollars	Emprunts souscrits en Livres
Emprunt obligataire	17 629		17 629		17 629		
Emprunts auprès des banques	19 259	5 691	12 603	965	5 889	10 132	3 238
Concours bancaires courants	18 250	18 250			2 215	15 910	125
Autres dettes financières		0					
Intérêts courus non échus	316	316			316		
Total	55 453	24 256	30 232	965	26 049	26 042	3 363



Au 31 mars 2011, la situation d'endettement était la suivante :

En K€ au 31 mars 2011	Montant exercice	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans	Emprunts souscrits en euros	Emprunts souscrits en dollars	Emprunts souscrits en Livres
Emprunt obligataire ⁽¹⁾⁽²⁾	17 498		8 845	8 653	17 498		
Emprunts auprès des banques	6 472	1 829	4 615	28	2 529	2 981	962
Concours bancaires courants	13 191	13 191			9 973	3 218	
Autres dettes financières		0					
Intérêts courus non échus	273	273			273		
Total	37 434	15 293	13 460	8 681	30 274	6 199	962

⁽¹⁾ Le taux applicable aux autres emprunts obligataires (PREPS) est un taux fixe auquel une majoration déterminée en fonction des performances financières s'ajouterait éventuellement en cas de surperformance du groupe.

⁽²⁾ Le 22 septembre 2010, CYBERGUN SA a émis un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 90 000 obligations émises au nominale de 100 euros, soit 9 M€

- Durée : 6 ans
- Taux fixe d'intérêt de 8%, coupon versé trimestriellement
- Possibilité d'un remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011
- Obligations cotées sur NYSE Euronext Paris.

Le montant des frais d'émission de l'emprunt obligataire s'est élevé à 415 K€, ces frais font l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt.

10.3.2. EMPRUNT OBLIGATAIRE

Au 31 mars 2012, le passif de CYBERGUN laisse apparaître des emprunts obligataires d'un montant de 17,6 M€ constitué d'obligations subordonnées PREPS (PREferred Pooled Shares) et d'une obligation ordinaire.

Les obligations subordonnées sont composées de deux emprunts PREPS :

- PREPS 1 : emprunt obligataire d'un montant de 6 M€ contracté le 18 juillet 2006 ;
- PREPS 2 : emprunt obligataire d'un montant de 3 M€ contracté le 7 mars 2007.

Les modalités de ces deux emprunts sont basées sur une durée de 7 ans et un remboursement in fine. Le taux est de 7,5% pour le PREPS 1 et de 7,8% pour le PREPS 2.

Le taux applicable aux emprunts obligataires PREPS est un taux fixe auquel est susceptible de s'ajouter une majoration en cas de surperformances financières du Groupe CYBERGUN.

Le 22 septembre 2010, CYBERGUN SA a émis un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

Montant : 90 000 obligations émises au nominale de 100 euros, soit 9 M€

- Durée : 6 ans
- Taux fixe d'intérêt de 8%, coupon versé trimestriellement
- Possibilité d'un remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011
- Obligations cotées sur NYSE Euronext Paris.



Le montant des frais d'émission de l'emprunt obligataire s'est élevé à 415 K€, ces frais font l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt.

Il n'existe pas de clause de covenants sur les emprunts obligataires.

10.4. RESTRICTION EVENTUELLE A L'UTILISATION DES CAPITAUX

Il n'existe aucune restriction éventuelle portant sur l'utilisation des capitaux par le Groupe.

10.5. SOURCES DE FINANCEMENT ATTENDUES POUR HONORER LES ENGAGEMENTS PRIS

Compte tenu de la conjoncture économique difficile, l'entreprise s'est organisée pour disposer, si elle en avait la nécessité, de sources de financement complémentaires.

Au 31 mars 2012, les sources de financement de CYBERGUN comprennent des lignes de crédit non utilisées d'un montant global de 4,2 M€.

Au 31 mars 2011, les sources de financement de CYBERGUN comprenaient des lignes de crédit non utilisées d'un montant global de 5,8 M€.



11. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT, BREVETS ET LICENCES

11.1. RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

CYBERGUN dispose du label « Entreprise Innovante » d'OSEO/ANVAR accordée en 2005, renouvelée en décembre 2008 et en décembre 2011 pour une durée de 3 ans.

L'innovation occupe une place importante dans le modèle économique de CYBERGUN. La politique du Groupe en matière de Recherche et Développement (R&D) consiste à améliorer continuellement la qualité des pistolets et à élargir la gamme de billes proposées notamment au travers de billes biodégradables.

Le tableau ci-dessous présente les dépenses de R&D engagées au 31 mars 2012, 31 mars 2011 et au 31 mars 2010 :

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Dépenses de R&D engagées	965	704	791
Crédit d'Impôt Recherche	289	211	273

11.2. BREVETS

Les travaux de R&D menés par CYBERGUN ont permis de développer des produits et des procédés innovants qui améliorent sensiblement la précision et la qualité des pistolets. Ces améliorations résultent de l'exploitation de quatre principaux brevets déposés par CYBERGUN : CLEAR, BAX, CYCLONE et HELICOPTERE.

CLEAR est un brevet qui porte sur des modèles de répliques totalement transparents.

BAX et CYCLONE sont des brevets qui concernent les canons des répliques. BAX garantit un positionnement strictement identique de la nouvelle bille dans le canon une fois la précédente munition tirée, ce qui garantit une précision et une qualité de tir optimales. CYCLONE est un dispositif qui fait tourner la bille sur elle-même au moment de son éjection du canon, lui assurant une trajectoire plus propre et une portée plus longue.

Enfin, HELICOPTERE est un brevet portant sur des hélicoptères miniatures télécommandés.

11.3. MARQUES, NOMS DE DOMAINES ET PROPRIETES INTELLECTUELLES

CYBERGUN SA a déposé plus de 200 marques pour la plupart internationales ou communautaires. Plusieurs autres marques sont enregistrées sur les filiales du Groupe.

Les marques AIR SOFT GUN et SOFT AIR sont déposées auprès de l'INPI et du BIOMPI (Arrangement de Madrid), pour une quinzaine de pays et pour une période de 10 ans.

En ce qui concerne I2G, la société exploite un portefeuille de droits de propriété intellectuelle dans l'univers du jeu vidéo, que la société détient en propre ou sous contrat de licence grâce à des accords long terme. I2G achète des droits de propriété intellectuelle à vie ou pour des durées déterminées d'un minimum de 3 ans et renouvelle les contrats de licences au gré des opportunités opérationnelles. La gestion de la propriété intellectuelle est internalisée ou confiée à des cabinets externes en fonction des droits de propriété intellectuelle.



12. INFORMATIONS SUR LES TENDANCES

12.1. PRINCIPALES TENDANCES ENTRE LE 31 MARS 2012 ET LA DATE DU DOCUMENT DE REFERENCE

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice 2012 (période allant du 1er avril au 30 juin 2012) est de 17,1 M€, contre 19,2 M€ durant la même période de l'exercice 2011. Les variations de taux de change ont eu un impact favorable de 6%. En MUSD, le chiffre d'affaires est de 21,7 MUSD, contre 27,8 MUSD l'année précédente.

L'activité Répliques d'armes factices s'élève à 16,9 M€, soit 98,8% de l'activité totale, et 21,4 MUSD, contre 19,0 M€ et 27,5 MUSD l'année précédente. Outre un effet de base très élevé (croissance de +38% au T1 2011), ce niveau d'activité s'explique par un contexte macroéconomique défavorable et la volonté stratégique du Groupe de privilégier le désendettement.

Par zone géographique, les Etats-Unis génèrent 55% des ventes du Groupe alors que l'Europe contribue pour 40% des facturations.

12.2. ELEMENTS SUSCEPTIBLES D'INFLUER SUR LES PERSPECTIVES DE CYBERGUN

En dehors de la cession du jeu vidéo BLACKWATER, de la mise en place d'un financement confirmé à moyen terme de 17,5 MUSD et du remboursement de lignes court terme, la Société n'a pas connaissance de tendance ou d'événements avérés relatifs à son activité qui soient raisonnablement susceptibles d'influer sensiblement et de manière exceptionnelle sur son chiffre d'affaires au cours de l'exercice en cours (clôture au 31 mars 2013).

Les principaux communiqués de presse publiés par CYBERGUN susceptibles d'influer les perspectives de CYBERGUN sont présentés ci-dessous :



Bondoufle, le 10 juillet 2012



Résultats annuels 2011 et évolution de la stratégie dans les jeux vidéo

Cybergun, acteur mondial du tir de loisir, annonce ses résultats consolidés 2011 pour l'exercice clos le 31 mars 2012 arrêtés par le Conseil d'administration réuni ce jour.

Les principaux éléments à retenir des comptes de l'exercice 2011 sont :

- Un chiffre d'affaires annuel de 84,7 MEUR, en croissance de 15% en données publiées et de 8% en données proforma¹ ;
- Une marge d'Ebitda² de 7%, conforme à la dernière indication donnée au marché (communiqué de presse du 10 avril 2012) ;
- Une charge opérationnelle non courante de 20,3 MEUR liée à la dépréciation d'actifs dans les jeux vidéo.

A l'occasion de cette publication, Jérôme Marsac, Président de Cybergun, déclare : « Nous sortons d'un cycle d'investissements massifs au cours des 2 dernières années pour développer nos activités. Si notre métier historique de répliques d'armes factices résiste mieux dans un contexte économique pourtant difficile, notre diversification dans les jeux vidéo n'a pas eu les résultats escomptés. Compte tenu de la performance décevante du portefeuille de jeux depuis son acquisition en avril 2011, des évolutions rapides et en profondeur des modes de distribution et de la baisse générale de ce marché, Cybergun a pris la décision stratégique de déprécier ces actifs et de ne pas développer le portefeuille de jeux. Ces décisions ont un impact très significatif sur nos résultats mais permettent au Groupe de se concentrer pleinement sur son cœur de métier et la mise en œuvre d'un important programme de désendettement. »

RESULTATS ANNUELS

En MEUR – normes IFRS Données en cours d'audit	2010 consolidé	2010 proforma ¹	2011 consolidé
Chiffre d'affaires	73,7	78,4	84,7
Excédent brut d'exploitation (Ebitda)²	8,1	11,0	5,8
Résultat opérationnel courant (Ebit)³	7,4	9,5	2,5
Résultat opérationnel	7,4	9,4	-17,8
Coût de l'endettement financier net	-1,4	-1,4	-2,5
Impôt	-1,8	-2,2	-1,5
Quote-part des activités mises en équivalence	0,0	0,0	-0,7
Résultat net, part du Groupe	4,0	5,9	-22,6

¹ Les comptes 2010 proforma ne sont pas audités et intègrent la contribution de la société I2G Microprose depuis le 1^{er} avril 2011.

² L'excédent brut d'exploitation (Ebitda) correspond au résultat opérationnel courant avant dotations aux amortissements et provisions.

³ Le résultat opérationnel courant (Ebit) correspond au résultat opérationnel avant les autres produits et charges opérationnels.



Le chiffre d'affaires consolidé de l'exercice 2011 s'élève à 84,7 MEUR. Si l'activité historique dans les répliques d'armes factices sous licence affiche une solide croissance, les diversifications dans le paintball et, surtout, les jeux vidéo, ont connu des performances commerciales décevantes. Ces contre-performances expliquent l'essentiel du repli de l'Ebitda qui ressort à 5,8 MEUR soit 7% du chiffre d'affaires. Après dotations aux amortissements et provisions, le résultat opérationnel courant ressort à 2,5 MEUR, dont 12% seulement provenant de la division Jeux vidéo.

Le montant des autres charges opérationnelles (20,3 MEUR) intègre notamment une dépréciation de l'intégralité du montant des écarts d'acquisition (goodwill) nés de l'acquisition de la société I2G Microprose (16 MEUR), une provision sur le portefeuille de jeux coproduits (3 MEUR) et la perte liée à la cession des droits du jeu Blackwater. Après prise en compte de ces charges non courantes, le résultat opérationnel atteint -17,8 MEUR. Le résultat net, part du Groupe, est de -22,6 MEUR.

SITUATION FINANCIERE

Au 31 mars 2012, l'endettement financier net du Groupe Cybergun s'élève à 47,4 MEUR composé essentiellement d'engagements à moyen et long terme (56% à plus d'un an) et de concours bancaires courants (33%). La trésorerie disponible atteint 8,0 MEUR. A fin mai, le Groupe dispose de 4,8 MEUR de lignes de crédit autorisées non utilisées, renforcées notamment par la mise en place une ligne de financement à 24 mois avec une des principales banques basées au Texas. Cette ligne s'est substituée à une ligne court-terme pour financer l'activité des filiales américaines du Groupe.

Les fonds propres à fin mars 2012 atteignent 14,0 MEUR.

Les premiers effets du programme de réduction des stocks mis en œuvre depuis septembre 2011 ont permis de ramener le montant des inventaires à 29,0 MEUR, soit une amélioration de 5 MEUR ou 24 jours de chiffre d'affaires en seulement 6 mois. L'objectif du Groupe est de réduire encore de 8 MEUR le niveau des stocks au cours de l'exercice 2012.

TENDANCES D'ACTIVITE

Le chiffre d'affaires du 1^{er} trimestre de l'exercice 2012 (période allant du 1^{er} avril au 30 juin) est de 17,1 MEUR, contre 19,3 MEUR durant la même période de l'exercice 2010. Les variations de taux de change ont eu un impact favorable de 6%.

Outre un effet de base très élevé (croissance de +38% au T1 2011), ce niveau d'activité s'explique par un contexte macroéconomique défavorable et la volonté stratégique du Groupe de privilégier le désendettement. Par zone géographique, les Etats-Unis représentent 55% des ventes alors que l'Europe contribue pour 40% des facturations.

Pour l'exercice 2012, Cybergun se fixe comme objectif prioritaire d'améliorer fortement sa capacité d'autofinancement par une réduction de ses charges opérationnelles (programme d'économies en cours) et de réduire son besoin en fonds de roulement par une optimisation de ses stocks. En parallèle, le Groupe n'envisage aucune opération de croissance externe et un arrêt des investissements significatifs dans le développement de nouveaux jeux vidéo. Ces décisions stratégiques doivent permettre d'accélérer le désendettement du Groupe.



Bondoufle, le 22 mai 2012



Mise en place d'un financement confirmé à moyen terme de 17,5 MUSD et remboursement de lignes court terme

Cybergun, acteur mondial du tir de loisir, annonce la mise en place d'une ligne de financement confirmée à 24 mois avec une des principales banques américaines basée au Texas.

La ligne, d'un montant maximum de 17,5 MUSD, remboursable *in fine* sur 24 mois, porte intérêt au taux de LIBOR + 2,5%.

Cette ligne est destinée à se substituer à une ligne court terme existante et à financer l'activité des filiales américaines du Groupe. Elle pourra être renouvelée à l'échéance.

Au cours de l'exercice annuel clos le 31 mars 2012, le marché nord-américain a confirmé son rôle de moteur de la croissance du Groupe. Les ventes outre-Atlantique, qui représentent 56% du chiffre d'affaires, ont progressé au rythme annuel de +23% (+18% à périmètre et taux constants).

Conformément à sa stratégie annoncée, Cybergun confirme la réduction de ses engagements à court terme en allongeant la maturité de sa dette financière.



Bondoufle, le 1^{er} mars 2012



Cybergun cède le jeu vidéo Blackwater pour 3,2 MUSD

Cybergun, leader mondial du tir de loisir, annonce avoir conclu un accord avec son partenaire et actionnaire Frédéric Chesnais en vue d'une cession à ce dernier du jeu vidéo Blackwater.

La cession est réalisée pour un montant de 3,2 MUSD (2,4 MEUR) payé pour moitié en actions Cybergun détenues par Frédéric Chesnais (200.000 titres qui renforcent l'auto-détention du Groupe). Le prix de cession couvre l'essentiel du montant investi par Cybergun dans le développement du jeu Blackwater (3,9 MUSD, soit 2,9 MEUR).

A l'issue de cette transaction, Frédéric Chesnais détient 17% du capital et 18% des droits de vote de Cybergun et reste ainsi le 2^{ème} actionnaire du Groupe derrière la famille Marsac (32% du capital et 34% des droits de vote).

Cybergun conserve les droits pluriannuels sur la marque Blackwater dans l'univers du tir de loisirs. Les premières retombées économiques de l'exploitation de cette licence en Softair® apparaissent, que ce soit au travers de la vente de répliques d'armes factices ou de l'intégration de la marque dans le nouveau concept exclusif d'espaces de loisirs « Softair Battle Zone® ».

En marge de cette annonce, Jérôme Marsac, Président et Fondateur de Cybergun, déclare : « Comme nous l'avions indiqué dès la fin d'année dernière, les résultats commerciaux du jeu Blackwater se sont avérés inférieurs à nos attentes, du fait notamment d'un démarrage plus lent que prévu des jeux vidéos exploitant la nouvelle technologie Kinect de Microsoft. Nous avons accepté l'offre de Frédéric Chesnais qui a proposé de reprendre le jeu à titre personnel, ce qui limite à moins de 20% de l'investissement l'impact financier de cette opération pour le Groupe Cybergun et ses actionnaires. Nous restons convaincus de notre potentiel de création de synergies entre les jeux vidéo et nos activités historiques. »

Le groupe Cybergun publiera son chiffre d'affaires annuel 2011 (période avril 2011 - mars 2012) mardi 10 avril prochain, après Bourse.



13. PREVISIONS OU ESTIMATIONS DU BENEFICE

Par prudence, la Société ne souhaite pas communiquer de prévisions ou d'estimations chiffrées sur ses résultats futurs.



14. ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE ET DIRECTION GENERALE

14.1. LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

La société est une société anonyme à conseil d'administration dont Monsieur MARSAC est le président (non exécutif), qui comporte outre le président trois administrateurs indépendants (Messieurs GRUAU, LEVANTAL et AVRIL). Monsieur Olivier GUALDONI est directeur général.

Le Conseil d'Administration du 14 mai 2012 a constaté la démission de Monsieur Jean-Marc AZOULAY en tant qu'administrateur du Groupe pour des raisons d'éloignement géographique. Thierry LEVANTAL a été nommé par cooptation en qualité de nouvel administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Marc AZOULAY. La cooptation de Thierry LEVANTAL sera soumise à ratification lors de la prochaine Assemblée Générale des actionnaires du Groupe CYBERGUN

Le Conseil d'administration du 2 novembre 2011 a décidé de nommer à titre provisoire Monsieur Eric GRUAU comme administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre LE COADOU.

14.1.1. COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

■ Jérôme MARSAC : Président du Conseil d'Administration (non exécutif)

Mandat actuel	Président du Conseil d'Administration
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	1 ^{er} août 1995
Date d'échéance du mandat	31 mars 2014
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Gérant de la SARL MICROTRADE Gérant de la société ASGUN Directeur de la société CYBERGUN HONG KONG Administrateur de la société CYBERGUN INTERNATIONAL Chair man of the board et Chief Executive Officer de la Société PALCO
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SARL JUILLARD Administrateur délégué de la SA HOBBY IMPORT
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de la Société Locale d'Epargne de Laval Administrateur de la SA ENTREPARTICULIERS.COM



■ **Eric GRUAU : administrateur indépendant**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	2 novembre 2011
Date d'échéance du mandat	31 mars 2016
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de la SC CRYSTAL COVE Gérant de la SAS DISTRITRADE Administrateur de la Caisse d'Epargne de la Mayenne
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Administrateur de la SAS GRUAU

■ **Thierry LEVANTAL : administrateur indépendant**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	14 mai 2012
Date d'échéance du mandat	31 mars 2014
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant

■ **Olivier AVRIL : administrateur indépendant**

Mandat actuel	Administrateur
Adresse professionnelle	9/11 rue Henri Dunant, 91070 Bondoufle
Date de première nomination	25 septembre 2009
Date d'échéance du mandat	31 mars 2014
Autres mandats et fonctions exercés dans le Groupe	Néant
Autres mandats et fonctions exercés hors du Groupe	Gérant de FIGEST SOLUTIONS SARL Gérant d'ACTING FINANCE
Autres mandats et fonctions exercés au cours des cinq dernières années et ayant pris fin	Néant



Suite à l'acquisition d'I2G, il n'a pas été prévu que FREDERIC CHESNAIS entre au Conseil d'Administration de CYBERGUN.

Il n'existe aucun lien familial entre les quatre administrateurs.

Jérôme MARSAC : ODP INSEAD - Fontainebleau (1995/1996), Jérôme MARSAC cumule plus de 28 années d'expérience d'entrepreneur à la tête de PME de croissance. En 1983, il crée avec Monsieur Vincent BOUVET sa première entreprise nommée CIMB (COMMERCIALE ET INDUSTRIELLE MARSAC BOUVET), il est alors âgé de 20 ans. Cette entreprise d'importation et de distribution de maquettes et de modèles radio commandés auprès de revendeurs spécialisés deviendra rapidement un leader dans son domaine. Après presque 8 années de croissance soutenue, CIMB est revendue au Groupe JOUEF en 1991. En 1986, Jérôme MARSAC donne naissance à la société « LES TROIS PYLONES », qui deviendra plus tard CYBERGUN.

Eric GRUAU : Executive MBA SUP DE CO RENNES - Management motivationnel (CRECI) - Diplômé de l'Ecole Supérieure Internationale d'Administration et des Entreprises. Eric GRUAU était auparavant Directeur du Développement aux USA et Directeur Général du Groupe CYBERGUN. Le Conseil d'administration du 02/11/2011 a décidé de nommer à titre provisoire Monsieur Eric GRUAU comme administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre LE COADOU.

Thierry LEVANTAL : Maîtrise de Droit Privé et MBA HEC, Thierry LEVANTAL a réalisé l'ensemble de sa carrière au sein de grands groupes internationaux. Il a notamment exercé au sein du Groupe LACTALIS en tant que Juriste International (1990-1992), Directeur Juridique (1992-1997) puis Directeur Général en charge des Affaires Juridiques (1998-2007) et membre du Directoire, des Comités stratégiques et de Direction. En 2008, Thierry LEVANTAL devient Directeur Juridique et membre du Comité Exécutif du GROUPE CASINO.

Olivier AVRIL : IAE Paris, Doctorat Sciences Economiques (Université Paris 1) et Expert Comptable diplômé, Olivier AVRIL a exercé la fonction de Directeur Administratif et Financier dans diverses sociétés (Materies CHEVALIER MARTIN, Pompes SALMSON / Groupe WILO, ELM Leblanc et VVF Vacances). Depuis 2005, il est Directeur Financier (associé) à temps partagé au sein de la société ACTING FINANCES, société spécialisée dans la Direction Financière pour les PME et les filiales de Groupe.

Messieurs LEVANTAL, AVRIL et GRUAU sont tous trois administrateurs indépendants du Conseil d'Administration de la société.

La qualification d'administrateur indépendant repose sur les principes de gouvernement d'entreprise énoncés dans le Code AFEP-MEDEF de décembre 2008, et plus particulièrement la définition qui suit :

« Un administrateur est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement. Ainsi, par administrateur indépendant, il faut entendre, non pas seulement administrateur non-exécutif c'est-à-dire n'exerçant pas de fonctions de direction de la société ou de son groupe, mais encore dépourvu de lien d'intérêt particulier (actionnaire significatif, salarié, autre) avec ceux-ci. »

Par ailleurs, les critères examinés afin de qualifier un administrateur d'indépendant sont les suivants :

- Ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur.



- Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaire, banquier de financement :
 - significatif de la société ou de son groupe,
 - ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.
- Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.
- Ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes.
- Ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de douze ans.

Compte tenu de sa taille, la société ne se conforme pas à l'intégralité des recommandations AFEP-MEDEF relatives à la gouvernance d'entreprise (cf. §16.4 du document de référence). Les informations relatives au contrôle interne sont présentées au chapitre 16.5 du document de référence.

14.1.2. CONDAMNATION POUR FRAUDE, PROCEDURE DE LIQUIDATION, SANCTION A L'EGARD DES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION

A la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a fait l'objet :

- D'une condamnation pour fraude prononcée au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une faillite, mise sous séquestre ou liquidation, en tant que dirigeant ou mandataire social, au cours des cinq dernières années au moins ;
- D'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires au cours des cinq dernières années au moins.

En outre, à la connaissance de la Société, aucun mandataire social n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années au moins.

14.1.3. COMITE DE DIRECTION

A date du présent document de référence, le Comité de Direction de CYBERGUN est composé de la manière suivante :

- **Jérôme MARSAC** : Président du Conseil d'Administration (ODP Insead Fontainebleau) ;
- **Olivier GUALDONI** : Directeur Général (Maîtrise de Sciences Physiques et DESS Marketing) ;
- **Vincent BOUVET** : Directeur Juridique (Licence de droit) ;
- **François RABAZZANI** : Directeur Administrateur et Financier CYBERGUN SA / Directeur des Ressources Humaines Groupe CYBERGUN (DECS-expert comptable) ;
- **Ghislain d'ARGENLIEU** : Directeur Financier Groupe CYBERGUN (School of Economy ADVENCIA).

Le Comité de Direction est un lieu de partage d'informations et de réflexion stratégique où toutes les orientations présentes et futures de l'entreprise sont discutées et validées collectivement. Ce fonctionnement collégial fait que les décisions importantes prennent toujours en compte les impératifs stratégiques, techniques, juridiques et financiers.



14.2. CONFLITS D'INTERETS AU NIVEAU DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE, ET DE DIRECTION GENERALE

A la connaissance de la Société, il n'existe pas de conflit entre les intérêts privés des membres des organes d'administration de la Société et l'intérêt social.

Il est toutefois rappelé que dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge HOBBY IMPORT, dont Monsieur Jérôme MARSAC est gérant majoritaire, procède à une facturation à la SARL MICROTRADE, filiale du Groupe CYBERGUN (cf. 19.2 du présent document). Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, ces prestations s'élevaient à 45 K€.



15. REMUNERATIONS ET AVANTAGES

15.1. REMUNERATION ET AVANTAGES EN NATURE ATTRIBUES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

15.1.1. REMUNERATION GLOBALE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

A la date du présent document de référence, les membres du Conseil d'Administration sont Jérôme MARSAC, Eric GRUAU, Thierry LEVANTAL et Olivier AVRIL. Le Conseil d'Administration du 14 mai 2012 a constaté la démission de Monsieur Jean-Marc AZOULAY en tant qu'administrateur du Groupe pour des raisons d'éloignement géographique. Thierry LEVANTAL a été nommé par cooptation en qualité de nouvel d'administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Marc AZOULAY

Au titre de l'exercice 2011/2012, les membres du Conseil d'Administration sont Jérôme MARSAC, Eric GRUAU, Jean-Pierre LE COUADOU (novembre 2011), Jean-Marc AZOULAY et Olivier AVRIL. Le Conseil d'administration du 02 novembre 2011 a décidé de nommer à titre provisoire Monsieur Eric GRUAU comme administrateur, en remplacement de Monsieur Jean-Pierre LE COADOU.

Au titre de l'exercice 2010/2011, les membres du Conseil d'Administration étaient Jérôme MARSAC, Jean-Pierre LE COADOU, Jean-Marc AZOULAY et Olivier AVRIL.

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :

Jérôme MARSAC	Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012 (31/03/2012)	Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011 (31/03/2011)
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	57 960 €	57 960 €
Total Jérôme MARSAC	57 960 €	57 960 €

Eric GRUAU	Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012 (31/03/2012)*	Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011 (31/03/2011)*
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total Eric GRUAU	0	0

* Eric GRUAU a été nommé administrateur le 2 novembre 2011, en remplacement Jean-Pierre LE COADOU

Jean-Marc AZOULAY	Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012 (31/03/2012)	Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011 (31/03/2011)
Jetons de présence	8 000 €	6 000 €
Autres rémunérations	0	0
Total Jean Marc AZOULAY	8 000 €	6 000 €



Olivier AVRIL	Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012 (31/03/2012)	Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011 (31/03/2011)
Jetons de présence	10 000 €	20 000 €
Autres rémunérations	0	0
Total Olivier AVRIL	10 000 €	20 000 €

Jean Pierre LE COUADOU	Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012 (31/03/2012)*	Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011 (31/03/2011)
Jetons de présence	12 000 €	4 000 €
Autres rémunérations	0	0
Total Jean-Pierre LE COUADOU	12 000 €	4 000 €

* Jean-Pierre LE COUADOU a démissionné de son mandat d'administrateur le 02 Novembre 2011

La seule rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2011/2012 (excepté Jérôme MARSAC) est constituée de jetons de présence. Le montant des jetons de présence alloué est de 30 000 euros.

15.1.2. REMUNERATION GLOBALE DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

Le conseil d'administration du Groupe CYBERGUN a décidé, le 2 décembre 2008, d'adhérer à l'unanimité des présents, aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.

Au titre de l'exercice 2011/2012, clos au 31 mars 2012, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Jérôme MARSAC, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2010/2011, clos au 31 mars 2011, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Jérôme MARSAC, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2009/2010, clos au 31 mars 2010, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Jérôme MARSAC, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général.

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Jérôme MARSAC – Président du Conseil d'Administration (non exécutif)	31/03/2012	31/03/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	57 960 €	57 960 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	57 960 €	57 960 €



Au 31/03/2012, dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, HOBBY IMPORT a procédé à une facturation de prestations de 45 000 € auprès de MICROTRADE (filiale à 100% de CYBERGUN).

Olivier GUALDONI – Directeur Général au titre de l'exercice 2010/2011 (et à ce jour)	31/03/2012	31/03/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	118 022 €	98 157 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice*	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	3 468 €	20 868 €
Total	121 490 €	119 025 €

* Compte tenu de l'écart entre la valeur du cours à la clôture de l'exercice et la valeur d'exercice de l'option, la valorisation des options est retenue pour zéro.

Il n'existe pas d'engagement pris par la société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, un régime de retraite supplémentaire, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci.

Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2011/2012 et 2010/2011 sont les suivants :

Jérôme MARSAC – Président du Conseil d'Administration	31/03/2012		31/03/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	57 960 €	57 960 €	57 960 €	57 960 €
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	57 960 €	57 960 €	57 960 €	57 960 €

Olivier GUALDONI – Directeur Général	31/03/2012		31/03/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	69 997 €	69 997 €	66 989 €	66 989 €
Rémunération variable	48 025 €	48 025 €	31 168 €	31 168 €
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	118 022 €	118 022 €	98 157 €	98 157 €

15.1.3. OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS DE L'EMETTEUR ATTRIBUEES AUX MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A date du présent document de référence, aucun membre du Conseil d'Administration ne bénéficie d'options sur les actions de la Société.

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 2 décembre 2008, a procédé à l'attribution de stock options au bénéfice des salariés du Groupe sur délégation de l'Assemblée générale du 25 septembre 2008.

Le nombre total d'options attribuées est de 60 000, soit l'intégralité de l'autorisation. Les modalités de ce plan de stock options sont les suivantes : 1 option donne le droit de souscrire à une action nouvelle de CYBERGUN au prix de 5,50 €. La période d'exercice s'étale entre le 2 décembre 2008 et le 2



décembre 2010. L'exercice total des 60 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital social par émission de 60 000 actions, pour un montant global de 330 000 €.

A la date du présent document de référence, ce plan de stock options est arrivé à échéance. Le nombre d'options exercées s'élève à 49 000 et le nombre de bénéficiaires à 13 : un bénéficiaire du plan a renoncé à ses 10 000 stock options et un second a quitté le groupe (1 000 options). L'exercice de ces 49 000 options donne lieu à une augmentation de capital social par émission de 49 000 actions, pour un montant global de 269 500 €. Les actions créées dans le cadre de cette opération représentent 1,0% du total des titres du capital social de la société à la date du présent document de référence.

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 8 décembre 2010, a procédé à l'attribution de stock options au bénéfice des cadres dirigeants du Groupe sur délégation de l'Assemblée générale du 9 septembre 2010.

Le nombre total d'options attribuées est de 90 000. Les modalités de ce plan de stock options sont les suivantes : 1 option donne le droit de souscrire à une action nouvelle de CYBERGUN au prix de 12 €. La période d'exercice s'étale entre le 8 décembre 2010 et le 8 décembre 2012. L'exercice total des 90 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital social par émission de 90 000 actions, pour un montant global de 1 080 000 €. A la date du présent document de référence, ce plan de stock options n'est pas arrivé à échéance.

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 08 septembre 2011, a fixé les modalités de l'attribution de stock options au bénéfice des cadres dirigeants du Groupe sur délégation de l'Assemblée générale du 25 septembre 2008.

Le nombre total d'options attribuées est de 130 000. Les modalités de ce plan de stock options sont les suivantes : 1 option donne le droit de souscrire à une action nouvelle de CYBERGUN au prix de 10,5 €. La période d'exercice s'étale entre le 08 décembre 2010 et le 08 décembre 2012. L'exercice total des 130 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital social par émission de 130 000 actions, pour un montant global de 1 365 000 €. A la date du présent document de référence, ce plan de stock options n'est pas arrivé à échéance.

Monsieur GUALDONI est le seul dirigeant mandataire social bénéficiaire d'options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice 2011/2012.

	N° et date du plan	Nature des options	Valorisation des options selon la méthode retenue pour les comptes consolidés*	Nombre d'options attribuées durant l'exercice 2008	Prix d'exercice	Période d'exercice
Olivier GUALDONI	N°2* 08/12/2010	Souscription	N/A	6 000	12,0 €	08/12/2010 au 08/12/2012
Olivier GUALDONI	N°3* 08/09/2011	Souscription	N/A	10 000	10,5 €	08/12/2010 au 08/12/2012

*Les caractéristiques de ces stock options sont présentées au 17.2.2.

A la date du présent document de référence, aucune option de souscription d'actions du plan N°2 et du plan N°3 n'a été exercée. Les modalités de ces stock options sont décrites au 17.2.2 du présent document.



15.1.4. ACTIONS DE PERFORMANCE ATTRIBUEES AU MANDATAIRES SOCIAUX ET DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX

A la date du présent document de référence, 6 plans d'attributions d'actions gratuites aux salariés ont été mis en place. Les caractéristiques des différents plans sont présentées au 17.2.3.

Au titre de l'exercice 2011/2012 clos au 31 mars 2012, il existe un mandataire social attributaire d'actions de performance : Olivier GUALDONI.

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Olivier GUALDONI					
Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006	N°1 24/01/2007	500	2 360 €	24/01/2009	24/01/2011
Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006	N°2 02/12/2008	400	2 262 €	02/12/2010	02/12/2012
Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009	N°3 08/07/2009	1 000	5 655 €	08/07/2011	08/07/2013
Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009	N°4 09/12/2009	2 300	13 006 €	09/12/2011	09/12/2013
Résolution 17-AGM 09 sept. 2010	N°5 29/06/2010	1 739	21 146 €	29/06/2012	29/06/2014
Résolution CA du 08 sept 2011	N°6 08/09/2011	600	3 468 €	08/09/2013	08/09/2015
Total		6 539			

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 8 septembre 2011, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe : ce plan N°6 porte sur 10 000 actions (9 926 après prise en compte de renoncations d'attribution) dont l'attribution gratuite sera effective au terme d'une période d'acquisition de deux ans qui s'achèvera le 08 septembre 2013. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions en question, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. La date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce plan est fixée au 08 septembre 2015.

A la date du présent document de référence, il existe un mandataire social attributaire d'actions de performance : Olivier GUALDONI.

A titre d'information, le Conseil d'Administration, réuni le 8 septembre 2011, a décidé d'attribuer 600 actions gratuites à Olivier GUALDONI.

L'attribution des actions gratuites aux bénéficiaires est subordonnée au respect par ces derniers des conditions et critères d'attribution suivants pendant toute la durée de la période d'acquisition :

- Ancienneté du salarié/mandataire social ;
- Implication du salarié/mandataire social dans le fonctionnement et les objectifs du groupe ;
- Performance individuelle du salarié/mandataire social, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié/mandataire social, et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe ;
- Engagement personnel du salarié/mandataire social, ainsi qu'au sein de son équipe ;
- Prise en compte des notions de développement durable ;
- Prise en compte des impératifs de sécurité ;
- Prise en compte des impératifs de respect de la réglementation.



15.1.5. REGIME COMPLEMENTAIRE DE RETRAITE, CONTRAT DE TRAVAIL

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Jérôme MARSAC		X		X		X		X
Olivier GUALDONI		X		X		X		X

15.2. SOMMES PROVISIONNEES OU CONSTATEES PAR LA SOCIETE AUX FINS DE VERSEMENT DE PENSIONS, DE RETRAITE OU D'AUTRES AVANTAGES

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe pour les salariés des sociétés françaises est pris en compte sous forme de provision.

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Indemnités de départ à la retraite*	76	52	40

*La provision constatée au 31 mars 2012 ne concerne que les salariés français ; la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères a été estimée « non significative ».

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- Obligations définies par les conventions collectives ;
- Tables de mortalité ;
- Dates de départ à la retraite ;
- Taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- Taux de rendement d'un placement financier « sans risque ».

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.



16. FONCTIONNEMENT DES ORGANES D'ADMINISTRATION ET DE DIRECTION

16.1. MANDATS DES ADMINISTRATEURS

■ **Jérôme MARSAC : Président du Conseil d'Administration**

- Première nomination : 1^{er} août 1995 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2014.

■ **Eric GRUAU : administrateur indépendant**

- Première nomination : 2 novembre 2011 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2016.

■ **Thierry LEVANTAL : administrateur indépendant**

- Première nomination : 14 mai 2012 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2014.

■ **Olivier AVRIL : administrateur indépendant**

- Première nomination : 25 septembre 2009 ;
- Date d'expiration du mandat en cours : 31 mars 2014.

16.2. CONTRATS DE SERVICES LIANT LES MEMBRES DES ORGANES DE DIRECTION ET LA SOCIETE

Il n'existe pas d'autres contrats de services liant les membres des organes de direction et la société en dehors de ceux présentés au chapitre 19 du présent document de référence et relatifs aux conventions réglementées.

16.3. COMITES D'AUDIT ET DE REMUNERATION

Etant donné la taille et la structure de la société, il n'existe pas de comité d'audit et/ou de rémunération, la société se place dans le cadre de l'exemption de l'article 823-20 4° du code de commerce. Afin de pallier à l'absence de comité d'audit, la direction du Groupe CYBERGUN réalise régulièrement des échanges d'informations avec les administrateurs indépendants.

16.4. GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE - APPLICATIONS DES RECOMMANDATIONS AFEP/MEDEF

La société applique en partie les recommandations qui constituent le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF (décembre 2008) :

- Le conseil d'administration : instance collégiale : appliqué (cf. § 1 du Code AFEP-MEDEF)
- Le conseil d'administration et le marché : appliqué (cf. § 2)



- La dissociation des fonctions de président du conseil d'administration et de directeur général : appliqué (cf. § 3)
- Le conseil d'administration et la stratégie : appliqué (cf. § 4)
- Le conseil d'administration et l'assemblée générale des actionnaires : appliqués (cf. § 5)
- La composition du conseil d'administration : les principes directeurs : appliquée (cf. § 6)
- La représentation de catégories spécifiques : non appliquée / non applicable (cf. § 7)
- Les administrateurs indépendants : appliqué (cf. § 8)
- L'évaluation du conseil d'administration : non appliqué (cf. § 9)
- Les séances du conseil et les réunions des comités : appliqué (cf. § 10)
- L'accès à l'information des administrateurs : appliqué (cf. § 11)
- La durée des fonctions des administrateurs : appliqué (cf. § 12)
- Les comités du conseil : non appliqué (cf. § 13)
- Le comité des comptes : non appliqué (cf. § 14)
- Le comité de sélection ou des nominations : non appliqué (cf. § 15)
- Le comité des rémunérations : non appliqué (cf. § 16)
- La déontologie de l'administrateur : appliqué (cf. § 17)
- La rémunération des administrateurs : appliqué (cf. § 18)
- La cessation du contrat de travail en cas de mandat social : appliqué (cf. § 19)
- Les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux (cf. § 20) :
 - Principes de détermination de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux et rôle du conseil d'administration (§ 20.1) : appliqué
 - Politique des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et des attributions d'options d'actions et d'actions de performance (§ 20.2) :
 - Partie fixe de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : appliqué
 - Partie variable de la rémunération des dirigeants mandataires sociaux : appliqué
 - Options d'actions (stock options) et actions de performance : appliqué
 - Indemnités de départ : non appliqué / non applicable
 - Régimes de retraite supplémentaires : non appliqué / non applicable
- Information sur les rémunérations : appliqué (cf. § 21)
- Mise en œuvre des préconisations : appliqué (cf. § 22)

CYBERGUN a défini les modalités d'application des recommandations de l'AFEP MEDEF en fonction de ses spécificités (taille, secteur d'activité, etc.). Compte tenu de sa taille relativement modeste, CYBERGUN ne se conforme pas à l'intégralité des dispositions mises en avant par les recommandations AFEP-MEDEF.

Le conseil d'administration du Groupe CYBERGUN a décidé, le 2 décembre 2008, d'adhérer à l'unanimité des présents, aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.



La récente intégration d'I2G n'est pas susceptible de remettre en cause la teneur de la déclaration de conformité du groupe au code de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF.

16.5. CONTROLE INTERNE

Le rapport du Président joint ci-dessous s'attache à rendre compte, dans le cadre de la préparation des comptes de l'exercice 2011/2012, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par CYBERGUN.

En ce qui concerne I2G, la société respectera les procédures internes de collecte et de contrôle des informations garantissant la fiabilité de celles-ci et permettant d'assurer le suivi de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques. I2G se conformera à un reporting mensuel permettant de vérifier la fiabilité des prévisions de trésorerie de la société et des systèmes de gestion de trésorerie.

16.5.1. RAPPORT DU PRESIDENT SUR LE FONCTIONNEMENT DU CONSEIL ADMINISTRATIF ET SUR LE CONTRÔLE INTERNE

Rapport du Président du Conseil d'Administration sur la composition du Conseil, les conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil, et les procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la Société.

Le présent rapport a été approuvé par le Conseil d'Administration du 10 juillet 2012.

Conformément aux dispositions de l'article L. 225.37 du Code de commerce, l'objet de ce rapport est de vous rendre compte des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration ainsi que des procédures de contrôle interne au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012. Il présente de plus la position du Conseil d'Administration par référence aux recommandations AFEP-MEDEF « Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées » AFEP- MEDEF de décembre 2008 disponible sur le site : <http://www.code-afep-medef.com>.

Les Commissaires aux Comptes vous présenteront, par ailleurs, un rapport joint à leur rapport général présentant leurs observations sur les procédures de contrôle interne présentées ci-après qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. L'objectif de ce rapport est de permettre à ses lecteurs de « connaître les processus et les méthodes de travail ainsi que la répartition des pouvoirs des organes dirigeants qui conduisent aux décisions par ces derniers » (exposé des motifs de la loi de sécurité financière).

Pour l'exercice 2011/2012, la Société a poursuivi les actions permettant un rapprochement progressif de son contrôle interne vers le cadre proposé par l'AMF dans sa recommandation du 22 juillet 2010 et adapté à la taille de la Société avec le « Guide de mise en œuvre du cadre de référence des valeurs moyennes et petites » dit code Middenext.

Le Groupe entend poursuivre cette évolution sur les exercices suivants jusqu'à être en totale cohérence avec le référentiel précité. Le rapport couvre la société-mère CYBERGUN SA ainsi que l'ensemble des filiales consolidées.



1- CONFORMITE AUX RECOMMANDATIONS DU CODE AFEP-MEDEF DE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE DES SOCIETES COTEES DE DECEMBRE 2008

La Société applique les recommandations qui constituent le Code de gouvernement d'entreprise de l'AFEP-MEDEF (décembre 2008) la concernant.

Ainsi les dispositions suivantes de ce Code ont été écartées :

- La représentation de catégories spécifiques : non appliquée / non applicable ;
- L'évaluation du Conseil d'Administration : non appliqué ;
- Les comités du Conseil : non appliqué ;
- Le comité des comptes : non appliqué ;
- Le comité de sélection ou des nominations : non appliqué ;
- Le comité des rémunérations : non appliqué ;
- Options d'actions (Stock options) et actions de performance : non appliquée / non applicable ;
- Indemnités de départ: non appliqué/ non applicable ;
- Régimes de retraite supplémentaires: non appliqué/ non applicable.

1.1 Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration respecte, en matière de Rémunérations et avantages accordés aux mandataires sociaux, les recommandations du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise.

La rémunération des dirigeants et mandataires sociaux : Le Président, Mr Jérôme MARSAC perçoit une rémunération fixe de 57,960 EURO brut ; le Directeur General, Mr Olivier GUALDONI perçoit une rémunération fixe de 69,997 EURO brut et une partie variable de 48,025 EURO brut, soit un total de 118,022 EURO brut. La partie variable est déterminée sur la base de l'évolution de différents paramètres d'activité, les critères ne sont pas précisés ici pour des raisons de confidentialité.

1.2 Contrats de travail bénéficiant aux dirigeants mandataires sociaux

Le Président du Conseil d'Administration, le Directeur Général ne bénéficient pas d'un contrat de travail.

La Société s'engage à examiner les situations de cumul avec un contrat de travail lors des éventuels renouvellements de mandats en cours.

Le Conseil d'Administration se réserve l'opportunité d'autoriser le cumul contrat de travail / cumul de mandat social dans le strict respect des règles existantes (propositions au sein du Conseil).



1.3 Options d'actions (Stock options), actions gratuites

Le Conseil d'Administration entend respecter, en cas d'attribution future d'options d'actions ou d'actions gratuites, les recommandations du Code AFEP-MEDEF de gouvernement d'entreprise, et en particulier les suivantes :

- Conditions de performance ;
- Mise en place d'un dispositif d'association de ses salariés aux performances, soit par une large répartition des stock-options ou des actions gratuites ;
- Pas d'attribution à un mandataire lors de son départ ;
- Attribution pour des quantités proportionnées ;
- Respect d'une même période calendaire d'attribution, d'année en année, entre l'arrêté des comptes annuels et l'assemblée générale les approuvant.

1.4 Indemnités de départ, régimes de retraite supplémentaires

Aucun mandataire social ne bénéficie de régimes de retraite supplémentaires spécifique.

2- CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1 Le Conseil d'Administration et la Stratégie

Conformément aux dispositions statutaires la Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois à dix-huit membres.

Au 31 Mars 2012, l'Administration de la Société est confiée à un Conseil d'Administration de 4 membres dont deux sont considérés comme indépendant.

Le mandat des administrateurs est de 6 années. Il prend fin à l'issue de la réunion de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat.

Conformément aux décisions du Conseil d'Administration du 11 janvier 2005, Monsieur Jérôme MARSAC Président du Conseil d'Administration ne cumule pas cette fonction avec celle de Directeur Général.

Conformément à l'article 10 des statuts, le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la Société et veille à leur mise en œuvre dans les limites de l'objet social et des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires. Il se saisit de toutes questions intéressant la bonne marche de la Société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Il procède à un examen détaillé de la marche des affaires : évolution des ventes, des achats, des marges ainsi que des dettes et créances et de la situation financière.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportun.

Pour plus d'information se reporter au document **REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL D'ADMINISTRATION** consultable au siège social de la Société.



2.2 Composition du Conseil

Administrateurs indépendants

Préalablement à l'exposé de ces conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'Administration, je vous rappelle que le Conseil d'Administration comprend deux membres indépendants (2 sur 4), selon la définition reprise par le Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008*. Le pourcentage d'administrateurs indépendants est de 50%, et donc supérieur au tiers, ratio préconisé par le Code de Code de gouvernement d'entreprise des sociétés cotées AFEP-MEDEF de décembre 2008.

** : A savoir, une personne qui « n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction, qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement ».*

Sur la base des critères retenus sont qualifiées d'administrateurs indépendants les personnes suivantes :

- Monsieur Olivier AVRIL
- Monsieur Jean-Marc AZOULAY
- Monsieur Eric GRUAU

À ce jour le Conseil est composé par :

- **Monsieur Jérôme MARSAC**, Président,
- **Monsieur Thierry LEVANTAL**, administrateur indépendant
- **Monsieur Eric GRUAU**, administrateur indépendant
- **Monsieur Olivier AVRIL**, administrateur indépendant

Les administrateurs possèdent chacun des actions de l'entreprise.

Les autres mandats ou fonctions exercées par les membres du Conseil d'Administration

Monsieur Jérôme MARSAC, Président, détient les mandats suivants :

- Président de la S.A CYBERGUN, 9/11 rue Henri Dunant, 91070 BONDOUFLE
- Gérant de la Sarl MICROTRADE, 3 rue des Foyers, I-1537 Luxembourg
- Gérant de la Sarl JUILLARD, 9-11 rue Henri-Dunant, 91070 Bondoufle
- Gérant de la Société ASGUN
- Directeur de la Société CYBERGUN HONG KONG
- Administrateur de la Société CYBERGUN INTERNATIONAL
- Chairman of the board et Chief Executive Officer de la Société PALCO
- Administrateur délégué de la sa HOBBY IMPORT

Monsieur Thierry LEVANTAL, administrateur indépendant, ne détient pas de mandat.

Monsieur Eric GRUAU, administrateur indépendant détient les mandats suivants :

- Gérant de la Société DISTRITRADE
- Gérant de la Société Crystal Cove
- Administrateur de la Caisse d'Épargne de la Mayenne



Monsieur Olivier AVRIL, administrateur indépendant détient les mandats suivants :

- Gérant de FIGEST SOLUTIONS SARL
- Gérant de la Société ACTING FINANCE

Conflits d'intérêts

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun conflit d'intérêt potentiel entre les devoirs à l'égard de CYBERGUN SA des membres du Conseil d'Administration et leurs intérêts privés.

Equilibre des représentations Homme-Femme

La composition du Conseil d'Administration a historiquement été dictée par la détention d'une participation significative au capital, et la compétence spécifique du métier de la Société. De fait, l'actionnariat de CYBERGUN demeure principalement masculin. L'absence de femme au Conseil d'Administration de CYBERGUN est le fruit de ce contexte mais le Conseil d'Administration n'est pas fermé à l'idée d'accueillir en son sein des femmes.

2.3 Fréquence des réunions

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Et en particulier, le Conseil d'Administration a comme principe de se réunir formellement pour l'examen des comptes semestriels et annuels en présence du Président et de l'ensemble des administrateurs.

Les autres réunions formelles sont consacrées notamment à l'examen de sujets de croissances externes, de cessions de participation, et de l'organisation de la Direction de l'entreprise.

Au cours de l'exercice 2011 (clos au 31 mars 2012), le Conseil d'Administration s'est réuni 7 fois.

Les points suivants ont été abordés :

- Examen des comptes sociaux et consolidés, annuels et semestriels ;
- Examen du budget 2011 et des perspectives ;
- Analyse des grandes orientations stratégiques et validation des acquisitions en cours et futurs ;
- Examen des acquisitions passées ;
- Examen et validation des projets de croissance externe ;
- Examen des engagements financiers pour l'exercice à venir ;
- Mouvements sur les titres ;
- Politique de distribution d'actions gratuites et options de souscription d'actions en faveur des salariés du Groupe.

2.4 Convocations des Administrateurs

Les statuts ne prévoient pas de règles particulières de convocation du Conseil.

Les Administrateurs sont convoqués quelques jours préalablement à toute réunion par tous moyens : téléphone, fax, courriel, etc.

Les convocations comportant l'ordre du jour sont adressées avant chaque réunion, avec les documents nécessaires à leur préparation.



Conformément à l'article L823-17 du Code de Commerce, les Commissaires aux Comptes sont convoqués aux réunions du Conseil qui ont examiné et arrêté les comptes semestriels ainsi que les comptes annuels.

Les commissaires aux comptes assistent à toutes les séances du Conseil d'Administration à chaque fois que celui-ci est appelé à délibérer sur les comptes de la Société, sur convocation par lettre ou tout autre moyen prévu par les dispositions statutaires.

2.5 Information des Administrateurs

Tous les documents et informations nécessaires à la mission des Administrateurs leur ont été communiqués dans les délais nécessaires.

2.6 Tenue des réunions

Les réunions du Conseil d'Administration se déroulent au siège social ou en tout autre lieu.

2.7 Procès-verbaux des réunions

Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont établis dans les jours qui suivent chacune des réunions et communiqués sans délai à tous les Administrateurs.

2.8 Hors bilan et risques de l'entreprise

Dans le cadre de ses échanges, le Conseil d'Administration analyse notamment les évolutions des engagements hors bilan ainsi que les risques significatifs auxquels pourraient être exposée l'entreprise : conjoncture, répartition du mix client, dépendance vis-à-vis d'homme clés, gestion des opérations de croissance, procédure judiciaire, engagements financiers.

2.9 Evaluation du Conseil d'Administration - Comité d'audit

Étant donné la taille et la structure de la Société, il n'existe pas de comité d'audit et la Société se place dans le cadre de l'exemption de l'article 823-20 4° du Code de Commerce.

2.10 Evaluation du Conseil d'Administration - Comité des rémunérations et des nominations

Étant donné la taille et la structure de la Société, il n'existe pas de comité de rémunération.

2.11 Rémunération des membres du Conseil et des organes de direction

Au titre de l'exercice 2011, les membres du Conseil d'Administration sont Jérôme MARSAC, Eric GRUAU en remplacement de Jean Pierre LE COUADOU (novembre 2011), Jean-Marc AZOULAY et Olivier AVRIL.

Les montants bruts des jetons de présence et autres rémunérations perçus par les membres du Conseil d'Administration au cours des deux derniers exercices sont présentés dans les tableaux suivants :



Jérôme MARSAC	Montants versés au cours de l'exercice 2011/2012 (31/03/2012)	Montants versés au cours de l'exercice 2010/2011 (31/03/2011)
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	57 960 €	57 960 €
Total Jérôme MARSAC	57 960 €	57 960 €
<hr/>		
Jean Pierre LE COUADOU		
Jetons de présence	12 000 €	4 000 €
Autres rémunérations	0	0
Total Jean Pierre LE COUADOU	12 000 €	4 000 €
<hr/>		
Eric GRUAU		
Jetons de présence	0	0
Autres rémunérations	0	0
Total Eric GRUAU	0	0
<hr/>		
Jean Marc AZOULAY		
Jetons de présence	8 000 €	6 000 €
Autres rémunérations	0	0
Total Jean Marc AZOULAY	8 000 €	6 000 €
<hr/>		
Olivier AVRIL		
Jetons de présence	10 000 €	20 000 €
Autres rémunérations	0	0
Total Olivier AVRIL	10 000 €	20 000 €

La seule rémunération des administrateurs au titre de l'exercice 2011/2012 (excepté Jérôme MARSAC) est constituée de jetons de présence. Le montant des jetons de présence alloué est de 30 000 euros.

Rémunération Globale des Dirigeants Mandataires Sociaux

Le Conseil d'administration du Groupe CYBERGUN a décidé, le 2 décembre 2008, d'adhérer à l'unanimité des présents, aux recommandations du MEDEF et de l'AFEP sur la rémunération des dirigeants mandataires sociaux de la Société. Ces recommandations portent sur la prohibition du cumul du contrat de travail avec un mandat social de dirigeant, la proscription des parachutes dorés, le renforcement de l'encadrement des régimes de retraite supplémentaires, l'attribution de stock options en lien avec la politique d'association au capital, l'amélioration de la transparence sur les éléments de rémunérations des dirigeants.



Au titre de l'exercice 2011/2012, clos au 31 mars 2012, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Jérôme MARSAC, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général.

Au titre de l'exercice 2010/2011, clos au 31 mars 2011, les dirigeants mandataires sociaux sont Monsieur Jérôme MARSAC, Président du Conseil d'Administration, et Monsieur Olivier GUALDONI, Directeur Général.

L'ensemble des rémunérations des dirigeants mandataires sociaux figure dans les tableaux de synthèse suivants :

Jérôme MARSAC – Président du Conseil d'Administration (non exécutif)	31/03/2012	31/03/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	57 960 €	57 960 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	0	0
Total	57 960 €	57 960 €

Au 31/03/2012, dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, HOBBY IMPORT a procédé à une facturation de prestations de 45 000 € auprès de MICROTRADE (filiale à 100% de CYBERGUN). HOBBY IMPORT est la holding de Jérôme MARSAC.

Olivier GUALDONI – Directeur Général	31/03/2012	31/03/2011
Rémunérations dues au titre de l'exercice	118 022 €	98 157 €
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice*	0	0
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice	3 468 €	20 868 €
Total	121 490 €	119 025 €

* Compte tenu de l'écart entre la valeur du cours à la clôture et la valeur d'exercice de l'option, la valorisation des options est retenue pour zéro.

Il n'existe pas d'engagement pris par la Société au bénéfice de ses mandataires sociaux correspondant à des éléments de rémunération, un régime de retraite supplémentaire, des indemnités ou des avantages susceptibles d'être dus à raison de la prise, de la cessation ou du changement de ces fonctions postérieurement à celles-ci.



Le détail sur les rémunérations dues et versées au titre des exercices 2011/2012 et 2010/2011 sont les suivants :

Jérôme MARSAC – Président du Conseil d'Administration	31/03/2012		31/03/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	57 960 €	57 960 €	57 960 €	57 960 €
Rémunération variable	0	0	0	0
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	57 960 €	57 960 €	57 960 €	57 960 €

Olivier GUALDONI – Directeur Général	31/03/2012		31/03/2011	
	Montants dus	Montants versés	Montants dus	Montants versés
Rémunération fixe	69 997 €	69 997 €	66 989 €	66 989 €
Rémunération variable	48 025 €	48 025 €	31 168 €	31 168 €
Rémunération exceptionnelle	0	0	0	0
Jetons de présence	0	0	0	0
Avantages en nature	0	0	0	0
Total	118 022 €	118 022 €	98 157 €	98 157 €

Options de souscription d'actions de l'émetteur attribuées aux mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux.

Stock-options - Plan de stock-options réservé aux salariés

L'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2008 a autorisé le Conseil d'Administration à consentir à certains salariés de la Société des options de souscriptions dans la limite de 60 000 actions au prix de 5,50 EUR avant le 2 décembre 2010 ; au terme de cette période le nombre d'actions souscrites s'est élevé à 49 000 actions, soit une libération de 269 500 EUR représentant une augmentation de capital de 16 070,94 EUR et une prime d'émission de 253 429,06 EUR.

Le Conseil d'Administration du 8 décembre 2010, après approbation par l'assemblée générale, a émis le principe d'un plan d'émission de 90 000 options de souscription d'actions, destinées aux cadres dirigeants du Groupe, et permettant de souscrire des actions au prix unitaires de 12 EUR.

Le Conseil d'Administration du 8 septembre 2011, sous réserve d'une prochaine approbation par l'assemblée générale, a émis le principe d'un plan d'émission de 130 000 options de souscription



d'actions, destinées aux cadres dirigeants du Groupe, et permettant de souscrire des actions au prix unitaires de 10,50 EUR.

Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

En date du 31 mars 2012, le Groupe détient 249 694 actions propres contre 40 867 actions au 31 mars 2011 (actions CYBERGUN) au prix historique total de 1 723 K€. La valeur boursière des actions propres s'établit au 31 mars 2012 à 1 443 K€ sur la base du cours de bourse de la Société CYBERGUN SA de 5,78 EUR.

Monsieur GUALDONI est le seul dirigeant mandataire social bénéficiaire d'options de souscription d'actions attribuées durant l'exercice 2010/2011 et l'exercice 2011/2012.

A la date du présent document, aucune option de souscription d'actions du plan N°2 et du plan N°3 n'a été exercée. Les modalités de ces stocks options sont décrites au point précédent.

Actions de Performance attribuées aux Mandataires sociaux et dirigeants mandataires sociaux

Au titre de l'exercice 2011/2012 clos au 31 mars 2012, il existe un mandataire social attributaire d'actions de performance : Olivier GUALDONI.

	N° et date du plan	Nombre d'actions attribuées	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	Date d'acquisition	Date de disponibilité
Olivier GUALDONI					
	N°1				
<i>Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006</i>	24/01/2007	500	2 360 €	24/01/2009	24/01/2011
	N°2				
<i>Résolution 10 -AGM 12 déc. 2006</i>	02/12/2008	400	2 262 €	02/12/2010	02/12/2012
	N°3				
<i>Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009</i>	08/07/2009	1 000	5 655 €	08/07/2011	08/07/2013
	N°4				
<i>Résolution 18 -AGM 23 sept. 2009</i>	09/12/2009	2 300	13 006 €	09/12/2011	09/12/2013
	N°5				
<i>Résolution 17-AGM 09 sept. 2010</i>	29/06/2010	1 739	21 146 €	29/06/2012	29/06/2014
	N°6				
<i>Résolution CA du 08 sept 2011</i>	08/09/2011	600	3 468 €	08/09/2013	08/09/2015
Total		6 539			



Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 8 septembre 2011, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe : ce plan N°6 porte sur 10 000 actions (9 926 après prise en compte de renoncations d'attribution) dont l'attribution gratuite sera effective au terme d'une période d'acquisition de deux ans qui s'achèvera le 08 septembre 2013. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions en question, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. La date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce plan est fixée au 08 septembre 2015.

A la date du présent document, il existe un mandataire social attributaire d'actions de performance : Olivier GUALDONI.

A titre d'information, le Conseil d'Administration, réuni le 8 septembre 2011, a décidé d'attribuer 600 actions gratuites à Olivier GUALDONI.

Les critères d'attribution et conditions de performance des plans mis en œuvre sont les suivants :

- Ancienneté du salarié ;
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du Groupe ;
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié, et sa participation à la réalisation des objectifs du Groupe ;
- Engagement personnel du salarié, ainsi qu'au sein de son équipe ;
- Prise en compte des notions de développement durable ;
- Prise en compte des impératifs de sécurité ;
- Prise en compte des impératifs de respect de la réglementation ;
- Prise en compte et amélioration de la démarque inconnue.

Régime complémentaire de retraite, contrat de travail.

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus à raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non concurrence	
	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON	OUI	NON
Jérôme MARSAC		X		X		X		X
Olivier GUALDONI		X		X		X		X

Sommes provisionnées ou constatées par la Société aux fins de versement de pensions, de retraite ou d'autres avantages.

Les avantages du personnel postérieurs à l'emploi concernent uniquement les engagements du Groupe en matière d'indemnités de fin de carrière. L'engagement du Groupe pour les salariés des sociétés françaises est pris en compte sous forme de provision.

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Indemnités de départ à la retraite*	76	52	40

*La provision constatée au 31 mars 2012 ne concerne que les salariés français ; la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères a été estimée « non significative ».



Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- Obligations définies par les conventions collectives ;
- Tables de mortalité ;
- Dates de départ à la retraite ;
- Taux de progression des salaires et de rotation du personnel ;
- Taux de rendement d'un placement financier « sans risque ».

Les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

2.12 Conventions

Conformément à l'article L 225-39 du Code de Commerce, le Président a établi la liste des conventions portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales intervenant entre la Société et les personnes physiques ou morales énumérées à l'article L 225-38 du Code de Commerce

3- CONTROLE INTERNE

Le rapport sur le contrôle interne a été élaboré par le Président en collaboration avec la direction financière.

Le contrôle interne est un processus mis en œuvre par le Conseil d'Administration, les dirigeants et le personnel destinés à fournir une assurance raisonnable quant à l'atteinte des objectifs suivants :

- l'optimisation de la gestion des structures opérationnelles dans le respect des orientations stratégiques données,
- l'identification des risques inhérents à l'exploitation ;
- la fiabilité des informations comptables, financières et de gestion ;
- conformité des opérations aux lois et réglementations en vigueur ;
- maîtrise des risques d'erreur et de fraude à l'intérieur de la Société et du Groupe.

Ces objectifs sont traduits dans l'environnement de contrôle interne instauré notamment par la Direction Générale : la décentralisation des activités du Groupe conduit à déléguer en confiance et à privilégier la transparence en contrepartie d'exigences en matière de comptes rendus. Chaque filiale est gérée sous la responsabilité d'un directeur de filiale qui a la responsabilité hiérarchique sur les équipes de la filiale et une responsabilité opérationnelle.

Le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que les risques sont totalement éliminés, mais il permet de les limiter considérablement.

3.1 Direction du Groupe

Le Conseil d'Administration et les comités associés déterminent les orientations de l'activité du Groupe et veillent à leur mise en œuvre Monsieur Olivier GUALDONI assume les fonctions de Directeur général et dirige à ce titre le Groupe. A ce titre, il engage la Société CYBERGUN par sa signature et délègue à ses collaborateurs les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de leur



mission.

Monsieur Olivier GUALDONI est assisté par le Comité de Direction qui est composé du Président, de la direction financière, de la direction juridique et de la direction marketing.

3.2 Objectifs en matière de procédures de contrôle interne

Le contrôle interne désigne l'ensemble des processus, méthodes et mesures mis en œuvre par la Direction Générale en vue de garantir une conduite ordonnée et efficace des opérations de gestion de la Société.

Les procédures de contrôle interne mises en place et communes à l'ensemble des sociétés du Groupe, sont destinées à fournir une assurance raisonnable quant à la réalisation des objectifs suivants :

- Protection du patrimoine de l'entreprise ;
- Identification et maîtrise des risques financiers et des risques d'erreurs ou de fraude dans les actes de gestion et dans la réalisation des objectifs suivants :
 - o Fiabilité et sincérité des informations financières et comptables ;
 - o Respect des lois et règlements en vigueur.

Le principal objectif du contrôle interne est de prévenir et de maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreurs matérielles ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers.

Un tel dispositif de contrôle ne peut cependant apporter qu'une assurance raisonnable et non une certitude absolue quant à l'élimination des risques. Il existe en effet des limites inhérentes à tout système de contrôle interne comme par exemple l'exercice de la faculté de jugement ou le rapport coût/bénéfice de la mise en place de nouveaux contrôles.

3.3 Procédures de contrôle interne relatives à l'information comptable et financière

La fonction comptable est assurée en interne par des collaborateurs de différents niveaux et une mission d'expertise comptable est sous-traitée à un prestataire externe.

À partir des orientations décidées par le comité de direction, les responsables de chaque entité opérationnelle établissent un budget annuel et le présentent à ce dernier pour validation.

Celui-ci sera mis en œuvre selon un processus appliqué uniformément à chaque société du Groupe.

Le processus de gestion des ressources relève de la compétence de la Direction Financière qui regroupe la communication financière, la comptabilité, le contrôle de gestion national et international, la trésorerie et les systèmes d'information.

La Direction Financière est chargée de la mise en cohérence des données financières, veille à la mise en place d'un ensemble de contrôles internes tendant à assurer la fiabilité de l'organisation comptable, du reporting et des états financiers nécessaires au respect des dates d'enregistrement des transactions, à la réalité de celles-ci et à garantir l'exhaustivité de l'information.

À ce titre la Direction Financière détermine notamment le cadre de la gestion du risque clients, des ressources humaines, des charges de structure et frais généraux, du suivi des investissements et des obligations fiscales.



Elle établit les comptes consolidés du Groupe en normes IFRS et dans ce cadre, élabore les méthodes, procédures et référentiels comptables tendant à s'assurer de l'exhaustivité, de la réalité, de l'exactitude des informations comptables et financières dans des délais répondant aux exigences des marchés financiers et des obligations légales.

Ainsi dans le cadre des procédures d'arrêté des comptes et de consolidation, la direction financière définit pour chacun des processus opérationnels et financiers le cadre des traitements particuliers des informations utiles, les intervenants et les délais de communication au service comptable.

3.4 Relations avec les commissaires aux comptes

La certification des informations comptables et financières nécessite l'intervention d'un collège de deux commissaires aux comptes qui effectuent un examen limité des comptes semestriels et un audit complet des comptes annuels.

Des réunions de synthèse sont tenues après leur intervention afin de recueillir leurs analyses des comptes du Groupe.

Les commissaires aux comptes procèdent également à une revue des procédures, qui vient en complément du processus d'évaluation interne en vérifiant notamment les conditions dans lesquelles sont mises en œuvre les procédures de contrôle interne et leur efficacité au regard de l'exactitude des informations financières.

4- MISE EN ŒUVRE DU CONTROLE INTERNE

Le contrôle interne est spécifique à chaque Société du Groupe. Il peut s'appliquer par service (marketing, R&D, commercial, etc.) ou globalement au niveau de la filiale.

Sa mise en œuvre permet le rapprochement du budget arrêté avec sa réalisation effective, de s'assurer de la maîtrise des prix de revient et de la cohésion entre les volumes de marchandises commandées, le niveau des stocks et les ventes à venir, le suivi de la réalisation des ventes et des marges correspondantes.

Une collaboration étroite s'instaure entre la Direction Financière et les responsables des entités opérationnelles dans le cadre de l'élaboration, du suivi et de la validation des budgets et des propositions de mesures d'ajustement rendues nécessaires par les écarts constatés dans leur exécution, afin d'assurer la fiabilité de l'ensemble du processus et des données financières qui en sont issues.

Les informations sont recoupées et vérifiées par le contrôle de gestion international qui effectue plusieurs passages par exercice dans les filiales.

Cette façon d'opérer permet d'anticiper les inflexions de tendances et de prendre rapidement les décisions qui s'imposent.

Le suivi des obligations fiscales contribue à une gestion rigoureuse du règlement des impôts et taxes compte tenu de l'impact de ces éléments sur la détermination du résultat.

De même le contrôle interne porte sur la détermination des impacts de la fiscalité internationale eu égard à la nationalité de chaque entité à laquelle la Société verse des royalties et pour lesquelles elle établit des déclarations de retenues à la source.



Le suivi des immobilisations corporelles et des actifs incorporels fait régulièrement l'objet d'une procédure d'évaluation.

Les systèmes d'information font l'objet d'une mise à jour régulière. La gestion des risques informatiques repose essentiellement sur un système performant de double sauvegarde journalière des données informatiques et par un processus de vérification régulière du niveau de sécurité offert par l'organisation informatique et par les différents matériels mis en place.

Le contrôle interne de l'information comptable et financière s'organise autour des éléments de gestion financière suivants :

- Le processus de planification à moyen et court terme ;
- Le reporting mensuel ;
- La consolidation statutaire des comptes ;
- Le suivi de la trésorerie et du crédit client.

4.1 Le processus de planification

Il comprend le processus budgétaire et le reporting : ce plan à moyen terme synthétise les axes stratégiques et leurs conséquences sur les grands équilibres financiers du Groupe ; il est réactualisé chaque année en fonction des évolutions du Groupe.

4.2 Le reporting mensuel

Le reporting de gestion mensuel assure le suivi des performances des différentes sociétés au travers d'indicateurs spécifiques dont la cohérence et la fiabilité sont assurées par le Service Contrôle de Gestion. Ce reporting permet notamment, d'analyser les écarts par rapport aux objectifs budgétaires et d'actualiser les prévisions de résultats.

Le suivi de gestion représente un enjeu capital pour le pilotage d'une entreprise. Le contexte de crise l'a rendu crucial et a mis en évidence ses limites.

Le Groupe s'est ainsi engagé à améliorer les performances tant dans ses aspects comptables, de contrôle de gestion que de trésorerie.

En ce qui concerne le contrôle de gestion, le travail a porté sur deux axes :

- Elaborer des indicateurs de gestion consolidés ;
- Intégrer dans le suivi de gestion des informations concernant le besoin en fonds de roulement.

Dans ce cadre-là, le contrôle de gestion a mis en œuvre un reporting consolidé mensuel intégrant l'analyse du chiffre d'affaires de la marge et des frais d'exploitation d'une part et une analyse consolidée des stocks, du poste clients et des fournisseurs d'autre part. Le projet se poursuit par l'intégration de l'information de gestion dans Excel afin d'être en mesure de fournir une information de gestion consolidée présentant le compte de résultats, le bilan et le tableau de flux financier. Ces éléments sont alors validés par la consolidation comptable réalisée chaque semestre.

La réussite totale du projet passe par la construction d'une base de données unique rassemblant la totalité des informations de gestion pour l'ensemble des utilisateurs et pour l'ensemble des sociétés du Groupe.



4.3 La consolidation statutaire

Sur le plan comptable, chaque société arrête des situations mensuelles qui font l'objet d'une consolidation comptable semestrielle et annuelle. Ces informations servent de base au contrôle de gestion.

En amont de la consolidation, la Direction financière émet, auprès des différentes sociétés, des instructions précisant les règles, le calendrier, et la forme des états nécessaires à la consolidation. Les filiales transmettent les éléments nécessaires à la consolidation (balances comptables et documents annexes), au siège dont les services en effectuent la vérification.

Les retraitements de consolidation et les éliminations inter-compagnies sont effectués également par le siège.

Lors des consolidations semestrielles et annuelles, des missions d'audit externe sont diligentées avant validation des liasses de consolidation par les Commissaires aux Comptes.

4.4 Le suivi de la trésorerie et du crédit client

La trésorerie représente un enjeu sensible dans la gestion courante d'une entreprise. Cet enjeu devient vital en période de tension sur les règlements et de crise de liquidité. C'est dans ce contexte que le Groupe a su faire évoluer son suivi de la trésorerie en établissant :

- Un suivi hebdomadaire de la position de trésorerie Groupe et de la dette financière Groupe ;
- Un reporting mensuel de trésorerie analysant l'évolution de la position de trésorerie, la position de change et la position de taux ;
- Une analyse des prévisions de trésorerie afin de mieux cerner le besoin à court terme de chaque filiale ;
- Des budgets annuels de trésorerie pour les principales sociétés afin de cerner le besoin global au cours de l'exercice.

Enfin la direction financière produit un reporting de suivi des encaissements clients à l'échelle du Groupe afin de suivre l'évolution des règlements clients et d'identifier les principales zones de risques comme les difficultés de paiement d'un client.

4.5 Les projets d'amélioration du contrôle interne

Au cours de l'exercice, le Groupe a porté son attention sur la production d'informations de gestion et l'accélération des délais de clôture dans le but d'améliorer le pilotage de l'entreprise. Pour 2012 (avril 2012/mars 2013) il est nécessaire d'investir dans un programme de reporting mensuel et dans un programme de gestion de trésorerie.

5- PARTICIPATION DES ACTIONNAIRES A L'ASSEMBLEE GENERALE

Conformément à l'article 16 des statuts, la convocation des assemblées générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du siège social, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée et par l'envoi d'une lettre de convocation dans le même délai à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives. Pour les modalités pratiques, se reporter à l'article 16 des statuts.

Le Président du Conseil d'Administration



16.5.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LE RAPPORT DU PRESIDENT PORTANT SUR LE CONTROLE INTERNE

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société CYBERGUN et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et
- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

■ Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.



■ **Autres informations**

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Laval et Neuilly, le 3 août 2012
Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean- Claude BONNEAU

DELOITTE & ASSOCIES
Vincent BLESTEL



17. SALARIES

17.1. NOMBRE DE SALARIES

Au 31 mars 2012, le Groupe CYBERGUN compte 165 collaborateurs. Au 31 mars 2011, le Groupe CYBERGUN comptait 138 collaborateurs.

	Effectif moyen au 31/03/12	Effectif moyen au 31/03/11	Effectif moyen au 31/03/10
Employés	134	108	83
Cadres	31	30	28
Total	165	138	111
<i>Dont effectifs en France</i>	<i>47</i>	<i>40</i>	<i>35</i>
<i>Dont effectifs hors de France</i>	<i>118</i>	<i>98</i>	<i>76</i>

17.2. PARTICIPATIONS DES SALARIES ET STOCK OPTIONS

17.2.1. ACTIONNARIAT SALARIE

A la date du présent document de référence, la proportion du capital que représentent les actions détenues par le personnel de la Société est de 7,6%. Au 31 mars 2011, l'actionnariat salarié représentait 14,7%.

17.2.2. PLANS DE STOCK OPTIONS RESERVES AUX SALARIES

■ Premier plan d'émission d'options de souscription d'actions

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 2 décembre 2008, a procédé à l'attribution de stock options au bénéfice des salariés du Groupe sur délégation de l'Assemblée générale du 25 septembre 2008.

Le nombre total d'options attribuées est de 60 000, soit l'intégralité de l'autorisation. Les modalités de ce plan de stock options sont les suivantes : 1 option donne le droit de souscrire à une action nouvelle de CYBERGUN au prix de 5,50 €. La période d'exercice s'étale entre le 2 décembre 2008 et le 2 décembre 2010. L'exercice total des 60 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital par émission de 60 000 actions, pour un montant global de 330 000 €. Les actions acquises par le bénéficiaire au titre d'une option seront librement cessibles, sous réserve du respect d'incessibilité des actions pendant une période de 4 années après la date d'attribution de l'option. La date de disponibilité des actions acquises dans le cadre de ce premier plan est ainsi fixée au 2 décembre 2012.



Les caractéristiques des stock options sont les suivantes :

Date de l'AGE	25/09/2008
Date du Conseil d'Administration / date d'octroi des options	02/12/2008
Nombre total d'actions autorisées	60 000
Nombre de bénéficiaires	13
Point de départ d'exercice des bons	02/12/2008
Date d'expiration	02/12/2010
Prix de souscription	5,5 €
Nombre d'actions souscrites à date du document de référence	49 000

A la date du présent document de référence, ce plan de stock options est arrivé à échéance. Le nombre d'options exercées s'élève à 49 000 et le nombre de bénéficiaires à 13 : un bénéficiaire du plan a renoncé à ses 10 000 stock options et un second a quitté le groupe (1 000 options). L'exercice de ces 49 000 options donne lieu à une augmentation de capital social par émission de 49 000 actions, pour un montant global de 269 500 €. Les actions créées dans le cadre de cette opération représentent 1,0% du total des titres du capital social de la société à la date du présent document de référence.

A titre d'information, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des stock options aux membres du comité de direction suivants :

- **Olivier GUALDONI** (Directeur Général) : 7 000 options ;
- **Vincent BOUVET** (Directeur Juridique) : 7 000 options ;
- **François RABAZZANI** (Directeur Administratif et Financier CYBERGUN SA / Directeur des Ressources Humaines Groupe CYBERGUN) : 3 000 options.

■ Second plan d'émission d'options de souscription d'actions

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 8 décembre 2010, a procédé à l'attribution de stock options au bénéfice des cadres dirigeants du Groupe sur délégation de l'Assemblée générale du 9 septembre 2010.

Le nombre total d'options attribuées est de 90 000. Les modalités de ce plan de stock options sont les suivantes : 1 option donne le droit de souscrire à une action nouvelle de CYBERGUN au prix de 12 €. La période d'exercice s'étale entre le 8 décembre 2010 et le 8 décembre 2012. L'exercice total des 90 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital social par émission de 90 000 actions, pour un montant global de 1 080 000 €. Les actions acquises par le bénéficiaire au titre d'une option seront librement cessibles, sous réserve du respect d'incessibilité des actions pendant une période de 4 années après la date d'attribution de l'option. La date de disponibilité des actions acquises dans le cadre de ce deuxième plan est ainsi fixée au 8 décembre 2014.



Les caractéristiques des stock options sont les suivantes :

Date de l'AGE	09/09/2010
Date du Conseil d'Administration / date d'octroi des options	08/12/2010
Nombre total d'actions autorisées	90 000
Nombre de bénéficiaires	57
Point de départ d'exercice des bons	08/12/2010
Date d'expiration	08/12/2012
Prix de souscription	12 €

A titre d'information, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des stock options aux membres du comité de direction suivants :

- **Olivier GUALDONI** (Directeur Général) : 6 000 options ;
- **Vincent BOUVET** (Directeur Juridique) : 3 300 options ;
- **François RABAZZANI** (Directeur Administratif et Financier CYBERGUN SA / Directeur des Ressources Humaines Groupe CYBERGUN) : 1 100 options ;
- **Ghislain d'ARGENLIEU** (Directeur Financier Groupe CYBERGUN) : 1 100 options.

■ Troisième plan d'émission d'options de souscription d'actions

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 8 septembre 2011, a fixé les modalités de l'attribution de stock options au bénéfice des cadres dirigeants du Groupe sur délégation de l'Assemblée générale du 25 septembre 2008.

Le nombre total d'options attribuées est de 130 000. Les modalités de ce plan de stock options sont les suivantes : 1 option donne le droit de souscrire à une action nouvelle de CYBERGUN au prix de 10,5 €. La période d'exercice s'étale entre le 8 décembre 2010 et le 8 décembre 2012. L'exercice total des 130 000 options donnerait lieu à une augmentation de capital social par émission de 130 000 actions, pour un montant global de 1 365 000 €. Les actions acquises par le bénéficiaire au titre d'une option seront librement cessibles, sous réserve du respect d'incessibilité des actions pendant une période de 4 années après la date d'attribution de l'option. La date de disponibilité des actions acquises dans le cadre de ce troisième plan est ainsi fixée au 8 décembre 2014.

Les caractéristiques des stock options sont les suivantes :

Date de l'AGE	25/09/2008
Date du Conseil d'Administration / date d'octroi des options	08/09/2011
Nombre total d'actions autorisées	130 000
Nombre de bénéficiaires	52
Point de départ d'exercice des bons	08/12/2010
Date d'expiration	08/12/2012
Prix de souscription	10,5 €



A titre d'information, le Conseil d'Administration a décidé d'attribuer des stock options aux membres du comité de direction suivants :

- **Olivier GUALDONI** (Directeur Général) : 10 000 options ;
- **Vincent BOUVET** (Directeur Juridique) : 10 000 options ;
- **François RABAZZANI** (Directeur Administratif et Financier CYBERGUN SA / Directeur des Ressources Humaines Groupe CYBERGUN) : 2 200 options ;
- **Ghislain d'ARGENLIEU** (Directeur Financier Groupe CYBERGUN) : 2 000 options.

17.2.3. ACTIONS GRATUITES

■ Premier plan d'attribution d'actions gratuites

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 24 Janvier 2007, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2006.

Ces actions gratuites ont été autorisées dans le cadre de l'article L225-197-1 du code du commerce. Pour l'ensemble des plans d'attribution d'actions gratuites mis en place, 5 à ce jour, CYBERGUN a procédé et procédera à priori à une remise d'actions existantes préalablement acquises par la société (le plan d'allocation des titres auto détenus par CYBERGUN est présenté au § 21.1.3 du présent document de référence).

Il est précisé qu'aucun des attributaires de ces plans ne détient plus de 10% du capital.

Le premier plan d'attribution d'actions gratuites, portant sur 48 751 actions, a donc été décidé en date du 24 janvier 2007. Les conditions et critères d'attribution étaient les suivantes :

- Ancienneté du salarié ;
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du groupe ;
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié, et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe ;
- Engagement personnel du salarié, ainsi qu'au sein de son équipe ;
- Prise en compte des notions de développement durable ;
- Prise en compte des impératifs de sécurité ;
- Prise en compte des impératifs de respect de la réglementation ;
- Prise en compte et amélioration de la démarche inconnue.

L'attribution des actions gratuites de ce premier plan est devenue définitive au terme d'une période d'acquisition d'une durée de deux ans, achevée le 24 janvier 2009. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. La date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce premier plan est ainsi fixée au 24 janvier 2011.



Au terme de la période d'acquisition (24 janvier 2009), le nombre d'actions gratuites acquises par les salariés s'élève à 35 700 ventilées de la façon suivante :

- Salariés **CYBERGUN SA** 26 250 actions ;
- Salariés **SOFTAIR USA** 8 600 actions ;
- Salariés **ASGUN Doo** 250 actions ;
- Salariés **PALCO SPORTS** 600 actions.

■ **Second plan d'attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 2 décembre 2008, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 septembre 2006.

Un second plan d'attribution portant sur 9 250 actions a donc été décidé en date du 2 décembre 2008.

Les conditions et critères d'attribution sont les mêmes que pour le premier plan.

Au terme de la période d'acquisition (02 décembre 2010), le nombre d'actions gratuites acquises par les salariés s'élève à 7 150 ventilées de la façon suivante :

- Salariés **CYBERGUN SA** 4 450 actions
- Salariés **MICROTRADE SARL** 100 actions.
- Salariés **SOFTAIR USA** 800 actions ;
- Salariés **PALCO SPORTS** 850 actions ;
- Salariés **TECH GROUP** 450 actions ;
- Salariés **CYBERGUN HK** 500 actions.

■ **Troisième plan d'attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 8 juillet 2009, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2009.

Un troisième plan d'attribution portant sur 12 945 actions a donc été décidé en date du 8 juillet 2009.

Les conditions et critères d'attribution sont les mêmes que pour le premier plan.

Au terme de la période d'acquisition (8 juillet 2011), le nombre d'actions gratuites acquises par les salariés s'élève à 10 970 ventilées de la façon suivante :

- Salariés **CYBERGUN SA** 10 940 actions ;
- Salariés **MICROTRADE SARL** 30 actions.



■ **Quatrième plan d'attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 9 décembre 2009, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2009.

Un quatrième plan d'attribution portant sur 22 810 actions a donc été décidé en date du 9 décembre 2009.

Les conditions et critères d'attribution sont les mêmes que pour le premier plan.

Au terme de la période d'acquisition (9 décembre 2011), le nombre d'actions gratuites acquises par les salariés s'élève à 20 310 ventilées de la façon suivante :

- Salariés **CYBERGUN SA** 7 445 actions ;
- Salariés **MICROTRADE SARL** 15 actions ;
- Salariés **SOFTAIR USA** 6 600 actions ;
- Salariés **PALCO SPORTS** 1 800 actions ;
- Salariés **TECH GROUP** 2300 actions ;
- Salariés **CYBERGUN HK** 500 actions ;
- Salariés **X GUNS** 1650 actions.

■ **Cinquième plan d'attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'Administration de CYBERGUN, réuni le 29 juin 2010, a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de la délégation reçue par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 septembre 2009.

Un cinquième plan d'attribution portant sur 30 000 actions a donc été décidé en date du 29 juin 2010.

Les conditions et critères d'attribution sont les mêmes que pour le premier plan.

Au terme de la période d'acquisition (29 juin 2012), le nombre d'actions gratuites acquises par les salariés s'élève à 29 863 ventilées de la façon suivante :

- Salariés **CYBERGUN SA** 13 062 actions ;
- Salariés **MICROTRADE SARL** 17 actions ;
- Salariés **ASGUN Doo** 509 actions ;
- Salariés **SOFTAIR USA** 5 441actions ;
- Salariés **PALCO SPORTS** 3 677 actions ;
- Salariés **TECH GROUP** 1 426 actions ;
- Salariés **CYBERGUN HK** 1 127 actions ;
- Salariés **X GUNS** 2 126 actions.
- Salariés **SPARTAN** 516 actions ;



- Salariés **INOKATSU** 1 962 actions.

■ **Autre plan d'attribution d'actions gratuites**

Le Conseil d'Administration du 08 septembre 2011 a procédé à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du Groupe dans le cadre de trois plans :

- **Plan N°6 (conseil d'administration du 08/09/2011)** : plan portant sur 10 000 actions (9 926 après prise en compte de renoncations d'attribution) dont l'attribution gratuite sera effective au terme d'une période d'acquisition de deux ans qui s'achèvera le 08 septembre 2013. A l'issue de cette période d'acquisition, les bénéficiaires sont tenus de conserver les actions en question, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans. La date de disponibilité des actions attribuées dans le cadre de ce plan est fixée au 08 septembre 2015.

Il est à noter que l'ensemble des actions gratuites attribuées / attribuables dans le cadre des 6 plans représente un nombre total de 113 919 titres (après retraitement de la renonciation d'attribution), soit 2,4% des actions composant le capital social de la société.

A titre d'information, l'attribution d'actions gratuites au sein des membres du comité de direction se ventile de la manière suivante (pour les 6 plans) :

- **Olivier GUALDONI** (Directeur Général) : 6 539 actions ;
- **Vincent BOUVET** (Directeur Juridique) : 11 465 actions ;
- **François RABAZZANI** (Directeur Administratif et Financier CYBERGUN SA / Directeur des Ressources Humaines Groupe CYBERGUN) : 7 295 actions ;
- **Ghislain d'ARGENLIEU** (Directeur Financier Groupe CYBERGUN) : 3 569 actions.



18. PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

18.1. REPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE

■ Structure du capital

Au 31 août 2012, la structure de l'actionariat de la Société est la suivante :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote en AG*	% du capital	% du total de droits de vote en AG compte tenu de l'autodétention et de l'autocontrôle
CONCERT MARSAC***	1 511 891	1 511 891	31,98%	33,50%
<i>Dont Monsieur JEROME MARSAC</i>	667 199	667 199	14,11%	14,78%
<i>Dont HOBBY IMPORT (J. MARSAC)</i>	819 888	819 888	17,34%	18,17%
<i>Dont JUILLARD SARL (J. MARSAC)</i>	20 580	20 580	0,44%	0,46%
<i>Dont Lucile MARSAC</i>	4 224	4 224	0,09%	0,09%
FREDERIC CHESNAIS***	818 554	818 554	17,31%	18,14%
SALARIES ET DIRIGEANTS	357 438	357 438	7,56%	7,92%
TURENNE CAPITAL	168 593	168 593	3,57%	3,74%
SOCIETE ZOMBIE	73 278	73 278	1,55%	1,62%
SOCIETE KUNG FU	71 474	71 474	1,51%	1,58%
SOCIETE N-SPACE	5 752	5 752	0,12%	0,13%
AUTO-DETENTION**	215 117	0	4,55%	0,00%
PUBLIC	1 505 780	1 505 780	31,85%	33,37%
TOTAL	4 727 877	4 512 760	100,00%	100,00%

*Les droits de vote présentés sont les droits de vote pris en compte dans le cadre des Assemblées Générales. Le calcul des franchissements de seuils de participations n'est pas basé sur ce nombre de droits de vote mais sur le nombre de droits de vote théoriques. Le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions temporairement privées de droits de vote.

**L'information relative aux objectifs mis en œuvre dans le cadre du programme de rachat d'actions est traitée au 21.1.3

*** CONCERT MARSAC et FREDERIC CHESNAIS n'agissent pas de concert.

L'ensemble des actions gratuites attribuables dans le cadre du plan d'attribution d'actions gratuites N°6 représente un nombre total de 9 926 titres (après retraitement de la renonciation d'attribution), soit 0,2% des actions composant le capital social de la société.

L'exercice total des 220 000 options dans le cadre des plans d'émission d'options de souscription d'actions N°2 et N°3 donnerait lieu à une augmentation de capital social par émission de 220 000 actions, soit 4,7% des actions composant le capital social de la société.

400 000 des 1 050 000 actions nouvelles attribuées à M.CHESNAIS sont inaliénables pendant une durée de 2 années à compter du 1er avril 2011. L'inaliénabilité des actions sera progressivement levée à hauteur de 50 000 actions à la fin de chaque trimestre, et pour la première fois le 30 juin 2011, de telle sorte que les dernières 50 000 actions nouvelles bloquées seront négociables à compter du 31 mars 2013.



L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 mars 2011 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote en AG*	% du capital	% du total de droits de vote en AG compte tenu de l'autodétention et de l'autocontrôle
CONCERT MARSAC	1 449 778	1 449 778	45,02%	45,60%
<i>Dont Monsieur JEROME MARSAC</i>	605 584	605 584	18,80%	19,05%
<i>Dont HOBBY IMPORT (J. MARSAC)</i>	784 242	784 242	24,35%	24,67%
SALARIES ET DIRIGEANTS	474 009	474 009	14,72%	14,91%
ODYSSEE VENTURE	350 000	350 000	10,87%	11,01%
TURENNE CAPITAL	154 000	154 000	4,78%	4,84%
AUTO-DETENTION**	40 867	0	1,27%	0,00%
PUBLIC	751 772	751 772	23,34%	23,64%
TOTAL	3 220 426	3 179 559	100,00%	100,00%

*Les droits de vote présentés sont les droits de vote pris en compte dans le cadre des Assemblées Générales. Le calcul des franchissements de seuils de participations n'est pas basé sur ce nombre de droits de vote mais sur le nombre de droits de vote théoriques. Le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions temporairement privées de droits de vote.

**L'information relative aux objectifs mis en œuvre dans le cadre du programme de rachat d'actions est traitée au 21.1.3

L'actionnariat de la Société se présentait ainsi au 31 mars 2010 :

Actionnaires	Nombre d'actions	Nombre de droits de vote en AG*	% du capital	% du total de droits de vote en AG compte tenu de l'autodétention et de l'autocontrôle
CONCERT MARSAC	1 409 200	1 409 200	44,4%	48,1%
<i>Dont Monsieur JEROME MARSAC</i>	609 168	609 168	19,2%	20,8%
<i>Dont HOBBY IMPORT (J. MARSAC)</i>	784 242	784 242	24,7%	26,8%
SALARIES ET DIRIGEANTS	251 232	251 232	7,9%	8,6%
ODYSSEE VENTURE	350 000	350 000	11,0%	11,9%
TURENNE CAPITAL	154 000	154 000	4,9%	5,3%
AUTO-DETENTION**	241 873	0	7,6%	0,0%
PUBLIC	765 091	765 091	24,1%	26,1%
TOTAL	3 171 396	2 929 523	100,0%	100,0%

*Les droits de vote présentés sont les droits de vote pris en compte dans le cadre des Assemblées Générales. Le calcul des franchissements de seuils de participations n'est pas basé sur ce nombre de droits de vote mais sur le nombre de droits de vote théoriques. Le nombre de droits de vote théoriques est calculé sur la base de l'ensemble des actions auxquelles sont attachés des droits de vote, y compris les actions temporairement privées de droits de vote.

**L'information relative aux objectifs mis en œuvre dans le cadre du programme de rachat d'actions est traitée au 21.1.3



■ Franchissements de seuils (déclarations au cours des 3 derniers exercices)

Référence	Date de déclaration	Date effective	Déclaration d'intention	Type	Seuil	Type de transaction	Société(s) ou personne(s) Déclarante(s)	Nombre d'actions	% du capital	Nombre de droits de vote	% de droits de vote
212C0392	13/03/2012	07/03/2012	Non	Baisse	20%	Cession d'actions	FREDERIC CHESNAIS	881 725	18,74%	881 725	18,74%
211C1306	20/07/2011	12/07/2011	Non	Baisse	33,33%	Modification du nb total d'actions	GROUPE FAMILIAL JEROME MARSAC	1 512 952	32,40%	1 512 952	32,40%
211C0443/ 211C0446	13/04/2011	01/04/2011	Oui	Hausse	5% 10% 15% 20%	Apport d'actions	FREDERIC CHESNAIS	1 060 356	24,83%	1 060 356	24,83%
211C0419	08/04/2011	01/04/2011	Non	Baisse	15%	Modification du nb total d'actions	JEROME MARSAC	605 584	14,18%	605 584	14,18%
211C0419	08/04/2011	01/04/2011	Non	Baisse	20%	Modification du nb total d'actions	HOBBY IMPORT (J. MARSAC)	784 242	18,36%	784 242	18,36%
208C2214	10/12/2008*	29/09/2006	Oui	Hausse	10%	Modification du nb total de droits de vote	ODYSSEE VENTURE	357 529	14,16%	357 529	10,67%

* Le déclarant a précisé détenir, au 09/12/2008, 360 550 actions CYBERGUN représentant autant de droits de vote, soit 11,69% du capital et 10,66 % des droits de vote de cette société.

18.2. DROITS DE VOTE DES PRINCIPAUX ACTIONNAIRES

A la date du présent document de référence, l'ensemble des actionnaires de la Société CYBERGUN bénéficie de droits de vote simple.

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport du conseil d'administration et de l'assemblée générale spéciale des titulaires d'actions à droit de vote double, réunie le 23 septembre 2009, a décidé de supprimer le droit de vote double visé à l'article 16 des statuts de la Société.

18.3. DETENTION OU CONTROLE DE CYBERGUN

A la date du présent document, la Famille MARSAC (Concert Marsac) détient 32,0% du capital et 33,5% des droits de vote.

Au 31 mars 2011, avec 45,0% du capital et 45,6% des droits de vote, la Famille MARSAC (Concert Marsac) dispose seule d'une majorité des droits de vote pour ce qui relève des décisions des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

L'existence d'administrateurs indépendants et le fonctionnement régulier des organes de gouvernance de l'entreprise, tel que décrit dans le chapitre 16.5 sur les procédures internes, ainsi que la dissociation des fonctions de Président (Jérôme MARSAC) et de Directeur Général (Olivier GUALDONI), permettent d'assurer l'entreprise contre tout exercice abusif du contrôle de la société.



18.4. ACCORD POUVANT ENTRAINER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

A la connaissance de la Société, il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure, entraîner un changement de son contrôle.



19. OPERATIONS AVEC DES APPARENTES

19.1. RAPPORTS SPECIAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES

19.1.1. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2012

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R. 225-31 du code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

■ Conventions et engagements soumis à l'approbation de l'assemblée générale

Conventions et engagements autorisés au cours de l'exercice écoulé

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention ni d'aucun engagement autorisés au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L. 225-38 du code de commerce.



■ **Conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale**

Conventions et engagements approuvés au cours d'exercices antérieurs dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 225-30 du code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

✓ ***Convention avec la société HOBBY IMPORT***

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge Hobby Import, dont Monsieur Jérôme Marsac est gérant majoritaire, procède à une facturation à la SARL Microtrade. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, ces prestations s'élèvent à 45 K€.

✓ ***Avances financières non rémunérées***

Au 31 mars 2012 : Néant

Laval et Neuilly-sur-Seine, le 3 août 2012

Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-Claude BONNEAU

DELOITTE & ASSOCIES
Vincent BLESTEL



19.1.2. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2011

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 février 2012 sous le numéro R.12-005.

19.1.3. RAPPORT SPECIAL DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS REGLEMENTES POUR L'EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2010

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 septembre 2010 sous le numéro R.10-069.

19.2. CONTRAT DE PRESTATION DE SERVICES DE DIRECTION GENERALE OPERATIONNELLE

La filiale MICROTRADE a conclu en avril 2008 un contrat de prestation de services avec la société HOBBY IMPORT, représentée par Jérôme MARSAC.

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge HOBBY IMPORT a procédé à une facturation à MICROTRADE d'un montant de 45 K€ au titre de l'exercice 2011/2012 et de 130 K€ au titre de l'exercice précédent (2010/2011).

Les termes de ce contrat sont présentés ci-dessous.

DEFINITION DES PRESTATIONS :

- Analyses économiques en liaison avec les activités et produits du Groupe
- Développement commercial monde
- Relations avec les fournisseurs et prestataires du Groupe
- Lobbying
- Représentation du Groupe et défense de ses intérêts auprès des tiers
- Adaptation de l'organisation mondiale du Groupe
- Etude et révision des procédures
- Optimisation des montages financiers
- Interprétation des règles et choix des options
- Gestion des prix de transfert
- Résolution de toute question concernant une entité du Groupe.

REMUNERATION :

En contrepartie des Prestations, HOBBY IMPORT recevra une rémunération calculée comme suit (la « Rémunération ») :

- Une partie fixe mensuelle de deux mille (2.000) EUR
- A laquelle s'ajoute une partie variable égale à cinq pour cent (5%) de la progression de l'EBIT du Groupe entre l'année N et l'année N-1 (exercice fiscal allant du 1^{er} avril de l'année au 31 mars de l'année suivante).

PAYMENT :

La Rémunération sera payable de la façon suivante :

- A réception de facture.



REMBOURSEMENT DES FRAIS :

Les frais et débours engagés par HOBBY IMPORT dans le cadre du Contrat seront refacturés à MICROTRADE, sur justificatifs.

PRISE D'EFFET :

Le Contrat prendra effet au 1er avril 2008.

DUREE

La durée du Contrat est fixée à un an à compter de la prise d'effet. Le Contrat est tacitement renouvelable par périodes d'un an, sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties au moins quatre vingt dix jours avant le terme.

CONFIDENTIALITE. NON-CONCURRENCE :

Les parties s'engagent expressément à conserver la confidentialité de toutes les informations échangées.

Chacune d'entre elles s'engage par ailleurs, pendant toute la durée du Contrat et pendant cinq (5) ans après le dernier terme de celui-ci, à ne jamais entrer en concurrence avec l'autre partie au Contrat, directement ou indirectement.

TRIBUNAUX COMPETENTS :

Les parties conviennent que tout litige sera de la compétence exclusive des tribunaux de Luxembourg.



20. INFORMATIONS FINANCIERES CONCERNANT LE PATRIMOINE, LA SITUATION FINANCIERE ET LES RESULTATS DE L'EMETTEUR

20.1. ETATS FINANCIERS CONSOLIDES AU 31 MARS 2012 (EXERCICE 2011/2012)

■ Bilan actif consolidé

Actif en K€	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
ACTIFS NON-COURANTS				
Immobilisations corporelles	3.2	3 165	2 270	1 397
Goodwill	3.1.1	10 236	9 562	9 129
Autres immobilisations incorporelles	3.1.2	12 501	6 680	2 236
Participations entreprises associées	3.3.1	3 577	28	28
Autres actifs non courants	3.3.1	1 318	456	253
Actifs d'impôts différés non courants	3.4	921	974	838
Total actifs non courants		31 719	19 970	13 881
ACTIFS COURANTS				
Stocks et en-cours	3.5	28 975	29 436	16 303
Créances Clients	3.6	12 937	13 321	9 344
Actifs d'impôts courants	3.6	1 190	587	712
Autres actifs courants	3.6	1 982	1 839	1 338
Autres actifs financiers courants	3.7	0	0	286
Trésorerie et équivalent de trésorerie	3.8	8 010	8 846	4 916
Actifs non courants destinés à être cédés				
Total actifs courants		53 094	54 030	32 899
Total actif		84 813	74 000	46 780



■ Bilan passif consolidé

Passif en K€	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
CAPITAUX PROPRES				
Capital émis		1 551	1 056	1 040
Autres réserves		34 979	15 341	12 456
Résultat de l'exercice		-22 522	4 005	3 026
Intérêts minoritaires				
Total capitaux propres		14 008	20 402	16 522
PASSIFS NON COURANTS				
Emprunts et dettes financières à long terme	4.1	31 197	22 141	11 410
Passifs d'impôts différés	3.4	51	28	41
Provisions à long terme	4.2	76	52	40
Total passifs non courants		31 324	22 222	11 491
PASSIFS COURANTS				
Fournisseurs	4.3	10 328	8 417	7 448
Emprunts à court terme (dont concours bancaires courants et intérêts courus)	4.1	18 565	13 464	6 194
Partie courante des emprunts et dettes financières à long terme	4.1	5 691	1 829	1 232
Passifs d'impôt courant		274	844	629
Provisions à court terme	4.2	137	136	331
Autres passifs courants	4.3	4 487	6 687	2 933
Passifs concernant des actifs non courants destinés à être cédés				
Total passifs courants		39 482	31 377	18 767
Total des capitaux propres et des passifs		84 813	74 000	46 780



■ Compte de résultat consolidé

Compte de résultat en K€	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Chiffre d'affaires	1. 20	84 703	73 698	50 711
Achats consommés		-55 543	-45 481	-29 710
Marge brute		29 161	28 217	21 001
Autres produits de l'activité		1 232	1 115	680
Charges de personnel	5.5	-9 002	-7 598	-5 453
Charges externes		-15 629	-13 057	-9 156
Impôts taxes et versements assimilés		-425	-370	-376
Dotations aux amortissements et provisions	5.3	-3 341	-656	-837
Gains et pertes de change	5.4	469	-213	-373
Résultat opérationnel courant		2 465	7 438	5 486
Autres produits et charges opérationnels	5.6	-20 235	-62	-203
Résultat opérationnel		-17 769	7 377	5 283
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie		38	231	303
Charge d'intérêts des emprunts obligataires		-1 553	-1 157	-763 ⁽¹⁾
Coût brut des autres emprunts		-1 033	-482	-379
Coût de l'endettement financier net	5.7	-2 548	-1 408	-840
Autres produits et charges financiers	5.7	-13	-195	405
Charges d'impôt	5.8	-1 502	-1 769	-1 822
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	5.9	-690		
Résultat net avant résultat des activités abandonnées		-22 522	4 005	3 026
Résultat net d'impôt provenant des activités abandonnées ou en cours de cession				
Résultat net de la période		-22 522	4 005	3 026
Dont part revenant au Groupe		-22 522	4 005	3 026
Dont part revenant aux minoritaires				
Résultat par action				
De base		-4,997	1,323	1,051
Dilué		-4,997	1,306	0,960

⁽¹⁾ Le tableau au 31 mars 2010 a été retraité pour refléter une analyse détaillée comparable au 31 mars 2011



■ **Résultat global**

En K€ - Les montants indiqués sont représentés nets des effets d'impôts éventuels	31/03/2012 12 mois	31/03/2011 12 mois	31/03/2010 12 mois
Résultat de la période	-22 522	4 005	3 026
Ecarts de conversion de l'endettement (IAS 21)	179	-198	-182
Variation des écarts de conversion	1 465	-917	-65
Instruments de taux – Couverture des investissements nets à l'étranger	0	29	-57
Instruments de change – Couverture des investissements nets à l'étranger	-237	222	-78
Instruments de change – Couverture de flux de trésorerie	-14	45	-60
Plus ou moins values de cession des actions propres	57	323	19
IFRS 2 Paiements fondés en action	68	117	
<i>Sous-total des pertes et profits comptabilisés directement en capitaux propres</i>	<i>1 519</i>	<i>-378</i>	<i>-424</i>
Résultat global	-21 003	3 627	2 602
Dont part revenant au Groupe	-21 003	3 627	2 602
Dont part revenant aux minoritaires			



■ Tableau de variation des capitaux propres

En K€	Capital	Primes	Réserves consolidées	Ecarts de conversion	Résultat de la période	Total Capitaux propres
Capitaux propres au 31/03/09	1 011	12 205	210	25	1 117	14 568
Résultat au 31/03/2010					3 026	3 026
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger			-136			-136
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie			-60			-60
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			19	-247		-228
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			-177	-247	3 026	2 602
Affectation du résultat en réserves			1 117		-1 117	0
Distribution de dividendes			-888			-888
Augmentation de capital	29	574				603
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-364			-364
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers			0			0
Capitaux propres au 31/03/10	1 040	12 779	-102	-222	3 026	16 521
Résultat au 31/03/2011					4 005	4 005
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger			251			251
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie			45			45
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			441	-1 115		-674
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			737	-1 115	4 005	3 627
Affectation du résultat en réserves			3 026		-3 026	0
Distribution de dividendes			-1 567			-1 567
Augmentation de capital	16	254				270
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			1 541			1 541
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers			10			10
Capitaux propres au 31/03/2011	1 056	13 033	3 645	-1 337	4 005	20 402
Résultat au 31/03/2012					-22 522	-22 522
Instrument dérivés - couverture des investissements nets à l'étranger			-237			-237
Instrument dérivés - couverture des flux de trésorerie			-14			-14
Pertes/profits nets comptabilisés en capitaux propres			1 770	0		1 770
<i>Total des charges et produits comptabilisés</i>			1 519	0	-22 522	-21 003
Affectation du résultat en réserves			4 005		-4 005	0
Distribution de dividendes			-2 454			-2 454
Augmentation de capital	494	17 941				18 435
Acquisition ou cession de titres en autocontrôle			-1 375			-1 375
Changements de méthodes comptables						0
Variations de périmètre et divers			2			2
Capitaux propres au 31/03/2012	1 550	30 973	5 343	-1 337	-22 522	14 008



■ Tableau de flux de trésorerie

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Résultat net consolidé	-22 522	4 005	3 026
Résultat dans les sociétés mises en équivalence	690		
Produits et charges comptabilisés dans les capitaux propres	-308	563	-123
Plus et moins values de cession	862	11	153
+ Charges d'impôt	1 502	1 769	1 822
+ Coût de l'endettement	2 548	1 408	1 121
+ Amortissements et provisions	21 215	666	433
Flux de trésorerie provenant des activités opérationnelles avant variation du besoin en fonds de roulement	3 986	8 422	6 432
Variation du besoin en fonds de roulement d'exploitation	2 836	-15 194	-2 157
Impôts sur les résultats payés	-2 679	-1 790	-1 356
Flux de trésorerie net provenant des activités opérationnelles	4 143	-8 562	2 919
Activités d'investissement			
Acquisitions d'immobilisations	-16 144	-4 479	-1 184
Cessions d'immobilisations	1 992	299	504
Incidence des variations de périmètre	-4 501	-1 463	-231
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissements	-18 653	-5 643	-912
Activité de financement			
Dividendes nets versés aux actionnaires et aux minoritaires	-2 140	-1 567	-889
Augmentation de capital reçue	2 475	270	603
Autre variation des fonds propres	-1 551	1 903	-371
Variation de l'endettement	12 889	11 280	-1 551
Intérêts payés	-2 591	-1 675	-1 124
Flux de trésorerie provenant des activités de financement	9 082	10 211	-3 332
Variation de trésorerie	-5 429	-3 994	-1 325
Trésorerie d'ouverture	-4 345	-1 272	-11
Trésorerie de clôture	-10 239	-4 345	-1 272
Incidence des variations des cours devises	-465	921	64
Variation de trésorerie	-5 429	-3 994	-1 325
Détail de la trésorerie de clôture			
Trésorerie et équivalents de trésorerie actifs	8 010	8 848	4 916
Concours bancaires courants	-18 249	-13 191	-6 188



■ Annexes des comptes annuels consolidés

1 - Informations générales

Le Groupe CYBERGUN a deux secteurs d'activité :

- Distribution de répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ;
- Depuis l'acquisition du Groupe I2G, l'activité s'est élargie au domaine de la production de jeux vidéo.

CYBERGUN est une société anonyme dont le siège social est situé en France, 9/11 rue Henri Dunant, zone d'activités les Bordes, BONDOUFLE (91070).

CYBERGUN est coté sur EUROLIST depuis le 29 avril 2004.

Les comptes consolidés au 31 mars 2012 ont été arrêtés par le conseil d'administration du 10 juillet 2012.

Ils sont exprimés en milliers d'euro (K€).

1.1. Faits marquants de l'exercice

1.1.1. Augmentations de capital

Au cours de la période, CYBERGUN a procédé à cinq augmentations de capital :

- Le 1er avril 2011 pour un montant de 12,8 M€ au profit de Monsieur Frédéric Chesnais pour l'acquisition du Groupe I2G,
- Le 11 juillet 2011 pour un montant de 2,5 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit de l'ensemble des actionnaires, dans le cadre du financement de la politique de croissance externe du Groupe,
- Le 12 juillet 2011 pour un montant de 2,8 M€, augmentation de capital réservée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de studios de développement de premier plan dans l'univers du jeu vidéo pour le lancement de jeux mobiles et de jeux sociaux «free to play» avec lesquels CYBERGUN a conclu des accords stratégiques dans ce domaine.
- Le 8 décembre 2011 pour un montant de 0,3 M€, augmentation de capital consécutive au paiement par action du dividende.
- Le 30 mars 2012 pour un montant de 0,3 M€, augmentation de capital réservée, en accord avec le contrat d'acquisition de la filiale Spartan Import US.

La prime d'émission constatée lors de ces augmentations a été impactée du montant des frais de réalisation de ces opérations pour 0,3 M€.

1.1.2. Regroupements d'entreprises « IFRS 3 » : Acquisition de la société Interactive Game Group (I2G)

CYBERGUN a conclu au 1er avril 2011 l'acquisition de la société I2G, spécialisée dans la valorisation de droits intellectuels dans l'univers du jeu vidéo. Cet investissement s'inscrit dans une stratégie de diversification dans la perspective de développer un portefeuille de jeux vidéo et de bénéficier des synergies avec le métier historique de CYBERGUN (Soft Air).

Le montant de l'acquisition s'élève à 16,8 M€ pour 100% du capital et le paiement a été réalisé par échange de titres pour 12,8 M€, ayant donné lieu à la création de 1.050.000 actions nouvelles et en numéraire pour le solde.

L'exercice d'allocation du prix d'acquisition définitif de 16,8 M€ aux différents éléments d'actifs acquis et passifs repris a été réalisé. L'écart entre le prix payé et la situation nette reprise s'élève à 15,4 M€ à



la date d'acquisition. La valeur comptable des actifs acquis et passifs repris au 31 mars 2011 s'élevait à :

	01/04/2011	
	K€	
Actifs non courants	2 029	
Immobilisations incorporelles		900
Immobilisations corporelles		6
Participations dans des entreprises associées		1 123
Actifs courants	753	
Stocks		25
Créances clients		415
Actifs d'impôts courants		147
Trésorerie et équivalents de trésorerie		167
Total actifs acquis	2 782	
Autres passifs non courants	-106	
Passifs courants	-1 134	
Fournisseurs		-588
Emprunts et dettes financières (moins d'un an)		-1
Autres passifs courants		-546
Total passifs repris	-1 240	
Actif net	1 543	

Compte tenu des difficultés du marché du jeu vidéo et des performances économiques d'I2G (baisse de 50% du chiffre d'affaires), le management a décidé de procéder à une analyse économique du portefeuille de jeux. Le résultat de cette analyse a conduit à une dépréciation totale du goodwill pour 16,8 M€ après prise en compte de l'effet de change. Sur les investissements de la période, le groupe a constaté à la clôture une dépréciation des actifs incorporels (jeux vidéo) à hauteur de 3 M€.

1.1.3. Acquisition des actifs de la société anglaise SMK Sportmarketing

Début avril 2011, CYBERGUN a conclu l'acquisition des actifs de la société anglaise SMK Sportsmarketing, dont un portefeuille clients pour 1,575 MGBP (soit 1,8 M€).

Fort d'une expérience de près de 40 ans dans l'importation de produits haut de gamme, Sportsmarketing est le plus gros importateur et producteur « custom » de pistolets à air comprimé, d'AirSoft Guns et d'accessoires au Royaume-Uni avec un réseau de plus de 1.000 points de vente à travers le territoire.

Grâce à cette acquisition, CYBERGUN a réalisé une opération stratégique d'intégration verticale de la distribution de ses produits, comme il l'a déjà fait avec succès aux Etats-Unis ou dans les pays scandinaves.

L'opération s'est réalisée moyennant un règlement en numéraire qui a fait l'objet d'un financement moyen terme avec les partenaires bancaires de CYBERGUN.

1.1.4. Prise de participation dans la société Online Warmongers (OW)

Via une prise de participation à concurrence de 40% dans le capital de la société Online Warmongers Group (OW), CYBERGUN a conclu l'acquisition de 40% des droits du jeu vidéo Free to Play « War Inc. Battlezone ». «War Inc. Battlezone » est un jeu de tir à la troisième personne pour PC basé sur le nouveau modèle Free to Play permettant la distribution numérique et une source de revenu au fil du jeu, grâce aux options payantes qui permettent de personnaliser le jeu et d'acheter des articles supplémentaires (armes, munitions, points d'expérience,...).



1.1.5. Acquisition de la société Brains Four Solutions (B4S), renommée CYBERGUN Electronics Entertainment

CYBERGUN a finalisé l'acquisition de la société B4S au cours du second semestre. B4S intervient dans la conception de cibles électroniques dédiées au tir de loisirs et développe un concept exclusif d'espace de loisirs « Softair Battle Zone ® ».

Le groupe a acquis la totalité de la société dont le paiement a été réalisé en actions.

1.1.6. Cession du jeu Blackwater

CYBERGUN, a cédé à son partenaire et actionnaire Frédéric Chesnais le jeu vidéo Blackwater.

La cession a été réalisée pour un montant de 3,2 MUSD (2,4 M€) et se traduit par une perte de 0,9 M€.

1.2. Changement de méthode ou de présentation

Aucun changement de méthode ou de présentation n'a été effectué.

1.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation IFRS

Les comptes consolidés de CYBERGUN sont préparés conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Les méthodes comptables appliquées au 31 mars 2012 sont les mêmes que celles adoptées pour la préparation des états financiers annuels consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2011.

Seules les normes approuvées et publiées au journal officiel par la Commission européenne antérieurement au 31 mars 2012 et d'application obligatoire au 1er avril 2011 ont été appliquées par le Groupe pour les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 mars 2012.

Les normes, amendements et interprétations IFRS suivants appliqués pour la première fois n'ont pas eu d'impact dans les comptes :

- IAS 24 (révisée) – Parties liées ;
- IFRS 1 amendée – Exemption limitée à la présentation d'informations comparatives à IFRS 7 pour les premiers adoptants ;
- IFRIC 19 – Dettes financières réglées par des instruments de capitaux propres ;
- IFRIC 14 amendée – Prépaiements de financements minimums ;
- IAS 32 amendée – Classement des émissions de droits.

Pour l'élaboration des états financiers au 31 mars 2012, le Groupe n'a procédé à aucune anticipation de normes et interprétations.

1.4. Estimations et jugements comptables déterminants

Les états financiers sont préparés sur la base du coût historique à l'exception des actifs et passifs suivants évalués à leur juste valeur : instruments financiers dérivés, instruments financiers détenus à des fins de transaction, instruments financiers classés comme disponibles à la vente.

Les actifs non courants destinés à la vente sont évalués au plus faible de leur valeur comptable ou de leur juste valeur diminuée des coûts de la vente.



La préparation des états financiers consolidés selon les IFRS nécessite, de la part de la direction du groupe, d'effectuer des estimations et de faire des hypothèses qui ont un impact sur l'application des méthodes comptables et sur les montants comptabilisés dans les états financiers.

Ces estimations et les hypothèses sous-jacentes sont établies et revues de manière constante à partir de l'expérience passée et d'autres facteurs considérés comme raisonnables au vu des circonstances. Elles servent ainsi de base à l'exercice du jugement rendu nécessaire à la détermination des valeurs comptables d'actifs et de passifs, qui ne peuvent être obtenus à partir d'autres sources. Les valeurs réelles peuvent être différentes des valeurs estimées.

Les jugements exercés par la direction lors de l'application des IFRS pouvant avoir un impact significatif sur les états financiers et les estimations présentant un risque important de variations au cours de la période ultérieure, ils sont exposés dans les notes relatives aux tests de dépréciation des Goodwill, autres immobilisations incorporelles, et immobilisations corporelles.

Les méthodes comptables ont été appliquées d'une manière uniforme par les entités du Groupe.

Concernant les frais de développement capitalisés en application de la norme IAS 38 (cf. § 1.7.4) la comptabilisation à l'actif du bilan résulte notamment de prévisions de résultats déterminés en fonction d'hypothèses de réussites commerciales des jeux établies par le management et dont les réalisations pourraient être différentes des prévisions initiales.

Aucun changement significatif concernant les méthodes d'estimation n'a été mis en place sur la période.

Filiales

Une filiale est une entité contrôlée par CYBERGUN SA. Le contrôle existe lorsque la société a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financières et opérationnelles de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote potentiels qui sont actuellement exerçables ou convertibles sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.



1.5. Périmètre de consolidation

Nom	Siège	N° Siren	% d'intérêt	Méthode
CYBERGUN SA	Zone d'activités les Bordes 9/11 rue Henri Dunant 91070 Bondoufle FRANCE	33764379500046		Société mère
Sarl BRAINS 4 SOLUTIONS (B4S)	8 rue de l'Arc 77240 Vert Saint Denis	51100631400013	100%	IG
MICROTRADE SARL	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100%	IG
CYBERGUN USA, Corp.	PO BOX 35033, Scottsdale, AZ 85255 USA	N/A	100%	IG
SOFTAIR USA Inc.	Vineyard Center II 1452 Hugues Road Suite 107 GRAPEVINE TX 76051 /USA	N/A	100%	IG
CYBERGUN INTERNATIONAL SA	3 rue des foyers L1537 LUXEMBOURG	N/A	100%	IG
ASGUN Doo	DolenjskaCesta 133 LJUBLJANA	N/A	100%	IG
PALCO SPORTS	8575 Monticello Lane North MAPLE GROVE MN 55369	N/A	100%	IG
CYBERGUN HONG KONG	1401, 14 th Floor World Commerce Center, HarbourCity 7-11 Canton Road TsimShaTsui, Kowloon HONG KONG	N/A	100%	IG
TECH GROUP US	3221 South Cherokee Lane Suite 1820 Woddsstock GA 30188 USA	N/A	100%	IG
TECH GROUP UK	Unit D2 Sowton Industrial Estate Exeter Devon EX2 7 LA ENGLAND	N/A	100%	IG
TECH GROUP HK	11 B 9/F block B Hung Hom Commercial center 339 Ma Tai Wai Road Hung Hom Kowloon HONG KONG	N/A	100%	IG
SPARTAN IMPORTS DK (ex X-GUNS)	Sylbaekvej, 33 8230 Aabyhoej DENMARK	N/A	100%	IG
SPARTAN IMPORTS Inc. USA	213 Lawrence Avenue South San Francisco CA 94080 USA	N/A	100%	IG
CYBERGUN Italia srl	Milano Piazza Cavour 3 CAP 20121 ITALIE	N/A	100%	IG
INTERACTIVE GAME GROUP, LLC (IG)	The Corporation Truste 1209 Orange Street Wilmington DE 19801 USA	N/A	100%	IG



I2G PRODUCTION, LLC	The Corporation Truste 1209 Orange Street Wilmington DE 19801 USA	N/A	100%	IG
SHANGAI PRODUCTION GROUP LLC	1950 Sawtelle Blvd, Los Angeles, 90025 CA	N/A	50%	ME
GRRRL PRODUCTION LLC	1950 Sawtelle Blvd, Los Angeles, 90025 CA	N/A	46,70%	ME
PDF MEDIA LLC	12950 Culver Blvd Los Angeles 90066 CA	N/A	33%	ME
ONLINE WARMONGERS GROUP, INC	1800 Thayer Avenue, Suite A Los Angeles, CA 90025, USA	N/A	40%	ME

IG : Intégration Globale
ME : Mise en Equivalence

Toutes les sociétés du périmètre de consolidation clôturent leur exercice comptable annuel le 31 mars.

I2G et ses filiales INTERACTIVE TRAINING GROUP LLC, I2G PRODUCTION LLC, SHANGAI PRODUCTION GROUP LLC, GRRRL PRODUCTION LLC, PANTIERRA LLC et PDF MEDIA LLC ont été acquises en avril 2011, leur entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1er avril 2011. Les sociétés INTERACTIVE TRAINING GROUP et PANTIERRA, supports du jeu Vidéo Blackwater ont été cédées au 29 février 2012.

ONLINE WARMONGERS GROUP, INC (OW) a été acquise en août 2011; cette acquisition a porté sur 40 % de son capital. L'entrée dans le périmètre de consolidation du Groupe CYBERGUN a été effective au 1er août 2011.

Exclusion de périmètre

Société FREIBURGHaus

La société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHaus en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation.

1.6. Conversion des comptes et opérations libellés en monnaie étrangère

1.6.1. Conversion des états financiers des filiales étrangères

Les comptes des filiales étrangères du groupe sont tenus dans leur monnaie de fonctionnement.

Les actifs et les passifs des filiales étrangères y compris le goodwill sont convertis en euros en utilisant le cours de change à la date de clôture. Les éléments du compte de résultat sont convertis en euros au cours approchant les cours de change aux dates de transactions, ou bien au cours moyen de la période lorsque les cours ne connaissent pas de fluctuations importantes. Les capitaux propres sont conservés au taux historique. Les écarts de change résultant des conversions sont portés en réserve de conversion, en tant que composante distincte des capitaux propres.

1.6.2. Conversion des transactions libellées en monnaies étrangères

Les transactions libellées en monnaies étrangères sont converties au taux de change en vigueur à la date de la transaction.



A la clôture de l'exercice, les actifs et passifs monétaires libellés en devises étrangères sont convertis au cours de change de clôtures. Les écarts de conversion en résultant sont comptabilisés dans le compte de résultat opérationnel.

En application de l'IAS 21, les avances en comptes courants auprès des filiales, dont le règlement n'est, ni planifié, ni probable dans un avenir prévisible, constitue une part de l'investissement net du groupe. A ce titre, les écarts de change provenant de ces avances sont enregistrés en capitaux propres.

1.6.3. Les cours de conversion EURO/USD suivants ont été utilisés

- Cours au 31 mars 2010	1,3479
- Cours au 31 mars 2011	1,4207
- Cours au 31 mars 2012	1,3356
- Cours moyen du 31 mars 2009 au 31 mars 2010	1,4137
- Cours moyen du 31 mars 2010 au 31 mars 2011	1,3224
- Cours moyen du 31 mars 2011 au 31 mars 2012	1,3778

1.6.4 Les cours de conversion EURO/DKK suivants ont été utilisés

- Cours au 31 mars 2010	7,4447
- Cours au 31 mars 2011	7,4567
- Cours au 31 mars 2012	7,4399
- Cours moyen du 31 mars 2009 au 31 mars 2010	7,4441
- Cours moyen du 31 mars 2010 au 31 mars 2011	7,4503
- Cours moyen du 31 mars 2011 au 31 mars 2012	7,4457

1.6.5 Cours de conversion EURO/GBP

- Cours au 31 mars 2011	0,8837
- Cours au 31 mars 2012	0,8339
- Cours moyen du 31 mars 2010 au 31 mars 2011	0,8495
- Cours moyen du 31 mars 2011 au 31 mars 2012	0,8630

1.7. Immobilisations incorporelles

1.7.1. Goodwill

Tous les regroupements d'entreprises sont comptabilisés en appliquant la méthode de l'acquisition.

Les goodwills résultent de l'acquisition des filiales, entreprises associées et coentreprises et correspondent à la différence entre le coût d'acquisition et la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiés à la date d'acquisition.

Les goodwills positifs ne sont pas amortis mais font l'objet de tests de dépréciation à chaque clôture annuelle. La valeur recouvrable des écarts d'acquisition est alors entre la valeur de marché et la valeur d'utilité. La valeur d'utilité est définie comme la somme des cash-flows actualisés relatifs aux unités génératrices de trésorerie auxquels les goodwills se rattachent. Quand la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, une dépréciation est comptabilisée de façon irréversible.



Les unités génératrices de trésorerie retenues pour le calcul des tests de dépréciation correspondent aux filiales.

La valeur d'utilité est déterminée à partir de projections actualisées de flux de trésorerie futurs d'exploitation issus des budgets prévisionnels établis par la direction sur une durée de 4 ans et d'une valeur terminale. Le taux d'actualisation retenu pour ces calculs d'après la méthode du Médaf/WACC est de 9,3% (à comparer à 11% à fin mars 2011). L'évolution du WACC est principalement influencée par la forte pondération compte tenu du poids de la dette. Le taux de croissance à l'infini pour la valeur terminale (VT) est de 2% pour l'activité historique et est nul pour l'activité jeu vidéo.

En termes de variation du chiffre d'affaires et des valeurs terminales, les hypothèses retenues sont raisonnables et conformes aux données de marché disponibles pour chacune des activités opérationnelles.

Les goodwill négatifs (qui selon IFRS 3 sont définis comme : « excédent de la quote-part d'intérêts de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels acquis par rapport à leur coût ») sont comptabilisés immédiatement en résultat.

1.7.2. Brevets et licences

Les licences exclusives de reproduction sont amorties en linéaire sur la durée des contrats.

A la clôture de chaque exercice et pour chaque licence lorsqu'il existe des indicateurs de perte de valeur (essentiellement quand les ventes se révèlent inférieures aux prévisions), des cash-flows prévisionnels actualisés sont calculés. Lorsque ces derniers sont inférieurs à la valeur nette comptable des licences, une dépréciation est pratiquée.

Les logiciels informatiques sont amortis sur mode linéaire sur leur durée d'utilisation, avec un maximum de 5 ans.

Les frais internes relatifs aux dépôts de marques sont comptabilisés en charges. Il s'agit des coûts juridiques hors le dépôt lui-même ainsi que des frais induits (Téléphone, courrier, traductions, etc.).

Il existe deux types de contrat de licences :

- 1- Les licences acquises pour une certaine durée sont portées à l'actif du bilan. Ces contrats sont amortis sur leur durée; aucune royauté n'est versée.
- 2- Les contrats signés pour une certaine période moyennant le versement de royalties sur les ventes réalisées. Ces royalties correspondent à un pourcentage du Chiffre d'affaires mais comportent pour la plupart des minima. Les royalties sont comptabilisées en charges d'exploitation.

1.7.3. Frais de développement

Selon la norme IAS 38 "Immobilisations incorporelles", les frais de développement sont immobilisés dès lors que les six critères sont respectés – confère le paragraphe 1.7.4 suivant.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.



1.7.4. Coût de développement des jeux vidéo

Suite à l'acquisition d'I2G des coûts de développement ont été immobilisés sur la période. Conformément à la norme IAS 38, I2G comptabilise en immobilisation incorporelle le coût de développement des jeux vidéo (dépenses de développement des studios externes) dans la mesure qu'il est démontré :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre.
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les prévisions de résultats tels que prévus au critère 4 reposent sur des hypothèses de réussites commerciales des jeux, sur la base des connaissances et de l'appréciation du management, au moment de la réalisation de l'évaluation. Ces éléments ne sauraient être une certitude quant à leur réalisation qui pourrait être différente des prévisions initiales.

1.7.5. Autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles qui ont été acquises par le groupe sont comptabilisées à leur coût diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur (dépréciation). Conformément à la norme IAS 38 « Immobilisations incorporelles », seuls les éléments dont les coûts peuvent être déterminés de façon fiable et pour lesquels il est probable que des avantages économiques futurs existent, sont comptabilisés en immobilisations.

1.8. Immobilisations corporelles

Conformément à la norme IAS 16 "Immobilisations corporelles", seuls les éléments dont le coût peut être déterminé de façon fiable et pour lesquels il est probable que les avantages économiques futurs bénéficieront au Groupe sont comptabilisés en immobilisations corporelles.

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût historique d'acquisition diminué des amortissements cumulés et des pertes de valeurs constatées.

Les amortissements sont calculés en fonction des rythmes de consommation des avantages économiques attendus par élément d'actif sur la base du coût d'acquisition, sous déduction le cas échéant d'une valeur résiduelle quand celle-ci est jugée significative.

Les différentes composantes d'une immobilisation corporelle sont comptabilisées séparément lorsque leur durée d'utilisation estimée et donc leur durée d'amortissement sont significativement différentes.

Les agencements, installations techniques et autres immobilisations corporelles sont évalués à leur coût d'acquisition ou de production.



Les amortissements calculés par application de taux homogènes au sein du groupe, sont déterminés par référence aux modes et aux durées d'utilisation suivantes :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Moules de production	10 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 ans	Linéaire
Mobilier	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	4 à 5 ans	Linéaire
Matériel de démonstration	5 ans	Linéaire

Ces durées d'amortissement sont revues et sont modifiées en cas de changement significatif ; ces changements sont appliqués de façon prospective.

1.9. Contrats de location

Suivant la norme IAS 17, les immobilisations utilisées dans le cadre d'un contrat de location financement sont comptabilisées à l'actif du bilan en immobilisation corporelle et au passif en dettes financière pour le montant des paiements à effectuer au titre du contrat de location.

Les loyers sont ventilés entre la charge financière et l'amortissement du solde de la dette. La charge financière est répartie sur la durée du contrat de location de manière à obtenir un taux d'intérêt périodique constant sur le solde restant dû au titre de chaque période.

Le Groupe a fixé un seuil en fonction de sa taille et de l'activité de ses entités. Le retraitement des contrats de location financement figurant dans le bilan est effectué pour tous les biens dont la valeur d'origine est supérieure à 10 K€. Il n'existe aucun contrat de location financement au 31 mars 2012.

1.10. Perte de valeur des actifs corporels et incorporels

Conformément à la norme IAS 36 "Perte de valeur des actifs", lorsque des événements, des modifications d'environnement de marché ou des niveaux d'activité (chiffre d'affaires) indiquent un risque de perte de valeur, les immobilisations incorporelles et corporelles du Groupe font l'objet d'une revue détaillée afin de déterminer si leur valeur nette comptable est inférieure à leur valeur recouvrable ; cette valeur est définie comme la plus élevée de la juste valeur et de la valeur d'utilité.

Dans le cas où la valeur recouvrable des actifs serait inférieure à leur valeur nette comptable, une perte de valeur est comptabilisée pour la différence entre ces deux montants. Les pertes de valeur relatives aux immobilisations corporelles et incorporelles (hors Goodwill) à durée de vie définie peuvent être reprises ultérieurement si la valeur recouvrable redevient plus élevée que la valeur nette comptable (dans la limite de la perte de valeur initialement comptabilisée).

La valeur recouvrable des actifs est le plus souvent déterminée sur la base de la valeur d'utilité. Celle-ci correspond à la valeur des avantages économiques futurs attendus de leur utilisation et de leur cession. Elle est appréciée notamment par référence à des flux de trésorerie futurs actualisés déterminés dans le cadre des hypothèses économiques et des conditions d'exploitation prévisionnelles retenues par la Direction du groupe CYBERGUN.

La norme IAS 36 définit le taux d'actualisation à utiliser comme le taux avant impôt reflétant l'appréciation actuelle de la valeur temps par marché et les risques spécifiques à l'actif. C'est le taux de rendement que des investisseurs demanderaient s'ils avaient à choisir un placement dont le



montant, l'échéance et les risques seraient équivalents à ceux de l'actif ou de l'Unité Génératrice de Trésorerie (UGT) considéré.

Le taux d'actualisation utilisé pour les besoins du test de perte de valeur de 9,3% prend en compte la structure financière et le taux d'endettement des entreprises du secteur, c'est-à-dire des "comparables" et non ceux de l'entreprise ou du groupe auquel appartient l'actif ou l'UGT.

1.11. Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont constitués des actifs disponibles à la vente, des prêts et créances, de la trésorerie et des équivalents de trésorerie, des instruments dérivés et des emprunts.

1.11.1. Actifs disponibles à la vente

Les titres non consolidés sont classés dans la catégorie « actifs disponibles à la vente » car ils ne répondent pas à la définition des autres catégories d'actifs financiers. Ils sont enregistrés au bilan pour leur juste valeur et les variations de juste valeur sont enregistrées directement dans les capitaux propres.

1.11.2. Prêts et créances

Ils comprennent des dépôts et des cautions.

1.11.3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les fonds en caisse et les dépôts à vue, généralement de moins de 3 mois, aisément mobilisables ou cessibles à très court terme, convertibles en un montant de liquidités et ne présentent pas de risques significatifs de perte de valeur. Ils sont évalués selon la catégorie des actifs évalués à la juste valeur par le biais du résultat.

Les découverts bancaires remboursables à vue qui font partie intégrante de la gestion de trésorerie du Groupe constituent une composante de la trésorerie et des équivalents de trésorerie pour les besoins du tableau des flux de trésorerie.

1.11.4. Instruments dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change du Groupe ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction.

Les instruments dérivés sont évalués à leur juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée. Sauf exception détaillée ci-dessous, la variation de juste valeur des instruments dérivés est enregistrée en contrepartie du compte de résultat consolidé.

Pour CYBERGUN, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon deux types de relations de couverture : de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger.



La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

L'application de la comptabilité de couverture a les conséquences suivantes :

- pour les couvertures de flux de trésorerie, la partie efficace de la variation de juste valeur de l'instrument de couverture est enregistrée directement en autres éléments du résultat global, la variation de juste valeur du sous-jacent n'étant pas enregistrée dans l'état de la situation financière consolidée. La variation de valeur de la part inefficace est comptabilisée quant à elle en résultat. Les montants enregistrés en autres éléments du résultat global sont reclassés en résultat du ou des mêmes périodes que celles au cours desquelles l'actif acquis ou le passif émis affecte le résultat ;
- pour les couvertures d'un investissement net, la partie des profits ou des pertes sur l'instrument de couverture qui est considérée comme efficace est comptabilisée en autres éléments du résultat global dans les écarts de conversion, la partie inefficace est comptabilisée dans le compte de résultat consolidé. Le profit ou la perte inscrit dans les écarts de conversion est comptabilisé en résultat lors de la sortie de l'investissement à l'étranger.

L'application des principes relatifs à la couverture des investissements nets est mesurée au travers de la lecture du résultat global.

1.12. Emprunts et autres passifs financiers

Les passifs financiers non dérivés comprennent les emprunts, autres financements et découverts bancaires.

1.13. Actions propres/Capital

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

1.14. Actions ordinaires/Capital

Les coûts accessoires directement attribuables à l'émission d'actions ordinaires ou d'option sur actions, sont comptabilisés en déduction des fonds propres.

1.15. Actions préférentielles/Capital

Il n'existe pas d'actions préférentielles.

1.16. Rachat d'instrument de capitaux propre/Capital

Si le groupe rachète ses propres instruments de capitaux propres, le montant de la contrepartie payée, y compris les coûts directement attribuables, est comptabilisé en diminution des capitaux propres. Les actions rachetées sont classées en tant qu'actions propres et déduites des capitaux propres.



1.17. Provisions

Conformément à la norme IAS 37 "Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels" des provisions sont comptabilisées lorsque, à la clôture de l'exercice :

- (a) il existe une obligation actuelle résultant d'un événement passé,
- (b) il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation,
- (c) le montant de l'obligation peut être estimé de manière fiable.

Cette obligation peut être d'ordre légal, réglementaire ou contractuel. Elle peut également découler de pratiques du Groupe ou d'engagements publics ayant créé une attente légitime des tiers concernés sur le fait que le Groupe assumera certaines responsabilités.

L'estimation du montant figurant en provisions correspond à la sortie de ressources qu'il est probable que le Groupe doit supporter pour éteindre son obligation. Si aucune évaluation fiable de ce montant ne peut être réalisée, aucune provision n'est comptabilisée ; une information en annexe est alors fournie.

Les passifs éventuels correspondent à des obligations potentielles résultant d'événements passés dont l'existence ne sera confirmée que par la survenance d'événements futurs incertains qui ne sont pas totalement sous le contrôle de l'entreprise, ou à des obligations actuelles pour lesquelles la sortie de ressources ne l'est pas. Ils font l'objet d'une information en annexe.

Dans le cas des restructurations, une obligation est constituée dès lors que la restructuration a fait l'objet d'une annonce et d'un plan détaillé ou d'un début d'exécution, avant la date de clôture.

1.18. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués au plus faible du coût et de sa valeur nette de réalisation. Le coût est déterminé selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les stocks acquis en devise sont valorisés au cours du jour d'achat.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques d'écoulement identifiés.



1.19. Avantages accordés aux salariés

1.19.1. Engagements de retraite

Selon les lois et usages de chaque pays, CYBERGUN participe à des régimes de retraite, prévoyance et indemnités de fin de carrière, dont les prestations dépendent de différents facteurs tels que l'ancienneté, les salaires et les versements effectués à des régimes généraux obligatoires.

Ces régimes peuvent être à cotisations définies ou à prestations définies :

- dans le cadre des régimes à cotisations définies, le complément de retraite est fixé par le capital accumulé du fait des contributions versées par le salarié et l'entreprise à des fonds extérieurs. Les charges correspondent aux cotisations versées au cours de l'exercice. Il n'y a aucun engagement ultérieur du Groupe envers ses salariés. Pour CYBERGUN, il s'agit généralement des régimes publics de retraite ou des régimes spécifiques à cotisations définies.
- dans le cadre des régimes (ou plans) à prestations définies, le salarié bénéficie de la part du Groupe d'une indemnité de fin de carrière fixée en fonction de paramètres tels que son âge, la durée de sa carrière, le montant de ses rémunérations. Au sein du Groupe, tel est le cas en France, et aux USA.

Sur la base du mode de fonctionnement de chaque régime et des données fournies par chaque pays, les obligations futures de l'employeur ont été évaluées sur la base d'un calcul actuariel appelé « méthode des unités de crédit projetées » (« projected unit credit method »). Cette méthode consiste à déterminer la valeur des prestations futures probables et actualisées de chaque salarié au moment de son départ en fin de carrière.

Pour les salariés français ces calculs actuariels intègrent diverses hypothèses :

- ✓ obligations définies par les conventions collectives (convention 3130 *Jeux, jouets et articles de fête*) ;
- ✓ méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière ;
- ✓ tables de mortalités ; (table de mortalité TD 2003-2005 qui différencie les hommes et les femmes) ;
- ✓ dates de départ à la retraite ; 65 ans ;
- ✓ taux de progression des salaires (1%) ;
- ✓ taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge ; 7% l'an pour les moins de 30 ans ; 4% pour les 30/40 ans ; 2% pour les 40/50 ans et 1% les plus de 50 ans ;
- ✓ taux d'actualisation annuel de 3,07% ;
- ✓ charges patronales : 45% pour les non-cadres et 50% pour les cadres ;
- ✓ les gains et pertes actuariels sont comptabilisés en compte de résultat.

1.19.2. Droit individuel à la Formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle et au dialogue social ouvre pour le salarié un droit individuel à la formation (DIF) d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans.

Les dépenses à engager dans le cadre du DIF se rattachant à l'activité future de l'entreprise constituent des charges de la période au même titre que les autres dépenses de formation.



1.19.3. Paiements fondés en actions

Les programmes d'options sur actions permettent aux membres du personnel du Groupe d'acquérir des actions de la Société. La juste valeur des options attribuées est comptabilisée en charges de personnel en contrepartie d'une augmentation des capitaux propres. La juste valeur est évaluée à la date d'attribution et répartie sur la période au cours de laquelle les membres du personnel acquièrent les droits d'une manière définitive. La juste valeur des options est évaluée en tenant compte des termes et conditions des options définis au moment de leur attribution :

- Plans de stock-options : la comptabilisation en résultat de cette rémunération est étalée sur la durée d'acquisition des droits.
- Actions gratuites : la charge comptable est déterminée sur la base du cours de l'action à la date d'attribution. Cette charge est prise en compte sur la durée d'acquisition des droits.

Le conseil d'administration de CYBERGUN procède à l'attribution d'actions gratuites au bénéfice des salariés du groupe dans le cadre de la délégation reçue par son assemblée générale extraordinaire.

Ces actions gratuites sont soit rachetées sur le marché, soient émises dans le cadre de l'article L.225-197-1 du Code du commerce.

Les conditions et critères d'attribution suivants :

- Ancienneté du salarié,
- Implication du salarié dans le fonctionnement et les objectifs du groupe,
- Performance individuelle du salarié, comprenant la réalisation des objectifs individuels du salarié et sa participation à la réalisation des objectifs du groupe.

A l'issue de la période d'acquisition, généralement fixée à 24 mois, les bénéficiaires sont tenus de conserver ces actions, sans pouvoir les céder pendant une période de conservation de deux ans.

1.20. Chiffre d'affaires consolidé

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens ou la réalisation du service.

Le chiffre d'affaires est évalué à la juste valeur de la contrepartie reçue ou à recevoir. Dans le cas où l'existence de différé de paiement aurait un effet sur la détermination de la juste valeur, il en est tenu compte en actualisant les paiements futurs.

1.20.1. Ventes d'armes factices ou jouets

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront au Groupe. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation.



1.20.2. Chiffre d'affaires Jeux Vidéo

La reconnaissance du chiffre d'affaires de l'activité Jeu vidéo développé par la société I2G, résulte de deux types de prestations :

1. Redevances d'exploitation versées par le distributeur : le chiffre d'affaires est reconnu chaque trimestre sur la base des relevés établis par les distributeurs au titre des ventes intervenus au cours du dit trimestre. Les relevés sont établis conformément aux dispositions des contrats de distribution applicables (royaltie fixe ou variable, minimum garanti, etc.). Pour son activité jeu vidéo, s'agissant des minimums garantis, le groupe CYBERGUN n'est pas engagé par d'éventuels retours de produits qui sont à la charge du distributeur.
2. Le revenu correspondant aux prestations de développement et d'édition effectuées pour le compte de tiers est considéré comme acquis et comptabilisé en chiffre d'affaires au fur et à mesure que le service est rendu.

1.21. Autres produits et charges opérationnels

Les charges et produits non courants correspondent aux charges et produits hors gestion courante de la société. Ils se caractérisent essentiellement par leur nature inhabituelle et par leur montant significatif.

Les charges et produits non récurrents incluent les éléments suivants :

- ✓ résultat de cession : des immobilisations corporelles et incorporelles, sur titres de participation, sur autres immobilisations financières et autres actifs ;
- ✓ dépenses de réorganisation et de restructuration ;
- ✓ pertes de valeur sur actifs immatériels.

1.22. Coût du financement et autres charges et produits financiers

Le résultat financier est composé du coût de l'endettement financier net et des autres produits et charges financiers.

Le coût de l'endettement financier net comprend :

1. les produits de trésorerie et d'équivalents de trésorerie qui incluent les résultats de cession des valeurs mobilières de placement, les intérêts créditeurs ainsi que le résultat des couvertures de taux de change sur trésorerie,
2. le coût de l'endettement financier brut qui inclut l'ensemble des charges d'intérêt sur les opérations de financement.

Les autres produits et charges financiers comprennent les résultats sur les cessions de titres non consolidés, les variations de juste valeur des instruments financiers (actifs, passifs et dérivés), les résultats de change et les autres produits et charges financiers.

1.23. Impôts

L'impôt sur le résultat (charge ou produit) comprend la charge (le produit) d'impôt exigible et la charge (le produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres ; auquel cas il est comptabilisé en capitaux propres.



1.24. Impôt exigible

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés à la date de clôture.

Le taux d'impôt retenu pour les différentes sociétés du groupe est le suivant :

	Taux d'impôt 31 mars 2012	Taux d'impôt 31 mars 2011	Taux d'impôt 31 mars 2010
CYBERGUN SA	33,33%	33,33%	33,33%
B4S	33,33%	33,33%	
ASGUN DOO	25,00%	25,00%	25,00%
CYBERGUN HK	16,50%	16,50%	16,50%
CYBERGUN INTERN.	8,00%	8,00%	8,00%
CYBERGUN USA	40,00%	40,00%	40,00%
ICON	40,00%	40,00%	40,00%
MICROTRADE	30,88%	30,88%	30,88%
PALCO SPORT	40,00%	40,00%	40,00%
SOFTAIR USA	35,00%	35,00%	35,00%
SPARTAN IMPORTS	44,00%	44,00%	
I2G	34,00%		
TECH GROUP HK	16,50%	16,50%	16,50%
TECH GROUP USA	40,00%	40,00%	40,00%
SPARTAN DK (ex X GUNS)	25,00%	25,00%	25,00%

1.25. Impôts différés

L'impôt différé est déterminé selon l'approche bilancielle de la méthode du report variable pour la plupart des différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur la façon dont le groupe s'attend à recouvrer ou régler la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt adoptés à la clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il n'est plus probable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

L'effet des éventuelles variations des taux d'imposition sauf s'il se rattache à des éléments qui sont comptabilisés directement en capitaux propres, est comptabilisé en compte de résultat.

Les impôts différés sont présentés au bilan séparément des actifs et passifs d'impôt exigible et classés dans les éléments non courants.

1.26. Résultat par action

Le groupe présente un résultat par action de base et dilué pour ses actions ordinaires. Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la société par le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation au cours de la période. Le résultat par actions dilué est déterminé en ajustant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires et le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, tenant compte des effets de toutes les actions ordinaires potentielles dilutives, qui comprennent notamment les options sur actions attribuées aux membres du personnel.

Pour le 31 mars 2012 compte tenu du cours moyen de l'action CYBERGUN et de la perte constatée, le résultat dilué par action correspond au résultat par action.



1.27. Capitaux propres

1.27.1. Capital

Le capital social de la société au 31 mars 2012 est de 1 550 643 euros composé de 4 727 877 actions, chacune entièrement libérée.

Chaque action donne droit dans la propriété de l'actif social et dans le boni de liquidation à une part égale à la quotité de capital qu'elle représente.

1.27.2. Stock options

Plan de stock options réservé aux salariés

L'assemblée générale extraordinaire du 25 septembre 2008 a autorisé le conseil d'administration à consentir à certains salariés de la société des options de souscriptions dans la limite de 60 000 actions au prix de 5,50 EUR avant le 2 décembre 2010 ; au terme de cette période le nombre d'actions souscrites s'est élevé à 49 000 actions, soit une libération de 269 500 EUR représentant une augmentation de capital de 16 070,94 EUR et une prime d'émission de 253 429,06 EUR.

Le conseil d'administration du 8 décembre 2010, après approbation par l'assemblée générale, a émis le principe d'un plan d'émission de 90 000 options de souscription d'actions, destinées aux cadres dirigeants du groupe, et permettant de souscrire des actions au prix unitaires de 12 EUR.

Le conseil d'administration du 8 septembre 2011, sous réserve d'une prochaine approbation par l'assemblée générale, a émis le principe d'un plan d'émission de 130 000 options de souscription d'actions, destinées aux cadres dirigeants du groupe, et permettant de souscrire des actions au prix unitaires de 10,50 EUR.

1.27.3. Actions propres

Les titres d'autocontrôle sont enregistrés pour leur coût d'acquisition en diminution des capitaux propres. Les résultats de cession de ces titres sont imputés directement dans les capitaux propres et ne contribuent pas au résultat de l'exercice.

En date du 31 mars 2012, le groupe détient 249 694 actions propres contre 40 867 actions au 31 mars 2011 (actions CYBERGUN) au prix historique total de 1 723 K€. La valeur boursière des actions propres s'établit au 31 mars 2012 à 1 443 K€ sur la base du cours de bourse de la société CYBERGUN SA de 5,78 EUR.



2- Gestion du risque financier

2.1. Risque de crédit

Le risque de crédit représente le risque de perte financière pour le Groupe dans le cas où un client ou une contrepartie à un instrument financier viendrait à manquer à ses obligations contractuelles. Ce risque provient essentiellement des créances clients et des titres de placement.

Clients et autres débiteurs

L'exposition du Groupe au risque de crédit est influencée principalement par les caractéristiques individuelles des clients. Le profil statistique de la clientèle, incluant notamment le risque de défaillance par secteur d'activité et pays dans lequel les clients exercent leur activité est sans réelle influence sur le risque de crédit.

Le Groupe détermine un niveau de dépréciation qui représente son estimation des pertes encourues relatives aux créances clients et autres débiteurs ainsi qu'aux placements. La principale composante de cette dépréciation correspond essentiellement à des pertes spécifiques liées à des risques significatifs individualisés.

2.2. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque que le Groupe éprouve des difficultés à honorer ses dettes lorsque celles-ci arriveront à échéance. L'approche du Groupe pour gérer le risque de liquidité est de s'assurer, dans la mesure du possible, qu'il disposera toujours de liquidités suffisantes pour honorer ses passifs, lorsqu'ils arriveront à échéance, dans des conditions normales ou «tendues», sans encourir de pertes inacceptables ou porter atteinte à la réputation du Groupe.

Généralement, le Groupe s'assure qu'il dispose d'un dépôt à vue suffisant pour faire face aux dépenses opérationnelles attendues pour une période de 60 jours, incluant les paiements nécessités par le service de sa dette. Ceci exclut l'impact potentiel de circonstances extrêmes, comme les catastrophes naturelles, que l'on ne saurait raisonnablement prévoir. De plus, le Groupe maintient ses lignes de crédit.

■ Analyse de la dette financière au 31 mars 2012

Au 31 mars 2012, l'endettement financier brut du Groupe s'établissait comme suit :

En K€ au 31 mars 2012	Total	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans	Souscrits en euros	Souscrits en dollars	Souscrits en Livres
Emprunts obligataires	17 629		17 629		17 629		
Emprunts auprès des banques	19 259	5 691	12 603	965	5 889	10 132	3 238
Concours bancaires courants	18 250	18 250			2 215	15 910	125
Autres dettes financières		0					
Intérêts courus non échus	316	316			316		
Total	55 453	24 256	30 232	965	26 049	26 042	3 363

Les concours bancaires courants correspondent à des autorisations de lignes de découverts classiques révocables à 90 jours dans la zone Euro pour 68% soit 12,4 M€ auprès de 9 établissements financiers, et à des lignes confirmées de 12 mois hors zone Euro pour 32% soit 5,9 M€ auprès de 3 établissements financiers.



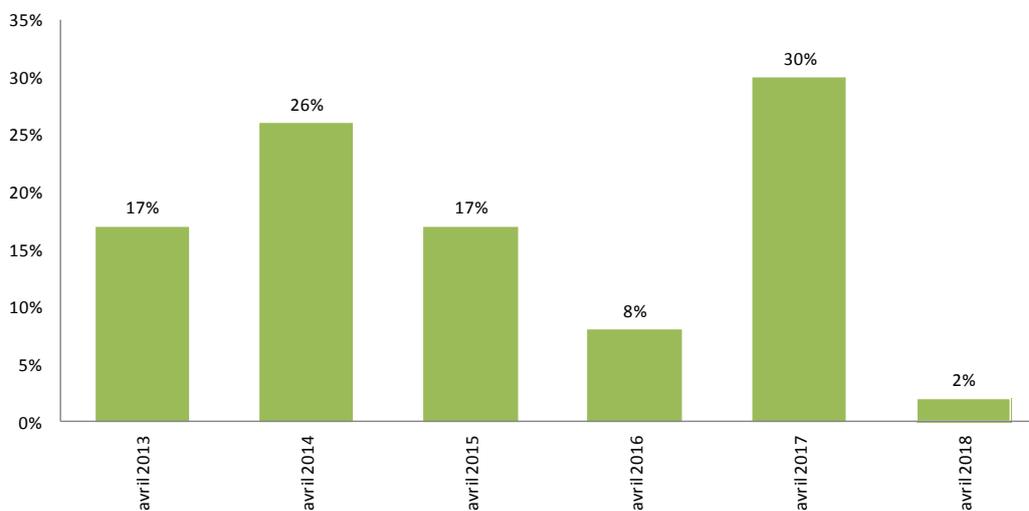
Au 31 mars 2012, la société n'a pas d'emprunt avec clause de remboursement anticipé, sauf aux Etats-Unis pour un emprunt moyen terme de 1,3 MUSD pour lequel les ratios sont respectés.

Au 31 mars 2012, la trésorerie disponible de CYBERGUN s'élève à 8 M€ (dont 7,8 M€ de disponibilités) et l'endettement financier brut à 55,5 M€. Ce dernier est constitué à hauteur de 32% d'emprunts obligataires (17,6 M€).

Le groupe dispose au 31 mars 2012 de 4,2 M€ de lignes de crédit court terme (découvert bancaire) autorisées et non utilisées.

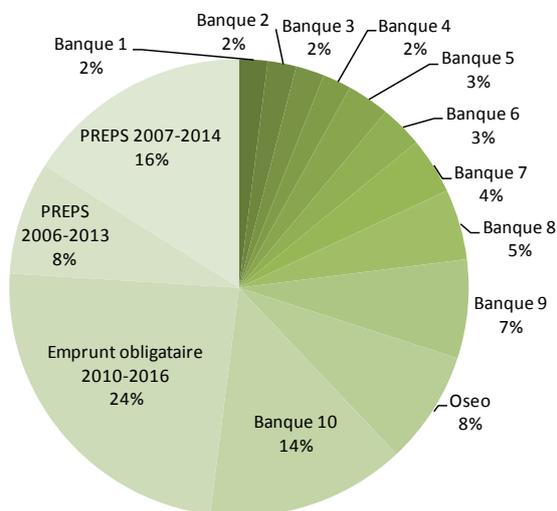
Par ailleurs, CYBERGUN a souscrit un contrat de cession de créances d'une enveloppe globale d'un montant maximum d'1 M€ dont un montant de 0,7 M€ était utilisé au 31 mars 2012.

La maturité de la dette moyen terme et long terme de CYBERGUN au 31 mars 2012 est présentée ci-dessous :



■ **Diversité des en-cours de financement à moyen et long terme**

L'endettement à moyen et long terme auprès des établissements de crédit et d'autres types de prêteurs est réparti comme illustré ci-après :



Les financements moyens terme (en général 5 ans) obtenus par le Groupe CYBERGUN entre le 1^{er} avril 2011 et le 31 mars 2012 sont présentés dans le tableau ci-dessous :

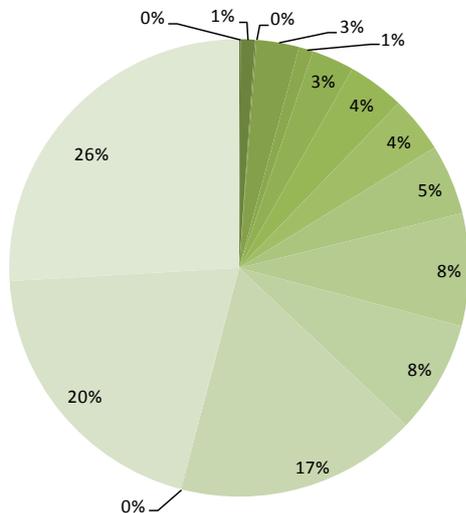
En K€	Montant au 31/03/2012
Banque 10	1 000
OSEO	850
OSEO	2 150
En KUSD	Montant au 31/03/2012
Banque 2	1 250
Banque 5	1 500
Banque 6	650
Banque 6	650
Banque 7	1 500
Banque 8	1 000
Banque 8	1 000
Banque 9	1 500
Banque 10	3 000
En KGBP	Montant au 31/03/2012
Banque 3	850
Banque 10	2 000

Depuis le 31 mars 2011, le Groupe CYBERGUN a obtenu 16,4 M€ de financement dont 76% libellés en devises autres que euro.

Un seul emprunt pour 1,3 MUSD est sujet à une clause d'exigibilité de remboursement anticipé en cas de non respect de ratios. Au 31 mars 2012 ces ratios sont respectés.

■ Diversité des en-cours de financement court terme

L'endettement à court terme d'établissements de crédit est réparti comme illustré ci-après :



Au cours de l'exercice, la société a obtenu en octobre 2011 une nouvelle ligne de crédit confirmée à 12 mois avec la banque NORDEA au Danemark pour 1 M€. Elle contribue au financement des besoins en fonds de roulement de la filiale danoise.

Par ailleurs, la société a obtenu au cours du mois de mai 2012 des nouvelles lignes de crédit pour ses filiales étrangères auprès de la banque BB&T pour 17,5 MUSD aux Etats-Unis. La ligne BB&T est venue remplacer la ligne BBVA de 7,5 MUSD : celle-ci est confirmée sur 24 mois et porte intérêts à Libor +2,5%.

■ Politique de financement et des besoins

Pour les 12 prochains mois le Groupe se fixe pour objectif une réduction de sa dette financière nette sur la base des facteurs suivants :

- réduction de son besoin de fonds de roulement associée à une action engagée en vue de la diminution des stocks,
- investissement limité aux jeux vidéo en cours de finalisation.

Dans ce contexte le Groupe anticipe une reconduction des lignes de crédit court terme existantes.

2.3. Risque de marché

Le risque de marché correspond au risque que des variations de prix de marché, tels que les cours de change, les taux d'intérêt et les prix des instruments de capitaux propres, affectent le résultat du Groupe ou la valeur des instruments financiers détenus. La gestion du risque de marché a pour objectif de gérer et contrôler les expositions au risque de marché dans des limites acceptables.

Le groupe cherche à gérer dans la mesure du possible le risque de marché en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux et de devises.

2.4. Risque de change



Le Groupe est exposé au risque de change sur les emprunts qui sont libellés dans une monnaie autre que l'euro, il s'agit pour l'essentiel du dollar américain (USD).

Le Groupe a recours à des contrats de change à terme pour couvrir son risque de change. Les contrats à terme ont, à la date de clôture, une échéance inférieure à un an. Si nécessaire, les contrats de change à terme sont renouvelés à leur date d'échéance.

Le Groupe est peu exposé à un risque de change sur ses transactions courantes (d'achats et ventes), en effet le volume d'activité s'équilibre.

2.5. Risque de taux

Le Groupe est essentiellement exposé au risque de taux d'intérêts au travers de sa dette à taux variable et de ses placements financiers.

CYBERGUN gère le risque de taux en procédant à des souscriptions d'instruments de couverture de taux.

En K€	31/03/2012	
	Impact en résultat avant impôt	Impact en capitaux propres avant impôt
Impact d'une variation de +1% des taux d'intérêts	159	0
Impact d'une variation de -1% des taux d'intérêts	159	0

3 – Notes sur le bilan actif

3.1. Immobilisations incorporelles

3.1.1. Survaleur

Goodwill en K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Valeur nette comptable début de période	9 562	9 129	9 924
Acquisitions	15 607	989	34
Cessions			
Ajustement du prix payé			-678
Variation des pertes de valeur	-16 487		
Ecart de conversion	1 554	-556	-151
Valeur nette comptable fin de période	10 236	9 562	9 129
Valeur brute fin de période	26 853	9 691	9 142
<i>Cumul de perte de valeur fin de période</i>	<i>-16 617</i>	<i>-129</i>	<i>-13</i>



Le détail par filiale des goodwill est donné dans le tableau suivant :

En K€	I2G	B4S	Spartan Imports USA	Spartan Imports (ex XGUNS)	SOFTAIR USA	PALCO SPORTS	TECH GROUP	Total
31/03/2009					604	7 201	2 119	9 924
Acquisition				34				34
Ajustement du prix payé							-678	-678
Perte de valeur								0
Ecart de conversion						-91	-60	-151
31/03/2010			0	34	604	7 110	1 381	9 129
Acquisition			989					989
Ajustement du prix payé								0
Perte de valeur								0
Ecart de conversion			-121			-365	-71	-557
31/03/2011			868	34	604	6 745	1 310	9 562
Acquisition	15 501	107						15 608
Ajustement du prix payé								0
Perte de valeur	-16 487							-16 487
Ecart de conversion	986		55			429	83	1 554
31/03/2012	0	107	924	34	604	7 174	1 394	10 236

Goodwill PALCO

Le test d'évaluation effectué à la clôture de l'exercice sur le Goodwill de Palco, n'ont pas révélé de perte de valeur.

Une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation n'entraînerait aucun risque de dépréciation sur le goodwill.

Goodwill TECH GROUP

Le test d'évaluation effectué à la clôture de l'exercice sur le Goodwill de Tech Group, n'ont pas révélé de perte de valeur.

Une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation n'entraînerait aucun risque de dépréciation sur le goodwill.

Goodwill SPARTAN IMPORTS

Le test d'évaluation effectué à la clôture de l'exercice sur le Goodwill de Spartan Import, n'ont pas révélé de perte de valeur.

Une augmentation de 100 points de base du taux d'actualisation n'entraînerait aucun risque de dépréciation sur le goodwill.



Goodwill I2G

Au 31 mars 2012, le Goodwill, généré dans le cadre de l'acquisition d'I2G pour un montant de 15,5 M€, a fait l'objet d'une perte de valeur de la totalité.

En effet, le marché du jeu vidéo s'est fortement dégradé depuis fin 2011, avec une évolution en profondeur des modes de distribution.

Les tests de valeur réalisés par le management avec des hypothèses réalistes, compte tenu de l'appréhension du marché du moment, nous conduisent à constater la perte de la totalité de la survaleur. Cette charge est constatée en Autres Charges opérationnels au 31 mars 2012.

L'utilisation d'un taux d'actualisation supérieur de 500 points de base aurait conduit à comptabiliser une perte de valeur complémentaire 0,5 M€ sur les autres actifs incorporels d'I2G.



3.1.2. Autres immobilisations incorporelles

En K€	Licences, brevets	Frais de développ.	Clientèle	Jeux Vidéo ⁽¹⁾	Autres	Total
Investissements valeurs brutes						
<i>au 31 mars 2009</i>	3 251	576		0	58	3 885
Acquisitions	296	147			8	451
Sorties	-73	-224			-5	-302
Ecart de conversion	8	-6			-2	0
Variations de périmètre						0
Autres	-25					-25
<i>au 31 mars 2010</i>	3 457	493	0	0	59	4 009
Acquisitions	3 073	220		1 689	19	5 001
Sorties	-6				0	-6
Ecart de conversion	-89	-24		-117	-1	-231
Variations de périmètre	82				6	88
Autres		17			-17	0
<i>au 31 mars 2011</i>	6 517	706	0	1 572	67	8 862
Acquisitions	343	294	1 856 ⁽²⁾	9 359	10	11 862
Sorties	-92			-2 826	-9	-2 927
Ecart de conversion	84	36	65	355	1	540
Variations de périmètre	127			774	0	901
Autres	-34	89			-36	19
au 31 mars 2012	6 944	1 125	1 921	9 234	33	19 256
Amortissements et pertes de valeur cumulés						
<i>au 31 mars 2009</i>	1 319	398	0	0	0	1 717
Amortissements	202	121				323
Dépréciation de valeur						0
Diminutions	-69	-191				-260
Variations de périmètre						0
Ecart de conversion	0	-7				-7
Autres						0
<i>au 31 mars 2010</i>	1 452	320	0	0	0	1 773
Amortissements	279	115			0	394
Dépréciation de valeur					2	2
Diminutions	-2					-2
Variations de périmètre	30				4	33
Ecart de conversion	-12	-6			-1	-19
Autres						0
<i>au 31 mars 2011</i>	1 747	429	0	0	5	2 182
Amortissements	335	89	93	1 351	2	1 870
Dépréciation de valeur				2 669		2 669
Diminutions	-68					-68
Variations de périmètre						0
Ecart de conversion	10	9	3	127	0	149
Autres	-46					-46
au 31 mars 2012	1 979	527	96	4 146	7	6 756
Valeur nette comptable						
<i>au 31 mars 2011</i>	4 770	276	0	1 572	62	6 680
<i>au 31 mars 2012</i>	4 965	597	1 825	5 088	25	12 501

Concernant ses licences, le groupe CYBERGUN confirme qu'il n'existe pas d'indice de perte de valeur nécessitant un test de dépréciation.



⁽¹⁾ Les sommes versées au titre des productions de jeux vidéo en cours de développement se rapportent aux co-productions dans laquelle le Groupe CYBERGUN s'est associé par l'intermédiaire de la société I2G. Conformément à la norme IAS 38, I2G comptabilise en immobilisation incorporelle le coût de développement des jeux vidéo (dépenses de développement des studios externes) comme évoqué dans la note 1.2.

Au titre des dépenses de recherche et développement, le groupe a engagé 1 M€ dans son périmètre historique, pour lequel il bénéficie d'un crédit d'impôt recherche et a constaté des dépenses non activées pour 0,3 M€ dans le périmètre du jeu vidéo.

⁽²⁾ Clientèle SMK Sportsmarketing acquise par la filiale de CYBERGUN, Tech Group UK (*cf. Note 1.1.2*)



3.2. Immobilisations corporelles

En K€	Installations techniques	Autres	Total
Valeur brute			
<i>au 31 mars 2009</i>	1 738	1 360	3 098
Acquisitions	396	202	598
Sorties	-198	-362	-560
Ecart de conversion	-11	-18	-29
Variations de périmètre		15	15
Autres	-109	109	0
<i>au 31 mars 2010</i>	1 816	1 306	3 122
Acquisitions	909	537	1 446
Sorties	-4	-39	-43
Ecart de conversion	-58	-58	-116
Variations de périmètre	19		19
Autres			0
<i>au 31 mars 2011</i>	2 682	1 746	4 428
Acquisitions	575	888	1 463
Sorties	-5	-7	-12
Ecart de conversion	65	84	149
Variations de périmètre		6	6
Autres		70	70
<i>au 31 mars 2012</i>	3 317	2 787	6 104
Amortissements et pertes de valeur cumulés			
<i>au 31 mars 2009</i>	887	963	1 850
Amortissements	178	219	397
Dépréciation de valeur			
Diminutions	-179	-311	-490
Variations de périmètre		7	7
Ecart de conversion	-9	-12	-21
Autres	-18		-18
<i>au 31 mars 2010</i>	859	866	1 725
Amortissements	258	247	505
Dépréciation de valeur			0
Diminutions		-31	-31
Variations de périmètre	12		12
Ecart de conversion	-13	-39	-52
Autres			0
<i>au 31 mars 2011</i>	1 116	1 043	2 159
Amortissements	362	306	668
Dépréciation de valeur			0
Diminutions			0
Variations de périmètre			0
Ecart de conversion	13	54	67
Autres		45	45
<i>au 31 mars 2012</i>	1 491	1 448	2 939
Valeur nette comptable			
<i>au 31 mars 2011</i>	1 567	703	2 270
<i>au 31 mars 2012</i>	1 827	1 339	3 165



3.3. Participations et Actifs financiers non courants

En K€	Titres mis en équivalence	Autres participations entreprises associées	Total participations entreprises associées	Autres actifs non courants	Total valeur brute des actifs non courants	Actifs financiers non courants destinés à être cédés	Pertes de valeur	Valeur nette
31/03/2009	0	28	28	222	250		0	250
Acquisitions				48	48			48
Cessions/Diminutions				-24	-24			-24
Variation de périmètre				7	7			7
Variation taux de change					0			0
31/03/2010	0	28	28	253	281		0	281
Acquisitions				218	218			218
Cessions/Diminutions				-31	-31			-31
Variation de périmètre				5	5			5
Variation taux de change				11	11			11
31/03/2011	0	28	28	456	484		0	484
Acquisitions	2 953		2 953	893	3 846			3 846
Cessions/Diminutions		-3	-3	-37	-40			-40
Variation de périmètre	599		599		599			599
Variation taux de change			0	6	6			6
31/03/2012	3 552	25	3 577	1 318	4 895	0	0	4 895

L'essentiel des autres actifs non courants est constitué de dépôt de garantie et de prêts dont l'échéance est supérieure à 1 an et inférieure à 5 ans.

En application d'IAS28, le total des actifs, passifs, chiffre d'affaires et résultat net des sociétés mises en équivalence s'élèvent à :

- Actif Total : 6,5 MUSD
- Passif (hors capitaux propres) : 0,3 MUSD
- Chiffre d'affaires : 0,4 MUSD
- Résultat net : -0,4 MUSD

Il s'agit principalement de la participation dans la société OW qui développe le jeu WARINC. Ce dernier est en version bêta au 31 mars 2012.



3.4. Actifs et passifs d'impôts non courants

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Retraitement de charges à répartir	25	41	89
Différences temporaires fiscalités locales	26	22	-12
Autres retraitements divers	-20	113	19
Neutralisation des ventes d'immobilisation intragroupe	19	18	19
Provision pour départ à la retraite	25	17	13
Neutralisation de la marge intragroupe sur stocks	598	781	563
Frais bancaires sur émission d'emprunt obligataire	-16	-28	-41
Instrument financier	60	-47	101
Déficits	153	29	64
Différence de valorisation des frais de développement	0	0	-18
Décalage temporaire sur la valorisation du stock en IFRS			
Impôts différés nets	870	946	797
Actifs d'impôts différés	921	974	838
Passifs d'impôts différés	-51	-28	-41
Impôts différés nets	870	946	797

3.5. Stock de marchandises

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Valeurs brutes	29 728	29 633	16 763
Pertes de valeur	-753	-197	-460
Valeurs nettes	28 975	29 436	16 303

Le stock de marchandises comprend essentiellement des répliques de pistolets factices et produits associés.

Le stock de marchandises est localisé dans les zones suivantes :

		K€
- France		8 028
- Reste du monde		20 497
	(dont USA)	14 901
Total		28 975



3.6. Créances clients et autres actifs courants

En K€	Note	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Créances clients brutes		13 858	13 721	9 674
Pertes de valeur		-921	-400	-330
Créances clients nettes		12 937	13 321	9 344
Autres actifs d'impôts		1 190	587	712
Avances, acomptes sur commandes		79	187	136
Actifs financiers dérivés	4.4	111	83	
Autres créances		1 792	1 569	1 202
Autres actifs courants		1 982	1 839	1 338

L'ensemble des créances clients et autres actifs courants a une échéance à un an.

Hormis les créances commerciales échues ayant fait l'objet d'une provision pour perte de valeur, le Groupe CYBERGUN estime n'être exposé à aucun risque significatif de recouvrement.

Détail autres créances :

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Créances sociales	22	19	10
Créances fiscales	863	553	770
Comptes courants débiteurs	69	48	58
Créances sur cessions d'immobilisations			0
Débiteurs divers	634	656	237
Charges constatées d'avance	204	294	127
Total	1 792	1 569	1 202



3.7. Autres actifs financiers courants

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Titres de placement – Fonds ou actions cotés	0	0	286
Prov. Déprec. Titres de placement			
Total	0	0	286

Les titres de placement sont évalués sur la base du cours de bourse.

3.8. Trésorerie et équivalent de trésorerie

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Disponibilités	7 801	8 371	4 194
Valeurs mobilières de placement - FCP	0	137	
Valeurs mobilières de placement - Obligations	199	349	699
VMP- Obligations coupons courus	12	16	23
Prov. Déprec. VMP	-2	-26	-
Total	8 010	8 846	4 916

Les valeurs mobilières de placement sont constituées pour l'essentiel d'obligations cotées ; elles sont évaluées sur la base de leur cours de bourse au 31 mars 2012.

4 – Notes sur le bilan passif

4.1. Emprunts et dettes financières

En K€ au 31 mars 2010	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	8 784		8 784	8 784	0
Emprunts auprès des banques	3 859	1 232	2 626	1 467	2 391
Concours bancaires courants	6 188	6 188			6 188
Autres dettes financières					0
Intérêts courus non échus	6	6		6	
Total	18 837	7 427	11 409	10 257	8 580

En K€ au 31 mars 2011	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire ^{(1) (2)}	17 498		17 498	17 498	0
Emprunts auprès des banques	6 472	1 829	4 643	2 849	3 623
Concours bancaires courants	13 191	13 191			13 191
Autres dettes financières					0
Intérêts courus non échus	273	273		273	
Total	37 434	15 293	22 141	20 620	16 814



En K€ au 31 mars 2012	Montant exercice	Courant	Non courant	Taux fixes	Taux variables
Emprunt obligataire ^{(1) (2)}	17 629		17 629	17 629	0
Emprunts auprès des banques	19 259	5 691	13 568	6 817	12 441
Concours bancaires courants ⁽³⁾	18 249	18 249			18 249
Autres dettes financières					0
Intérêts courus non échus	316	316		316	
Total	55 453	24 256	31 197	24 762	30 691

En K€ au 31 mars 2012	Total	- 1 an	A 5 ans	+ 5 ans	Souscrits en Euros	Souscrits en Dollars	Souscrits en Livres
Emprunt obligataire	17 629		17 629		17 629		
Emprunts auprès des banques	19 259	5 691	12 603	965	5 889	10 132	3 238
Concours bancaires courants ⁽³⁾	18 250	18 250			2 215	15 910	125
Autres dettes financières		0					
Intérêts courus non échus	316	316			316		
Total	55 453	24 256	30 232	965	26 049	26 042	3 363

⁽¹⁾ Le taux applicable aux autres emprunts obligataires (PREPS) est un taux fixe auquel une majoration déterminée en fonction des performances financières s'ajouterait éventuellement en cas de sur-performance du groupe. La première échéance de 6 M€ est en juillet 2013 et le solde pour 3 M€ en février 2014.

⁽²⁾ Le 22 septembre 2010, CYBERGUN SA a émis un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 90 000 obligations émises au nominale de 100 euros, soit 9 M€
- Durée : 6 ans
- Taux fixe d'intérêt de 8%, coupon versé trimestriellement
- Remboursement prévu in fine avec possibilité d'un remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011
- Obligations cotées sur NYSE Euronext Paris.

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire s'est élevé à 417 K€, ces frais font l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt.

⁽³⁾ Les concours bancaires courants correspondent à des autorisations de lignes de découverts classiques révocables à 90 jours dans la zone Euro pour 11,8 M EURO auprès de 10 établissements financiers et à des lignes hors zone Euro pour 6,4 M EURO auprès de 2 établissements financiers. Le groupe dispose au 31 mars 2012 de 4,2 M€ de lignes de crédit court terme (découverts bancaires autorisés et non utilisés).

Au 31 mars 2012, la société n'a pas d'emprunt avec clause de remboursement anticipé, sauf aux Etats-Unis pour un emprunt d'un montant de 1,3 MUSD pour lesquels les ratios sont respectés.



4.2. Provisions pour risques et charges

En K€	31/03/2012		31/03/2011		31/03/2010	
	Non courant	Courant	Non courant	Courant	Non courant	Courant
Provisions pour risques						
Provisions pour pertes de change						
Provisions garanties & SAV		19		19		75
Provision litige URSSAF	-		-			139
Provision pour impôt-contrôle fiscal		117		117		117
Indemnités de départ à la retraite ⁽¹⁾	76		52		40	
Autres provisions pour risques et charges		1				
Total	76	137	52	136	40	331

⁽¹⁾ La provision constatée au 31 mars 2012, ne concerne que les seuls salariés français ; la valeur des droits relatifs aux salariés des sociétés étrangères a été estimée non significative.

4.3. Fournisseurs et autres passifs courants

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Fournisseurs	10 328	8 417	7 488
Avances et acomptes	327	855	158
Fournisseurs Immobilisation	952	3 050	-
Dettes sociales	1 078	775	551
Dettes fiscales	1 081	921	945
Créditeurs divers	1 048	1 087	976
Passifs financiers dérivés	-	-	303
Autres passifs courants	4 487	6 687	2 933

L'ensemble des passifs courants a une échéance inférieure à un an.

4.4. Instruments dérivés

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt et de change.

Au 31 mars 2012, la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments financiers dérivés est la suivante :



Instruments de taux

							K€	
Date Valeur	Échéance	Description	Devises	Nominal	Index de réf	Valeur de marché au 31/03/2012	Elément couvert	
30/01/09	30/01/13	Vente de Floor - Achat de collar n°1	USD	544 KUSD	Lib3M	-7	Dettes Acquisition Palco 2 720 KUSD	
30/01/09	30/01/13	Achat de cap - Achat de collar n°1	USD	544 KUSD	Lib3M	0	Dettes Acquisition Palco 2 720 KUSD	
30/07/09	30/01/13	Achat de cap	USD	544 KUSD	Lib3M	0	Non affecté	
14/04/10	12/04/14	Achat de cap	USD	281 KUSD	Lib3M	0	Dettes Acquisition Spartan Import DK	
17/09/10	30/09/10	Vente de Floor - Achat de collar n°3	USD	1 000 KUSD	Lib3M	-11	Dettes Acquisition Spartan Import DK	
27/10/11	31/12/16	Achat de cap- Achat de collar n°4	USD	1 950 KUSD	Lib3M	-15	Dettes Acquisition I2G 3MUSD	
09/10/07	28/09/12	Swap	USD	200 KUSD	Lib3M	-3	Dettes Acquisition Palco 2 000 KUSD	
Total instruments dérivés de taux							-35	

Instruments de change

							K€	
Date Valeur	Échéance	Description	Devises	Nominal 1	Nominal 2	Valeur de marché au 31/03/2012	Elément couvert	
10/01/12	10/01/13	Achat/vente à terme USD	EUR/USD	935 KEUR	-1 200 KEUR	38	Actif net I2G	
30/09/11	19/09/12	Achat – call accumulateur	EUR/USD	811 KEUR	1 040 KEUR	0	Non affecté	
30/09/11	19/09/12	Vente – put accumulateur	EUR/USD	1 622 KEUR	2 080 KEUR	26	Non affecté	
16/11/11	19/09/12	Achat – call accumulateur	EUR/USD	629 KEUR	900 KEUR	0	Non affecté	
16/11/11	19/09/12	Vente – put accumulateur	EUR/USD	1 259 KEUR	1 800 KEUR	28	Non affecté	
10/01/12	19/12/12	Achat – call accumulateur	EUR/USD	819 KEUR	1 000 KEUR	0	Non affecté	
10/01/12	19/12/12	Vente – put accumulateur	EUR/USD	1 639 KEUR	2 000 KEUR	25	Non affecté	
06/12/11	19/09/12	Swap de change – achat/vente	EUR/USD	42 KEUR	-60 KEUR	-3	Non affecté	
06/12/11	19/09/12	Swap de change – vente/achat	EUR/USD	-47 KEUR	60 KEUR	-2	Non affecté	
16/11/11	21/09/12	Swap de change – vente/achat	EUR/USD	-109 KEUR	140 KEUR	-4	Non affecté	
14/02/12	14/02/13	Swap de change – achat/vente	EUR/USD	3 000 KEUR	-3 990 KEUR	19	Actif net I2G	
20/03/12	20/03/13	Swap de change – achat/vente	EUR/USD	1 514 KEUR	-2 000 KEUR	21	Actif net I2G	
Total instruments dérivés de change							146	
Total instruments dérivés nets (Actif)							111	

Les valorisations utilisées sont celles fournies par les contreparties bancaires.

4.4.1 Instruments dérivés de taux

Les instruments qualifiés de couverture de flux de trésorerie sont des swaps prêteurs taux variables – emprunteur taux fixes et des collars qui viennent fixer les coupons de dettes à taux variable.

Le montant inscrit directement dans les capitaux propres au titre des dérivés de taux en couverture de flux de trésorerie n'est pas significatif. L'inefficacité enregistrée sur ces relations de couverture est non significative.

Les flux contractuels associés aux swaps de taux sont payés de façon simultanée aux flux contractuels des emprunts à taux variables et le montant différé en autres éléments du résultat global est reconnu en résultat sur la période où le flux d'intérêt de la dette impacte le résultat.



4.4.2 Couverture d'investissement net à l'étranger

Les instruments financiers qualifiés de « couverture d'un investissement net » se décomposent, par nature, de la façon suivante :

Date Valeur	Echéance	Description	Devise	Nominal 1	Nominal 2
10/01/2012	10/01/2013	Achat/vente à terme USD	EUR/USD	935 KEUR	-1 200 KEUR
14/02/2012	14/02/2013	Swap de change – achat/vente	EUR/USD	3 000 KEUR	-3 990 KEUR
20/03/2012	20/03/2013	Swap de change – achat/vente	EUR/USD	1 514 KEUR	-2 000 KEUR
 <u>Couverture des emprunts USD :</u>					
		Solde en KEUR au 31/03/2012		9 293 KEUR	12 412 KEUR
		Dont – 1 an		2 661 KEUR	3 554 KEUR
		Dont à 5 ans		6 632 KEUR	8 858 KEUR
		Dont + 5 ans		0 KEUR	0 KEUR

L'inefficacité enregistrée sur ces relations de couverture est non significative.



5 – Notes sur le compte de résultat

5.1. Secteurs opérationnels

Depuis le 1^{er} avril 2011, date d'intégration du Groupe I2G, le Groupe CYBERGUN intervient sur deux secteurs d'activité : la distribution de jouets et répliques d'armes factices destinées au tir de loisir ou sportif et aux collectionneurs et le secteur des vidéos.

COMPTE DE RESULTAT EN K€	Répliques d'armes factices		Jeux vidéo		Groupe CYBERGUN		
	31/03/2012 12 mois	31/03/2012 12 mois	31/03/2012 12 mois	31/03/2012 12 mois	Répliques d'armes factices 31/03/2011 12 mois	Jeux vidéo Pro-forma 31/03/2011 12 mois	Groupe CYBERGUN Pro-forma 31/03/2011 12 mois
Chiffre d'affaires	81 357	3 347	84 703		73 698	4 743	78 411
Achats consommés	-54 711	-832	-55 543		-45 481	-1 260	-46 741
Marge brute	26 646	2 515	29 161		28 217	3 482	31 699
Autres produits de l'activité	1 207	25	1 232		1 115	0	1 115
Charges de personnel	-8 831	-170	-9 002		-7 598	0	-7 598
Charges externes	-14 893	-736	-15 629		-13 057	-535	-13 592
Impôts taxes et versements assimilés	-425		-425		-370	0	-370
Dotations aux amortissements et provisions	-1 990	-1 351	-3 341		-656	-903	-1 559
Gains et pertes de change	469	0	469		-213	0	-213
Résultat opérationnel courant	2 182	284	2 465		7 438	2 044	9 482
Autres produits et charges opérationnels	49	-20 284	-20 235		-62	0	-62
Résultat opérationnel	2 232	-19 999	-17 768		7 377	2 044	9 421
Produits/Pertes de trésorerie et d'équivalents de trésorerie	38		38		231	33	
Charge d'intérêts de l'emprunt obligataire	-1 233	-320	-1 553		-1 157	0	
Coût de l'endettement court et moyen terme	-462	-571	-1 033		-482	0	
Coût de l'endettement financier net	-1 657	-891	-2 548		-1 408	33	-1 375
Autres produits et charges financiers	-15	2	-13		-195	196	1
Charges d'impôt	-1 475	-27	-1 502		-1 769	-383	-2 152
Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence	0	-690	-690				
Résultat net avant résultat	-916	-21 606	-22 522		4 005	1 889	5 894

Les comptes de résultat pro-forma au 31 mars 2011 intègrent l'activité jeu vidéo comme si elle avait été acquise au 1er avril 2010 et les principaux retraitements sont les suivants :

- Les intérêts de crédit pour le financement de la soulte de 4 M€ évalués à 152 K€ par an.
- L'annulation de la convention de prestation de services entre Frédéric Chesnais et I2G prévue dans le cadre de l'apport et estimée à 142 K€ au 31 mars 2011
- Un impôt sur I2G.

Autres informations :



K€	Répliques d'armes factices 31/03/2012	Jeux Vidéo 31/03/2012	Groupe CYBERGUN 31/03/2012
Goodwill	10 236	0	10 236
Immobilisations incorporelles nettes	7 246	5 254	12 501
Participations entreprises associées	25	3 552	3 577
Actifs d'impôts non courants	921	0	921
Dette brute CT et MT	39 750	15 703	55 453

Répartition de l'activité par zone géographique :

Zones géographiques En K€	France	Reste du monde	Total
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2012			
Immobilisations incorporelles nettes	3 449	9 052	12 501
Immobilisations corporelles nettes	1 259	1 906	3 165
Chiffre d'affaires (12 mois)	10 031	74 673	84 703
Résultat opérationnel courant hors change	383	1 613	1 996
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2011			
Immobilisations incorporelles nettes	3 545	3 135	6 680
Immobilisations corporelles nettes	1 179	1 091	2 270
Chiffre d'affaires (12 mois)	11 617	62 081	73 698
Résultat opérationnel courant hors change	4 095	3 495	7 590
COMPTES ANNUELS 31 MARS 2010			
Immobilisations incorporelles nettes	1 755	481	2 236
Immobilisations corporelles nettes	776	621	1 397
Chiffre d'affaires (12 mois)	9 178	41 533	50 711
Résultat opérationnel courant hors change	1 770	3 886	5 656



5.2. Caractère saisonnier des activités du Groupe

Les activités du groupe ne présentent aucun caractère saisonnier.

5.3. Dotations aux amortissements et provisions

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Immobilisations corporelles	668	396	397
Immobilisations incorporelles	1 595	505	324
Dotations nettes aux provisions pour R&C	24	-43	193
Dotations nettes aux provisions sur stock	546	-259	-61
Dotations nettes aux provisions de créances	508	57	-16
Dotations nettes aux amortissements et provisions	3 341	656	837

5.4. Gains et pertes de change

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Gains de change	3 508	2 424	1 359
Pertes de change	-3 149	-2 831	-1 766
Total résultat de change	359	-407	-406
<i>Dont résultat de change affectant le résultat opérationnel courant</i>	<i>469</i>	<i>-213</i>	<i>-373</i>
<i>Dont résultat de change affectant le résultat financier</i>	<i>-110</i>	<i>-194</i>	<i>-33</i>
Total résultat de change	359	-407	-406

5.5. Salaires et charges

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Salaires	7 258	5 817	4 492
Charges sociales	1 463	1 573	885
Avantages au personnel (plan d'actions gratuites)	281	207	74
<i>Total charges de personnel</i>	<i>9 002</i>	<i>7 598</i>	<i>5 451</i>
Provision engagements de retraite	24	12	2
Total coût du personnel	9 026	7 610	5 453

L'effectif employé comprend l'effectif salarié, c'est-à-dire l'ensemble des personnes ayant un contrat de travail et rémunéré directement par le groupe et le personnel mis à disposition, personnel intérimaire et détaché ou prêté à l'entreprise, pour les entités consolidées par intégration globale.



	Effectif moyen 31/03/2012	Effectif moyen 31/03/2011	Effectif moyen 31/03/2010
Employés	134	108	83
Cadres	31	30	28
Total	165	138	111
Effectif France	47	40	35
Effectif hors France	118	98	76
Total	165	138	111

5.6. Autres produits et charges opérationnels

Les produits et charges opérationnels non récurrents s'analysent de la manière suivante :

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Dotation Provision dépréciation goodwill I2G	-15 984		
Dotation Provision perte de valeur jeux vidéo	-3 485		
Cession du jeu Blackwater	-930		
Gain exceptionnel sur complément de prix	187		
VNC des immobilisations incorporelles	-39	-4	-37
VNC des immobilisations corporelles	-1	-7	-52
Autres produits et charges opérationnels	17	-51	-114
Total	-20 235	-62	-203

5.7. Résultat financier

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Coût des emprunts obligataires	-1 553	-1 157	-763
Coût de l'endettement court et moyen terme	-1 033	-482	-379
<i>Coût de l'endettement financier brut</i>	<i>-2 586</i>	<i>-1 639</i>	<i>-1 142</i>
Produits des placements	38	231	-44
Reprise prov. / Perte de valeur des placements de trésorerie			347
<i>Coût de l'endettement financier net</i>	<i>-2 548</i>	<i>-1 408</i>	<i>-840</i>
Gains et pertes de change	-110	-194	-33
Autres	97	-1	438
Autres produits et charges financiers	-13	-195	405
Total	-2 561	-1 603	-435



5.8. Charges d'impôts

Charge d'impôts sur le résultat :

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Charge d'impôt exigible	1 278	2 155	1 440
Charge d'impôt différé	224	-387	382
Total charges d'impôt	1 502	1 769	1 822

Rapprochement entre le taux d'impôt effectif et le taux d'impôt applicable :

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Résultat de la période	-22 522	4 005	3 026
Quote part des résultats des sociétés mises en équivalence	690		
Dépréciation du Goodwill	15 984		
Charge d'impôt sur le résultat	1 502	1 769	1 822
Résultat avant impôt	-4 347	5 774	4 848
Taux d'impôt applicable à la Société	33,3%	33,3%	33,3%
Charges au taux d'impôt applicable à la Société	-1 449	1 924	1 616
Impact des taux d'impôt des juridictions étrangères	442	-147	162
Incidences différences permanentes	-17	-165	146
Effet du report variable	0	0	125
Déficit fiscal de l'année pour lequel aucun impôt différé n'a été comptabilisé	2 019	174	30
Utilisations des déficits antérieurs	-14	-76	-219
Crédit d'impôts / Restitution d'impôts	0	0	-91
Contribution sur la valeur ajoutée des entreprises	80	69	87
Autres	441	-10	-34
Total charge d'impôt	1 502	1 769	1 822



5.9. Quote part de résultat des sociétés mises en équivalence

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
IGGRL	-396		
SHANGAI	-181		
OW-WAR INC	-110		
Autres	-3		
Total	-690	0	0

Aucune transaction n'est réalisée avec les sociétés mises en équivalence.

6 - Informations complémentaires

6.1. Engagements hors bilan

6.1.1. Existence d'emprunts assortis de clause de covenants

Au 31 mars 2012, la société n'a pas d'emprunt avec clause de covenants.

6.1.2. Instruments de couverture

Les contrats de couverture au 31 mars 2012 font l'objet d'une comptabilité de couverture et sont décrits aux notes 1.11.4 et 4.4.

6.1.3. Droit individuel à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4 mai 2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation. Au 31 mars 2012, ce passif éventuel non provisionné est constitué de 3 461 heures.

6.1.4. Autres engagements hors bilan

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Engagements donnés			
Nantissement du fonds de commerce	21 610	5 745	0
Encours du factoring déconsolidé	725	530	
Engagements reçus			
Garantie Oséo	1 447	1 257	896

6.2. Parties liées

Relation avec la société HOBBY IMPORT

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge Hobby Import, dont Monsieur Jérôme Marsac est gérant majoritaire, procède à une facturation à Microtrade. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, ces prestations s'élèvent à 45 K€.



Cession du jeu Blackwater et de l'actif ITG

CYBERGUN a cédé à son actionnaire Frédéric Chesnais les droits de producteur exécutif sur le jeu vidéo Blackwater et pour l'actif ITG pour 3,2 MUSD (2,4 M€). Le paiement a été effectué essentiellement avec 200 000 actions CYBERGUN et l'abandon de son compte courant pour 1 MUSD.

6.3. La rémunération globale des organes d'administration

La rémunération globale des organes d'administration de la société mère s'élève au 31 mars 2012 à 251 K€.

Le nombre d'actions gratuites attribuées aux dirigeants est 6 539.

6.4. Honoraires des Commissaires aux Comptes

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Honoraires relatifs au contrôle légal :			
-DELOITTE & ASSOCIES	208	110	86
-ACOREX	96	64	41
Autres honoraires	0	0	0
Total	304	174	127

6.5. Distribution de dividendes

L'assemblée générale de CYBERGUN du 8 septembre 2011 a voté une distribution de dividendes pour un montant de 2 475 K€, dont 314 K€ a été payé en actions.

6.6. Evènements post-clôture

Ligne de financement de 17,5 millions de dollars

Au cours du mois de mai 2012, CYBERGUN a conclu la mise en place d'une ligne de financement à 24 mois avec une des principales banques américaines basée au Texas. La ligne, d'un montant maximum de 17,5 millions de dollars, remboursable in fine sur 24 mois, porte intérêt au taux de Libor + 2,5%. Cette ligne est destinée à se substituer à une ligne court- terme existante et à financer l'activité des filiales américaines du groupe et est renouvelable à l'échéance.



20.2. ETATS FINANCIERS SEMESTRIELS CONSOLIDES AU 30 SEPTEMBRE 2011 (EXERCICE 2011/2012)

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 février 2012 sous le numéro R.12-005.

20.3. ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES AU 31 MARS 2011 (EXERCICE 2010/2011)

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 février 2012 sous le numéro R.12-005.

20.4. ETATS FINANCIERS ANNUELS CONSOLIDES AU 31 MARS 2010 (EXERCICE 2009/2010)

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 septembre 2010 sous le numéro R.10-069.



20.5. COMPTES SOCIAUX AU 31 MARS 2012 (EXERCICE 2011/2012)

■ Bilan actif social

Actif en Euros	31/03/2012 12 mois			31/03/2011 12 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
ACTIF IMMOBILISE				
Frais d'établissement				
Recherche et développement				
Concessions, brevets, marques, logiciels et droits similaires	5 074 727	1 629 414	3 445 313	3 505 423
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	45 479		45 479	45 479
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	1 847 545	960 620	886 925	846 721
Autres immobilisations corporelles	743 629	414 750	328 879	351 179
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	6 771		6 771	3 531
Participations évaluées selon mise en équivalence				
Autres participations	17 170 127	15 947 949	1 222 178	415 627
Créances rattachées à des participations	18 964 472		18 964 472	100
Autres titres immobilisés	3 000		3 000	
Prêts	122 431		122 431	105 800
Autres immobilisations financières	391 132		391 132	209 092
Total (I)	44 369 313	18 952 733	25 416 580	5 482 952



Actif en Euros	31/03/2012 12 mois			31/03/2011 12 mois
	Brut	Amort-Prov	Net	Net
ACTIF CIRCULANT				
Matières premières, approvisionnements				
En-cours de production de biens				37 825
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises	8 595 718	520 302	8 075 416	5 984 528
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés	12 039 286	467 646	11 571 640	20 918 899
Autres créances				
. Fournisseurs débiteurs				
. Personnel	17 388		17 388	16 763
. Organismes sociaux				1 862
. Etat, impôts sur les bénéfices	1 174 054		1 174 054	69 309
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	62 808		62 808	105 252
. Autres	14 879 964		14 879 964	14 353 406
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement	1 742 949	129 854	1 613 096	668 309
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	6 302 046		6 302 046	8 579 521
Charges constatées d'avance	141 206		141 206	228 984
Total (II)	44 955 418	1 117 801	43 837 617	50 964 659
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)	277 884		277 884	347 355
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)	813 190		813 190	1 027 263
Total Actif (0 à V)	90 415 805	20 070 534	70 345 271	57 822 229



■ Bilan passif social

Passif en Euros	31/03/2012 12 mois	31/03/2011 12 mois
CAPITAUX PROPRES		
Capital social ou individuel (dont versé : 1 550 642)	1 550 642	1 056 231
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...	31 061 833	13 121 146
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	105 623	101 129
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	1 322 805	1 184 974
Report à nouveau	40 108	19 091
Résultat de l'exercice	-18 166 779	2 616 982
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
Total (I)	15 914 231	18 099 552
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
Total (II)		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES		
Provisions pour risques	711 430	442 013
Provisions pour charges	1 519 512	168 973
Total (III)	2 230 942	610 986
EMPRUNTS ET DETTES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres Emprunts obligataires	9 144 396	9 144 000
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
. Emprunts	18 454 967	6 425 039
. Découverts, concours bancaires	10 982 091	9 973 265
Emprunts et dettes financières diverses		
. Divers		
. Associés	79 965	138 253
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	8 815 149	8 479 482
Dettes fiscales et sociales		
. Personnel	550 500	364 281
. Organismes sociaux	347 023	286 274
. Etat, impôts sur les bénéfices		412 481
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	242 551	368 579
. Etat, obligations cautionnées		
. Autres impôts, taxes et assimilés	169 181	138 229
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	50 000	1 050 000
Autres dettes	2 353 297	1 615 308
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance		
Total (IV)	51 189 120	38 395 192
Ecart de conversion passif (V)	1 010 978	716 500
Total Passif (I à V)	70 345 271	57 822 229



Compte de résultat social

En Euros							
		31/03/2012 12 mois		31/03/2011 12 mois		Variation	%
	France	Exportations	Total	Total			
Ventes de marchandises	10 030 610	33 470 129	43 500 739	56 233 522	-12 732 783		-22,63
Production vendue biens							
Production vendue services		752 738	752 738	1 160 310	-407 572		-35,12
Chiffres d'affaires Nets	10 030 610	34 222 867	44 253 477	57 393 832	-13 140 355		-22,89
Production stockée			-37 825	37 825	-75 650		-199,99
Production immobilisée			117 787	50 000	67 787		135,57
Subventions d'exploitation							
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges			4 178 315	796 465	3 381 850		424,61
Autres produits			93 132	284 928	-191 796		-67,30
Total des produits d'exploitation			48 604 886	58 563 051	-9 958 165		-16,99
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			36 162 796	42 508 045	-6 345 249		-14,92
Variation de stock (marchandises)			-2 548 190	746 054	-3 294 244		-441,55
Achats de matières premières et autres approvisionnements			679 710	943 406	-263 696		-27,94
Variation de stock (matières premières et autres approv.)							
Autres achats et charges externes			8 322 411	5 707 433	2 614 978		45,82
Impôts, taxes et versements assimilés			321 619	267 919	53 700		20,04
Salaires et traitements			2 315 777	1 898 518	417 259		21,98
Charges sociales			928 785	821 757	107 028		13,02
Dotations aux amortissements sur immobilisations			522 285	472 156	50 129		10,62
Dotations aux provisions sur immobilisations							
Dotations aux provisions sur actif circulant			637 585	136 763	500 822		366,20
Dotations aux provisions pour risques et charges			24 139	11 922	12 217		102,47
Autres charges			1 136 254	1 074 531	61 723		5,74
Total des charges d'exploitation			48 503 171	54 588 504	-6 085 333		-11,14
Résultat d'exploitation			101 715	3 974 547	-3 872 832		-97,43
Bénéfice attribué ou perte transférée							
Perte supportée ou bénéfice transféré							
Produits financiers de participations			585 081		585 081		N/S
Produits des autres valeurs mobilières et créances				1 703	-1 703		-100,00
Autres intérêts et produits assimilés			683 430	315 548	367 882		116,59
Reprises sur provisions et transferts de charges			615 255	276 506	338 749		122,51
Différences positives de change			2 655 644	1 707 032	948 612		55,57
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placements			164 809	251 123	-86 314		-34,36
Total des produits financiers			4 704 220	2 551 912	2 152 308		84,34
Dotations financières aux amortissements et provisions			16 936 733	309 461	16 627 272		N/S
Intérêts et charges assimilées			1 559 996	748 354	811 642		108,46
Différences négatives de change			3 224 245	1 875 163	1 349 082		71,94
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement			117 406	12 783	104 623		818,45
Total des charges financières			21 838 381	2 945 762	18 892 619		641,35
Résultat financier			-17 134 161	-393 850	-16 740 311		N/S
Résultat courant avant impôt			-17 032 447	3 580 697	-20 613 144		-575,66



Suite du compte de résultat (en euros)	31/03/2012 12 mois	31/03/2011 12 mois	Variation	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	17 195	170	17 025	N/S
Produits exceptionnels sur opérations en capital	979	8 704	-7 725	-88,74
Reprises sur provisions et transferts de charges		139 447	-139 447	-100,00
Total des produits exceptionnels	18 174	148 321	-130 147	-87,74
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	88 268	162 360	-74 092	-45,62
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	74 381	30 964	43 417	140,22
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	1 326 467		1 326 467	N/S
Total des charges exceptionnelles	1 489 116	193 324	1 295 792	670,27
Résultat exceptionnel	-1 470 942	-45 003	-1 425 939	N/S
Participation des salariés				
Impôts sur les bénéfices	-336 609	918 712	-1 255 321	-136,63
Total des Produits	53 327 280	61 263 284	-7 936 004	-12,94
Total des Charges	71 494 059	58 646 302	12 847 757	21,91
Résultat net	-18 166 779	2 616 982	-20 783 761	-794,18
	<i>Perte</i>	<i>Bénéfice</i>		
Dont Crédit-bail mobilier	5 922	582	5 340	917,53
Dont Crédit-bail immobilier				

■ Annexes des comptes annuels sociaux

Préambule

L'exercice social clos le 31 mars 2012 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31 mars 2011 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 70 345 271,46

Le résultat net comptable est une perte de 18 166 779,36 €.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1 – Règles et méthodes comptables

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- Continuité de l'exploitation ;
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- Indépendance des exercices.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

1.1. Immobilisations incorporelles

Les droits d'enregistrement de marques, les inscriptions de marques payées à l'INPI, l'OMPI ou autres organismes assurent des protections pour 10 ans minimum. Ils sont ensuite renouvelés pour une durée de 10 ans. Ces investissements sont amortis sur 10 ans soit la durée de protection.

Les licences exclusives de reproduction sont dépréciées suivant la durée des contrats, selon le mode linéaire.



Ces licences sont analysées à chaque clôture des comptes en fonction des flux de chiffre d'affaires futurs estimés.

Lorsque des licences de marques sont louées en contrepartie d'une redevance annuelle, cette dernière est comptabilisée en charges sur la période.

Les logiciels sont dépréciés sur 1 an suivant le mode linéaire.

1.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

La nature des immobilisations figurant à l'actif du bilan de l'entreprise ne justifie pas leur ventilation par composant.

Les intérêts des emprunts spécifiques à la production d'immobilisations ne sont pas inclus dans le coût de production de ces immobilisations.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire ou dégressif en fonction de la durée de vie prévue :

Désignation	Durée d'amortissement	Mode d'amortissement
Installations techniques	5 ans	Linéaire
Moules	10 ans	Linéaire
Agencements	5 à 10 ans	Linéaire
Vitrines en dépôt	8 ans	Linéaire
Matériel de transport	3 à 5 ans	Linéaire
Matériel de bureau et informatique	3 à 5 ans	Linéaire/ dégressif
Mobilier	5 ans	Linéaire

1.3. Immobilisations financières

1.3.1 Titres de participation

Les titres de participation sont inscrits au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire des titres de participation est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

La valeur d'inventaire est déterminée par référence à la situation nette comptable et à la valeur d'utilité de la société.

Les frais d'acquisition des titres de participation sont comptabilisés en charges.

1.3.2 Autres immobilisations financières

Le risque de non recouvrement des dépôts et cautionnement est estimé à chaque arrêté et éventuellement provisionné.

Les prêts en devises étrangères sont réévalués au cours de clôture. La perte de change latente éventuelle est alors provisionnée.



1.4. Stocks

Les stocks de marchandises et d'accessoires sont évalués selon la méthode du coût d'achat moyen unitaire pondéré.

Le coût de revient correspond au coût d'acquisition ou au coût de production.

Les stocks acquis en devises sont valorisés au cours du jour d'achat.

Les coûts indirects pris en compte dans la valorisation des stocks d'encours et de produits finis ne comprennent que ceux liés à la production.

Les stocks font l'objet, par référence, d'un calcul de rotation sur la base des historiques de ventes et des prévisions commerciales. Il est constaté une provision statistique sur la base des risques d'écoulement identifiés.

1.5. Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur vénale est inférieure à leur valeur comptable.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsqu'il apparaît une perte probable en respectant le principe de prudence. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

1.6. Opérations en devises

Les créances, les dettes et les disponibilités en monnaies étrangères sont converties et comptabilisées en euro sur base du cours du jour de l'opération.

A la clôture de l'exercice, toutes les opérations figurant au bilan sont converties sur la base du taux de conversion à la date de l'arrêté des comptes, les différences de conversion sont inscrites à des comptes d'écart de conversion actif et passif.

Pour information, le cours de conversion du dollar utilisé au 31 mars 2012 est de 1,3356 contre 1,4207 au 31 mars 2011.

Les pertes latentes éventuellement constatées sur les créances et dettes en devises, options de change et contrats de couverture à terme de devises sont provisionnées. Toutefois, pour certaines créances et dettes libellées dans la même devise et lorsque les termes sont jugés suffisamment voisins, le montant de la dotation pour perte de change est limité à l'excédent des pertes sur les gains latents.

1.7. Provisions pour risques et charges

Une provision est comptabilisée lorsqu'il existe une obligation juridique ou implicite envers un tiers, résultant d'événements passés, qui provoquera probablement ou certainement une sortie de ressources et dont l'évaluation peut être effectuée avec une fiabilité suffisante.

Les provisions comprennent notamment :

- des engagements de retraite et autres avantages,
- des pertes de change latentes,
- des litiges,
- des opérations financières présentant une valeur de marché négative (swap / futurs...).



1.8. Engagements de retraite et autres avantages accordés aux salariés des sociétés françaises

Les engagements en matière d'indemnité de départ en retraite sont pris en compte par des provisions pour retraite dans les sociétés du groupe.

Les provisions pour retraite ont été calculées en évaluant selon la méthode rétrospective ce que le Groupe devrait verser à ses salariés partant en retraite.

Les principales hypothèses retenues dans le calcul des engagements à la retraite sont les suivantes :

- obligations définies par les conventions collectives (convention 3130 Jeux, jouets et articles de fête) ;
- méthode prospective fondée sur les salaires et les droits de fin de carrière ;
- tables de mortalités ; (table de mortalité TD 2003-2005 qui différencie les hommes et les femmes) ;
- dates de départ à la retraite ; 65 ans ;
- taux de progression des salaires (1,00 %) ;
- taux de rotation du personnel en fonction de la tranche d'âge ; 7% l'an pour les moins de 30 ans ; 4% pour les 30/40 ans ; 2% pour les 40/50 ans et 1 % les plus de 50 ans ;
- taux d'actualisation annuel de 3,07% ;
- charges patronales : 45% pour les non-cadres et 50 % pour les cadres.

1.9. Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour la valeur brute historique, c'est-à-dire à leur coût d'acquisition ou à leur valeur d'apport.

Les valeurs mobilières de placement comprennent notamment les actions propres détenues par CYBERGUN ainsi que tout instrument de placement court terme de trésorerie.

Lorsque la valeur de marché des valeurs mobilières de placement est inférieure à la valeur brute, une provision est constituée à hauteur de la différence.

1.10. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires comprend les ventes de produits finis et de prestations de services attachées à ces produits, les ventes de marchandises et les frais de port facturés.

Un produit est comptabilisé en chiffre d'affaires lorsque l'entreprise a transféré à l'acheteur les risques et les avantages inhérents à la propriété des biens ou la réalisation du service.

En général, le chiffre d'affaires relatif à la vente de biens et d'équipements est comptabilisé lorsqu'il existe un accord formel avec le client que le transfert des risques est réalisé, que le montant du revenu peut être mesuré de façon fiable et qu'il est probable que les avantages économiques associés à cette transaction reviendront à la société. Dans le cas d'accords prévoyant une acceptation formelle des biens, équipements ou services reçus par le client, le chiffre d'affaires est en principe différé jusqu'à la date d'acceptation

Le fait générateur de chiffre d'affaires par catégorie de transaction :

<u>Nature des transactions :</u>	<u>Fait générateur de chiffre d'affaires</u>
Ventes de marchandises	Livraison de bien
Transports sur ventes	Livraison de bien
Redevances de sous-licences	Encaissement de la redevance



1.11. Résultat exceptionnel

Les éléments exceptionnels sont les produits ou les charges résultant d'événements ou d'opérations clairement distincts des activités ordinaires du groupe et qui ne sont pas, en conséquence, sensés se reproduire de manière fréquente ni régulière.

1.12. Instruments dérivés

Le Groupe utilise divers instruments financiers afin de réduire son exposition aux risques de change et de taux d'intérêt. Certaines opérations conformes à la politique de gestion des risques de taux et de change de la société ne répondant pas aux critères de la comptabilité de couverture sont comptabilisées comme des instruments à des fins de transaction et les pertes latentes résultantes sont provisionnées.

Pour CYBERGUN, les instruments dérivés peuvent être désignés comme instruments de couverture selon deux types de relations de couverture : de flux de trésorerie ou d'investissement net dans une activité à l'étranger :

- la couverture de flux de trésorerie est une couverture de l'exposition aux variations de flux de trésorerie qui sont attribuables à un risque particulier associé à un actif ou passif comptabilisé ou à une transaction prévue (par exemple une vente ou un achat attendu) et qui affecterait le résultat net présenté ;
- La couverture d'un investissement net à l'étranger couvre l'exposition au risque de change de l'actif net (y compris les prêts considérés comme faisant partie de l'investissement) de l'activité à l'étranger.

La comptabilité de couverture d'un actif, d'une dette, d'un engagement ferme, d'un flux de trésorerie ou d'un investissement net à l'étranger est applicable si :

- la relation de couverture est clairement définie et documentée à la date de sa mise en place ;
- l'efficacité de la relation de couverture est démontrée dès son origine puis par la vérification régulière de la corrélation entre la variation de la valeur de marché de l'instrument de couverture et celle de l'élément couvert. La fraction inefficace de la couverture est systématiquement enregistrée en résultat.

1.13 Recherche et développement

Frais de développement

Les frais de développement sont immobilisés dès lors que les six critères sont respectés :

- la faisabilité technique nécessaire à l'achèvement de l'immobilisation incorporelle en vue de sa mise en service ou de sa vente.
- son intention d'achever l'immobilisation incorporelle et de la mettre en service ou de la vendre.
- sa capacité à mettre en service ou à vendre l'immobilisation incorporelle.
- la façon dont l'immobilisation incorporelle générera des avantages économiques futurs probables, l'existence d'un marché pour la production issue de l'immobilisation incorporelle ou pour l'immobilisation incorporelle elle-même ou, si celle-ci doit être utilisée en interne, son utilité.
- la disponibilité de ressources techniques, financières et autres, appropriées pour achever le développement et mettre en service ou vendre l'immobilisation incorporelle.
- sa capacité à évaluer de façon fiable les dépenses attribuables à l'immobilisation incorporelle au cours de son développement.

Les frais de développement ne répondant pas aux critères ci-dessus sont enregistrés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les frais de développement capitalisés qui remplissent les critères sont inscrits à l'actif du bilan. Ils sont amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité, laquelle n'excède généralement pas 6 ans.



2 – Faits caractéristiques de l'exercice

2.1. Augmentation de capital

Au cours de la période, CYBERGUN a procédé à cinq augmentations de capital :

- Le 1^{er} avril 2011 pour un montant de 12,8 M€ au profit de Monsieur Frédéric Chesnais pour l'acquisition du Groupe I2G,
- Le 11 juillet 2011 pour un montant de 2,5 M€ avec maintien du droit préférentiel de souscription au profit de l'ensemble des actionnaires, dans le cadre du financement de la politique de croissance externe du Groupe,
- Le 12 juillet 2011 pour un montant de 2,8 M€, augmentation de capital réservée avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de studios de développement de premier plan dans l'univers du jeu vidéo pour le lancement de jeux mobiles et de jeux sociaux «free to play» avec lesquels CYBERGUN a conclu des accords stratégiques dans ce domaine.
- Le 8 décembre 2011 pour un montant de 0,3 M€, augmentation de capital consécutive au paiement par action du dividende.
- Et le 30 mars 2012 pour un montant de 0,3 M€, augmentation de capital réservée, en accord avec le contrat d'acquisition de la filiale Spartan Import US.

Les frais d'augmentation de capital ont été imputés sur le montant sur la prime d'émission à hauteur de 0,3 M€, soit 0,2 M€ net d'impôt.

2.2. Acquisition de la société Interactive Game Group (I2G)

CYBERGUN a conclu au 1er avril 2011 l'acquisition de la société I2G, spécialisée dans la valorisation de droits intellectuels dans l'univers du jeu vidéo. Cet investissement s'inscrit dans une stratégie de diversification dans la perspective de développer un portefeuille de jeux vidéo et de bénéficier des synergies avec le métier historique de CYBERGUN (Soft Air).

Le montant de l'acquisition s'élève à 16,8 M€ pour 100% du capital et le paiement a été réalisé par échange de titres pour 12,8 M€, ayant donné lieu à la création de 1.050.000 actions nouvelles et en numéraire pour le solde.

Compte tenu des difficultés du marché du jeu vidéo et des performances économiques d'I2G (baisse de 50% du chiffre d'affaires), le management a décidé de procéder à une analyse économique du portefeuille de jeux. Le résultat de cette analyse a conduit à une dépréciation des actifs d'I2G. Suite à l'ajustement de valeur d'inventaire des actifs nets d'I2G au 31 mars 2012, les titres de participation ont fait l'objet d'une dépréciation à hauteur de 16 M€.

2.3. Dotation exceptionnelle d'une provision pour perte dans la sous-filiale Tech Group Hong Kong

L'activité paintball pour enfants engagée par CYBERGUN en 2008 au travers de sa sous-filiale CYBERGUN Hong Kong se montrant également décevante, la direction a décidé de provisionner la situation nette-négative de Tech Group Honk Kong à concurrence de 1,3M€.



3 – Notes sur le bilan actif

3.1. Immobilisations brutes

Les mouvements de l'exercice sont détaillés dans les tableaux ci-dessous :

Actif immobilisé valeurs brutes (en euros)	31/03/2011	Augmentation	Diminution	31/03/2012
Immobilisations incorporelles	4 991 382	128 824		5 120 206
Immobilisations corporelles	2 318 176	258 069	5 301	2 597 944
Immobilisations financières	730 618	35 960 163	39 619	36 651 162
Total	8 040 176	36 374 056	44 920	44 369 312

L'augmentation des immobilisations financières pour 36,4 M€ concerne principalement l'acquisition des titres I2G et les créances rattachées aux participations (prêts aux filiales).

3.2. Amortissements et provisions d'actif

Amortissements et provisions (en euros)	31/03/2011	Augmentation	Diminution	31/03/2012
Immobilisations incorporelles	1 440 481	188 934		1 629 415
Immobilisations corporelles	1 116 746	263 881	5 257	1 375 370
Immobilisations financières	0	15 947 949 ⁽¹⁾		15 947 949
Total	2 557 227	16 400 764	5 257	18 952 734

⁽¹⁾ Cf. note 2.2



3.3. Détail des immobilisations et amortissements en fin de période

Nature des biens immobilisés (en euros)	Montant brut	Amortissement	Valeur nette	Mode/durée
Logiciels	76 818	71 351	5 467	Linéaire 1 an
Licences de marques	4 997 910	1 558 066	3 439 844	linéaire 10 à 30 ans
Autres immo. incorporelles	9 248	0	9 248	Non amortissable
Installations techniques	113 281	81 201	32 080	Linéaire 5 ans
Moules	1 734 263	879 419	854 844	linéaire 10 ans
Agencements	293 118	68 804	224 314	Linéaire 5 à 10 ans
Installation vidéosurveillance	36 193	6 880	29 313	Linéaire 8 ans
Vitrines en dépôts	113 502	113 502	0	Linéaire 8 ans
Mat. de transport	83 484	55 442	28 042	Linéaire 3 à 5 ans
Mat. de bureau et informatique	205 862	162 946	42 916	Linéaire/dégressif 3 à 5 ans
Mobilier	11 469	7 174	4 295	Linéaire 5 ans
Acompte versé s/immo. corporelles	6 771	0	6 771	Non amortissable
Acompte versé s/immo. incorporelles	36 231	0	36 231	Non amortissable
Total	7 718 150	3 004 785	4 713 364	



3.4. Etat des créances

Etat des créances (en euros)	Montant brut	A 1 an	A plus d'1 an
Créances rattachées à des participations	18 964 472	2 581 328	16 383 144
Prêts accordés au personnel	122 431	122 431	
Dépôts et cautionnement	391 132		391 132
Sous total créances immobilisées	19 478 035	2 703 759	16 774 276
Clients douteux	625 432	625 432	
Autres créances clients	11 413 853	11 413 853	
Personnel et comptes rattachés	17 388	17 388	
Fournisseurs débiteurs	1 548 013	1 548 013	
Etat – impôt s/les bénéficiaires	1 270 599	1 270 599	
Etat – taxe s/la valeur ajoutée	62 808	62 808	
Etat - autres impôts	10 198	10 198	
Groupe et associés	12 920 807	12 920 807	
Débiteurs divers	400 946	400 946	
Charges constatées d'avance	141 206	141 206	
Sous total créances de l'actif circulant	28 411 250	28 411 250	0
Total	47 889 285	31 115 009	16 774 276

3.5. Provisions pour dépréciation de l'actif circulant

Nature des provisions (en euros)	Au 31/03/2011	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2012
Stock et en-cours	63 000	457 302			520 302
Créances clients	287 362	180 283			467 645
Valeurs mobilières de placement	25 741	338 744	234 632		129 853
Total	376 103	976 329	234 632	-	1 117 800

3.6. Produits à recevoir par postes du bilan

Produits à recevoir (en euros)	Montant
Immobilisations financières	165 961
Clients et comptes rattachés	270 139
Autres créances	57 166
Organismes sociaux	
Disponibilités	12 112
TOTAL	505 378



3.7. Valeurs mobilières de placement

Titres	31/03/2012				31/03/2011			
	Quantité	Coût historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins-values	Quantité	Coût historique	Valeur d'inventaire	Plus ou moins-values
Actions propres	226 764	1 532 264	1 310 696	-221 568	21 681	192 558	263 641	71 083
SICAV		3	4	1		137 194	124 952	-12 242
Obligations cotées		198 570	229 337	30 767		348 775	352 899	4 124
Obligations-Coupons courus		12 112	15 523	3 411		15 523	15 523	0
TOTAL		1 742 949	1 555 560	-187 389		694 050	757 015	62 965

3.8. Charges constatées d'avance

Les charges constatées d'avance pour 141 206 euros ne sont composées que de charges d'exploitation dont la répercussion sur le résultat est reportée à un exercice ultérieur.

3.9. Charges à répartir

Nature	Durée amortissement étalement	au 31/03/2011	Augmentation	Diminution	au 31/03/2012
Frais d'émission emprunt obligataire	6	347 355	0	69 471	277 884
Total		347 355	-	69 471	277 884

4 - Notes sur le bilan passif

4.1. Capital social

Mouvements de titres	Total nb d'actions	Capital social
Titres en début d'exercice	3 220 426	1 056 231 €
Augmentation de capital – paiement des dividendes en actions	35 152	11 529 €
Augmentation de capital – apport en nature de titres	1 050 000	344 378 €
Augmentation de capital – apport en numéraire	194 109	63 664 €
Augmentation de capital – compensation de créances	228 190	74 841 €
Total	4 727 877	1 550 642 €

Selon détail en note 2.1.



4.2. Variations des capitaux propres

	Solde au 31/03/2011 avant affectation	Variation	Affectation résultat	Distribution dividendes	Résultat de l'exercice	Solde au 31/03/2012 avant affectation
Capital	1 056 231	494 412				1 550 642
Prime d'émission	13 121 146	17 940 687				31 061 833
Réserve légale	101 129		4 494			105 623
Autres réserves	1 184 974		137 831			1 322 805
Report à nouveau	19 091			21 018		40 109
Résultat N-1	2 616 982		-142 325	-2 474 657		0
Résultat de l'exercice					-18 166 779	-18 166 779
Total capitaux propres	18 099 552	18 435 099	0	-2 453 639	-18 166 779	15 914 232

L'assemblée générale de CYBERGUN du 8 septembre 2011 a voté une distribution de dividende 0,53 euro par action, soit un montant de 2 475 K€.

4.3. Provisions pour risques et charges

Nature des provisions (en euros)	Au 31/03/2011	Augmentation	Reprises utilisées	Reprises non utilisées	Au 31/03/2012
Prov. pour SAV	19 338	0	0	0	19 338
Prov. pour perte de change (cf. 1.6)	421 879	626 650	380 623	0	667 906
Prov. pour perte sur instrument de couverture (cf. 6.9.3)	796	23 390	0	0	24 186
Prov. pour départ à la retraite (cf. 1.8)	52 356	24 139	0	0	76 495
Prov. pour impôt ⁽¹⁾	116 617	0	0	0	116 617
Autres provisions pour risques et charges ⁽²⁾	0	1 326 400	0	0	1 326 400
Total	610 986	2 000 579	380 623	0	2 230 942

⁽¹⁾ La provision pour impôt se rapporte à un rappel d'impôt sur les sociétés notifié suite à un contrôle fiscal au cours de l'exercice clos le 31 mars 2010.

⁽²⁾ Compte-tenu de la situation nette négative de la sous-filiale Tech Group Hong Kong, une provision pour risque a été constatée afin de couvrir un éventuel abandon de créance (cf. note.2.3.).



4.4. Etat des dettes

Etat des dettes (en euros)	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans
Découvert bancaire	5 396 137	5 396 137		
Avance en devises	5 585 954	5 585 954		
Emprunt obligataire ⁽¹⁾	9 144 396	144 396	9 000 000	
Emprunts bancaires	18 454 967	5 547 584	11 942 383	965 000
Fournisseurs	8 815 150	8 815 150		
Dettes sur immobilisations	50 000	50 000		
Dettes fiscales & sociales	1 309 255	1 309 255		
Comptes courants des sociétés du Groupe	79 965	79 965		
Autres dettes	2 353 297	2 353 297		
TOTAL	51 189 121	29 281 738	20 942 383	965 000

⁽¹⁾ Le 22 septembre 2010, CYBERGUN SA a émis un emprunt obligataire dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Montant : 90 000 obligations émises au nominale de 100 euros, soit 9 M€
- Durée : 6 ans
- Taux fixe d'intérêt de 8%, coupon versé trimestriellement
- Remboursement prévu in fine avec possibilité d'un remboursement anticipé au pair des obligations à partir d'octobre 2011
- Obligations cotées sur NYSE Euronext Paris.

Les frais d'émission de l'emprunt obligataire se sont élevés à 417 K€, ces frais font l'objet d'un étalement sur la durée de l'emprunt.

Montants des intérêts courus non échus au 31 mars 2012 : 144 396 EUR.

Les concours bancaires courants correspondent à des autorisations de lignes de découverts classiques révocables à 90 jours auprès de 9 établissements financiers.

La société dispose au 31 mars 2012 de 3,1 M€ de lignes de crédit court terme (découverts bancaires autorisés et non utilisés).

4.5. Dettes auprès des établissements de crédit

En euros	Au 31/03/2011	Augmentation	Remboursements	Au 31/03/2012
Emprunts bancaires LMT	6 413 072	14 484 622	2 497 168	18 400 526
Intérêts courus	11 967	54 441	11 967	54 441
TOTAL	6 425 039	14 539 063	2 509 135	18 454 967



4.6. Dettes représentées par des effets de commerce

Origine des effets de commerce	Montant
Dettes financières	0
Fournisseurs et assimilés	5 508 713
Autres dettes	0
Total	5 508 713

Les effets de commerce concernent essentiellement des crédits documentaires.

4.7. Charges à payer par postes du bilan

Charges à payer (en euros)	Montant
Emp. & dettes financières div.	274 019
Fournisseurs	1 069 212
Dettes fiscales & sociales	793 846
Autres dettes	786 437
Total	2 923 514

5 – Notes sur le compte de résultat

5.1. Ventilation du chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires de l'exercice se décompose de la manière suivante :

Nature du chiffre d'affaires (en euros)	Montant HT 31/03/2012	Montant HT 31/03/2011
Vente de marchandises hors Union Européenne	23 841 642	36 541 167
Ventes de marchandises France	10 030 611	11 612 532
Ventes de marchandises Union Européenne	9 628 488	8 079 823
Redevances sous-licences	22 836	33 473
Prestations de services Export (transport)	714 855	891 024
Autres Activités annexes	15 046	235 814
Total	44 253 477	57 393 832



5.2. Résultat d'exploitation

5.2.1. Reprises de provisions et transferts de charges d'exploitation

(en euros)	Montant
Transferts de charges d'exploitation - divers	66 071
Transferts de charges d'exploitation - refacturation honoraires aux filiales	1 009 640
Transferts de charges d'exploitation - prestations jeux vidéos à la filiale I2G	3 102 604
Total	4 178 315

5.2.2. Autres achats et charges externes

Nature des charges (en euros)	31/03/2012	31/03/2011
Achat prestations jeux vidéo	3 102 604 ⁽²⁾	
Sous-traitance	200 021	333 752
Location du matériel	44 699	42 171
Location et charges immobilières	325 627	298 039
Entretien du matériel	113 799	119 778
Assurances	179 890	123 136
Frais d'études et de recherches	69 335	65 030
Personnel intérimaire	84 976	111 293
Commissions versées	223 782	200 207
Honoraires	1 580 337	1 402 876
Frais de publicité et de communication financière	934 458	981 203
Frais de transport et de déplacements	1 069 995	1 162 618
Frais de télécommunications	140 975	157 741
Services bancaires et divers	251 914	292 762
Frais d'émission emprunt obligataire	0	416 826 ⁽¹⁾
Total	8 322 411	5 707 433

⁽¹⁾ Frais retraités en transfert de charge d'exploitation et inscrits en charges à répartir sur plusieurs exercices, amortis sur la durée de l'emprunt (6 ans).

⁽²⁾ Prestations refacturées à la filiale I2G (cf. note 5.2.1).



5.2.3. Autres charges

Nature des charges (en euros)	31/03/2012	31/03/2011
Redevances licences marques	851 372	823 942
Pertes sur créances irrécouvrables	8 163	131 794
Jetons de présence	30 000	20 000
Charges diverses de gestion courante	246 719	98 795
TOTAL	1 136 254	1 074 531

5.3. Résultat financier

Composantes du résultat financier (en euros)	31/03/2012	31/03/2011
Dotation prov. Déprec. Titres I2G	-15 947 949	
Résultat de change	-814 628	-303 480
Gain/perte sur instruments de couverture	-49 911	80 298
Résultat de cession des V.M.P.	47 403	238 340
Provision pour dépréciation des VMP	-104 112	-25 241
Intérêts emprunt obligataire	-720 396	-324 000
Intérêts des financements bancaires (court ou moyen/long terme)	-803 062	-347 445
Charges financières diverses	-10 017	-29 572
Autres produits financiers (intérêts des créances commerciales, des c/c Groupe)	683 430	317 251
Produits financiers relatifs aux prêts consentis aux filiales	585 081	
Total	-17 134 161	-393 849

5.4. Perte de change

Le solde net des gains et des pertes de change s'établit comme suit :

(en euros)	Résultat réalisé au 31/03/2012	Résultat réalisé au 31/03/2011
Gains de change	2 655 644	1 707 032
Pertes de change	-3 224 245	-1 875 163
Reprise provision perte de change	380 623	148 871
Dotation provision perte de change	-626 650	-284 220
Total	-814 628	-303 480



5.5. Résultat exceptionnel

(en euros)	31/03/2012	31/03/2011
Pénalités, amendes	-4 255	-15 836
Mali/Boni sur actions propres attribuées au personnel	-73 357	-22 238
Dotations aux provisions exceptionnelles ⁽¹⁾	-1 326 400	
Divers	-66 929	-6 929
Total	-1 470 942	-45 003

⁽¹⁾ cf. note 4.3 – à concurrence de la situation nette négative de la sous-filiale Tech Group Hong Kong.

5.6. Ventilation de l'impôt

Niveau de résultat (en euros)	Avant impôt	Base Impôt	Impôt	Après impôt
Résultat d'exploitation	101 715	79 113	0	101 715
Résultat financier	-17 134 161	-413 941	0	-17 134 161
Résultat exceptionnel	-1 470 942	-140 287	0	-1 470 942
Impôt sur les sociétés sur prime émission			111 156	-111 156
Crédit d'impôt recherche et export			-289 409	289 409
Déficit reporté en arrière			-158 356	158 356
Total	-18 503 388	-475 115	-336 609	-18 166 779

5.7. Accroissements et allègements de la dette future d'impôts

(en euros)	Assiette	Taux	impôts
ALLEGEMENTS			
Provision C3S	48 361	33,33%	16 119
Provision Effort Construction	9 138	33,33%	3 046
Engagement retraite	76 495	33,33%	25 496
Ecart de conversion passif	1 010 978	33,33%	336 959
Total	1 144 972		381 619
ACCROISSEMENTS			
Ecart de conversion actif	813 190	33,33%	271 036
Total	813 190		271 036



6 – Autres informations

6.1. Effectif moyen

Catégories de salariés	31/03/2012	31/03/2011
Cadres	15	13
Agents de maîtrise & techniciens		
Employés	32	27
Ouvriers		
Apprentis sous contrat		
Total	47	40

6.2. Ecarts de conversion

	Ecart actif	Ecart passif
Diminution des créances clients	41 327	
Diminution des prêts accordés aux filiales	168 288	
Diminution des comptes-courants des filiales	78 951	
Augmentation des dettes fournisseurs	16 349	
Augmentation des dettes financières	508 275	
Augmentation des créances clients		49 714
Augmentation des prêts accordés aux filiales		503 499
Augmentation des comptes-courants des filiales		245 158
Dim. des dettes fournisseurs		133 830
Dim. des dettes financières		78 777
Total écart de conversion	813 190	1 010 978

6.3. Indemnités de fin de carrière

Les engagements en matière d'indemnités de départ en retraite se chiffrent à 76 495 EUR au 31 mars 2012.

Ils sont comptabilisés en provision pour risques et charges, charges sociales incluses.

6.4. Droits individuels à la formation (DIF)

La loi 2004-391 du 4-5-2004 reconnaît aux salariés un droit individuel à la formation (DIF). Au 31 mars 2012, les salariés de la société ont acquis 3 461 heures au titre du DIF.



6.5. Plan de Stock Options

Le conseil d'administration du 8 décembre 2010, a émis le principe d'un plan d'émission de 90 000 options de souscription d'actions, destinées aux cadres dirigeants du groupe, et permettant de souscrire des actions au prix unitaires de 12 EUR.

Le conseil d'administration du 8 septembre 2011, a émis le principe d'un plan d'émission de 130 000 options de souscription d'actions, destinées aux cadres dirigeants du groupe, et permettant de souscrire des actions au prix unitaires de 10,50 EUR.

6.6. Rémunération des dirigeants

La rémunération globale des organes d'administration s'élève à 251 K€.

6.7. Eléments concernant les entreprises liées et les participations

RUBRIQUE	Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation	Entreprises liées
ACTIF IMMOBILISE		
Participations	25 049	1 197 129
Créances rattachées à des participations		18 964 472
Autres immobilisations corporelles		
ACTIF CIRCULANT		
Créances clients et comptes rattachées	6 308	8 668 965
Autres créances		12 916 262
DETTES		
Dettes financières divers		1 540 806
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		137 508
Autres dettes		343 936
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		50 000
COMPTE DE RESULTAT		
Produits de participations		585 081
Autres produits financiers		593 044
Charges financières		
Autres produits exceptionnels		
Charges constatées d'avance		2 186

Les entreprises liées sont celles qui appartiennent au Groupe dont CYBERGUN SA est l'entité consolidante.

Toutes les transactions réalisées avec ces entités sont conclues à des conditions normales de marché.

Seule la société Freiburghaus est comprise dans la rubrique « *Entreprises avec lesquelles la société a un lien de participation* ».



6.8. Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Date dernier ex. clos	Capital social	Réserves et report à nouveau	Quote part du capital détenu en %	Valeur brute des titres détenus	Valeur nette des titres détenus	Prêts et avances consenties à la Sté	Cautions et avals donnés par la Sté	CA HT du dernier exercice clos	Résultat du dernier exercice clos	Dividendes encaissés par la Sté dans l'ex.
----------------------------	-----------------------	----------------	------------------------------	-----------------------------------	---------------------------------	---------------------------------	--------------------------------------	-------------------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	--

A) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales (plus de 50 % du capital détenu) :

MICROTRADE	31/03/2012	25 000	-279 497	100%	273 678	273 678			950 653	48 209	
CYBERGUN ITALIE	31/03/2012	30 000	-13 338	100%	30 000	30 000			2 123 777	50 843	
SPARTAN IMPORTS DK (ex GUNS DANEMARK) (1 DKK=7,4405 EUR au 31/03/2012)	31/03/2012	16 800	130 683	100%	83 900	83 900			5 400 260	-280 995	
I2G (USA) (1 USD=1,3356 EUR au 31/03/2012)	31/03/2012	75	1 385 062	100%	17 145 078	1 197 129			2 913 603	-5 245 768	

Participations (10 à 50 % du capital détenu) :

FREIBURGHaus (SUISSE) (1 CHF =0,79974 EUR au 31/12/2010)		143 954	26 392	22%	25 049	25 049			157 878	-10 997	
---	--	---------	--------	-----	--------	--------	--	--	---------	---------	--

B) RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Filiales non reprises en A :

- a) Françaises
- b) Etrangères

Participations non reprises en A :

- a) Françaises
- b) Etrangères

CYBERGUN SA est la société mère établissant des comptes consolidés.



6.9. Engagements

6.9.1. Effets escomptés non échus

Au 31 mars 2012, le montant d'effets escomptés « valeur » s'élève à 1 271 387 euros.

6.9.2. Instruments de couverture

Le Groupe a recours à des instruments financiers dérivés pour gérer et réduire ses expositions aux risques de taux d'intérêt et de change.

Au 31 mars 2012, la juste valeur dans l'état de la situation financière consolidée des instruments financiers dérivés est la suivante :

Instruments de taux

						K€		
Date Valeur	Échéance	Description	Devise	Nominal	Index de réf	Valeur de marché au 31/03/2012	Elément couvert	
30/01/09	30/01/13	Vente de Floor - Achat de collar n°1	USD	544 000	Lib3M	-7	Dette Acquisition Palco 2 720 KUSD	
30/01/09	30/01/13	Achat de cap - Achat de collar n°1	USD	544 000	Lib3M	0	Dette Acquisition Palco 2 720 KUSD	
30/07/09	30/01/13	Achat de cap	USD	544 000	Lib3M	0	Non affecté	
14/04/10	12/04/14	Achat de cap	USD	281 000	Lib3M	0	Dette Acquisition Spartan Import DK	
17/09/10	30/09/15	Vente de Floor - Achat de collar n°3	USD	1 000 000	Lib3M	-11	Dette Acquisition Spartan Import DK	
27/10/11	31/12/16	Achat de cap- Achat de collar n°4	USD	1 950 000	Lib3M	-15	Dette Acquisition I2G 3MUSD	
09/10/07	28/09/12	Swap	USD	200 000	Lib3M	-3	Dette Acquisition Palco 2 000 KUSD	
Total instruments dérivés de taux						-35		

Instruments de change

						K€		
Date Valeur	Échéance	Description	Devises	Nominal 1	Nominal 2	Valeur de marché au 31/03/2012	Elément couvert	
10/01/12	10/01/13	Achat/vente à terme USD	EUR/USD	935 KEUR	-1 200 KUSD	38	Actif net I2G	
30/09/11	19/09/12	Achat – call accumulateur	EUR/USD	811 KEUR	1 040 KUSD	0	Non affecté	
30/09/11	19/09/12	Vente – put accumulateur	EUR/USD	1 622 KEUR	2 080 KUSD	26	Non affecté	
16/11/11	19/09/12	Achat – call accumulateur	EUR/USD	629 KEUR	900 KUSD	0	Non affecté	
16/11/11	19/09/12	Vente – put accumulateur	EUR/USD	1 259 KEUR	1 800 KUSD	28	Non affecté	
10/01/12	19/12/12	Achat – call accumulateur	EUR/USD	819 KEUR	1 000 KUSD	0	Non affecté	
10/01/12	19/12/12	Vente – put accumulateur	EUR/USD	1 639 KEUR	2 000 KUSD	25	Non affecté	
06/12/11	19/09/12	Swap de change – achat/vente	EUR/USD	42 KEUR	-60 KUSD	-3	Non affecté	
06/12/11	19/09/12	Swap de change – vente/achat	EUR/USD	-47 KEUR	60 KUSD	-2	Non affecté	
16/11/11	21/09/12	Swap de change – vente/achat	EUR/USD	-109 KEUR	140 KUSD	-4	Non affecté	
14/02/12	14/02/13	Swap de change – achat/vente	EUR/USD	3 000 KEUR	-3 990 KUSD	19	Actif net I2G	
20/03/12	20/03/13	Swap de change – achat/vente	EUR/USD	1 514 KEUR	-2 000 KUSD	21	Actif net I2G	
Total instruments dérivés de change						146		
Total instruments dérivés nets (Actif)						111		



6.9.3 Autres engagements hors bilan

En K€	31/03/2012	31/03/2011	31/03/2010
Engagements donnés			
Nantissement du fonds de commerce	21 610	5 745	0
Encours du factoring déconsolidé	725	530	
Engagements reçus			
Garantie Oséo	1 447	1 257	896

6.10. Résultat par action

Le résultat de base par action est calculé en divisant le résultat net de la société, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de l'exercice.

Le calcul du résultat dilué par action tient compte le cas échéant, des conséquences qu'aurait eu l'ensemble des instruments dilutifs sur le calcul du résultat de la période et sur celui du nombre d'actions. Les BSA émis sur la période ainsi que les stocks options sont notamment considérés comme étant intégralement convertis en actions à l'échéance, ce qui entraîne un effet dilutif sur le résultat par action.

	31/03/2012	31/03/2011
Résultat par action (en €)	-4,013	0,858
Résultat dilué par action (en €)	-3,961	0,848

6.11 Parties liées

Relation avec la société Hobby Import

Dans le cadre des missions de conseil et de management qu'elle réalise, la société de droit belge Hobby Import, dont Monsieur Jérôme Marsac est gérant majoritaire, procède à une facturation à Microtrade. Au titre de l'exercice clos le 31 mars 2012, ces prestations s'élèvent à 45 K€.

Cession du jeu Blackwater et de l'actif ITG

CYBERGUN a cédé à son actionnaire Frédéric Chesnais les droits de producteur exécutif sur le jeu vidéo Blackwater et pour l'actif ITG pour 3,2 MUSD (2,4 M€). Le paiement a été effectué essentiellement avec 200 000 actions CYBERGUN et l'abandon de son compte courant pour 1 MUSD.



7 – Evénements post clôture

7.1. Ligne de financement de 17,5 millions de dollars

Au cours du mois de mai 2012, CYBERGUN a conclu la mise en place d'une ligne de financement à 24 mois avec une des principales banques américaines basée au Texas. La ligne, d'un montant maximum de 17,5 millions de dollars, remboursable in fine sur 24 mois, porte intérêt au taux de Libor + 2,5%. Cette ligne est destinée à se substituer à une ligne court-terme existante et à financer l'activité des filiales américaines du groupe et est renouvelable à l'échéance.

8 – Détails des postes concernés par le chevauchement d'exercice

8.1. Produits à recevoir

En euros	31/03/2012
PRODUITS A RECEVOIR S/ PRETS GROUPE	
Groupe - intérêts courus s/ prêts	165 961
Total	165 961
PRODUITS A RECEVOIR S/ CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Groupe – avoirs à recevoir	786
Total	786
PRODUITS A RECEVOIR S/ CLIENTS ET COMPTES RATTACHES	
Clients – factures à établir	9 932
Groupe – factures à établir	260 207
Total	270 139
PRODUITS A RECEVOIR S/ ETAT	
Etat – produits à recevoir	10 198
Total	10 198
PRODUITS A RECEVOIR S/ AUTRES DEBITEURS	
Divers – produits à recevoir	46 182
Total	46 182
Produits à recevoir s/ VMP – coupons courus	12 112
Total	12 112



8.2. Charges à payer

Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (en euros)	31/03/2012
Intérêts courus s/ emprunt obligataire	144 396
Intérêts courus s/ prêts LMT	54 441
Intérêts courus à payer s/ concours bancaires	75 182
Total	274 019

Dettes fournisseurs et comptes rattachés (en euros)	31/03/2012
Fourn.- fact. non parvenues	987 044
Groupe- fact. non parvenues	82 168
Total	1 069 212

Dettes fiscales et sociales (en euros)	31/03/2012
Dettes prov. pour congés à payer	167 586
Dettes rtt	1 720
Personnel - autres charges à payer	109 642
Prov / attrib actions gratuites	267 980
Charges s/congés payés	76 488
Charges sur rtt	846
Org.sociaux charges à payer	55 634
Etat - charges à payer	862
Prov. taxe d'apprentissage	3 171
Prov. form. profess. continue	7 461
Prov. effort construction	10 280
Prov. CET	26 246
Prov. C3S	48 361
Prov. médecine du travail	1 701
Prov. taxe foncière	15 867
Total	793 845



Autres dettes (en euros)	31/03/2012
Divers - charges à payer	18 578
Charges à payer sur licences	373 923
Groupe - avoirs à établir	343 936
Clients - avoirs à établir	50 000
Total	786 437

8.3. Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance (en euros)	31/03/2012
Charges diverses d'exploitation	141 206
Total	141 206



20.6. INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA NON AUDITEES AU 31 MARS 2011 (EXERCICE 2010/2011)

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 février 2012 sous le numéro R.12-005.

20.7. VERIFICATION DES INFORMATIONS FINANCIERES HISTORIQUES

20.7.1. RAPPORTS GENERAUX DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES COMPTES

■ Rapport sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2011/2012 (clos au 31 mars 2012)

- ✓ Rapport sur les comptes consolidés

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes consolidés de la société CYBERGUN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- la vérification spécifique prévue par la loi.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes consolidés

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes consolidés. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière, ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :



Les notes 1.7.1 et 1.10 de l'annexe aux comptes consolidés relatives aux « principes et méthodes comptables » sur les goodwill exposent la méthode retenue par votre société pour effectuer les tests de dépréciation de ses goodwill.

Nos travaux ont consisté à apprécier les données et les hypothèses sur lesquelles se fondent ces estimations, et à apprécier la présentation qui en est faite en annexe. Nous avons, sur ces bases, procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérification spécifique

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Laval et Neuilly, le 3 août 2012

Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-Claude BONNEAU

DELOITTE & ASSOCIES
Vincent BLESTEL

✓ Rapport sur les comptes sociaux

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société CYBERGUN, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes



comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- L'annexe des comptes annuels expose dans la note 1.1 « Immobilisations Incorporelles » les règles et méthodes comptables relatives aux modalités d'immobilisation, d'évaluation, et d'amortissement des licences.
- L'évaluation des immobilisations financières est réalisée selon les règles et méthodes comptables décrites dans la note 1.3 « Immobilisations Financières » de l'annexe.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L.225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Laval et Neuilly, le 3 août 2012

Les Commissaires aux Comptes

ACOREX AUDIT
Jean-Claude BONNEAU

DELOITTE & ASSOCIES
Vincent BLESTEL



- **Rapport sur les comptes semestriels consolidés sur la période du 1er avril au 30 septembre 2011 (exercice 2011/2012 - clos au 31 mars 2012)**

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 février 2012 sous le numéro R.12-005.

- **Rapports sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2010/2011 (clos au 31 mars 2011)**

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 février 2012 sous le numéro R.12-005.

- **Rapports sur les comptes annuels consolidés et sociaux de l'exercice 2009/2010 (clos au 31 mars 2010)**

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 13 septembre 2010 sous le numéro R.10-069.

20.7.2. RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES INFORMATIONS FINANCIERES PRO FORMA

- **Rapport sur l'examen des informations financières pro forma - document de référence 31 mars 2011 (exercice 2010/2011 - clos le 31 mars 2011)**

Se reporter au document de référence enregistré auprès de l'Autorité des Marchés Financiers le 24 février 2012 sous le numéro R.12-005.

20.7.3. INFORMATIONS CONTENUES DANS LE DOCUMENT DE REFERENCE VERIFIEES PAR LES CONTROLEURS LEGAUX

L'ensemble des informations contenues dans le présent document de référence a été vérifié par les contrôleurs légaux.

20.7.4. AUTRES INFORMATIONS NON VERIFIEES

Néant.

20.8. DATE DES DERNIERES INFORMATIONS FINANCIERES

Les dernières informations financières sont celles relatives aux comptes consolidés et sociaux de l'exercice 2011/2012 clos au 31 mars 2012.

Le dernier exercice annuel pour lequel les informations financières ont été vérifiées est l'exercice 2011/2012 clos au 31 mars 2012.



20.9. INFORMATIONS FINANCIERES INTERMEDIAIRES ET AUTRES

20.9.1. ACTIVITE AU PREMIER TRIMESTRE DE L'EXERCICE EN COURS (EXERCICE 2011/2013 – CLOTURE AU 31/03/2013)

Le chiffre d'affaires du 1er trimestre de l'exercice 2012 (période allant du 1er avril au 30 juin 2012) est de 17,1 M€, contre 19,2 M€ durant la même période de l'exercice 2011. Les variations de taux de change ont eu un impact favorable de 6%. En MUSD, le chiffre d'affaires est de 21,7 MUSD, contre 27,8 MUSD l'année précédente.

L'activité Répliques d'armes factices s'élève à 16,9 M€, soit 98,8% de l'activité totale, et 21,4 MUSD, contre 19,0 M€ et 27,5 MUSD l'année précédente. Outre un effet de base très élevé (croissance de +38% au T1 2011), ce niveau d'activité s'explique par un contexte macroéconomique défavorable et la volonté stratégique du Groupe de privilégier le désendettement.

Par zone géographique, les Etats-Unis génèrent 55% des ventes du Groupe alors que l'Europe contribue pour 40% des facturations.

20.10. POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

Au titre de l'exercice 2010/2011, clos au 31 mars 2011, L'assemblée générale du 8 septembre 2011 a voté une distribution de dividendes pour un montant global de 2 475 K€, dont 314 K€ a été payé en actions.

Au titre de l'exercice 2009/2010, le Conseil d'Administration du 29 juin 2010 a décidé d'attribuer un dividende de 0,50 euro par action. L'assemblée générale du 9 septembre 2010 a voté une distribution de dividendes pour un montant de 1 586 K€.

Sur le plan fiscal, depuis le 1er janvier 2012, ce dividende ouvre droit au profit des associés personnes physiques, soit à l'abattement de 40% calculé sur la totalité de son montant et est imposé au barème progressif, soit est soumis au prélèvement libératoire (21%) sur option du contribuable. Ce dividende n'ouvre pas droit à abattement au profit des personnes morales.

Les dividendes mis en distribution au titre des quatre exercices précédents ont été les suivants :

Exercices	Nombre d'actions	Dividendes nets par action	Abattement	Montant total distribué
2007/2008	3 083 401	0,28 €	40% pour les personnes physiques	863 352,28 €
2008/2009	3 083 461	0,31 €	40% pour les personnes physiques	955 872,91 €
2009/2010	3 171 396	0,50 €	40% pour les personnes physiques	1 585 698 €
2010/2011	4 669 165	0,53 €	40% pour les personnes physiques	2 474 657 €

20.11. PROCEDURES JUDICIAIRES ET D'ARBITRAGE

Il n'existe pas de procédure importante de nature gouvernementale, judiciaire ou d'arbitrage, y compris toute procédure dont la société a connaissance, qui est en suspens ou dont elle est menacée, susceptible d'avoir ou ayant eu au cours des 12 derniers mois des effets significatifs sur la situation financière ou la rentabilité de la Société et/ou du Groupe.

20.12. CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIERE OU COMMERCIALE

A la connaissance de la Société, aucun changement significatif n'est intervenu concernant la situation financière ou commerciale du Groupe depuis le 31 mars 2012.



21. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

21.1. CAPITAL SOCIAL

21.1.1. MONTANT DU CAPITAL SOUSCRIT

- **Montant du capital social (article 6 des statuts mis à jour suite au Conseil d'administration du 30 mars 2012)**

Le capital social est fixé à la somme 1 550 642,48 € divisé en 4 727 877 actions, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

- **Capital autorisé non émis**

Les deux tableaux ci-dessous synthétisent l'ensemble des résolutions d'émissions prises par l'Assemblée Générale des actionnaires et dont bénéficie la Société à la date d'enregistrement du présent document.

Date de l'AG	Objet de la délégation	Durée / Date d'expiration	Plafond	Mode de fixation du prix	Utilisation du CA
08/09/2011	Autorisation en vue de permettre à la société d'opérer en bourse sur ses propres actions (Dispositions du règlement de la Commission Européenne du 22 décembre 2003, du règlement générale de l'AMF et de la loi 2005-842 du 26 juillet 2005	18 mois 08/03/2013	Le nombre maximum d'actions susceptibles d'être rachetées par la société dans le cadre de la présente résolution ne pourra excéder la limite de 10% des actions composant le capital social ou 5% du capital	-	Néant
08/09/2011	Réduction du capital social par annulation des actions auto-détenues (Dispositions des articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce)	18 mois 08/03/2013	Le nombre maximum d'actions pouvant être annulées par la Société en vertu de la présente autorisation, est de dix pour cent (10%) des actions composant le capital de la Société par période de vingt-quatre (24) mois	-	Néant



08/09/2011	Emission d'actions ordinaires ou de valeurs mobilières donnant accès au capital de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) (Dispositions des articles L. 225-129 à L.225-129-6, L.225-135 et L.228-91 à L.228-93 du Code de Commerce)	26 mois 08/11/2013	Le plafond maximum d'augmentation de capital immédiate ou à terme résultant de l'ensemble des émissions réalisées en vertu de la présente délégation serait fixé à un montant nominal de 50 M€	Moyenne pondérée des cours des trois dernières séances de bourse sur le marché réglementé d'Euronext Paris précédant la fixation du prix de souscription de l'augmentation de capital moins 5%	Néant
08/09/2011	Autorisation consentie au conseil d'administration, en cas d'émission avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer, dans la limite de 10% du capital, le prix d'émission dans les conditions fixées par l'assemblée générale (Dispositions de l'article L. 225-136 1° alinéa 2 du Code de commerce)	26 mois 08/11/2013	Le montant nominal des augmentations de capital susceptibles d'être réalisées immédiatement et/ou à terme, en vertu de la délégation susvisée, ne pourra être supérieur à 10% du capital social par période de douze mois	Le prix d'émission ne pourra être inférieur, (a) au prix moyen pondéré par le volume de l'action des vingt (20) séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, soit (b) au prix moyen pondéré par le volume de l'action des dix (10) séances de bourse précédant la fixation du prix d'émission, soit (c) au prix moyen pondéré par le volume de l'action de la séance de bourse précédant la fixation du prix d'émission, dans tous les cas éventuellement diminué d'une décote maximale de quarante pour cent (40%) et sous la limite que les sommes à percevoir pour chaque action soient au moins égales à la valeur nominale	Néant
08/09/2011	Augmentation du capital social soit par l'émission d'actions ordinaires ou valeurs mobilières donnant accès au capital social de la société avec maintien du droit préférentiel de souscription (<i>Dispositions des articles L. 225-129 à L.225-129-6, L.228-91 et L.228-92 du Code de Commerce</i>)	26 mois 08/11/2013	Le montant nominal maximum des titres financiers représentatifs de créance donnant accès au capital de la Société susceptibles d'être émis, en vertu de la présente délégation ne pourra pas excéder un montant total de cinquante 50 M€	-	08/12/2011
08/09/2011	Augmentation du capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes (Dans le cadre des articles L. 225-129, L. 225-129-2 et L. 225-130 du Code de commerce)	26 mois 08/11/2013	Le montant d'augmentation de capital résultant de l'ensemble des émissions réalisées au titre de la présente résolution ne pourra excéder le montant nominal de 50 M€	-	Néant
08/09/2011	Augmentation du nombre de titres émis dans la limite de 15% (Dans le cadre de l'article L. 225-135-1 du Code de commerce)	26 mois 08/11/2013	Possibilité d'augmenter le nombre de titres dans la limite de 15% du montant de l'émission initiale	Possibilité d'augmenter le nombre de titres au même prix que celui retenu pour l'émission initiale	Néant
08/09/2011	Autorisation d'utiliser les délégations et/ou autorisations consenties en cas d'offre publique d'achat ou d'échange visant les titres de la société (Dans le cadre de l'article L.233-33 du code de commerce)	18 mois 08/03/2013	-	-	Néant



08/09/2011	Augmentation de capital social par émission d'actions ou de valeurs mobilières aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (Dispositions du code de commerce et des articles L.3332-18 et suivant du code du travail)	26 mois 08/11/2013	L'augmentation du capital en application de la présente résolution ne pourra excéder 3% du capital social tel que constaté au moment de l'émission et que le montant nominal d'augmentation de capital immédiat ou à terme résultant de la délégation donnée au Conseil d'administration par la présente résolution est de cinq M€ (5 000 000)	-	Néant
08/09/2011	Autorisation à l'effet de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions de la société (Dispositions des articles L.225-177 à L.225-185 du Code de Commerce)	38 mois 08/11/2014	Le nombre total des options ouvertes et non encore levées, ne pourra donner droit à souscrire un nombre d'actions nouvelles excédant 10% du nombre total d'actions composant le capital social	Le prix de souscription des actions ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options de souscription seront consenties. Le prix d'achat des actions ne pourra être inférieur à 80% de la moyenne des premiers cours cotés de l'action lors des 20 séances de bourse précédant le jour où les options d'achat seront consenties, ni inférieur à 80% du cours moyen d'achat des actions détenues par la société	08/09/2011
08/09/2011	Emission de bons de souscription d'actions à attribuer gratuitement aux actionnaires en cas d'offre publique visant les titres de la Société (Dispositions des articles L. 233-32 et L. 233-33 du Code de commerce)	18 mois 08/03/2013	Le montant nominal total de l'augmentation de capital pouvant résulter de l'exercice de ces bons de souscription ne pourra excéder 50% du montant nominal du capital	-	Néant
08/09/2011	Emission de toutes actions et valeurs mobilières donnant accès au capital en vue de rémunérer des apports en nature de titres ou de valeurs mobilières consentis à la société (Conformément à l'article L.225-147 du code de commerce et lorsque les dispositions de l'article L.225-148 du code de commerce ne sont pas applicables)	26 mois 08/11/2013	Augmentations de capital dans la limite de 10% du capital social	-	Néant
09/09/2010	Augmentation de capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS), sans offre au public (Ordonnance du 22 janvier 2009- article L.225-136 du Code de commerce) (Dispositions des articles L.225-129, L.225-129-2, L.225-135, L.225-136, L.228-91, L.228-92 et L.228-93 du Code de commerce)	26 mois 09/11/2012	L'émission de titres de capital sera limitée à 20% du capital social par an. Le montant nominal des obligations ou autres titres de créances donnant accès au capital ne pourra excéder 20 M€	Moyenne pondérée des cours constatés au cours des 3 dernières séances de bourse précédant l'émission	08/07/2011 08/09/2011 30/03/2012
09/09/2010	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) ou de limiter l'augmentation de capital social en cas d'insuffisance des souscriptions (Dispositions des articles L225-135-1 et L.225-134 du Code de Commerce)	26 mois 09/11/2012	Augmentation du nombre de titres dans la limite de 15 % de l'émission initiale (75 % en cas d'insuffisance des souscriptions)	Même prix que celui retenu pour l'émission initiale	Néant
23/09/2009	Attribution gratuite des actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel et des mandataires sociaux de la société (Articles L.225-197-1 et L.225-197-2 du Code de Commerce)	38 mois 23/11/2012	Le nombre total d'actions attribuées gratuitement ne pourra représenter plus de 10% du capital social	-	08/09/2011



21.1.2. ACTIONS NON REPRESENTATIVES DU CAPITAL

Néant.

21.1.3. AUTO-DETENTION ET PROGRAMME DE RACHAT D'ACTIONS

A la date du présent document de référence, la Société détient 215 117 actions CYBERGUN, représentant 4,55% du capital de la Société.

Au 31 mars 2011, date du dernier arrêté comptable, CYBERGUN détenait 40 867 actions propres.

Aux termes des résolutions prises par l'Assemblée Générale Mixte du 9 septembre 2010, CYBERGUN a reconduit un programme de rachat de ses propres actions dont les objectifs étaient les suivants:

- L'animation du marché du titre dans le cadre d'un contrat de liquidité conforme à une charte de déontologie reconnue par l'Autorité des Marchés Financiers (art. L.225-109 modifié par l'ordonnance 2009-105 du 30 janvier 2009). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0% (des titres auto détenus).
- Consentir des options d'achat d'actions aux salariés et mandataires sociaux de la société ou/et de son groupe, ou leur proposer d'acquérir des actions dans les conditions prévues aux articles 443-1 et suivants du code du travail et le deuxième alinéa de l'article L 225-196 du Code de Commerce (art. L.225-177 et suivants). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0%.
- Attribuer les titres dans le cadre de la participation des salariés aux fruits de l'expansion (art. L.3321-1 et suivants du Code du Travail). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0%.
- Distribution gratuite d'actions aux salariés (art. L.225-197.1). Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 50,0%.
- Remettre les titres en paiement ou en échange, notamment dans le cadre d'opérations de croissance externe. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 50,0%
- Annulation des actions dans le cadre d'une réduction de capital social non motivée par des pertes. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0%.
- En cas de fusion, de scission ou d'apport partiel d'actif, permettre d'ajuster les parités. Pourcentage de titres détenus dans cet objectif : 0,0%.

21.1.4. VALEURS MOBILIERES CONVERTIBLES, ECHANGEABLES OU ASSORTIES DE BONS DE SOUSCRIPTION

■ Bons de Souscriptions d'Actions Remboursables (BSAR)

A la date du présent document de référence, il n'existe pas de Bons de Souscription d'Actions Remboursables en circulation.

En effet, les « BSAR B » (ISIN FR0010386219 – CYBSB), émis le 5 janvier 2007, sont arrivés au terme de leur période d'exercice le 15 juillet 2010. A cette date, aucune action n'a été souscrite (prix de souscription de 27,50 €).



- **Stock options**

Les plans de stock options sont décrits au paragraphe 17.2.2 du présent document.

- **Actions gratuites**

Les plans d'actions gratuites sont décrits au paragraphe 17.2.3 du présent document.

21.1.5. CONDITIONS REGISSANT TOUT DROIT D'ACQUISITION ET/OU OBLIGATION VISANT A AUGMENTER LE CAPITAL

Néant.

21.1.6. CAPITAL FAISANT L'OBJET D'UNE OPTION OU D'UN ACCORD CONDITIONNEL OU INCONDITIONNEL PREVOYANT DE LE PLACER SOUS OPTION

Néant.



21.1.7. EVOLUTION DU CAPITAL SOCIAL

■ Evolution du capital social de la société depuis sa constitution jusqu'au 31 mars 2012

Dates	Objet	Apports en capital	Capital social	Actions créées	Cumul Actions	Incrément prime d'émission	Prix Unitaire Actions créées	Cumul prime d'émission	Fonds Propres totaux
	Capital social et nombre d'actions au 31/03/2012		1 550 642,48 €		4 727 877				
30/03/2012	Augmentation de capital suite au paiement d'une partie du complément de prix Spartan Imports	7 727,18 €	1 550 642,48 €	23 560	4 727 877	302 087	13,2 €	31 284 145 €	32 834 788 €
08/12/2011	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	11 529,10 €	1 542 915,33 €	35 152	4 704 317	302 027	8,9 €	30 982 059 €	32 524 974 €
12/07/2011	Augmentation de capital par compensation de créances	67 120,82 €	1 531 386,22 €	204 650	4 669 165	2 734 538 €	13,7 €	30 680 032 €	32 211 418 €
11/07/2011	Augmentation de capital avec maintien du DPS	63 663,60 €	1 464 265,4 €	194 109	4 464 515	2 411 226 €	12,7 €	27 945 494 €	29 409 759 €
01/04/2011	Augmentation de capital pour l'acquisition d'I2G.	344 377,53 €	1 400 601,8 €	1 050 000	4 270 406	12 413 123 €	12,2 €	25 534 268 €	26 934 870 €
08/12/2010	Augmentation de capital suite à la conversion des options de souscription	16 070,95 €	1 056 224,3 €	49 000	3 220 406	253 429 €	5,5 €	13 121 146 €	14 177 370 €
09/09/2010	Augmentation de capital suite à la présentation de BSAR B	3,28 €	1 040 153,3 €	10	3 171 406	265 €	26,8 €	12 867 717 €	13 907 870 €
29/01/2010	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	28 827,35 €	1 040 150,0 €	87 894	3 171 396	573 465 €	6,9 €	12 867 452 €	13 907 602 €
29/01/2010	Augmentation de capital suite à la présentation de BSAR A	13,45 €	1 011 322,7 €	41	3 083 502	689 €	17,1 €	12 295 085 €	13 306 408 €
27/10/2008	Augmentation de capital suite à la présentation de BSAR A et B	19,68 €	1 011 309,2 €	60	3 083 401	1 098 €	18,6 €	12 294 396 €	13 305 705 €



16/03/2007	Augmentation de capital suite à la souscription de 52 446 actions nouvelles par compensation avec une créance liquide et exigible	17 201,16 €	1 011 289,6 €	52 446	3 083 401	488 876 €	9,6 €	12 293 298 €	13 304 588 €
24/01/2007	Augmentation de capital suite à la souscription d'ABSAR	165 681,45 €	994 088,4 €	505 159	3 030 955	5 896 228 €	12,0 €	11 804 423 €	12 798 511 €
24/05/2006	Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite de Bons de Souscriptions d'Actions	24 494,09 €	828 407,0 €	74 682	2 525 796	1 245 100 €	17,0 €	5 908 195 €	6 736 602 €
26/05/2006	Augmentation de capital suite à l'attribution gratuite de Bons de Souscriptions d'Actions	17 251,67 €	803 912,9 €	52 600	2 451 114	876 948 €	17,0 €	4 663 095 €	5 467 008 €
07/11/2005	Augmentation de capital suite à la levée de souscription d'actions	18,04 €	786 661,2 €	55	2 398 514	917 €	17,0 €	3 786 146 €	4 572 807 €
07/11/2005	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	34 902,82 €	786 643,2 €	106 418	2 398 459	1 029 277 €	10,0 €	3 785 230 €	4 571 873 €
05/10/2004	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	20 103,45 €	751 740,3 €	61 295	2 292 041	630 229 €	10,6 €	2 755 952 €	3 507 692 €
18/11/2003	Augmentation de capital suite à l'option pour le paiement du dividende en actions	16 643,67 €	731 636,9 €	50 746	2 230 746	337 563 €	7,0 €	2 125 623 €	2 857 260 €
04/07/2002	Augmentation de capital par apports en numéraire	105 197,21 €	714 993,2 €	180 000	2 180 000	1 788 060 €	10,5 €	1 788 060 €	2 503 053 €
30/09/1999	Augmentation de capital par prélèvement sur le compte de report à nouveau	3 200 000 F	4 000 000 F	1 600 000 actions	2 000 000	-	-	-	-
21/08/1998	Réduction de la valeur nominale de l'action	-	800 000 F	40 000 actions	40 000 actions	-	-	-	-
09/05/1994	Augmentation de capital par incorporation de réserves	750 000 F	800 000 F	1 500 parts	1 600 parts	-	-	-	-
30/11/1993	Constitution de la Société	50 000 F	50 000 F	100 parts	-	-	-	-	-



21.2. ACTES CONSTITUTIFS ET STATUTS

21.2.1. OBJET SOCIAL (ARTICLE 2 DES STATUTS)

La société a pour objet en France et à l'étranger directement ou indirectement :

Prestations de services, négoce et transformation de tous produits et matières, notamment pour les loisirs et le modélisme,

et plus généralement, toutes opérations commerciales, financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus ou à tout objet similaire ou connexe.

21.2.2. DISPOSITIONS CONCERNANT LES MEMBRES DES ORGANES D'ADMINISTRATION, DE DIRECTION ET DE SURVEILLANCE (ARTICLES 9 – 13 DES STATUTS)

■ Conseil d'administration, nomination et garantie – Article 9 des statuts

1 °/ La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins et de dix-huit membres au plus, pris parmi les actionnaires.

Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale ordinaire des actionnaires pour une durée qui ne peut excéder six années; ils sont rééligibles.

Ils peuvent être révoqués à tout moment par l'assemblée générale ordinaire même si cette révocation ne figure pas à l'ordre du jour.

Le cumul des fonctions d'administrateur et de membre du conseil de surveillance dans plusieurs sociétés anonymes n'est autorisé que dans la limite permise par la loi.

Un salarié de la société ne peut être nommé administrateur que si son contrat de travail est antérieur à sa nomination et correspond à un emploi effectif; il ne perd pas le bénéfice de ce contrat de travail. Toute nomination intervenue en violation de cette disposition est nulle; toutefois, cette nullité n'entraîne pas celles des délibérations auxquelles a pris part l'administrateur irrégulièrement nommé.

Le nombre des administrateurs liés à la société par un contrat de travail ne peut dépasser le tiers des administrateurs en fonction.

2°/ Si un siège d'administrateur devient vacant entre deux assemblées générales par suite de décès ou démission, le conseil d'administration peut procéder à des nominations à titre provisoire.

S'il ne reste plus que deux administrateurs en fonction, ceux-ci ou à défaut le ou les commissaires aux comptes, doivent convoquer immédiatement l'assemblée générale ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter le conseil.

Les nominations d'administrateurs faites par le conseil d'administration sont soumises à ratification de la plus prochaine assemblée générale ordinaire. A défaut de ratification, les délibérations prises et les actes accomplis antérieurement par le conseil n'en demeurent pas moins valables.

L'administrateur nommé en remplacement d'un autre ne demeure en fonction que pendant le temps restant à courir du mandat de son prédécesseur.



3°/ Chaque administrateur doit être propriétaire d'au moins une action de la société.

L'administrateur qui ne satisfait pas à cette condition est réputé démissionnaire d'office s'il n'a pas régularisé sa situation dans le délai de trois mois.

4°/ L'âge limite pour l'exercice des fonctions d'administrateur est fixé à 75 ans.

■ **Rôle du conseil d'administration – Article 10 des statuts**

Le conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en oeuvre.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent. Le conseil d'administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Chaque administrateur reçoit les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique. Il détermine sa rémunération.

Pour l'exercice de ses fonctions, le président du conseil d'administration doit être âgé de moins de 75 ans.

Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le président du conseil d'administration sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau président dans les conditions prévues au présent article.

Le président représente le conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci dont il rend compte à l'assemblée générale et exécute ses décisions. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

■ **Réunions du conseil d'administration – Article 11 des statuts**

Le conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son président. De plus, si le conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du conseil peuvent demander au président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Lorsque les fonctions de président et de directeur général sont dissociées, le directeur général peut demander au président de convoquer le conseil sur un ordre du jour déterminé.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du conseil par tous moyens et même verbalement. Les délibérations sont prises aux conditions de quorum et de majorité prévues par la loi ; en cas de partage des voix, celle du président de séance est prépondérante.

Les copies ou extraits des délibérations du conseil d'administration sont valablement certifiés par le président du conseil d'administration, un directeur général, l'administrateur délégué temporairement dans les fonctions de président ou un fondé de pouvoir habilité à cet effet.

■ **Direction de la Société – Article 12 des statuts**

Conformément aux dispositions de l'article L.225-51-1 du Code de commerce, la direction générale de la société est assumée sous sa responsabilité, soit par le président du conseil d'administration, soit une autre personne physique nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.



Le choix entre ces deux modalités d'exercice de la direction générale est effectué par le conseil d'administration lors de la désignation de son président. Les actionnaires et les tiers en sont informés dans les conditions réglementaires.

La délibération du conseil d'administration relative au choix de la modalité d'exercice de la direction générale est prise à la majorité des administrateurs présents ou représentés.

L'option retenue par le conseil d'administration ne peut être remise en cause que lors du renouvellement ou du remplacement du président du conseil d'administration, ou à l'expiration du mandat de directeur général.

Le changement de modalité d'exercice de la direction générale n'entraîne pas une modification des statuts.

I – Directeur général

En fonction du choix effectué par le conseil d'administration conformément aux dispositions ci-dessus, la direction générale est assurée soit par le président, soit par une personne physique, nommée par le conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Lorsque le conseil d'administration choisit la dissociation des fonctions de président et de directeur général, il procède à la nomination du directeur général, fixe la durée de son mandat qui ne peut excéder celle du mandat du président, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Pour l'exercice de ses fonctions, le directeur général doit être âgé de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général sera réputé démissionnaire d'office et il sera procédé à la désignation d'un nouveau directeur général.

Le directeur général est révocable à tout moment par le conseil d'administration. Lorsque le directeur général n'assume pas les fonctions de président du conseil d'administration, sa révocation peut donner lieu à dommages-intérêts, si elle est décidée sans juste motif.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le directeur général représente la société dans ses rapports avec les tiers. La société est engagée même par les actes du directeur général qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

II – Directeurs généraux délégués

Sur proposition du directeur général, que cette fonction soit assumée par le président du conseil d'administration ou par une autre personne, le conseil d'administration peut nommer une ou plusieurs personnes physiques chargées d'assister le directeur général avec le titre de directeur général délégué.

Le nombre maximum des directeurs généraux délégués est fixé à cinq.

Pour l'exercice de leurs fonctions, les directeurs généraux délégués doivent être âgés de moins de 75 ans. Lorsqu'en cours de fonctions cette limite d'âge aura été atteinte, le directeur général délégué concerné sera réputé démissionnaire d'office.



■ Rémunération des administrateurs et de la direction générale – Article 13 des statuts

Le conseil d'administration peut recevoir des jetons de présence à prélever sur les frais généraux et dont l'importance, fixée par l'assemblée générale, est maintenue jusqu'à décision nouvelle.

Le conseil les répartit entre ses membres de la façon qu'il juge convenable.

La rémunération du président du conseil d'administration, celle du directeur général et celle des directeurs généraux délégués est fixée par le conseil d'administration ; elle peut être fixe ou proportionnelle ou à la fois fixe et proportionnelle.

Il peut être alloué par le conseil d'administration des rémunérations exceptionnelles pour les missions confiées à des administrateurs; dans ce cas, ces rémunérations sont portées aux charges d'exploitation et soumises à l'approbation de l'assemblée générale ordinaire.

Aucune autre rémunération, permanente ou non, ne peut être allouée aux administrateurs, sauf s'ils sont liés à la société par contrat de travail.

21.2.3. DROITS, PRIVILEGES ET RESTRICTIONS ATTACHES A CHAQUE CATEGORIE D' ACTIONS (ARTICLE 8 ET 16 DES STATUTS)

■ Forme et transmission des actions – Article 8 des statuts

1°/ Les actions sont nominatives ou au porteur, dans les conditions prévues par les articles L 228-1 à L228-3-4 du Code de Commerce.

Les dispositions relatives à l'identification des titres aux porteurs sont applicables selon les modalités prévues par la loi.

2°/ Les actions sont librement négociables, sauf dispositions législatives ou réglementaires contraires.

La cession des actions nominatives s'opère par un ordre de mouvement signé du cédant.

La cession des actions au porteur s'opère par la signature d'un ordre de virement.

3°/ La société peut, dans les conditions réglementaires, demander à tout moment à l'organisme chargé de la compensation des titres, le nom ou la dénomination sociale, la nationalité et l'adresse des détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote dans ses propres assemblées d'actionnaires, ainsi que le nombre de titres détenus par chacun d'entre eux et le cas échéant les restrictions attachés à ces titres.

A la demande de la société, les informations visées ci-dessus, pourront être limitées aux personnes détenant un nombre de titres fixé par cette dernière.

■ Assemblées générales – Article 16 des statuts

« ...

Chaque action donne droit à une voix, sauf la limitation légale dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

... »



21.2.4. CONDITIONS REGISSANT LES CONVOCATIONS DES ASSEMBLEES GENERALES ET LEUR ADMISSION (ARTICLES 16 – 19 DES STATUTS)

■ Assemblée générale – Article 16 des statuts

1°/ Les décisions collectives des actionnaires sont prises en assemblées générales qualifiées d'ordinaires ou d'extraordinaires.

L'assemblée générale ordinaire est celle qui est appelée à prendre toutes les décisions qui ne modifient pas les statuts.

Elle est réunie au moins une fois par an, dans les six mois de la clôture de l'exercice social écoulé.

L'assemblée générale extraordinaire est seule habilitée à modifier les statuts dans toutes leurs dispositions. Elle ne peut, toutefois, augmenter les engagements des actionnaires sous réserve des opérations résultant d'un regroupement d'actions régulièrement effectué.

La convocation des assemblées générales est faite par un avis inséré dans un journal habilité à recevoir les annonces légales dans le département du lieu du siège social, quinze jours au moins avant la date de l'assemblée et par l'envoi d'une lettre de convocation dans le même délai à tous les actionnaires titulaires d'actions nominatives. Toutefois, l'insertion pourra être remplacée par une convocation faite dans le même délai par lettre adressée à chaque actionnaire si toutes les actions de la société sont nominatives.

L'assemblée générale est réunie au siège social ou en tout autre lieu du même département ou en tout autre lieu fixé par le conseil d'administration.

Le conseil d'administration peut décider que les actionnaires pourront participer et voter à toute assemblée par visioconférence ou par tout moyen de télécommunication permettant leur identification dans les conditions légales et réglementaires.

2°/ Tout actionnaire a le droit d'assister aux assemblées générales et de participer aux délibérations personnellement ou par mandataire, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède sur simple justification de son identité et accomplissement des formalités mentionnées dans les avis de convocation pour justifier de la propriété de ses actions.

Chaque action donne droit à une voix, sauf la limitation légale dans les assemblées générales extraordinaires appelées à délibérer sur l'approbation d'un apport en nature ou l'octroi d'un avantage particulier.

Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans les assemblées générales ordinaires et au nu-propriétaire dans les assemblées générales extraordinaires.

3°/ A chaque assemblée est tenue une feuille de présence. Cette feuille de présence, dûment émargée par les actionnaires présents et les mandataires, est certifiée exacte par le bureau de l'assemblée.

L'assemblée générale est présidée par le président du conseil d'administration et, à défaut, par l'administrateur délégué pour le suppléer.

Les fonctions de scrutateurs sont remplies par les deux actionnaires présents et acceptants représentant, tant par eux-mêmes que comme mandataires, le plus grand nombre d'actions.

Le bureau ainsi composé désigne un secrétaire qui peut ne pas être actionnaire.



■ **Quorum et majorité – Article 17 des statuts**

L'assemblée générale ordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins le quart des actions ayant le droit de vote.

Sur deuxième convocation, aucun quorum n'est requis.

Elle statue à la majorité des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

L'assemblée générale extraordinaire ne délibère valablement que si les actionnaires présents ou représentés possèdent au moins, sur première convocation, le tiers et, sur deuxième convocation, le quart des actions ayant le droit de vote. A défaut de ce dernier quorum, la deuxième assemblée peut être prorogée à une date postérieure de deux mois au plus à celle à laquelle elle avait été convoquée.

Elle statue à la majorité des deux tiers des voix dont disposent les actionnaires présents ou représentés.

■ **Procès verbaux – Article 18 des statuts**

Les délibérations des assemblées générales sont constatées par des procès-verbaux inscrits ou enliassés dans un registre spécial coté et paraphé conformément aux prescriptions réglementaires.

Ces procès-verbaux sont signés par les membres du bureau. Il peut en être délivré des copies ou extraits qui font foi s'ils sont signés par le président du conseil d'administration, l'administrateur délégué temporairement pour suppléer le président empêché ou par deux administrateurs ou, après dissolution de la société, par un liquidateur.

■ **Droit de communication – Article 19 des statuts**

Tout actionnaire a le droit d'obtenir communication et le conseil d'administration a obligation de lui adresser, ou de mettre à sa disposition, les documents nécessaires pour lui permettre de se prononcer en connaissance de cause et de porter un jugement informé sur la gestion et la marche de la société.

La nature de ces documents et les conditions de leur envoi ou de leur mise à la disposition des actionnaires sont déterminées par la loi et notamment par les articles 162, 168 et 171 de la loi du 24 juillet 1966 et les décrets qui les complètent.

21.2.5. DISPOSITIONS POUVANT DIFFERER, RETARDER OU EMPECHER UN CHANGEMENT DE CONTROLE

Les statuts de la Société ne contiennent pas de dispositifs permettant de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

21.2.6. DISPOSITIONS FIXANT LE SEUIL AU DESSUS DUQUEL TOUTE PARTICIPATION DOIT ETRE DIVULGEE

Les statuts de la Société ne précisent aucun seuil complémentaire à ceux à déclarer au regard de l'application du Code de Commerce.

21.2.7. CONDITIONS PARTICULIERES REGISSANT LES MODIFICATIONS DU CAPITAL

Les statuts de la Société ne présentent aucune conditions particulières régissant les modifications du capital.



22. CONTRATS IMPORTANTS

Néant.



23. INFORMATIONS PROVENANT DE TIERS, DECLARATIONS D'EXPERTS ET DECLARATIONS D'INTERETS

Néant.



24. DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

CYBERGUN atteste que, pendant la durée de validité du présent document, les copies des documents suivants peuvent être consultés et/ou demandés au siège de la société :

- Les statuts de la Société ;
- Tous rapports, courriers et autres documents, informations financières historiques, évaluations et déclarations établis par un expert à la demande de CYBERGUN, dont une partie est incluse ou visée dans le présent document ;
- Les informations financières historiques de CYBERGUN pour chacun des trois exercices précédents la publication du présent document.

Ces documents sont disponibles sur support papier sur simple demande auprès de CYBERGUN.

Liste des informations publiées ou rendues publiques au cours des 12 derniers mois, établie en application de l'article L.221-1-1 du Règlement Général de l'AMF :

Communiqués sur le site de CYBERGUN	Date
Chiffre d'affaires du 1er trimestre 2012	31/08/2012
Mise à disposition du rapport financier annuel 2011	06/08/2012
Résultats annuels 2011 et évolution de la stratégie dans les jeux vidéo	10/07/2012
Agenda financier 2012	31/05/2012
Cooptation de Thierry Levantal en qualité d'administrateur	24/05/2012
Mise en place d'un financement confirmé à moyen terme et remboursement de lignes court terme	22/05/2012
Chiffre d'affaires annuel 2011	10/04/2012
Participation au Brussels European Midcap Event	27/03/2012
Cession du jeu vidéo Blackwater	01/03/2012
Mise à disposition du Document de Référence 2010 / 2011	27/02/2012
Agenda financier 2012	26/01/2012
Shot Show 2012	24/01/2012
Mise à disposition du rapport financier semestriel au 30 septembre 2011	16/01/2012
Chiffre d'affaires record à fin décembre 2011	10/01/2012
Renouvellement OSEO	15/12/2011
Résultats semestriels 2011	07/12/2011
Participation au salon ACTIONARIA 2011	10/11/2011
Chiffre d'affaires du 1er semestre 2011	11/10/2011
Acquisition de 50% des droits du jeu vidéo WAR INC BATTLEZONE	23/08/2011

Site de CYBERGUN : www.cybergun.com



Publication au BALO	Date
Avis préalable et avis de convocation à l'assemblée générale mixte (Bulletin n°103)	27/08/2012
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Mixte (Bulletin n°104)	31/08/2011
Avis préalable à l'Assemblée Générale Mixte (Bulletin n°92)	03/08/2011
Avis aux actionnaires dans le cadre du projet d'Augmentation de capital décidée par le conseil d'administration (Bulletin n°71)	15/06/2011
Avis de convocation à l'Assemblée Générale Extraordinaire (Bulletin n°30)	11/03/2011
Avis préalable à l'assemblée générale mixte (Bulletin n°24)	25/02/2011
Avis de réunion valant avis de convocation à l'Assemblée générale mixte (Bulletin n°93)	04/08/2010

Site du BALO : www.journal-officiel.gouv.fr/balo



25. INFORMATIONS SUR LES PARTICIPATIONS

CYBERGUN ne détient qu'une seule participation exclue du périmètre de consolidation, il s'agit de la société Suisse FREIBURGHAUS. Cette dernière est un distributeur exclusif de CYBERGUN.

La Société CYBERGUN n'exerce aucune influence notable sur la société FREIBURGHAUS en raison de la présence d'un actionnaire très majoritaire. Celle-ci a par conséquent toujours été exclue du périmètre de consolidation présenté au paragraphe 7.1.1 du présent document.